



## Moulinex licencie

■ Moulinex-Brandt prévoit de fermer trois de ses usines : dans l'Orne, le Nord et le Calvados

■ Les sites concernés emploient 2 900 salariés

■ Le gouvernement durcit son dispositif sur les plans sociaux

■ Il épargne les PME et se concentre sur les grands groupes

Lire page 20 et nos autres informations page 7

www.lemonde.fr/restructurations

## Les défaillances de l'Etat employeur

LA COUR DES COMPOTES a rendu public, mardi 24 avril, le deuxième volet de son enquête sur l'emploi et les rémunérations dans la fonction publique. Primes indûment octroyées, temps de travail mal maîtrisés et très variable d'une administration à l'autre, violation des statuts, non respect du nombre des emplois votés par le Parlement, etc. La juridiction financière a passé au crible six administrations : l'enseignement du second degré, les douanes, les services judiciaires, l'équipement, la gendarmerie et l'emploi. Le premier rapport, publié en décembre 1999, qui dénonçait les mêmes travers dans d'autres services, a été suivi de peu d'effet. La Cour des comptes compte achever son travail d'investigation en 2003.

Lire page 6

## Surprise au Japon



JUNICHIRO KOIZUMI

UN DÉPUTÉ réformiste et indépendant, Junichiro Koizumi, a été élu, mardi 24 avril, à la présidence du Parti libéral-démocrate japonais, contre l'ancien premier ministre Hashimoto. M. Koizumi devrait devenir premier ministre.

Lire page 2 et notre éditorial page 18

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON, 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$ ; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 425 - 7,50 F



## Charles Pasqua, ses ennuis et ses amis

● L'ancien ministre de l'intérieur organise sa défense après sa mise en cause par la justice pour le financement illicite du RPF ● Deux de ses proches contestent les accusations d'une ancienne collaboratrice sur des fonds occultes ● Les « souverainistes » sont partagés entre solidarité et inquiétude

MIS EN CAUSE dans deux instructions judiciaires sur le financement du Rassemblement pour la France (RPF), qui font suite à l'affaire des ventes d'armes à l'Angola, Charles Pasqua organise sa contre-attaque. Bernard Guillet, son conseiller diplomatique, mis en examen le 12 avril pour « recel d'abus de biens sociaux », et François Antona, son ancien conseiller quand il était ministre de l'intérieur, mis en examen en 1999 pour avoir perçu des fonds d'Elf Aquitaine International, contestent le témoignage de Sabine de la Laurencie. Cette ancienne collaboratrice de M. Pasqua avait décrit devant les juges des remises d'argent liquide provenant de l'étranger, au profit du RPF.

Entendu, lundi 23 avril, par les juges Philippe Courroye et Isabelle Prévost-Desprez, Bernard Guillet a nié, selon son avocat, avoir demandé à M<sup>me</sup> de la Laurencie d'effectuer des voyages en Suisse ou au Luxembourg pour en rapporter de l'argent. Au terme de son interrogatoire, les juges ont perquisitionné au siège de France-Orient, l'une des nombreuses associations proches de M. Pasqua. Lors d'une pré-

### La défense de Pasqua



Lire page 10

cédente perquisition, en novembre 2000, les enquêteurs y avaient découvert, dans un coffre, une somme de 9 000 dollars entourée d'un ruban portant le cachet d'une banque suisse. Interrogé par *Le Monde*, François Antona conteste, lui aussi, avoir reçu, de M<sup>me</sup> de la Laurencie, en 1994, une mallette contenant de l'argent en provenance de Genève.

Entendu plusieurs fois dans l'enquête sur les ventes d'armes à l'Angola, Jean-Charles Marchiani, ancien préfet du Var, proche de Charles Pasqua, a déclaré au *Monde* que, protégé par son immunité parlementaire européenne, il ne se sentait pas tenu de répondre à une nouvelle convocation des juges. M. Pasqua dispose, lui aussi, pour le moment, de cette immunité. Quant aux élus et militants « souverainistes », notre enquête les montre partagés entre la solidarité avec M. Pasqua et la condamnation d'un « univers à la Coppola ».

www.lemonde.fr/angolagate



JACQUES DEMARTHON/AFP

### ENQUÊTE

## A quoi sert le Quai ?

### 1. Diplomatie et bureaucratie

Le ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, veut réformer en douceur l'institution qu'il dirige. Alain Juppé, ministre de 1993 à 1995, avait défriché le terrain. Le prestigieux Quai d'Orsay, mité par la bureaucratie, est sclérosé par son esprit de corps. L'internationalisation de tous les autres ministères lui ôte de son pouvoir. Une série en trois volets de Sylvain Cypel. p. 16

## Au nom de la Corse, Jean-Pierre et Charles, ensemble et séparément

DEBOUT devant le drapeau tricolore jeté sur la tribune, ils chantent *La Marseillaise*, un peu faux, mais les occasions ne sont plus si fréquentes. Pour expliquer, comme le dit le carton d'invitation, que « la Corse, c'est la France ! », la traditionnelle petite élite souverainiste, rejointe pour l'occasion par des Corses de Paris, fait déborder, lundi 23 avril, la salle Victor-Hugo de l'Assemblée nationale. A la tribune se succèdent des communistes orthodoxes, le député RPR Nicolas Dupont-Aignan, l'historien de la Corse Francis Pomponi. Dans la salle, Roger Franzoni, député (PRG) de Haute-Corse, côtoie des gloires gaullistes aux cheveux blancs comme les siens. « C'est le Muséum d'histoire naturelle de la politique », souffle William Abitbol, élu député européen en 1999 sur la liste de Charles Pasqua. Pourtant, il n'a pas boudé son plaisir devant l'affiche de choc : Charles Pasqua et Jean-Pierre Chevènement, ensemble, pour dénoncer l'« esprit de Munich » de ceux qui veulent buter une île de Méditerranée hors de la République.

Nécessaire « sursaut », folie des « séparatistes »... Dans cette « bataille sémantique », comme dit M. Pasqua, alors que la commission des

lois peine, à trois semaines de l'examen du projet de loi, à en réécrire quelques articles sensibles, les deux hommes qui se succèdent à la tribune parlent la même langue. « Un proverbe chinois dit que le poisson pourrit par la tête. Il faut guérir la tête », lance le président du Mouvement des citoyens. « Les deux têtes de l'exécutif », développe plus tard celui du RPF : Lionel Jospin, qui « a capitulé en rase campagne, et Jacques Chirac, qui a vu qu'on voulait lui refiler la patate chaude et s'est dit : "On verra ça plus tard." »

Les deux hommes ne se font guère d'illusions. « Je pense que l'Assemblée votera le texte avec quelques amendements destinés à donner bonne conscience à ceux qui hésitent », explique M. Pasqua. Tous deux observent donc pour l'instant, amusés, « un gouvernement qui se tortille entre l'accord de Matignon et l'avis du Conseil d'Etat ». M. Chevènement se moque tour à tour du « bricolage institutionnel » de ces « légistes post-moderne qui ont pris le pouvoir », tel Olivier Schrameck, le directeur de cabinet du premier ministre. Ou encore du rapporteur du projet de loi, Bruno le Roux, député (PS) de Seine-Saint-Denis, qui a « déclaré au Parisien qu'être nation-

liste, ce n'est pas un délit ». Le maire de Belfort savoure : « J'ai sursauté, j'ai lu un peu mieux, j'ai vu qu'il s'agissait des nationalistes corses... Cela va vous faire rire, mais cela pourrait faire pleurer ! »

Le président du MDC explique : « L'objectif, c'est 2004, la révision constitutionnelle promise. Nous sommes en haut d'un toboggan qui commence en pente douce, presque à l'horizontale, pour que personne ne s'aperçoive du destin fatal », un « statut de TOM », au moins, où les joueurs seront précipités après l'élection présidentielle. Nous y voilà. M. Chevènement caresse l'idée de se déclarer candidat en septembre. Pendant qu'il parle, les radios annoncent une perquisition au siège de l'Association France-Orient, à la suite de l'audition par un juge de Bernard Guillet, conseiller diplomatique de M. Pasqua. M. Chevènement est d'accord pour sauver la Corse devant les fans du président du RPF et s'en faire applaudir, pas pour serrer la main de M. Pasqua devant les caméras. « C'est pas qu'il m'a pas salué, il m'a pas vu », ronchonne ce dernier en s'en allant.

Ariane Chemin



GABRIEL BOUYS/AFP

### FOOTBALL

## Les inquiétudes d'Aimé Jacquet

A la veille du match qui doit opposer la France et le Portugal, mercredi 25 avril, au Stade de France, Aimé Jacquet (photo), l'ancien sélectionneur des Bleus, devenu directeur technique national, déplore, dans un entretien au *Monde*, la mise en péril du système français de formation par l'Europe, des clubs étrangers avides de talents et des présidents insoucients. p. 26

## Le naufrage des médias russes

UNE FOIS n'est pas coutume, Vladimir Poutine a dérogé à l'une des règles de fonctionnement du pouvoir russe qu'exprime cette formule : « Dire une chose, en penser une deuxième, en faire une troisième. »

Sur la question de la liberté de la presse, le successeur de Boris Eltsine a, au contraire, agi avec continuité et obstination, revendiquant ce qu'il faisait et affichant une sincère conviction. Le résultat est là : les grands moyens d'information sont sous le contrôle direct ou indirect du Kremlin, et l'empire médiatique de Vladimir Goussinski, principale voix d'opposition, est liquidé. Cette « reconquête » s'est faite au prix fort : instrumentalisation de la justice, mépris des droits des actionnaires et violations des droits de l'homme.

La prise de contrôle de la chaîne privée NTV par le groupe Gazprom - dont le premier actionnaire est l'Etat -, suivie de la fermeture des journaux *Itogi* et *Sevotnia*, est l'événement le plus spectaculaire d'un processus de remise au pas des médias russes. Ce processus avait été officiellement annoncé et théorisé en septembre 2000, lorsque M. Poutine signa un long texte élaboré par le

Conseil national de sécurité et intitulé *Doctrine sur la sécurité de l'information*.

Ce texte détaillait les « menaces » pesant sur « les intérêts nationaux », les entreprises de « désinformation et de manipulation de l'opinion », les retards accumulés par la Russie en matière de technologie. Il concluait par la nécessité de « renforcer les moyens d'information de l'Etat pour offrir une information fiable et vérifiée aux citoyens ». C'est désormais chose faite en matière de télévision, puisque les trois chaînes diffusant sur l'ensemble de la Russie et dans la plupart des pays de l'ex-URSS sont sous l'influence du Kremlin.

Outre RTR, chaîne publique gouvernementale traditionnelle, le pouvoir a remis la main sur ORT, que contrôlait l'oligarque Boris Berezovski. En septembre 2000, ce dernier jetait l'éponge, expliquant qu'un ultimatum lui avait été adressé par le Kremlin : céder les 49 % d'actions qu'il détenait dans ORT ou finir « comme Vladimir Goussinski, à la prison de la Boutyrka ».

François Bonnet

Lire la suite page 18

## Politique friction

alain Juppé serge July

Entre quatre z'yeux

Grasset

Grasset



AFP

### CINÉMA

## L'accent des faubourgs

Accents faubouriens dans *Liam*, où le Britannique Stephen Frears raconte la Grande Dépression des années 1930. Et dans *Le Fabuleux Destin d'Amélie Poulain*, avec Audrey Tautou (photo) dans le rôle-titre, où le Français Jean-Pierre Jeunet poétise une chasse au trésor. p. 32 à 35

www.lemonde.fr/cinema

International.....	2	Tableau de bord.....	23
France.....	6	Aujourd'hui.....	26
Société.....	10	Météorologie-Jeux.....	30
Carnet.....	14	Culture.....	32
Régions.....	15	Guide culturel.....	35
Horizons.....	16	Kiosque.....	36
Entreprises.....	20	Abonnements.....	36
Communication.....	22	Radio-Télévision.....	37

**ELECTIONS** Un réformateur du Parti libéral-démocrate (PLD), Junichiro Koizumi, vient de créer la surprise en s'imposant comme nouveau président de son parti, qui domine la

vie politique du Japon depuis un demi-siècle. Après s'être fait élire, mardi 24 avril, par les parlementaires de sa formation, il devrait être nommé premier ministre par la Diète, jeu-

di, en remplacement du très impopulaire Yoshiro Mori. ● « HOMME DU CHANGEMENT », le prochain chef du gouvernement devrait tenter de rompre avec les vieilles pratiques d'une

formation sclérosée et atteinte par une série de scandales financiers. ● LE PROCHAIN GOUVERNEMENT va devoir s'attaquer à la grave crise que traverse la deuxième puissance

économique mondiale. ● A HOKKAIDO, la crise frappe durement, notamment dans les secteurs de la pêche et des chantiers navals (lire aussi notre éditorial page 18).

# Le futur premier ministre japonais veut incarner le « changement »

A la surprise générale, la base du Parti libéral-démocrate (PLD) a massivement porté Junichiro Koizumi à la tête de la formation au pouvoir à Tokyo. Il devrait être chargé jeudi, par la Diète, de former le nouveau gouvernement d'un archipel toujours en proie à la récession

## TOKYO

de notre envoyé spécial  
Dans la course au poste de premier ministre, Junichiro Koizumi avait créé la surprise en terrassant, dès dimanche 22 avril, son concurrent encore donné gagnant quelques jours plus tôt, Ryutaro Hashimoto, lors de primaires internes destinées à désigner le nouveau président du Parti libéral-démocrate (PLD). Mardi, l'outsider a transformé cet essai en remportant les élections finales de son parti. M. Koizumi est ainsi pratiquement assuré de devenir, dès la fin de la semaine, le chef du gouvernement japonais. Aux yeux des « Nagatacho-watches » (journalistes et observateurs politiques), cette victoire va provoquer un séisme dans la vie publique du Japon.

Lors des primaires, les 2,3 millions d'adhérents du PLD ont manifesté leur ras-le-bol d'une formation sclérosée et atteinte par les scandales financiers, dont le premier ministre Yoshiro Mori, démissionnaire deux semaines auparavant, avait battu les records d'impopularité. Ils ont aussi exprimé leurs inquiétudes face aux élections sénatoriales de la fin juillet, que le PLD

allait perdre à coup sûr s'il continuait sur cette lancée.

En choisissant le trouble-fête Koizumi, la « base » a dédaigné le poids lourd du PLD, Ryutaro Hashimoto, pourtant placé à la tête de la faction la plus importante du parti, mais incarnant la crise politique et économique traversée depuis des années par le Japon. C'est la première fois que les adhérents ordinaires, piétinant la logique d'appareil, jouent un tel rôle dans la nomination du président d'une formation qui domine la vie gouvernementale depuis un demi-siècle. Analysant le vote des militants, dimanche, lors d'une émission sur la chaîne NHK, M. Koizumi a estimé que « le magma qui bouillonnait s'est transformé en explosion ».

## « FAUTE DE JUGEMENT »

Avant la surprise des primaires, M. Hashimoto tablait pourtant sur 145 suffrages d'élus de la Diète, appartenant pour la plupart à sa faction. M. Koizumi escomptait, lui, une centaine de suffrages de parlementaires. Mais les élus et les factions de la Diète, qui lorgnent vers les futurs postes ministériels, marchant traditionnellement leur

soutien. Semblant couper court à de telles négociations, M. Koizumi a déjà rompu avec la coutume en indiquant lundi qu'il attendrait sa nomination officielle pour désigner les titulaires des postes-clés du PLD...

La popularité de M. Koizumi, ancien ministre de la santé publique, a donc balayé les qualités d'homme d'expérience prêtées à M. Hashimoto, qui fut premier ministre de 1996 à 1999 et qui était soutenu par les « barons » du PLD. Présentées en fin de campagne, les

« excuses » de ce dernier n'y auront rien changé : l'ancien chef du gouvernement avait ravalé son arrogance pour admettre une « faute de jugement » : la réforme fiscale « agressive » qui a en fait accéléré la récession. Dans un sondage publié mardi 24 avril par *The Daily Yomiuri*, 75 % des sondés se sont dits favorables à l'élection de M. Koizumi.

Devenu premier ministre, Junichiro Koizumi aura la charge d'appliquer son programme électoral : « *Changer le PLD. Changer le Japon* ». Voulant démembrer l'om-

nipotent système des factions, saura-t-il s'opposer aux compromis habituels de son parti ? Il s'est engagé à choisir lui-même les membres de son gouvernement en fonction de leurs compétences et sans s'alligner sur les noms avancés par les clans.

## « RÉFORMES STRUCTURELLES »

Déjà, il a promis de choisir ses ministres parmi les parlementaires soutenant sa politique économique de « réformes structurelles » visant à redresser les finances d'un Etat croulant sous le fardeau des dettes publiques (lire ci-dessous). Bien accueillie par les milieux financiers japonais, cette politique volontariste sera socialement douloureuse et politiquement risquée. Elle menace de heurter les intérêts des lobbies bureaucratiques-affairistes et des groupes corporatistes jusqu'alors protégés parce qu'ils soutiennent le PLD, y compris en alimentant ses « caisses noires ».

Au risque de provoquer d'importants remous, M. Koizumi a indiqué qu'il mettra à l'étude la « privatisation des opérations postales », une réforme dont il est partisan depuis longtemps. Pareille refonte

du système d'épargne, qui accueille un tiers des « bas de laine » des Japonais, promet de rudes batailles à l'intérieur du PLD : elle s'attaquerait aux intérêts de l'Association nationale des receveurs des bureaux de poste spécifiques, qui regroupe des dizaines de milliers d'adhérents également membres de la faction Hashimoto...

Le premier ministre pressenti aura-t-il les moyens de maintenir la coalition gouvernementale qui unit le PLD, le New Komeito (façade de la plus puissante organisation bouddhiste japonaise, la secte Soka Gakkai) et le Nouveau parti conservateur ? Pris à contre-pied par la victoire de M. Koizumi, ces deux formations avaient placé leurs espoirs en M. Hashimoto. Ayant pris soin de laisser la porte ouverte à l'opposition, M. Koizumi dispose de trois mois pour reconquérir l'électorat du PLD ; une défaite du parti aux sénatoriales l'obligerait à quitter son fauteuil de premier ministre. Trois petits mois pour devenir l'« homme du changement » qu'il a promis d'incarner tout au long de sa campagne.

Erich Inciyan

## La crise du système bancaire, premier défi pour la prochaine équipe dirigeante

### TOKYO

de notre envoyé spécial  
Le prochain gouvernement japonais va devoir s'attaquer à la plus grave crise traversée, depuis cinquante ans, par la deuxième puissance économique mondiale. Là où son prédécesseur Yoshiro Mori a échoué, comme les neuf premiers ministres qui l'ont précédé ces dix dernières années, Junichiro Koizumi devra réussir à concilier des remèdes apparemment antagonistes.

Le Japon s'est en effet enfoncé dans la stagnation sous la pression combinée d'une défaillance profonde de ses finances publiques et d'une récession conjoncturelle qui, enclenchée au début des années 1990 par l'éclatement de la « bulle spéculative », s'est soldée par une

aggravation du chômage et une multiplication des faillites.

Or, Junichiro Koizumi a axé son programme économique sur des « réformes structurelles » visant d'abord à soulager l'immense dette de l'Etat. Ces propos de campagne ont eu le mérite de trancher avec ceux de ses adversaires qui mettaient davantage l'accent sur une relance conjoncturelle par la consommation. Mais M. Koizumi s'est gardé d'en détailler le contenu. S'agit-il de réviser de fond en comble un système japonais encore marqué par un « capitalisme de copinage » et dominé par le pantouflage, les mariages consanguins entre banques et entreprises, comme le laisse entendre le grand chambardement annoncé par M. Koizumi ? La

Bourse de Tokyo semblait dans l'expectative, mardi 24 avril à midi : après avoir salué lundi la probable victoire du candidat réformiste, l'indice boursier est redescendu (-0,4 % par rapport à la veille). « Sans transformation des structures, il n'y aura pas de relance », a simplement répété M. Koizumi en cours de campagne.

## « MAUVAISES DETTES »

Sa principale ambition est de « remettre l'économie en marche en mettant en œuvre une réforme structurelle pour revitaliser les secteurs financiers et industriels dans les deux ou trois prochaines années ». Mais cette démarche reste incertaine. Sceptique, un professeur de l'université de Kyoto, Ryuku Sawa, note ainsi dans le *Nihon Keizai* de mardi : « Il n'est pas admissible de garder le déficit budgétaire actuel, mais deux ou trois ans ne suffiront pas à redresser la structure du budget. »

M. Koizumi s'est déclaré en tout cas favorable à une prochaine réforme fiscale, sans se prononcer encore sur une hausse de la TVA. Sur tout, le héraut du changement veut guérir le Japon de « l'intoxication causée par l'émission des emprunts publics ». Emanant de l'Etat et des municipalités, ces emprunts pèsent très lourdement sur l'économie. Leur montant cumulé s'élève, cette

année, à un niveau supérieur de près de 20 % au PIB national. Un des rares engagements précis de M. Koizumi est de limiter à 30 trillions de yens par an les nouvelles émissions des emprunts d'Etat. Malgré ce handicap majeur lié à la situation des finances publiques, M. Koizumi n'a pas écarté l'idée d'injecter des fonds d'Etat dans les institutions financières afin de résoudre le problème crucial des « mauvaises dettes » bancaires.

L'accumulation de ces créances douteuses pénalise lourdement le secteur privé. « Si l'on ne traite pas rapidement ce problème, il n'y aura pas les fonds nécessaires à la création de nouvelles industries », a diagnostiqué M. Koizumi. Il a promis des « mesures d'urgence » qui permettront, dans les deux ou trois prochaines années, d'assurer « la renaissance des milieux financiers au Japon ». Autant dire que cette politique volontariste aura un coût social, alors que le taux de chômage a atteint un taux record (pour ce pays) de 5 %. M. Koizumi a d'ailleurs prévenu que le Japon devait être prêt à affronter une période de recul de l'activité pendant une ou deux années.

E. In.

► www.lemonde.fr/eco-japon

## PROFIL

### LE « LOUP SOLITAIRE » DU PLD

Animal politique, Junichiro Koizumi tranche dans la grisaille de la vie publique japonaise. Ses costumes à la mode, sa chevelure grise soigneusement ébouriffée, son goût affiché pour le rock heavy metal, ses formules à l'emporte-pièce et son indépendance revendiquée assurent sa notoriété.

Agé de cinquante-neuf ans, divorcé, le député du Parti libéral-démocrate (PLD) cultive un air d'enfant terrible et se présente comme « l'homme du changement ».

Est-il bien armé pour affronter les réalités ? Vieux briscard de la vie publique, il a bénéficié d'une hérité politique certaine. Son grand-père, ancien responsable d'une organisation de marchands forains dans l'est de l'archipel, devenu député, a été ministre en charge des postes. Peu après la mort de son père, également parlementaire, le jeune Junichiro prend la relève et est élu député du PLD dès l'âge de trente ans.

Depuis, il est régulièrement réélu dans le fief familial de Kanagawa, près de Tokyo. Sous ses dehors réformistes, M. Koizumi appartient au deuxième clan du PLD, considéré comme le plus conservateur (celui du premier minis-

tre démissionnaire, Yoshiro Mori).

Junichiro Koizumi veut aujourd'hui en finir avec le jeu des factions. Son passé montre pourtant qu'il a su en profiter, n'hésitant pas à l'occasion à faire preuve de brutalité. L'an passé, il avait ainsi fomenté une révolution interne au parti, aux côtés de son allié de longue date, Koichi Kato, afin de débarquer l'impopulaire premier ministre M. Mori. Mais au dernier moment, il avait fait faux bond à son vieil ami et réaffirmé son allégeance au chef du clan. De telles frasques lui ont construit une réputation de « loup solitaire » dans un monde parlementaire qui lui a jusqu'à présent assuré peu de soutiens fidèles.

Son expérience gouvernementale limitée reste finalement le point faible de M. Koizumi. Elle est restée cantonnée aux postes de vice-ministre des finances (1974), de ministre des postes et des télécommunications (1992) et de ministre de la santé publique (1988 et 1996), alors que les chefs de gouvernement japonais ont généralement été chargés de ministères-clés comme les finances, le commerce et l'industrie ou les affaires étrangères. Il lui faudra dépasser l'effet d'image et exploiter sa popularité pour devenir davantage qu'un éphémère chef de gouvernement japonais.

E. In.

# ESSEC

PROGRAMME DOCTORAL

**Le Programme doctoral ESSEC,  
25 ans de collaboration avec l'Université  
pour former des professeurs  
et chercheurs de niveau international.**

- Une occasion de bénéficier de séminaires de haut niveau et d'un encadrement par des professeurs de renommée internationale.
- Possibilité de participer activement à des conférences et congrès en France et à l'étranger.
- Recrutement : après l'obtention d'un DEA en sciences de gestion ou économie ; mais aussi à l'entrée d'un des 4 DEA partenaires de l'ESSEC ou d'un autre DEA en Sciences de gestion ou économie (diplôme requis : 2<sup>ème</sup> cycle ou grande école d'ingénieur ou de gestion).
- Possibilité de bourses de recherche significatives.

**Date limite de candidature : 15 juin 2001**

### Contact

Marie-Pierre Dormeval - Tél. : 01 34 43 30 85  
dormeval@essec.fr - www.essec.fr/doctoral

ESSEC  
AGIR EN PIONNIER

ESSEC est la première école européenne accréditée par l'AACSB - The International Association for Management Education.

GROUPE ESSEC. ÉTABLISSEMENT PRIVÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. ASSOCIATION LOI 1901. AFFILIÉ À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE VERSAILLES VAL D'OISE - YVELINES

## A Hakodate en crise, le futurisme n'efface pas la nostalgie des jours anciens...

### HAKODATE (Hokkaido)

de notre envoyé spécial

Un immense rectangle de verre construit sur une pente douce qui descend vers la mer : à Hakodate, deuxième ville de la septentrionale île d'Hokkaido, l'« Université du futur » porte bien son nom, comme s'en félicite son directeur, Keisuke Ito. « Le principe de notre université, c'est l'ouverture, explique ce scientifique souriant, spécialiste de géophysique et ancien chercheur à l'Ecole supérieure des mines de Paris. Comme vous le voyez, l'architecture de ce bâtiment a été conçue dans le but de supprimer les barrières entre étudiants et professeurs. » M. Ito désigne, en heureux propriétaire, cet édifice à la transparence architecturale quasi totale et dont les différents départements et salles de classe sont disposés sur des marches de géants qui descendent en cascade vers l'océan...

Cette conception, qui bat en brèche les clichés sur le rapport traditionnel entre enseignant et enseignant au Japon, réjouit au plus haut point M. Ito : « En général, remarque-t-il, un rien provocateur, les professeurs se contentent d'enseigner. Ici, les élèves aussi évaluent leurs enseignants... » L'Université du futur n'incarne cependant pas seulement une révolution pédagogique : elle symbolise le souci d'Hakodate de se sortir du marasme dans lequel elle s'est enlignée. Entièrement dédiée

au culte des nouvelles technologies de l'information et destinée à former un millier d'étudiants par an à l'apprentissage des logiciels les plus sophistiqués, cette nouvelle faculté a ouvert ses portes en avril 2000, et pourrait, comme l'espère son directeur, être « la source d'un nouveau dynamisme » pour la cité en crise.

### « ÉPOQUE RÉVOLUE »

Hakodate, 300 000 habitants, a connu des jours meilleurs. Ce grand port de mer étalé sur une étroite bande de terre qui s'avance dans l'océan Pacifique subit les conséquences du marasme économique japonais. « Il faut bien reconnaître que la situation n'est pas brillante, soupire Hirokazu Kajiwara, maire adjoint d'Hakodate : Notre ville a connu des changements spectaculaires et les bouleversements rapides d'une histoire centrée autour de la pêche. Mais cette époque est révolue. Les droits de pêche que les Japonais doivent payer à la Russie voisine sont exorbitants. Ce qui explique, entre autres, pourquoi cette industrie est en plein déclin. »

Même chose pour les chantiers navals, qui furent jadis l'orgueil de la ville : « La crise pétrolière de 1973, les limites imposées à la pêche au saumon et la signature, en 1977, d'un traité instaurant des « zones exclusives économiques » pour les pêcheurs [qui ne peuvent pêcher à

moins de 200 milles des côtes russes] ont considérablement touché l'activité des chantiers. » Avec le chômage comme impact le plus visible : alors que le taux des demandeurs d'emploi frôle les 5 % au Japon, il est de 6,2 % à Hakodate.

M. Kajiwara parle avec nostalgie de sa ville « autrefois place stratégique, avec sa forteresse et ses canons », tout en donnant raison à son collaborateur Tatsuya Jinbo, « responsable de la planification » à la mairie, quand ce dernier fustige des politiques gouvernementales qui n'ont pas su « attirer ici les grandes entreprises en raison d'une trop grande centralisation ».

Les autorités d'Hakodate en sont ainsi réduites, au-delà de l'appel d'air créé par l'Université du futur, à compter sur l'industrie touristique. Hakodate fut, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, l'un des premiers ports du Japon à s'ouvrir au monde extérieur, aux côtés de Yokohama et de Nagasaki. Sur les hauteurs, les bulbes d'une église orthodoxe russe suggèrent un passé pas si lointain ; plus bas, de vieux bâtiments en brique rouge s'alignent le long des docks. Mais ceux-ci sont quasi abandonnés, et les anciens entrepôts sont devenus des restaurants branchés où les bourgeois d'Hakodate viennent manger des pizzas en buvant de la bière... Une page semble bel et bien tournée...

Bruno Philip

## Washington ne livrera pas d'antimissiles à Taïwan

Le président Bush donne son feu vert à la vente à l'île de sous-marins et d'avions de patrouille maritime

PÉKIN et WASHINGTON  
de nos correspondants

A peine revenu du Sommet des Amériques à Québec, le président Bush a décidé de vendre une importante panoplie d'armements à Taïwan, ont annoncé, lundi 23 avril, des responsables de l'administration. La liste définitive du matériel à livrer devait être notifiée, dès mardi, par le Pentagone à une mission taïwanaise d'achats. Elle correspond en bonne partie à la liste que les Taïwanais avaient présentée à Washington.

Pour ne pas heurter de front la Chine populaire, George W. Bush a toutefois « reporté » sa décision concernant des destroyers équipés d'un système de radar et de missiles antimissile Aegis. A la place, Washington a choisi de fournir quatre destroyers plus anciens, et moins performants, qui ont été retirés du service en 1998. Ces navires de la classe Kidd devraient être disponibles d'ici 2003, alors qu'il aurait fallu attendre une dizaine d'années pour ceux équipés du système Aegis.

Parmi les autres armements figurent douze avions de patrouille maritime Orion, des pièces d'artillerie Paladin, des hélicoptères chasseurs de mines MH-53E, des véhicules d'assaut amphibie AAV7A1, des torpilles et des missiles sol-air Avenger.

Les Etats-Unis aideront Taïwan à acheter huit sous-marins à propulsion diesel/électrique, sans doute auprès de l'Allemagne ou des Pays-Bas. Ils ne fourniront pas la version la plus récente des antimissiles Patriot PAC-3, mais ils offrent à Taïwan un briefing sur leur électronique. Enfin, Washington réserve sa décision sur des hélicoptères d'attaque Apache.

### « ÉVÉNEMENT ANNUEL »

Il était difficile pour M. Bush, qui a qualifié la Chine de « concurrent stratégique », de paraître céder à ses pressions peu de temps après l'incident aérien du 1<sup>er</sup> avril au cours duquel un avion-espion américain a été contraint de se poser à Hainan et son équipage détenu pendant onze jours. L'appareil n'a pas été restitué.

Cette décision, qui était attendue, a été minimisée par le porte-parole de la Maison Blanche, selon lequel il s'agit seulement d'un « événement annuel » s'inscrivant dans le cadre du Taïwan Relations Act qui fait obligation aux Etats-Unis de garantir la défense de l'île. Mais des responsables – restés anonymes – de l'administration Bush ont été plus clairs : « L'équilibre des forces qui, selon nous, avait commencé de pencher dangereusement en faveur de la Chine a été rectifié, ont-ils expliqué. Si la menace devait justifier des capacités antiaériennes supplémentaires, nous réexaminerions l'Aegis. » « Les choses pourraient être différentes », ont-ils ajouté, si Pékin réduisait la tension dans le détroit de Formose

au lieu d'y pointer des centaines de missiles. La décision de redresser l'équilibre des forces au profit de Taïwan a été prise sur proposition du secrétaire à la défense, Donald Rumsfeld.

M. Bush a reporté la vente de l'armement le plus controversé, le système Aegis, qui aurait renforcé la défense antimissile taïwanaise et porté un coup très dur à la crédibilité de la menace continentale sur l'île. Pékin n'avait cessé, ces dernières semaines, de mettre en garde Washington contre la tentation de livrer ce dispositif. « De toutes les armes que les Etats-Unis proposent de vendre à Taïwan, Aegis est la pire », avait lancé à la mi-mars Sha Zukang, le directeur du contrôle des armements au ministère chinois des affaires étrangères. La décision de M. Bush reflète dans une certaine mesure un souci d'éviter tout geste susceptible d'être jugé provocateur. Il n'est pourtant pas sûr que Pékin se contentera d'avoir échappé au « pire » et interprétera ce nouveau train de livraisons comme l'expression d'une bonne volonté américaine.

### MENACE INÉDITE

Si Taïwan est débouté dans sa requête d'Aegis, il obtient des destroyers Kidd, des sous-marins et des avions P-3C qui vont considérablement relever le niveau de sa marine et faire peser sur les sous-marins chinois une menace inédite. Les huit sous-marins que Taïpeh pourrait acquérir en Europe via Washington devraient notamment déclencher la fureur chinoise : la dernière livraison de sous-marins – achetés en 1981 aux Néerlandais – avait provoqué une crise avec La Haye.

Le régime chinois a fait part, mardi, de sa vive opposition à la vente de ces armements, estimant qu'elle allait encore accroître la tension dans le détroit de Taïwan. La réaction de Pékin est d'autant plus crispée que les Etats-Unis ont accordé à l'ancien président taïwanais Lee Teng-hui, véritable « bête noire » de Pékin, qui le tient pour un séparatiste, un visa de tourisme pour un voyage début mai. Le régime continental a toujours récusé le caractère « privé » de telles visites : celle de M. Lee (à l'époque chef de l'Etat en exercice), au printemps 1995, avait même été à l'origine de la « crise des missiles » dans le détroit de Formose. La conjonction des ventes d'armes et du visa accordé à M. Lee risque fort de conforter la paranoïa chinoise d'un complot américano-taïwanais.

Frédéric Bobin  
et Patrice de Beer

Lire aussi, page 17, un point de vue sur le renouveau du nationalisme en Chine populaire

► www.lemonde.fr/chineusa

## Nouvelles rencontres israélo-palestiniennes pour tenter d'apaiser les violences

Il faut impérativement « renouer les fils de la négociation », affirme Jacques Chirac

Des responsables de la sécurité israéliens et palestiniens ont tenu, lundi 23 avril, une nouvelle réunion de travail pour tenter de calmer la

situation en Palestine. Ils doivent se revoir vendredi. Washington s'est réjoui de constater que les choses bougent quelque peu. Sur le terrain,

un attentat à l'explosif a eu lieu au sud-est de Tel-Aviv, et un enfant palestinien a été tué par des tirs de l'armée israélienne à Gaza.

LA MORT d'un enfant palestinien de onze ans, tué par balle à Gaza, et un attentat à l'explosif dans la région de Tel-Aviv qui a blessé quatre Israéliens n'ont pas empêché, lundi 23 avril, des responsables de la sécurité et du renseignement israéliens et palestiniens de se retrouver au domicile de l'ambassadeur des Etats-Unis à Tel-Aviv, Martin Indyck, pour tenter d'enrayer le cycle de violences.

Dans le sud de la bande de Gaza, c'est lors de heurts entre manifestants palestiniens et militaires israéliens à l'occasion des funérailles d'un membre de la Force 17, la garde rapprochée du président Yasser Arafat, que le jeune garçon, Mohammad Mouhareb, a été tué et douze autres personnes blessées, selon des sources hospitalières et des témoins. L'armée israélienne a démenti avoir ouvert le feu en direction de la foule qui participait à ces obsèques près de Khan Younis. Dans un communiqué, elle a affirmé que les soldats ont tiré « des salves d'avertissement en l'air ». D'autres accrochages ont été signalés en différents

points des territoires palestiniens et, dans la soirée, l'aéroport de Gaza a été visé par des tirs de chars israéliens.

Dans la matinée, l'explosion d'un engin piégé au marché de la ville d'Or Yehouda, au sud-est de Tel-Aviv, avait fait quatre blessés légers. Un groupe se réclamant du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP, basé à Damas) a revendiqué cet attentat. Les Forces de la résistance populaire ont indiqué, dans un appel téléphonique anonyme à l'Agence France-Presse à Jérusalem, que l'attaque était « une réponse à la guerre terroriste menée par le premier ministre israélien Ariel Sharon contre notre peuple ».

L'un des deux attentats de la veille, perpétré à Kfar Saba, a été revendiqué, lundi, par la branche armée du Mouvement de la résistance islamique Hamas, alors que, dimanche, un groupe jusqu'alors inconnu, le Front de l'armée populaire-Bataillons du retour, s'en était attribué la responsabilité (*Le Monde* du 24 avril).

A Ramallah, M. Arafat a condamné ces attentats après avoir reçu le

ministre belge des affaires étrangères, Louis Michel, dont le pays présidera l'Union européenne le semestre prochain. « Je tiens à être très clair. Nous sommes contre toute opération visant des civils qu'il soient israéliens ou palestiniens », a-t-il dit.

### « UN PEU DE MOUVEMENT »

La réunion entre responsables des services de sécurité et de renseignement des deux parties à Tel-Aviv a duré plus de trois heures. Elle a été « sérieuse et sera suivie d'une nouvelle rencontre entre officiers supérieurs des deux bords vendredi », a indiqué une source militaire israélienne. « Israël pourrait décider de mesures d'allègement facilitant les conditions de vie des Palestiniens si la situation le permet », a-t-on ajouté de même source. Mardi matin, les Palestiniens n'avaient encore fait aucun commentaire.

Le secrétaire d'Etat américain, Colin Powell, s'est déclaré satisfait des progrès – « un peu de mouvement », a-t-il dit – réalisés à ce niveau. Il a assuré que les Etats-Unis travaillaient également « à un autre

niveau » pour renouer les relations entre Israéliens et Palestiniens.

Dans un entretien téléphonique, le président Jacques Chirac a fait part de ses préoccupations à son homologue américain, George W. Bush, à qui il a rappelé « sa conviction qu'il n'existe pas d'autre issue que de renouer les fils de la négociation (entre Israéliens et Palestiniens), ce qui implique des gestes de part et d'autre ». Selon l'Elysée, « le président de la République a réaffirmé que, pour la France, le principe "la terre contre la paix" reste la clé du problème ». Les deux présidents ont évoqué les autres aspects des tensions régionales et M. Chirac a insisté sur « l'importance de la stabilité du Liban et du soutien aux réformes engagées par le gouvernement libanais ».

Terje Roed-Larsen, représentant personnel du secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, a annoncé, lundi, qu'il ferait la navette entre Israël et les pays arabes pour tenter de désamorcer les tensions et de contribuer à la relance des négociations. – (AFP, Reuters.)

► www.lemonde.fr/israel

# La taille fait toute la différence.

Parfaitement masculin: la Portugaise Chrono-Rattrapante. Un chronographe mécanique avec rattrapante pour l'enregistrement d'un deuxième temps ou d'un temps intermédiaire. Réf. 3712 en or rose, FRF 87 900.- (prix conseillé). Existe aussi en acier surfin.

## IWC

Depuis 1868.  
Et tant qu'il y aura des hommes.



IWC International Watch Co. Ltd, Schaffhouse, Suisse. Notre catalogue général vous sera envoyé gratuitement sur simple demande à MSG/IWC, 90, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, 01 42 89 65 51, Suisse: +41 52 635 65 65, www.iwc.ch.

### COMMENTAIRE

#### UNE DÉCISION SUBTILE

La décision de George W. Bush, qui a largement repris à son compte les recommandations du Pentagone, n'est pas dépourvue de subtilités et, de ce point de vue, elle ne peut satisfaire la Chine. Certes, elle aboutit, dans un premier temps, à repousser à plus tard la livraison éventuelle à Taïwan d'une défense antimissile qui aurait fait appel au système embarqué Aegis (« bouclier », en grec) et au système terrestre Patriot PAC-3. De quoi, pour Taïpeh, se prémunir contre le déploiement – à raison d'une cinquantaine par an – par Pékin de missiles susceptibles de menacer l'île et ses 23 millions d'habitants. Mais la décision du président américain consiste aussi à fournir à Taïwan, à terme, la panoplie qui lui permettrait de résister à un blocus naval ou à un embargo, une hypothèse que n'excluent plus les experts du Pentagone.

A ce jour, les armées taïwanaises sont mal équipées pour faire

face à un tel scénario, avec seulement deux vieux sous-marins d'origine américaine promis à la casse, deux autres sous-marins plus récents conçus par les Pays-Bas et équipés de missiles antinavires israélo-taïwanais, et quatre avions-radars américains Hawkeye pour surveiller l'espace aérien et maritime. Pas de quoi, véritablement, faire trembler Pékin. Ce n'est donc pas un hasard si M. Bush a promis d'intervenir pour céder à Taïpeh huit sous-marins lance-torpilles, assemblés par des chantiers allemands ou néerlandais, et douze avions américains de patrouille P-3C Orion, qui devraient permettre de dégager l'espace maritime de toute menace.

Ces livraisons, quand elles auront lieu, changeront la donne : elles doteront Taïpeh des moyens de décourager, par avance, toute velléité chinoise de faire le siège de l'île. Mais cela suppose que les Etats occidentaux se présentent au jeu et qu'ils sachent résister aux pressions de Pékin, à la différence de ce qui s'est pratiqué dans un passé récent...

Jacques Isnard

# La mort d'un adolescent dans une gendarmerie déclenche des émeutes en Kabylie

Des heurts entre manifestants et forces de sécurité ont fait des dizaines de blessés

L'annonce de la mort d'un jeune lycéen dans les locaux d'une gendarmerie, le 18 avril, a provoqué des émeutes dans plusieurs villages de Kabylie.

DES MILLIERS de personnes ont enterré, lundi 23 avril, dans le calme, le jeune Massinissa Guerrouh, tué cinq jours plus tôt dans les locaux de la gendarmerie de Beni-Douala (à 20 kilomètres de la ville de Tizi-Ouzou). Après l'annonce de la mort du lycéen, des émeutes avaient éclaté avant de s'étendre à plusieurs villages de Kabylie, faisant, dans certains cas, des dizaines de blessés et causant d'importants dégâts matériels.

Les affrontements entre manifestants, armés de pierres, et gendarmes munis de grenades lacrymogènes ont été particulièrement violents, samedi, dès que la nouvelle de la mort du jeune homme, transféré dans un hôpital de la capitale, a été connue.

Dénonçant un « assassinat », des jeunes ont pris d'assaut les locaux de la gendarmerie de Beni-Douala, démolissant le portail et le mur d'enceinte. On a dénombré une trentaine de blessés. Le lendemain, dimanche, et malgré les appels aux calmes des élus et des dirigeants du Front des forces socialistes (FFS, opposition), venus « en pompier », les mêmes scènes d'émeute se sont renouvelées.

En réalité, la mort du jeune homme, emmené par les gendarmes après une banale dispute entre un groupe de jeunes et un automobiliste, a libéré les rancœurs accumu-

lées par les jeunes à l'égard des forces de sécurité, dont le comportement est critiqué. Un communiqué du commandement de la gendarmerie nationale n'a pas arrangé les choses. Il parlait d'un « regrettable incident par arme à feu » et affirmait que le la victime faisait partie d'un groupe de voyous interpellés pour avoir commis une agression suivie d'un vol.



Cette version a soulevé l'indignation des habitants de la région et des parents de la victime, et poussé des milliers de personnes à signer une pétition réclamant une enquête pour connaître les tenants et aboutissants de cette affaire.

Pour leur part, les partis politiques dominants dans la région, le FFS et le RCD (Rassemblement pour la culture et la démocratie, membre de la coalition gouvernementale) ont le plus grand mal à calmer une jeunesse en rébellion ouverte et décidée à en découdre. La direction du FFS a déclaré

« comprendre » l'indignation des jeunes et a dénoncé « le mépris du droit, le déni de justice et l'impunité érigés en règles » en Algérie. Les appels au calme ne se comptent plus et, dans la région de Beni-Douala, on annonçait une réunion, dans la journée de mardi, des chefs de village dont le poids est encore décisif en Kabylie.

Le succès de ces manifestations a montré que la revendication linguistique et culturelle demeurait très puissante et qu'elle risquait, faute de perspectives ouvertes par le pouvoir, de dégénérer dans la violence.

## REVENDEICATION LINGUISTIQUE

Le succès de ces manifestations a montré que la revendication linguistique et culturelle demeurait très puissante et qu'elle risquait, faute de perspectives ouvertes par le pouvoir, de dégénérer dans la violence.

## Séquence internationale

► www.lemonde.fr/algerie

# Le général Nezzar réplique aux accusations visant l'armée algérienne

A LA VEILLE d'une tournée de conférences en France, consacrées à l'exposé de ses mémoires (*Echec à une régression programmée*, Publi-sud), le général Khaled Nezzar a répliqué à toutes les accusations dont l'armée algérienne est la cible ces derniers mois. Dans un entretien publié par *Le Figaro Magazine* du 21 avril, ce général à la retraite, autrefois chef d'état-major et ministre de la défense nationale, démolit les thèses de l'ex-lieutenant Habib Souaïdia, assimulant dans son livre (*La Sale Guerre*, La Découverte) l'action de l'armée à celle des groupes terroristes.

Le général Nezzar qualifie cet officier d'« imposteur », et son livre de « supercherie du même genre que *Timisoara* », inspiré selon lui par les islamistes du Mouvement des officiers libres (opérant à partir de Madrid sur un site Internet). Si les cadres de l'armée étaient vraiment les tortionnaires décrits par Habib Souaïdia, fait-il valoir, pourquoi ont-ils laissé en vie un témoin aussi gênant que lui et comment

une armée composée à 80 % de conscrits aurait-elle pu garder sa cohésion ? « Si j'ai formé des monstres pareils, alors c'est que je suis un monstre moi aussi ! » s'exclame-t-il, ajoutant que, lors de sa tournée en France, il s'emploiera à « démonter tous ces mensonges » qui ont semé le doute dans la communauté algérienne et peut-être aussi, dit-il, chez les Français de bonne foi.

## « ÉRADICUER »

Interrogé sur l'immobilisme de l'armée algérienne lors du massacre de Bentalha, qui a donné lieu à un autre livre controversé (*Qui a tué à Bentalha ?*, Algérie, chronique d'un massacre annoncé, La Découverte), l'ancien chef d'état-major répond qu'une intervention de l'extérieur aurait pu aggraver la situation, étant donné le peu d'effectifs militaires disponibles dans la région cette nuit-là et la confusion aggravée par l'extinction de la lumière pendant le massacre.

En ce qui concerne l'assassinat de l'ex-président Mohamed Boudiaf, le général Nezzar sou-

ligne que la hiérarchie militaire n'aurait eu aucun intérêt à le faire disparaître, aggravant ainsi le chaos. « Sa mort fut une catastrophe », estime-t-il. Il qualifie ce « moins fort, mais plus agressif » le terrorisme actuel en Algérie, et déclare qu'« un scénario afghan est désormais impossible ». Si on avait laissé le Front islamique du salut (FIS) gagner les élections en 1992, ajoute-t-il, « c'eût été le règne des talibans en Algérie ». Que faire des combattants qui refusent aujourd'hui de déposer les armes ? L'ancien ministre de la défense répond que « la seule solution, c'est de les éradiquer ».

Quant au bilan du président Bouteflika en matière de paix, dix-huit mois après la mise en œuvre de sa concorde civile, le général Nezzar souligne qu'il est trop tôt pour parler d'échec, le chef de l'Etat ayant un mandat de cinq ans. « Il a encore le temps de réussir », indique-t-il en guise de conclusion.

Fl. B.

# Paris et Berlin affirment leur volonté de réviser les orientations de la PAC

## BERLIN

de notre envoyé spécial

Quoi de plus symbolique pour la France et l'Allemagne que d'affirmer ensemble à Berlin, là où la discorde avait éclaté il y a deux ans, la nécessité de travailler de concert pour réviser les orientations de la politique agricole commune ? C'est ce qu'ont fait, lundi soir 23 avril, les ministres français et allemand de

l'agriculture, le socialiste Jean Glavany et la Verte Renate Künast. Tous deux avaient accepté de participer à un débat public avec les présidents des deux principales organisations agricoles française et allemande, Jean-Luc Guyau (FNSEA) et Gerd Sonnleitner (Union allemande des agriculteurs), en présence de l'ancien ministre Henri Nallet et du représentant de l'industrie

allemande des farines animales, Manfred Brunner.

Ce débat inédit s'inscrit dans la série d'émissions « Controverse : Français et Allemands en discussion », réalisées par la conseillère du chancelier Schröder, Brigitte Sauzay, avec la chaîne de télévision ZDF. Tout en réaffirmant qu'il n'était pas question de toucher au cadre financier décidé au sommet européen de Berlin en 1999, Jean Glavany a longuement plaidé pour tirer au plus vite les leçons des crises que vient de traverser l'agriculture. « Il faut inventer un nouveau contrat : produire mieux », a-t-il dit. « Nous avons aujourd'hui un contrat démodé. Dire qu'il faut produire toujours plus, c'est dépassé », a souligné le ministre en estimant qu'on ne pourra pas attendre 2006 pour s'attaquer aux problèmes. « Même si nous avons un cadre financier à respecter, nous pouvons faire bouger les choses de l'intérieur », a-t-il plaidé.

## « SURPRENANT » RAPPROCHEMENT

De son côté, Renate Künast a confirmé que l'Allemagne devait faire davantage pour utiliser la possibilité ouverte par les accords de Berlin de moduler les aides en faveur des mesures de soutien à la qualité et à la stabilisation rurales. Jusque'à présent, l'Allemagne était très hésitante, craignant de pénaliser les grandes exploitations de l'Est, à l'équilibre encore fragile. « Je veux me rapprocher de la France », a-t-elle confié.

En face d'eux, les dirigeants agricoles se sont eux aussi déclarés ouverts aux changements, à condition de tenir compte des nécessités économi-

ques des agriculteurs et de leur donner les moyens de respecter l'environnement. M. Guyau a longuement rappelé que les aides versées à l'agriculture étaient tout autant une subvention à la production qu'à la consommation et que les consommateurs eux aussi avaient bénéficié, avec la Politique agricole commune (PAC), de prix toujours plus bas.

Le présentateur allemand de l'émission a conclu le débat en jugeant « surprenant » le parallélisme des points de vue exprimés. Rarement sujet n'aura effectivement suscité tant de malentendus entre les deux pays. Depuis le bras de fer auquel s'étaient livrés le président Jacques Chirac et le chancelier Schröder sur le financement de la politique agricole au sommet de Berlin, les Allemands sont longtemps restés campés sur une certitude : celle que les Français voulaient les faire payer le plus longtemps possible pour financer leurs surplus agricoles. Les socialistes français pouvaient bien avoir été les pionniers européens en matière d'aide à la qualité et au développement rural, seul comptait le sentiment que jamais le président Chirac n'accepterait de changement.

Obsédé par la baisse des aides et l'idée de leur cofinancement national, Berlin ne voulait pas d'une réforme de fond. Jusqu'au moment où le pays a été touché par la crise de la vache folle, à l'automne dernier. Ce qui a conduit le chancelier à nommer une Verte à la tête d'un ministère de la protection du consommateur, de l'alimentation et de l'agriculture.

Henri de Bresson

# Les Occidentaux appellent la Serbie et le Monténégro au dialogue

PODGORICA. La communauté internationale a exhorté, lundi 23 avril, les autorités monténégrines à la reprise du dialogue avec Belgrade, au lendemain de la victoire serrée des indépendantistes aux élections législatives. La coalition du président Milo Djukanovic bénéficie d'une très courte avance, de moins de 5 000 voix (35 sièges sur 77 au Parlement), sur la coalition pro-yougoslave adverse (33 sièges), selon les résultats publiés, lundi, par la commission électorale. L'Alliance libérale, favorable à l'indépendance, a recueilli 7,6 % des voix (6 sièges). Les partis albanais obtiennent 3 sièges. A Belgrade, le président yougoslave, Vojislav Kostunica, a estimé, lundi, que le résultat des élections législatives au Monténégro « permet d'espérer un avenir meilleur » pour la Fédération yougoslave. L'Union européenne et Washington ont indiqué souhaiter que les discussions reprennent au plus vite entre Belgrade et Podgorica afin de « redéfinir leurs relations ». — (Reuters, AFP.)

# Les marchés argentins ont enregistré une nouvelle baisse de 2,05 %

BUENOS AIRES. Les marchés argentins étaient toujours englués, lundi 23 avril, dans une spirale négative avec une nouvelle baisse de 2,05 %, suivant deux séances de chute libre à 4,03 %, jeudi, et 6,27 %, vendredi, en dépit des messages optimistes lancés pendant le week-end par le président, Fernando de la Rúa, et son ministre de l'économie, Domingo Cavallo. Les marchés sont également dans l'attente d'informations sur l'avenir du président de la Banque centrale (BCRA), Pedro Pou, proche de l'ex-président Carlos Menem (1989-99) et, comme lui, partisan farouche de la seule « convertibilité » au dollar, voire d'une dollarisation complète de l'économie. Pedro Pou a fait l'objet d'une enquête d'une commission spéciale des deux chambres dont les conclusions devraient être présentées, mardi, au président De la Rúa. Selon tous les commentateurs politiques, elles devraient être largement défavorables au président de la BCRA, qui pourrait être destitué par le président de La Rúa. — (AFP.)

## DÉPÊCHES

■ **CROATIE : environ 200 personnes se sont rassemblées**, lundi 23 avril dans la ville de Knin, à 300 kilomètres au sud de Zagreb, pour protester contre des travaux d'exhumations menés par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie de La Haye (TPI). Ce dernier cherche à vérifier si le cimetière de Knin recèle un charnier où auraient été déposés les corps de civils serbes exécutés en août 1995 par les soldats de l'armée croate, lorsque ces derniers ont reconquis ce territoire qui avait proclamé son indépendance sous le nom de Krajina. Selon le Comité d'Helsinki pour la Croatie, environ 200 civils serbes, notamment des personnes âgées, ont été tués dans la région de Knin pendant ce conflit. — (AFP.)

■ **CHINE/FRANCE : le chef d'état-major de la marine chinoise**, l'amiral Shi Yunsheng, est en visite officielle en France, du lundi 23 au vendredi 27 avril, à l'invitation de son homologue français, l'amiral Jean-Luc Delaunay. Il doit se faire présenter le porte-avions nucléaire *Charles-de-Gaulle* qui croise en Méditerranée, la frégate « furtive » *Surcouf* (du type de celle qui a été vendue à Taïwan à six exemplaires) et, à Brest, un sous-marin nucléaire lance-missiles stratégique. L'amiral Delaunay avait déjà été l'hôte de la marine chinoise en juin 2000.

■ **BOLIVIE : de forts déploiements policiers et militaires ont empêché**, lundi 23 avril, plusieurs marches de producteurs de coca, matière première de la cocaïne, de converger vers le centre de la Paz pour protester contre la politique d'éradication des plantations illégales. « Ce sont la faim et la misère qui nous ont contraint à marcher vers la capitale », a dit l'animateur du mouvement, le député socialiste, Evo Morales. La politique inflexible de « coca zero » menée par le gouvernement, citée en exemple par les Etats-Unis, a aggravé la profonde crise économique à laquelle est confronté le pays, selon des analystes locaux. — (AFP.)

■ **GRÈCE : une bombe artisanale a explosé**, dimanche 22 avril à Athènes, devant le bureau du patriarcat œcuménique orthodoxe de Constantinople. L'attentat, qui n'a pas fait de victimes, a été revendiqué par un groupe anarchiste, appelé Lutte anti-pouvoir, qui entendait ainsi protester contre la visite à Athènes, les 4 et 5 mai, de Jean Paul II, considéré comme « responsable du massacre dans les Balkans ». — (AFP.)

# La guérilla tamoule met fin à la trêve qu'elle observait depuis Noël

NEW DELHI. Les Tigres de libération de l'Eelam Tamoul (LTTE), qui combattent depuis plus de quinze ans pour obtenir une patrie séparée au nord du Sri-Lanka, ont mis fin, lundi 23 avril, à la trêve unilatérale qu'ils observaient depuis Noël 2000, compromettant ainsi les minces espoirs de dialogue avec le gouvernement que le médiateur norvégien tente d'organiser. Le LTTE a rejeté la responsabilité de ce durcissement sur le gouvernement qui refuse un cessez-le-feu et la levée de l'interdiction qui pèse sur les Tigres comme conditions à l'ouverture d'un dialogue. « Nous sommes obligés de mettre fin à notre cessez-le-feu unilatéral qui s'est avéré un exercice futile puisque le gouvernement n'a pas reconnu sa signification et son but », déclare le communiqué du LTTE. Le LTTE qui, selon lui, a eu cent soixante combattants tués et quatre cents blessés pendant cette trêve, a aussi critiqué la Grande-Bretagne qui a décidé, en février, de mettre les Tigres hors la loi. Depuis une semaine, de violents affrontements entre l'armée et les Tigres se déroulent, notamment en mer. Ceux-ci ont perdu 8 combattants alors que 11 soldats sri-lankais ont été blessés dans ces combats. (Corresp.)

**PUBLICATIONS JUDICIAIRES**  
**Office Spécial de Publicité**  
 47, rue Louis Blanc 92984 LA DEFENSE Cedex  
 Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

Par Arrêt de la Cour d'Appel de Paris 4<sup>ème</sup> Chambre du 28 Février 2001, le jugement du Tribunal de Grande Instance de Paris, 3<sup>ème</sup> Chambre du 23 Juin 1998 a été confirmé en ce qu'il a dit que la société **DARVET**, exploitant sous enseigne **EVOLUTIF**, en détenant et en offrant à la vente trois costumes portant la marque **CERRUTI 1881** sans autorisation a commis des actes de contrefaçon de la marque **CERRUTI 1881** et porté atteinte à sa dénomination sociale commettant ainsi des agissements de concurrence déloyale.

Le même jugement a dit que la société **KIMAIL**, exploitant sous enseigne **EVOLUTIF**, en apposant sur ses vitrines des mentions **"CERRUTI 1881"**, **"CERRUTI Cloth by CERRUTI"**, sans autorisation, a commis des actes de contrefaçon de la marque **"CERRUTI 1881"** et a porté atteinte à la dénomination sociale de la société **CERRUTI 1881** commettant ainsi des agissements de concurrence déloyale.

Ce jugement a condamné la société **DARVET** et la société **KIMAIL**, exploitant sous l'enseigne **"EVOLUTIF"** à payer à la société **CERRUTI 1881** la somme de 40.000 FF à titre de dommages et intérêts en réparation du préjudice subi du fait des actes de contrefaçon et 40.000 FF à titre de dommages et intérêts en réparation du préjudice subi du fait des agissements de concurrence déloyale.

L'interdiction de la poursuite de ces agissements a été ordonnée sous astreinte de 1.000 FF par infraction constatée à compter de la signification du jugement.

La publication du dispositif de la décision a été ordonnée dans trois journaux aux frais des sociétés **DARVET** et **KIMAIL**, exploitant sous l'enseigne **"EVOLUTIF"**, pour un montant de 60.000 FF H.T.

De plus, les sociétés **DARVET** et **KIMAIL**, exploitant sous enseigne **EVOLUTIF**, ont été condamnées à payer à la société **CERRUTI 1881** la somme de 12.000 FF au titre des frais irrépétibles devant le Tribunal ainsi qu'aux entiers dépens ainsi qu'à une somme supplémentaire devant la Cour de 50.000 FF à ce titre et aux entiers dépens d'Appel.

Pour extrait Cabinet de Me Philippe BESSIS, Avocat à la Cour d'Appel de PARIS.

**COMMERCE GESTION**  
 Intégrez une GRANDE ÉCOLE

Bac + 2 (CEG, BTS, DUT...)  
 Bac + 3 (Lettres, Droit, E...)

3 sessions avri...

**Concours d'admission externe**

Contactez Marion Maury  
 8, rue de Lota - 75116 Paris

01 56 26 26 10  
 www.isg.fr

**ISG**  
 INSTITUT SUPÉRIEUR DE GESTION  
 NEW-YORK - PARIS - TOKYO

TITRE ISG HOMOLOGUÉ PAR L'ÉTAT • ÉCOLE RECONNUE PAR L'ÉTAT • ÉTABLISSEMENT PRIVÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

**ADMINISTRATION** La Cour des comptes a rendu public, mardi 24 avril, le deuxième volet de son enquête sur l'emploi et les rémunérations dans la fonction publique. Elle

a passé au crible six administrations : les douanes, l'enseignement du second degré, les services judiciaires, l'équipement, la gendarmerie et l'administration centrale du ministè-

re de l'emploi et de la solidarité. ● **LES CRITIQUES** portent sur la transgression, par l'administration, des autorisations budgétaires, l'absence de réelle politique de l'emploi,

des primes parfois injustifiées au regard des services rendus. ● **L'ÉDUCATION NATIONALE** est épinglée pour sa mauvaise gestion des emplois. ● **LES RECEVEURS DES**

**DOUANES** perçoivent des primes très élevées et en partie défiscalisées. ● **LES MAGISTRATS** bénéficient d'un régime favorable en matière de durée du travail.

## La Cour des comptes dénonce l'incurie de l'Etat patron

Dans son deuxième rapport sur la fonction publique, la juridiction financière examine en détail les conditions d'emploi et de rémunération des agents de six administrations : emploi et solidarité, douanes, enseignement du second degré, services judiciaires, équipement et gendarmerie

**LA COUR DES COMPTES** persiste et signe. Dans son deuxième rapport sur la fonction publique de l'Etat, rendu public mardi 24 avril, elle apporte de nouveaux exemples qui ne font que renforcer ses observations formulées dans le premier rapport, datant de décembre 1999, sur les carences de la gestion des agents de l'Etat et l'opacité de leurs rémunérations. Elle poursuit l'état des lieux engagé dans quelques grands ministères (éducation, justice, intérieur, finances...) et étend son enquête à d'autres catégories d'agents. Mais elle s'intéresse également à de nouvelles administrations, comme la gendarmerie nationale, qui relève du ministère de la défense. Transgression des autorisations budgétaires en matière d'emplois, violation de dispositions statutaires, défaillance grave des systèmes de suivi des emplois, déformation de la grille indiciaire sous l'effet de régimes indemnitaires aussi complexes qu'opaques... « Ces dérives ne sont pas limitées à des ministères dont la spécificité des missions et des modes d'administration induisent de graves difficultés [éducation nationale pour la gestion des

emplois] ou dont la place au sein de l'appareil d'Etat explique, sans les justifier, certains particularismes [économie] », note la Cour. « Elles s'observent dans tous les ministères ayant fait l'objet d'enquêtes », rajoute-t-elle, y compris à l'équipement, pourtant cité régulièrement pour la modernité de sa gestion.

Ce second rapport révèle, plus que jamais, l'extrême complexité et l'hétérogénéité des situations. Cette complexité se manifeste en matière de gestion des emplois, du fait de la multiplicité des mesures de transferts et de transformations de ces derniers à partir des autorisations budgétaires, et du jeu des mises à disposition. La seule catégorie des personnels contractuels sur laquelle la Cour tente de faire la lumière constitue elle-même un « large spectre » de situations très diverses dont les ministères eux-mêmes n'ont qu'une vue approximative. Les systèmes de rémunération des fonctionnaires, dont la Cour fait cette fois une analyse détaillée, ne sont pas exempts de critiques.

Le protocole Duraufour, signé en 1990, a rénové la grille indiciaire mais n'a pas eu raison des logiques

catégorielles. Il s'agissait pourtant de réaffirmer les principes d'unicité et de transparence du système institués à la Libération, ainsi que d'égalité de traitement à un niveau équivalent. La Cour reconnaît qu'il a eu des effets positifs, notamment

### L'extraordinaire enchevêtrement des régimes indemnitaires rend encore plus éclatants les travers du système de rémunération

le retour à une certaine homogénéité de la grille et une simplification de la structure des corps ; mais l'impact individuel du dispositif, dont le coût constaté à l'issue de sa mise en œuvre en 1997 s'élevait à 9,5 milliards de francs pour

les seules mesures d'effet immédiat (revalorisations indiciaires et nouvelle bonification indiciaire), a été pour le moins variable selon les corps concernés, générant de nouvelles revendications catégorielles.

Ce protocole ayant exclu la haute fonction publique, il a conduit à un nouvel écrasement de la hiérarchie des rémunérations au détriment des hauts fonctionnaires, générant des correctifs indemnitaires qui remettent en cause la classification exprimée par la grille. Le bilan est aussi sévère pour la nouvelle bonification indiciaire (NBI), créée par les accords Duraufour, même si les rapporteurs jugent cet instrument salarial « innovant ». Si ce bonus avait pour but de récompenser certains postes à responsabilité particulière (certains enseignants), ou la mise en œuvre d'une technicité spécifique, « on peut douter » qu'il représente un élément déterminant dans le choix d'affectation en raison de son faible montant, les administrations ayant souvent saupoudré ce dispositif au lieu de le concentrer sur des catégories bien ciblées, dénonce la Cour.

La NBI a même été parfois

détournée de son objectif initial, certaines administrations l'ayant territorialisée pour résoudre des problèmes d'affectation... Quand elle n'a pas servi à compenser les faibles du système ! C'est le cas lorsqu'elle est attribuée à certains agents en raison de son effet sur les retraites ou lorsqu'elle est allouée afin de compenser un différentiel indemnitaire entre différents corps de fonctionnaires d'un même ministère.

L'extraordinaire enchevêtrement et morcellement des régimes indemnitaires rend encore plus éclatants les travers du système de rémunération. La Cour esquisse une typologie des primes à caractère interministériel. Elle n'en recense pas moins de vingt-cinq, sans prétendre à l'exhaustivité. Non seulement l'attribution de ces primes se fonde sur des règles qui ne répondent souvent plus aux réalités des emplois et aux enjeux des services, mais leur montant peut dépasser le plafond réglementaire et leur financement peut reposer sur des « procédures budgétaires hétérodoxes ».

Comme elle le fait pour tous ses contrôles, la Cour a examiné les

mesures prises par les pouvoirs publics à la suite de ses premières enquêtes. Force est de constater que ses observations souvent accablantes ont été suivies de peu d'effets. Des mesures de régularisation juridique des primes ont bien été prises par les ministères de l'intérieur, de la justice, de l'équipement et de l'agriculture notamment, mais celles-ci sont loin encore de s'accompagner d'une véritable refonte des systèmes de rémunération pour favoriser une gestion dynamique et équitable des personnels.

Les magistrats de la Rue Cambon notent, par ailleurs, que « le gouvernement se montre peu sensible aux observations relatives aux surnombres constatés au niveau des grades », alors que « la transgression des autorisations données par le Parlement est incontestable ». Quant au suivi de la gestion des emplois et des effectifs, « il reste toujours aussi défaillant ». La Cour juge que la réforme de l'Etat s'impose, et elle entend bien maintenir la pression dans les années qui viennent.

Lætitia Van Eeckhout

## Equipement : 2,1 milliards pour des « rémunérations accessoires »

**IL A FALLU** près de deux ans à la Cour des comptes pour obtenir des « informations essentielles » sur les effectifs réels du ministère de l'équipement, des transports et du logement, auquel elle consacre trois chapitres de son rapport. Malgré ces difficultés, la Cour a pu mener à bien ce qui apparaît comme la première étude globale sur les personnels d'un « grand » ministère, quatrième employeur civil de la fonction publique de l'Etat avec 111 000 emplois inscrits en loi de finances 1999, derrière l'éducation nationale, les finances et l'intérieur.

Loin de l'image moderniste que ce ministère a souvent pu donner dans la manière de gérer ses effectifs, l'enquête sur le nombre et les rémunérations de ses agents a mis au jour de nombreuses « distortions » entre les emplois votés par le Parlement et les effectifs réellement employés, et autant d'« irrégularités » juridiques dans les régimes indemnitaires de ses agents, profitant à toutes les catégories et notamment les mieux rémunérées.

La Cour relève ainsi une différence de 8 500 agents entre les emplois inscrits au budget et le nombre total d'emplois recensés au ministère, soit 8,5 % de plus par rapport à la loi de finances. Si cet écart s'explique pour 4 000 emplois par des transferts « traditionnels » entre ministères - certains, comme celui de l'environnement, n'assurant pas la gestion de leurs agents -, il provient surtout de l'existence plus contestable de nombreux « surnombres ». Ce « système complexe », explique la Cour, permet d'accorder des emplois d'avancement aux agents en « gageant » des emplois de début de carrière.

Les surnombres représentaient ainsi 14 533 emplois dans la filière

exploitation, bouleversant totalement le profil des emplois de ce corps, où « les agents d'exploitation représentent non pas 72,6 % des emplois comme indiqué au budget mais seulement 30 % ». Le cas le plus ancien et le plus caractéristique de ce « contournement des autorisations budgétaires » est celui des ingénieurs des ponts et chaussées, qui bénéficient depuis 1982 de surnombres dans les grades d'ingénieur en chef et d'ingénieur général, dépassant de 10 % la quotité de ces grades fixée en loi de finances à 46 % des emplois.

### « DÉCOMPTÉ DIFFICILE »

Quant aux effectifs réels, « leur décompte a posé de très sérieuses difficultés au ministère, les services concernés se révélant incapables de répondre » aux demandes formulées par la Cour, « en l'absence d'outils de gestion performants ». Ce n'est qu'au prix de longs travaux de synthèse à partir de données imprimées sur papier que le ministère a pu fournir les éléments demandés avec un an et demi de retard. Au final, il apparaissait en 1996 que le nombre d'agents réellement employés était inférieur de 3 000 au nombre d'emplois budgétaires, « afin de préparer des suppressions d'emplois budgétaires à venir », note la Cour des comptes, pour qui la gestion des effectifs réels, au ministère de l'équipement, « s'éloigne sou-

vent des autorisations budgétaires ».

Enfin, les crédits de rémunération principale des agents, qui s'élevaient à plus de 11 milliards en 1997, ont été augmentés la même année de 2,1 milliards de « rémunérations accessoires » des corps techniques. Leur volume était tel, observe la Cour, « qu'il n'était pas possible d'en avoir une vue complète » sans les comptabiliser une à une, pour arriver au nombre de 80 primes et indemnités « d'origines souvent irrégulières » allouées aux différentes catégories d'agents.

Au cours de son enquête, la Cour a ainsi pu constater l'existence de primes « fondées sur des textes réglementaires non publiés », ou « aménagées » par des textes sans valeur juridique comme les « lettres du Budget » dont certaines sont cosignées par le ministre de la fonction publique. Elles concernent l'ensemble des corps administratifs, notamment les emplois de direction, les administrateurs civils, les attachés d'administration centrale ou les architectes et urbanistes de l'Etat, corps ne bénéficiant pas des « rémunérations accessoires ». « Ils ont pour principal objectif de majorer les primes de ces agents pour réduire le différentiel avec les corps techniques », analyse la Cour.

Alexandre Garcia

## Le temps de travail des magistrats passé au crible

**MAGISTRATS** financiers, les membres de la Cour des comptes ont choisi, pour leur rapport de l'année 2001, de se pencher sur la situation de leurs homologues du ministère de la justice, soit les 6 327 magistrats qui exerçaient, en 1999, dans les 1 200 juridictions de France. Ces fonctionnaires, que leur statut, régi par l'ordonnance de 1958, « singularise par rapport au reste de la fonction publique », font l'objet, depuis 1997, d'un recrutement massif et d'un « repyramidage » du corps destiné à compenser « une situation peu favorable en termes de déroulement de carrière ». Si la Cour des comptes salue cette évolution, rendue nécessaire par les récentes réformes de la justice, elle note qu'elle « ne devrait pas dispenser la direction des services judiciaires (...) d'appliquer de façon plus rigoureuse le droit de la fonction publique ».

La pratique des mises à disposition interne, « ancienne et massive » dans la magistrature, est ainsi épinglée par la Cour des comptes. Des magistrats sont en effet retirés aux cours d'appel et aux tribunaux pour travailler dans les services centraux du ministère de la justice. Ces emplois, qui s'ajoutent aux magistrats juridiquement affectés à l'administration centrale, « battent en brèche » le droit des mutations. Les présidents de juridiction « se voient ainsi affecter des magistrats ou fon-

ctionnaires qui ne prendront jamais effectivement leur service », relève la Cour, ce qui contribue « à brouiller la connaissance des effectifs réellement disponibles au sein des différentes juridictions "taxées" ».

Le même manque de clarté a été relevé par la Cour à propos du temps de travail des magistrats, un sujet sensible dans le milieu judiciaire, et qui « suscite généralement une réponse variant de la protesta-

tion à la revendication », relève la Cour, ce qui contribue « à brouiller la connaissance des effectifs réellement disponibles au sein des différentes juridictions "taxées" ».

Quant au régime de congés annuels, il apparaît bien « plus favorable que celui défini par le statut général de la fonction publique ». Outre les cinq semaines annuelles, les magistrats et greffiers bénéficient de deux semaines de congé supplémentaires, « un usage ancien, connu et appliqué de tous, mais jamais inscrit dans un texte ». Selon les calculs de la Cour, ces deux semaines correspondaient, au 1<sup>er</sup> janvier 1998, à l'équivalent de 890 fonctionnaires par an. Une incongruité renforcée par l'absence de « données exploitables » en matière d'absentéisme, qui « n'a, semble-t-il, pas constitué jusqu'à présent une préoccupation de la direction des services judiciaires ».

Moins opaque est le régime indemnitaire de la magistrature : en 1998, les magistrats bénéficiaient, en moyenne, d'un taux de prime équivalent à 36,7 % de leur traitement principal. Cette « indemnité forfaitaire de fonction », qui a fait l'objet de « très substantielles mesures de revalorisation depuis 1988 », profite à tous les magistrats, en dehors de critères géographique ou de mérite. Les compléments indemnitaires restent rares : les magistrats délégués à la formation et à l'équipement reçoivent une prime trimestrielle de 1 600 francs, tandis que les magistrats antiterroristes (17 magistrats à Paris et 4 en Corse), reçoivent, eux, jusqu'à 11 250 francs trimestriels.

Restent les indemnités de fonction, et notamment celles allouées aux membres du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), que la Cour des comptes juge disproportionnées. En plus de leur traitement principal, les membres du CSM perçoivent en effet, à chaque séance du Conseil, 2 583 francs par jeton de présence. Ces vacations correspondent à une dépense annuelle de 3,5 millions de francs, équivalente à celles « versées à l'ensemble des assesseurs des 131 tribunaux pour enfants de France ». Ce qui fait dire à la Cour des comptes que le « rôle éminent » du CSM « devrait s'accompagner d'une transparence accrue sur la situation administrative et indemnitaire de ses membres, qui, de manière regrettable, fait actuellement défaut ».

Virginie Malingre

Cécile Prieur

## Les receveurs des douanes disposent d'une « cagnotte » rondelette

Leurs primes peuvent aller jusqu'à 2,9 millions de francs sur une période de trois à cinq ans

**IL Y A** des filons au ministère de l'économie et des finances pour gagner confortablement sa vie. En 2000, dans son premier tome sur la « fonction publique de l'Etat », la Cour des comptes avait révélé comment un trésorier payeur général peut très largement arrondir ses fins de mois.

Cette année, elle nous livre, dans son tome II, la recette des receveurs de la direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI) pour se constituer en quelques années une véritable « cagnotte », pour reprendre l'expression de l'un de ses membres. Ils sont 559, sur quelque 20 000 salariés des douanes, à accéder à l'un de ces postes juteux d'agents comptables. Ces heureux élus touchent des primes, qui peuvent aller jusqu'à 2,9 millions de francs sur une période de trois à cinq ans. Les moins bien lotis des receveurs encaissent quand même

un peu plus d'un demi-million de francs.

Les receveurs régionaux et principaux se partagent, en effet, selon des règles définies par un arrêté du ministère des finances, en date du 12 janvier 1960 et modifié le 29 janvier 1993, les sommes que les importateurs versent à l'administration fiscale quand ils ne payent pas au comptant leurs droits et taxes. « L'actuel système des remises a perdu toute justification. Il est un moyen de verser aux cadres de la DGDDI un bonus de primes en le justifiant par un système obsolète », juge la Cour des comptes. Quand ces remises représentent moins de la moitié du traitement brut des agents comptables, elles ne sont pas imposables, au motif qu'elles sont représentatives de frais. Les sommes qui échappent ainsi à l'impôt s'élevaient en moyenne, en 1999, à « 160 513 francs

pour un receveur régional, à 125 198 francs pour un receveur principal surindicié », précise la Cour des comptes. Elle estime que « la DGDDI ne peut justifier l'avantage fiscal consenti » et juge cette exonération fiscale « choquante ».

### « SYSTÈME ÉTRANGE »

Depuis 1993, date de la création du marché unique européen, les receveurs sont assurés d'obtenir un minimum de remises, quelles que soient les rentrées effectives : 16 500 francs par mois pour les receveurs principaux de 1<sup>re</sup> classe, 11 500 francs par mois pour les receveurs de 2<sup>e</sup> classe... En réalité, les règles de calcul et d'attribution des remises « n'ont qu'une importance limitée. En effet, le système est géré dans le temps de façon à assurer aux agents comptables un montant de remises déterminé pour l'ensemble de leur carrière profession-

nelle. Une fois ce montant atteint, les receveurs sont mutés sur un poste non comptable ou partent à la retraite », précise la Cour des comptes.

D'ailleurs, la durée d'exercice des fonctions de receveur est limitée depuis 1993 à une période de cinq à huit ans selon le classement de la recette. Un receveur régional touchera donc, sur une durée de trois à cinq ans, entre 1,2 et 2,9 millions de francs selon le classement de la recette. Les autres receveurs toucheront entre 0,55 et 1,2 million de francs. « Ce système étrange, qui institue une sorte de droit à percevoir ces montants, quelles que soient la manière de servir des intéressés et leur charge de travail dans le poste, ne s'appuie sur aucun des principes qui régissent la fonction publique », estime les magistrats de la rue Cambon.

**Formation linguistique**

Langlais à Oxford Cambridge Boston  
Allemand à Heidelberg  
Espagnol à Madrid

L'attention individuelle des professeurs garantit une parfaite maîtrise de l'anglais, de l'allemand et de l'espagnol. Stages pour adultes, étudiants et jeunes.

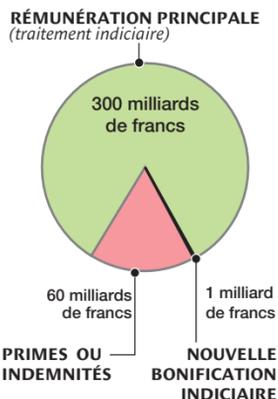
0825 00 10 70 www.oise.net

Bureaux conseil à Bordeaux, Lille, Lyon, Paris, Rennes, Strasbourg et Versailles

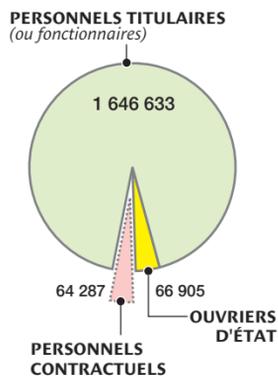
**OISE**

## Les agents de l'Etat et leur rémunération

## LES TROIS ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION



## LES EMPLOIS BUDGÉTAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE EN 1999



Source : DGAFF, Cour des comptes

Dans la réalité, les contractuels sont bien plus nombreux : ils étaient plus de 208 000 en décembre 1998. Aux emplois budgétaires s'ajoutent en effet les personnels occasionnels ou saisonniers.

## La gestion à l'aveugle de l'éducation nationale

LA GESTION de ses enseignants par l'éducation nationale est un inépuisable sujet de rapports, internes comme externes. En mai 1999, celui de la commission sénatoriale présidée par le RPR Adrien Gouteyron, désireux de traquer les enseignants rémunérés alors qu'ils n'exercent pas, en classe, devant des élèves, avait déjà dénoncé la « mal-administration » de l'éducation nationale mais sans parvenir à mettre au jour de réels scandales dans l'utilisation des deniers publics. La Cour des comptes, qui a lancé une série d'enquêtes lourdes sur le même thème, avait analysé dès 1999 la politique de recrutement des 563 000 enseignants des collèges et des lycées.

Elle tire les conclusions sévères de son dernier rapport, qui porte sur les enseignants du second degré, à partir d'une enquête approfondie menée dans cinq académies : Rennes, Nantes, Limoges, Versailles et Nancy-Metz. Aucune d'entre elles, écrit la Cour, « n'est en mesure de fournir à une date donnée le nombre exact des enseignants qu'elle est chargée de gérer et leur répartition en fonction de leur affectation et de leur discipline », signe que le système « n'est ni maîtrisé ni contrôlé ». En outre, « la complexité des opérations de conversion des emplois budgétaires autorisés par le Parlement en postes implantés dans les établissements est telle qu'elle ne garantit plus le respect de l'autorisation budgétaire initiale ».

### BAISSE DU RENDEMENT HORAIRE

Heures supplémentaires converties en emplois, ou inversement, temps partiels... chaque académie adopte ses propres règles et le système aboutit à faire coexister « des professeurs sans élèves et des élèves sans professeurs ». De plus, la complexité du système d'affectation des professeurs, le cloisonnement des quelque 350 disciplines enseignées en collège et en lycée, et la difficulté de faire travailler les enseignants dans une discipline proche de la leur, comme le pré-

voit leur statut de 1950, empêchent le remplacement des absents « d'être correctement assurés ». Le rapport indique aussi que « le rendement horaire des emplois » diminue : dans les lycées de l'académie de Nancy-Metz, il a diminué de 17,9 heures hebdomadaires par enseignant, en 1994, à 17,23 heures en 1998, « soit une perte de 91 emplois en quatre ans ».

La déconcentration du mouvement des professeurs d'une académie à l'autre, lancée par Claude Allègre à la rentrée 1999, au moment même où la Cour des comptes menait ses investigations, n'a, selon les rapporteurs, « pas permis de clarifier la répartition des compétences entre les différents échelons de l'administration ». L'absence d'une culture de « gestion par objectifs » parachève le tout. Compte tenu de l'évolution des effectifs des élèves (-5 % d'ici à 2006) et des enseignants (41 % partiront à la retraite), les rapporteurs appellent donc à « la mise en place urgente d'une gestion prévisionnelle et l'ouverture d'une réflexion sur les règles de gestion des enseignants du second degré ».

La Cour des comptes a également poursuivi les investigations, lancées en 1999, sur la gestion des 70 365 enseignants exerçant dans l'enseignement supérieur. Là aussi, constate-t-elle, le ministère ne dispose pas « d'une information complète et sûre sur le lien emplois-postes-personnes », une situation aggravée par la large décentralisation, au niveau des universités, de la gestion des enseignants chercheurs. Les établissements reçoivent à déclarer leurs postes vacants, pour faciliter les recrutements internes. Et la part des enseignants non titulaires varie de 19 % à 40 % selon les académies. Quant aux rémunérations, elles demeurent opaques. « En matière de cumuls d'emplois publics et de rémunérations publiques, il demeure de nombreuses anomalies. »

Nathalie Guibert

## Des lumières sur les 208 000 contractuels employés par l'Etat

IL AURA FALLU dix-huit ans pour que le processus de titularisation lancé en 1984 soit achevé. Et ce plan, qui visait la titularisation des deux tiers des 370 000 contractuels de l'époque, n'a pas freiné le recours à ce type de personnel. Quinze ans plus tard, comme l'observe la Cour des comptes, ils restent nombreux. La direction générale de la fonction publique en recensait encore quelque 208 082.

Ces personnels constituent une partie substantielle des effectifs de plusieurs ministères : en 1999, l'éducation nationale comptait 40 759 emplois budgétaires de contractuels, le ministère de la défense 6 823, l'équipement 4 538. Et encore, ce ne sont là que les emplois budgétaires, lesquels ne comprennent pas, notamment, les personnels occasionnels ou saisonniers. La pérennisation de ce phénomène tient aux retards du plan de titularisation, à l'absence de gestion prévisionnelle des effectifs et au besoin de personnels spécifiques.

Nombreux, ces contractuels forment un ensemble pour le moins hétérogène, où l'on trouve des

agents rémunérés sur des emplois budgétaires ou sur des crédits, bénéficiaires de contrats ou de décisions unilatérales de recrutement, engagés sous contrat à durée indéterminée ou pour des périodes variant de quelques jours, soumis à des règlements de gestion ou non, recrutés par concours ou sans procédure.

Dans la pratique, la situation de ces agents tend à s'aligner sur celles des fonctionnaires. Beaucoup sont régis par de véritables « quasi-statuts », selon le terme consacré pour cette catégorie de personnel qui reste contractuelle. Des commissions administratives paritaires sont créées pour eux. Certains se voient même proposer un régime de positions telles que mise à disposition ou le détachement.

Que la gestion des contractuels se rapproche des titulaires, pourquoi pas ? Mais la Cour dénonce l'irrégularité fréquente de ces « quasi-statuts ». Dans les faits, ces dispositions relèvent souvent de simples décisions ou circulaires sans valeur réglementaire.

L. V. E.

# Le dispositif du gouvernement pour mieux encadrer les plans sociaux cible les très grandes entreprises

A partir de 1 000 salariés, elles devront proposer un congé de reclassement de six mois

Elisabeth Guigou a détaillé, mardi 24 avril, les amendements visant à renforcer les obligations des entreprises qui annoncent des suppressions

d'emplois. Ces amendements seront discutés avec le projet de loi de modernisation sociale, en séance au Sénat, mardi après-midi. Cette batte-

rie de disposition vise en priorité les très grandes entreprises. Pour tout licenciement économique, l'indemnité minimale sera doublée.

LA PANOPLIE du gouvernement contre les licenciements est enfin prête. Les députés d'abord, les sénateurs ensuite, le Parti socialiste enfin, devaient en prendre connaissance et en débattre, mardi 24 avril. L'exposé d'Elisabeth Guigou passera en effet en boucle toute la journée : devant la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale ; au Sénat, qui examine en première lecture le projet de loi de modernisation sociale, et lors du bureau national du PS spécialement consacré, dans la soirée, à cette question.

Les amendements présentés par la ministre de l'emploi et de la solidarité au projet de loi épargnent les PME pour se concentrer essentiellement sur les grands groupes, la notion de taille ayant été privilégiée sur celle de profits. Mais déjà, les responsables de Danone expliquent, comme lors de l'émission « Mots croisés », sur France 2, lundi soir, à laquelle participait M<sup>me</sup> Guigou, que leur plan social va au-delà des futures exigences de la législation.

● **Rapport de force au sein de l'entreprise.** Au triptyque reclasser-reclassement-réindustrialisation, dessiné par Lionel Jospin, M<sup>me</sup> Guigou a ajouté un pan censé donner davantage de poids,

dans l'entreprise, aux syndicats et aux salariés. Ainsi, les conseils d'administration, de surveillance ou les directoires des grands groupes seront-ils tenus, après information des salariés, de discuter de « l'impact social et territorial » de la restructuration envisagée. Ce débat sur les conséquences est une façon, explique-t-on Rue de Grenelle, « d'impliquer les directions et les actionnaires ».

Comme prévu (*Le Monde* daté 21-22 avril), la possibilité pour les comités d'entreprise (CE) de recourir à l'expertise de cabinets-conseil, sera étendue, non plus seulement dans la phase qui suit la consultation des élus du personnel mais également dans celle de la réalisation du plan social. En plus de leur avis, les CE pourront émettre des « contre-propositions ». Enfin, l'administration du travail disposera d'un délai supplémentaire pour examiner un plan social et dresser, le cas échéant, un constat de carence. La procédure, dans le cas où le nombre de licenciements n'excède pas cent, passe ainsi de huit à douze jours, ce qui permettra aux services du ministère d'intervenir jusqu'à la veille de la deuxième réunion des délégués du personnel.

● **Renchérissement.** L'indemnité minimale de licenciement économi-

que est doublée. Elle passe d'un dixième du salaire mensuel par chaque salarié menacé, à un cinquième. Nombreuses sont les entreprises qui vont déjà au-delà. Plusieurs branches ont également déjà opté pour ce plancher. Il figure, par exemple, dans l'accord de branche de l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM), après cinq ans d'ancienneté.

● **Reclassement.** Toutes les entreprises devront fournir, pour chaque salarié menacé, « un bilan de compétences et d'orientation » avant que celui-ci ne perde son emploi. Mais seuls les groupes de plus de 1 000 salariés, selon la définition retenue dans le code du travail des entreprises « communautaires », devront proposer aux salariés qui le souhaitent un « congé de reclassement » d'une durée maximale de six mois. De la sorte, la période de préavis est effectivement étendue. Pendant toute cette période, le personnel concerné restera salarié de l'entreprise. Cette démarche, qui s'inspire des conventions de conversion supprimées par les signataires du PARE, pourra être couplée avec la validation des acquis professionnels.

● **Réindustrialisation.** Les entreprises de plus de 1 000 salariés qui ne mettraient pas en place leur pro-

pre dispositif pour créer des activités nouvelles seront soumises à une contribution financière dont le montant n'a pas encore été fixé. Selon le ministère, elle pourrait être calculée au prorata du nombre de salariés licenciés. Un minimum légal sera néanmoins institué.

En plus de ces amendements, le gouvernement compte afficher deux autres orientations. La contribution Delalande, appliquée aux entreprises qui licencient des salariés âgés de plus de cinquante ans, pourrait être portée à seize ou dix-huit mois de salaire au lieu d'un an. Elle serait toutefois remboursée si le salarié est reclassé dans les six mois. La question d'un « bonus-malus » sur les cotisations-chômage des entreprises sera également posée. Ce type de pénalité existe aux Etats-Unis, selon des modalités différentes d'un Etat à l'autre. Lundi, le groupe communiste du Sénat a annoncé son intention de déposer un amendement pour « interdire » les licenciements dans les entreprises prospères. Les décrets d'application de la loi Hue sur le contrôle des fonds publics octroyés aux entreprises seront publiés rapidement, assure le ministère pour tenter d'apaiser le PCF.

Isabelle Mandraud

## Les syndicats de fonctionnaires dénoncent la fin des négociations

LA LETTRE n'était pas piégée, mais elle a eu l'effet d'une bombe. En leur annonçant par écrit, lundi 23 avril, qu'il renonçait à rouvrir les négociations sur les salaires des fonctionnaires, interrompues depuis le 19 janvier, le ministre de la fonction publique, Michel Sapin, a suscité la colère et l'indignation des sept fédérations de fonctionnaires, pourtant peu surprises par une décision évoquée à mots couverts par le premier ministre, le 17 avril.

Les secrétaires généraux des sept organisations ont aussitôt réagi en condamnant tour à tour le « diktat » du gouvernement (CFDT et FO), « l'accroc extrêmement grave à la politique contractuelle dans la fonction publique » (UNSA) ou encore le « profond mépris » qu'il témoignerait aux représentants de ses salariés (CFE-CGC). « Le gouvernement a fait un choix, résume Bernard Lhubert, à la tête de l'union des fédérations de fonctionnaires de la CGT, celui de ne tenir aucun compte des exigences formulées par l'ensemble des syndicats. »

Le ministre a beau annoncer à ses interlocuteurs qu'une série d'augmentations permet-

tant de « garantir le pouvoir d'achat de tous les fonctionnaires » sur les cinq années de la législature (1997-2002) fera l'objet d'un décret examiné mercredi en conseil des ministres, les syndicats n'en démordent pas : ces mesures « ne maintiennent pas le pouvoir d'achat de tous les agents sur trois ans [2000, 2001, 2002] », calcule Gérard Aschiéri, secrétaire général de la FSU. En outre, ajoute-t-il, elles ne permettent pas plus d'« amorcer la politique d'augmentations salariales indispensable pour répondre aux futurs besoins de la fonction publique en emplois qualifiés », alors que la moitié des fonctionnaires doivent partir à la retraite d'ici à 2012.

### « MÉTHODE » VIVEMENT CRITIQUÉE

Plus que les chiffres, c'est la « méthode » qui est la plus vivement critiquée. « De la part d'un gouvernement de gauche, il n'est pas anecdotique de refuser trois années de suite aux fonctionnaires leur droit légitime à une négociation sur les salaires », fait observer Michel Périer (CFDT). M. Lhubert ironise sur les mesures uni-

latérales « qui deviennent à la mode » au ministère de la fonction publique, par référence à la fixation par décret, en août 2000, du cadre d'application des 35 heures à la fonction publique après l'échec des négociations menées six mois auparavant.

Certains responsables syndicaux soupçonnent le gouvernement de craindre une négociation avec les salariés de l'Etat en période électorale. Charles Bonnisol, président de la CFE-CGC fonctions publiques, l'a ainsi accusé de vouloir « jouer la montre jusqu'à l'élection présidentielle ». Quant à la volonté affichée par M. Sapin d'« élargir et de redéfinir les conditions pour que le dialogue social vive mieux demain dans la fonction publique », elle est perçue par Nicole Prud'homme (CFCT) comme une invitation « à discuter du sexe des anges » au moment même où se multiplient les foyers de contestation dans les hôpitaux et les ministères, sur les salaires, mais aussi sur les 35 heures.

Alexandre Garcia

CRÉATEUR D'AUTOMOBILES

RENAULT LAGUNA

Euro NCAP \*\*\*\*\*

Date de test: mars 2001  
Choc frontal : 54%, Choc latéral : 100%, Total : 97%  
www.euroncap.com

JAMAIS UNE VOITURE N'AVAIT ÉTÉ AUSSI SÛRE.  
(ET CE N'EST PAS NOUS QUI LE DISONS)

Pour la première fois une voiture obtient 5 étoiles au crash test Euro NCAP\*  
\*Euro NCAP est un organisme indépendant.

www.renault.fr

# Déstabilisés par les municipales, les députés socialistes préparent déjà les législatives

Ils misent sur l'effet d'entraînement de l'élection présidentielle

Le report des élections législatives après la présidentielle en 2002 devait être définitivement adopté par le Parlement, mardi 24 avril. La pers-

pective de ce nouveau calendrier électoral rassure les députés socialistes, à qui les résultats des municipales font craindre un échec personnel

dans leurs circonscriptions, en 2002. Ils se plaignent de ne pas être suffisamment écoutés à Matignon et sont déjà entrés en campagne.

**LES ÉLECTIONS** législatives auront lieu après la présidentielle, vive le nouveau calendrier ! Merci, Lionel Jospin, d'avoir mis cette réforme à l'ordre du jour. Après les résultats décevants pour la gauche aux municipales, en mars, les députés socialistes ne sont pas mécontents à l'idée de faire campagne dans la foulée de la présidentielle. « Si Chirac gagne en 2002, je peux rentrer chez moi. Mais si c'est Jospin, tout est possible », explique avec espoir ce député socialiste élu de justesse, en juin 1997, dans une circonscription ancrée à droite.

Mardi 24 avril, la proposition de loi organique allongeant le mandat des députés devait être définitivement adoptée dans l'après-midi. Elle doit recueillir les voix de la majorité absolue des députés qui monteront à la tribune déposer leur bulletin dans l'urne. Les communistes et les chevènementistes y étant opposés, le PS compte sur les voix d'une partie des centristes qui, cette fois non plus, ne devaient pas faire défaut.

Le calendrier est inversé, le sablier commence à s'écouler. Il reste « cent jours utiles » aux députés. Les socialistes battus aux municipales sont déjà en précampagne, chacun à sa manière. Laurence Dumont (PS, Calvados), numéro deux sur la liste de Louis Mexandeau, battu à Caen, a choisi de

« redoubler » le travail de terrain. Elue députée à Bayeux, ville déte- nue par la droite, elle a été moins présente « pendant deux mois ». Or sa circonscription est « très difficile ». « Ça n'a pas été facile de réat- terrir à Bayeux. Les militants n'avaient pas le moral au beau fixe », confie-t-elle. Elle rattrape le temps perdu : visite d'écoles, prise de contacts avec les nouveaux maires, qui représentent « plus de la moitié des cent soixante-huit sor- tants » et qui sont, « pour la plu- part », de droite. « Cela demande d'autant plus de travail que je n'ai pas de relais à gauche. Sur les neuf cantons de ma circonscription, un seul est socialiste. » Membre de la commission des affaires étrangè- res à l'Assemblée nationale, elle « refuse » les missions à l'étranger. « J'en profiterai... si je suis réélue ! »

D'autres misent, au contraire, sur leur travail à l'Assemblée. Chargé par le PS de réfléchir au renché- rissement du coût des licencie- ments, Eric Besson (PS, Drôme), qui est « passé à cent onze voix près », en 1997, veut « rester dépu- té jusqu'au bout ».

Terrain ou pas, certains redou- tent de ne pas être réinvestis, en 2002. C'est le cas de Jean Rouger (PS, Charente-Maritime). Tête de liste à Saintes... jusqu'en janvier, il a été « viré » du fait de dissensions internes au PS local. « Le program-

me, les affiches, tout était prêt. J'aurais pu maintenir ma candidatu- re, mais au prix d'une lutte fratrici- de », explique-t-il. Alors, il est parti la mort dans l'âme, et la ville a basculé à droite. « Je me sens menacé. Je crains que le PS ne saisisse le prétexte de la parité pour ne pas me réinvestir. Mais je suis déterminé à me représenter », ajoute ce méde- cin de profession, qui pourra tou- jours « retourner à son « stéto » ».

« On est plusieurs à souhaiter que le PS ou Matignon s'intéressent aux battus et nous écoutent »

En attendant, M. Rouger tente de maintenir en veille l'équipe qui l'a accompagné durant la campa- gne. Il est en train de mettre en place « une association à caractère régional » qui couvre la Saintonge, « pays du cognac et de l'art roman ». Ce genre d'initiatives fleurit. A Hérouville, autre ville de gauche perdue dans le Calvados, les battus ont créé l'association

Touche pas à Hérouville. A Nancy, la liste « Nancy Energie » a voca- tion à se transformer en QG de campagne pour 2002, sous la hou- lette de Jean-Jacques Denis, chef de file de l'opposition et numéro deux derrière Jean-Yves Le Déaut. Battu, M. Le Déaut est-il « ter- rain » ou Palais-Bourbon ? Les deux à la fois ! « Je fais en sorte que mon travail à l'Assemblée me serve sur le terrain », explique-t-il. Exem- ples : « Dans ma circonscription, où il y a des affaissements miniers, je me suis investi dans la loi sur l'après- mine, votée en 1999. » Plus récem- ment, il a « rédigé l'amendement « chocolat » ». Il a réuni les artisans confiseurs de « chez lui » et, le 17 mai, il va être nommé... « acadé- micien du chocolat ».

En résumé, ils ont les pieds dans le local, la tête dans les législatives, et l'esprit chagrin : « On n'a tou- jours pas digéré l'échec des munici- pales, affirme Odette Grzegzuka (PS, Aisne), battue à Saint-Quen- tin. On en parle entre nous, à l'As- semblée. Mais, ce qui nous manque, c'est un groupe de parole. On est plu- sieurs à souhaiter que le ministre des relations avec le Parlement, le PS ou Matignon s'intéressent aux battus et nous écoutent ! Sinon, on risque de se ramasser glorieusement l'année prochaine. »

Clarisse Fabre

## Philippe Sanmarco, ancien député (PS), tête de liste de la gauche dans le 1<sup>er</sup> secteur de Marseille

### « Repenser complètement les formes de l'action politique »

MARSEILLE

de notre correspondant régional Ancien collaborateur de Gaston Defferre et ex-député socialiste, Philippe Sanmarco conduisait la liste de gauche dans le premier secteur de Marseille, gagné par la droite mais dans lequel il a enregistré la meilleure progression de son camp entre 1995 et 2001. S'il tire un bilan très critique de la campagne du PS à Marseille, ses propos débordent largement la situation locale.

« Les échecs nationaux du PS relativisent la défaite marseillaise. Ses dirigeants estiment aujourd'hui qu'il faut tourner la page. Comment analysez-vous ce revers et ses suites ?

— La gauche a aussi perdu Miramas, La Ciotat, villes communi- stes, Aix-en-Provence et Fos-sur- Mer, et n'a pas réussi à déloger l'ex- trême droite à Marignane et à Vitrolles. A Marseille, l'échec annoncé a eu lieu, mais surtout, à aucun moment, nous n'avons réus- si à être crédibles. Cela me paraît aussi grave que la défaite elle- même.



PHILIPPE SANMARCO

— Pour la première fois depuis 1983, pourtant, le PS était uni, et la gauche avec lui. C'était d'ailleurs une consigne nationale que de réaliser cette union à tout prix...

— Nous étions unis, ce qui est bien, et nous n'avons pas fait mieux qu'en 1995 ! En réalité, tout le monde a compris qu'il s'agissait d'une union des appareils sans contenu. Les accords avaient été signés séparément par chacun des partis, et ils ne consistaient qu'en une répartition obsessionnelle de la totalité des cent un sièges muni-

cipaux. Ne restait aucune place pour quiconque n'était pas membre d'un parti signataire. Et tandis qu'on présentait une union de façade avec les communistes pour les municipales, on se battait comme jamais contre eux pour les cantonales, dans les mêmes secteurs. Toute la gauche marseillaise a constaté ce verrouillage et cette hypocrisie dramatiques.

— Le nombre important d'absentéistes est-il lié à cette attitude des partis politiques ?

— Pas seulement. A Marseille, alors que la population augmente, le nombre d'inscrits a baissé de vingt-quatre mille en cinq ans. Parmi les inscrits, il y a 10 % de votants en moins. Chez les votants, 10 % encore choisissent des candidats dont ils savent qu'ils ne seront pas présents au second tour. Le débat politique que nous offrons laisse de plus en plus de monde indifférent, à moins qu'il ne dégoûte. Et cela ne touche pas que les quartiers défavorisés : les enfants de cadres supérieurs ne votent pas beaucoup plus...

— Est-ce un avis de décès des partis politiques ?

— Je crois que les partis restent indispensables, que le clivage gauche-droite reste déterminant, mais je suis bien obligé d'entendre les électeurs, ou plutôt les gens, qui n'y croient plus du tout. En réalité nous, acteurs politiques, sommes sur de grands bateaux échoués : on continue de s'écharper entre nous, mais la vie est partie avec la mer et nous ne voyons plus comment retrouver le large.

— Comment reprendre contact et avec qui débattre si les partis en sont incapables ?

— Il faut reprendre le chemin des citoyens, aller là où ils sont car la politique les intéresse : ils se mobi- lisent pour un hôpital, contre une ZAC, pour le droit au logement. Il faut reconstruire le lien entre les engagements de chacun, trouver et dire ce qui fait sens commun. Le discrédit est si grand qu'il est impossible de construire de nouvelles organisations, mais il faut pourtant agir méthodiquement. C'est pour réfléchir à cela que j'invite, le 22 mai, à Marseille, à une convention ouverte, tous ceux que ces questions intéressent. Pour que chacun puisse proposer une méthode d'action correspon- dant à ces aspirations.

— Hors du PS ou dans le PS ?

— Je suis fidèle à mon parti, je ne l'ai jamais quitté, j'y resterai. Mais ces frontières sont dépassées, comme celles des autres partis : la chute du communisme a tout rouvert. On a souri quand on a vu réappa- raître dans les pays de l'Est des partis qu'on croyait disparus depuis cinquante ans. On peut observer les mêmes choses dans le mouve- ment syndical chez nous : SUD, par exemple, se rattache à l'anarcho-syndicalisme d'antan. Le temps est révolu où les partis de gauche pouvaient compter sur des courroies de transmission, finale- ment dociles. De même que, sur le plan politique, on se retrouve peut-être avant le congrès de Tours, qui a divisé le mouvement ouvrier entre communistes et socialistes, sur le plan syndical, on redécouvre peut-être la Charte d'Amiens de 1905, qui fondait l'indépendance absolue du syndicalisme. Je ne sais pas très bien où on va, mais je sais qu'on ne peut faire l'économie de ce pari : repenser complètement les formes de l'action politique. »

Propos recueillis par Michel Samson

► www.lemonde.fr/marseille

## Le Conseil de Paris adopte le premier budget de la nouvelle municipalité

Controverse sur la subvention au PSG

**LA GAUCHE PARISIENNE** a défendu sans difficulté, lundi 23 avril, son projet de budget pour 2001, qui devait être adopté, mardi 24 avril, par le Conseil de Paris. Elle avait face à elle une droite mal remise de sa défaite, comme le reconnaissait, en coulisse, François de Panafieu, maire (RPR) du 17<sup>e</sup> arrondissement. Les élus Verts, eux, se sont contentés, sur quel- ques sujets sensibles, de jouer, sans excès de zèle, leur « rôle d'aiguillon ». Le président du groupe RPR du Conseil de Paris, Philippe Séguin, installé tout près de son ancien rival, Jean Tiberi, s'est tenu coi. Il n'est sorti de son mutisme que pour protester, hors micro, sur un point de procédure et pour réclamer à la première adjointe, Anne Hidalgo, « cinq minutes, Madame, s'il vous plaît », de sus- pension de séance. Même discrétion de la part de M. Tiberi, qui n'a fait qu'une rapide intervention dans l'après-midi et a laissé à son ancien adjoint aux finances, Jean-François Legaret, maire du 1<sup>er</sup> arrondissement, l'essentiel de son temps de parole.

Bertrand Delanoë a donc pu, tranquillement, rappeler les gran- des lignes de son projet. Avec un accroissement de 15 % des dépen- ses d'investissement, la gauche pari- sienne entend donner la priorité au logement, aux équipements desti- nés à l'enfance, à l'augmentation des moyens des maires d'arrondis- sement (38,6 millions de francs supplé- mentaires) ainsi qu'à l'aménage- ment urbain (*Le Monde* du 20 avril). Sur ce chapitre, en plus des 24 mil- lions de francs consacrés aux étu- des sur le futur tramway, 75 mil- lions iront à l'aménagement de cou- loirs de bus en site propre et 60 mil- lions à la réalisation des dix pre- miers « quartiers verts ». « Notre démarche concilie relance de l'investi- sement d'avenir et stabilité fisca- le », a assuré le maire de Paris, avant d'annoncer le dépôt au Parle- ment, dès cette semaine, d'une proposition de loi visant à supprimer la questure et d'inviter ses « chers col- lègues » à voter, mardi, le principe d'un audit financier dont il attend des économies substantielles.

Ces gages de bonne volonté n'ont pas empêché Jacques Tou- bon (RPR) de qualifier ce budget d'« imprudent », de « goulu » et d'« inconséquent ». Selon l'ancien maire du 13<sup>e</sup>, la gauche guigne la « cagnotte » de la Ville, « directe- ment conditionnée par l'activité éco- nomique passée et présente, donc aléatoire pour l'avenir ». M. Tou- bon s'est aussi inquiété de voir la

majorité municipale « ne donner aucune priorité à la sécurité » et il a mis M. Delanoë en garde contre la « gestion du budget de la capitale de la France selon le principe du plaisir ». « J'ai peur que le scénario de l'alternance nationale de 1981 se reproduise, vingt ans après, pour Paris », s'est emporté l'ancien gar- de des sceaux, prédisant à la gau- che le retour du « brutal coup de froid de 1983 ».

« HONORER LA PAROLE DONNÉE »

Plus mesurée dans ses attaques, Marielle de Sarnez (UDF, 14<sup>e</sup>), une proche de François Bayrou qui fait son entrée au Conseil, a trouvé « assez séduisants » certains chapitres du budget tout en déplorant « une absence de vision d'ensem- ble ». Mais c'est sur le mécanisme d'attribution des subventions aux associations que le groupe UDF s'est distingué en proposant « un sous-amendement à l'amendement des Verts » concernant le club de football du PSG et le refus de reconduction « sans contrepartie » de la subvention de 43,4 millions de francs que lui alloue la Ville. « Les élus du 16<sup>e</sup> sont particulière- ment sensibles aux nuisances occa- sionnées, pour les riverains, par les matches du PSG au Parc des Prin- ces », glissera, amusé, M. Delanoë, lors d'une rencontre informelle avec la presse. Cette appréciation a été confirmée par Pierre-Christi- an Taittinger, maire (DL) du 16<sup>e</sup>, qui souhaite que les matchs « à ris- ques » se tiennent au Stade de France, à Saint-Denis...

C'est essentiellement sur ce thème, symbolique, de la subvention au PSG que les Verts avaient déci- dé de porter le fer. Ils souhaitent que la convention liant la Ville de Paris et le club soit redéfinie dans le sens d'« une mission d'intérêt général » et plaident, en atten- dant, pour la suspension de la sub- vention jusqu'à l'examen du bud- get modificatif de juillet 2001. En fin de journée, lundi, le maire de Paris leur a sèchement répliqué qu'il souhaitait « évidemment » ce « nouveau partenariat », mais qu'il fallait, d'abord, « travailler sur son contenu ». « Je suis le maire de Paris, a assénié, en haussant le ton, M. Delanoë. Et mon devoir est d'honorer la parole donnée avant mon élection. » Cette leçon sur la néces- saire « continuité » des affaires de la Ville a été applaudie, à l'unis- son, par M. Séguin et M. Tiberi.

Christine Garin

► www.lemonde.fr/paris

**OSP** PUBLICATIONS JUDICIAIRES  
Office Spécial de Publicité  
47, rue Louis Blanc 92984 LA DEFENSE Cedex - Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

**“Thierry PFISTER, Francis ESMENARD et les Editions Albin Michel condamnés pour diffamation envers Monsieur KIEJMAN, à raison de ses anciennes fonctions de ministre délégué auprès du Garde des Sceaux.”**  
**“Par arrêt de la Cour d'Appel de Paris (11<sup>ème</sup> chambre section A) du 7 Février 2001, Messieurs Thierry PFISTER et Francis ESMENARD ont été condamnés pour diffamation envers un ancien ministre, Monsieur KIEJMAN, pour avoir publié aux Editions Albin Michel un ouvrage “lettre ouverte aux gardiens du mensonge” dans lequel ils lui imputaient, alors qu'il était au gouvernement en 1990 et 1991, d'avoir “enrayé” des procédures judiciaires, notamment l'affaire BOUSQUET et le dossier URBA” ;**

**FURNAS**  
CENTRAIS ELÉTRICAS S.A.  
CNPJ 23.274.194/0001-19

**BRAZILIAN GOVERNMENT**

MINISTÉRIO DE MINAS E ENERGIA Eletrobrás

**INVITATION INTERNATIONALE**

FURNAS a l'intention d'acquérir sur le marché des turbogénérateurs au gaz avec une puissance locale (24° C et pression atmosphérique au niveau de la mer) de 60 à 110 MW et de 160 à 180 MW. Pour y procéder, elle consulte publiquement les intéressés au sujet de la disponibilité de ces équipements dans les conditions ci-dessous mentionnées:

1. Turbogénérateurs disponibles pour livraison jusqu'au 31 janvier 2002.
2. En cas d'empêchement pour la livraison à la date ci-dessus mentionnée, indiquer la date plus proche de celle qui a été indiquée par FURNAS.
3. Cette disponibilité du turbogénérateur devra être attestée au moyen de la documentation spécifique de son fabricant, en indiquant clairement la date prévue de livraison FOB, la quantité d'unités, le modèle et la puissance, ainsi que le numéro de référence de chaque équipement.

Les informations devront être envoyées par courrier adressé à FURNAS Centrais Elétricas S.A., dûment signé par un représentant légalement constitué jusqu'au le 2 mai, 2001, à l'adresse ci-dessous:

FURNAS Centrais Elétricas S.A.  
Departamento de Aquisição  
At.: Ailton Gomes Monteiro Filho  
Rua Real Grandeza, 219 - SI 701 C  
CEP: 22283-900 - Rio de Janeiro/RJ  
Tel: 21 (xx) 528-5839 / 528-5423

► www.lemonde.fr/marseille

**JUSTICE** Le conseiller diplomatique de Charles Pasqua à la présidence du conseil général des Hauts-de-Seine, Bernard Guillet, a été entendu, lundi 23 avril, par les juges Cour-

roye et Prévost-Desprez, chargés de l'enquête sur l'affaire Falcone. ● **IL A CONTESTÉ** les accusations de Sabine de la Laurencie, une ancienne collaboratrice qui affirmait avoir récupéré, en 1994, des mallettes, en Suisse, à la demande de M. Guillet. M. Antona, réputé proche de M. Pasqua et visé lui aussi par ce témoignage, dément également ces affirmations.

● **LES PROCHES** de M. Pasqua répliquent sur le terrain juridique. M. Marchiani annonce ainsi qu'il pourrait refuser de se rendre à une convocation en faisant valoir l'immu-

unité liée à son mandat de député européen. ● **LES SOUVERAINISTES** sont partagés entre la solidarité à l'égard de M. Pasqua et la dénonciation d'un « univers à la Coppola ».

nité liée à son mandat de député européen. ● **LES SOUVERAINISTES** sont partagés entre la solidarité à l'égard de M. Pasqua et la dénonciation d'un « univers à la Coppola ».

# Les proches de M. Pasqua contestent les accusations de financement occulte

Deux conseillers de l'ancien ministre de l'intérieur démentent les accusations d'une des ses anciennes collaboratrices. Entendu par les juges, M. Guillet nie avoir ordonné le transport, en 1994, d'une « mallette » venant de Suisse. M. Antona se dit pour sa part « stupéfait » par ces « allégations »

**LES PROCHES** de Charles Pasqua mis en cause par les juges d'instruction de l'affaire Falcone, saisis depuis la semaine dernière de deux enquêtes visant le financement du Rassemblement pour la France (RPF), semblent déterminés à contre-attaquer. Deux d'entre eux, Bernard Guillet et François Antona, contestent point par point le témoignage accablant d'une ancienne collaboratrice du ministre de l'intérieur, Sabine de la Laurencie, qui avait décrit devant les juges des remises d'espèces provenant de l'étranger au profit du RPF (*Le Monde* du 21 avril).

Cette dernière avait notamment expliqué aux policiers, au cours de sa garde à vue, le 10 avril, qu'en 1994, deux conseillers de Charles Pasqua, alors que ce dernier était pour la seconde fois ministre de l'intérieur (1993-1995), Bernard Guillet et François Antona, lui avaient confié une mission, « présentée comme étant officielle », consistant à « aller à Genève pour y chercher [...] des documents diplomatiques ». « J'étais attendue à l'aéroport de Genève par un homme avec lequel je suis montée dans une limousine. Là, il m'a donné une mallette. Je lui ai demandé ce qu'il y avait dedans. Il m'a ri au nez. Je suis rentrée immédiatement à Paris avec la mallette de Bernard Guillet, dans son bureau. »

« A mon retour, avait précisé la jeune femme, j'ai également été reçue par MM. Guillet et Antona. J'ai protesté en faisant valoir que le moindre des choses était de savoir ce qu'il y avait dans la mallette. On m'a

répondu que je n'avais qu'à me taire. » Devant les juges, qui l'ont entendue au titre de témoin assisté, le 11 avril, M<sup>me</sup> de la Laurencie avait précisé : « En rentrant [de Genève], j'ai remis cette valise à Bernard Guillet. Il a appelé Antona et ils se sont enfermés tous les deux. »

Longuement entendu, lundi 23 avril, par les juges Philippe Courroye et Isabelle Prévost-Desprez, le conseiller diplomatique de Charles Pasqua, Bernard Guillet, mis en examen pour « recel d'abus de biens sociaux » le 12 avril, a tenté de démonter, point par point, les accusations de M<sup>me</sup> de la Laurencie. « Mon client a répondu aux rumeurs et aux ragots, a indiqué l'avocat de M. Guillet, M<sup>rs</sup> Jacques Vergès. Il a contesté la mallette, les voyages pour avoir de l'argent en Suisse ou au Luxembourg. »

M. Guillet a également démenti avoir reçu de l'argent de l'homme d'affaires Nasir Abid - visé par un mandat d'arrêt international dans le cadre de l'affaire Elf - qu'il a affirmé avoir connu en Irak pour le convoyage de médicaments. Devant les policiers, M<sup>me</sup> de la Laurencie avait expliqué que M. Guillet lui avait « demandé plusieurs fois d'aller au Luxembourg pour y retirer de l'argent auprès de Nasir Abid ».

## VIREMENTS À DES ASSOCIATIONS

A l'issue de l'interrogatoire de M. Guillet, les juges ont perquisitionné, lundi soir, au siège de France-Orient, une association réputée proche de M. Pasqua. Lors d'une première perquisition, en novembre 2000, ils avaient découvert



dans le coffre-fort, une somme de 9 000 dollars. Le ruban qui les enlissait portait le tampon d'une banque genevoise - l'Union de banques suisses - et une date - le 17 octobre 2000. Interrogée comme témoin, le 11 avril, la secrétaire particulière de Charles Pasqua, Marie-Danièle Faure, membre du bureau de France-Orient, avait indiqué que cette liasse lui avait été confiée par Bernard Guillet. « Il arrivait à M. Guillet de me remettre une enveloppe fermée à remettre au coffre, c'est moi qui avais la clé », avait-elle déclaré. Interrogé mardi 23 avril, M. Guillet a affirmé aux juges que cette somme provenait du don d'un homme d'affaires algérien et assuré

qu'il existait un justificatif de ce versement au siège de l'association. La perquisition a permis aux magistrats de saisir une lettre dans laquelle cet homme d'affaires s'engageait à verser 70 000 francs à France-Orient.

M. Guillet a également été interrogé sur d'autres associations réputées proches de l'ancien ministre de l'intérieur qui intriguent les enquêteurs. Ces derniers s'intéressent particulièrement à l'Association France-Afrique-Orient (AFAO), bénéficiaire, en 1996, d'un versement de 1,5 million de francs émanant de la société de Pierre-Joseph Falcone, Brecco, et dont M. Guillet était le secrétaire. Avant

son audition, M. Guillet avait affirmé au *Monde* ne pas avoir « été au courant de ce virement ». « Je ne me mêlais pas des aspects financiers, qui incombait au trésorier de l'association, Bernard Bled [ex-secrétaire général de la Ville de Paris]. » Un proche de M. Bled a indiqué au *Monde* que ce dernier avait été trésorier de l'AFAO « de 1993 à 1995 ». « M. Bled, qui avait accepté ce poste pour rendre service à Pierre Messmer [ancien président de l'AFAO], en a démissionné lorsqu'il a été appelé au cabinet du nouveau maire de Paris, Jean Tiberi ».

Le témoignage de Sabine de la Laurencie sur la fameuse « mission » consistant à rapporter de Suisse une mallette, en 1994, alors qu'elle travaillait auprès de Bernard Guillet au ministère de l'intérieur, est démenti par François Antona, l'autre conseiller de M. Pasqua place Beauvau mis en cause par son témoignage. Ancien policier, François Antona a été mis en examen, en 1999, pour « recel d'abus de biens sociaux », pour avoir perçu des fonds d'Elf Aquitaine International (EAI).

M. Antona a fait savoir au *Monde* qu'il contestait les « allégations » de M<sup>me</sup> de la Laurencie. Il nous a fait part de sa « stupéfaction » et livré sa version des faits : « En 1994, j'ai effectué une mission officielle à Genève pour le compte du ministère de l'intérieur. » Une mission que M. Antona qualifie de « hautement confidentielle et extrêmement importante » sans plus de précisions, se contentant de renvoyer « au contexte sensible de l'époque ». « J'avais

besoin d'un document confidentiel que je ne pouvais pas recevoir par télécopie, pour des raisons de sécurité », explique M. Antona. « J'ai donc appelé Bernard Guillet, place Beauvau, pour lui demander qu'il m'envoie en urgence quelqu'un de confiance à Genève pour me remettre le document en mains propres. Il m'a envoyé Sabine de la Laurencie. »

## « AHURISSANT »

Selon M. Antona, cette dernière lui a remis le fameux document, « dans une voiture, à l'aéroport de Genève ». « La rencontre a duré une dizaine de minutes avant que M<sup>me</sup> de la Laurencie ne reparte vers Paris », ajoute-t-il. « Mme de la Laurencie se trompe manifestement dans la relation des faits qu'elle propose », estime M. Antona qui s'« étonne » que la jeune femme, « qui pourtant [le] connaît bien pour [l]'avoir côtoyé place Beauvau », puisse le « confondre avec un inconnu dans une limousine ». D'autre part, il affirme qu'il n'a entre eux « jamais été question de mallette, encore moins évidemment de remises d'espèces ». « C'est la seule fois, entre 1993 et 1995, où M<sup>me</sup> de la Laurencie a pu intervenir dans une de mes missions », ajoute-t-il. Qualifiant d'« ahurissant » le contenu de la déposition de l'ancienne collaboratrice de M. Guillet, François Antona indique qu'il vient de communiquer, par l'intermédiaire de son avocat, sa version des faits aux juges d'instruction.

F. LH.

# M. Marchiani invoque son immunité de parlementaire européen

**LES ENQUÊTES** en cours sur l'affaire Falcone et le financement du Rassemblement pour la France (RPF) vont-elles buter sur l'immunité de parlementaire européen dont bénéficient le président du mouvement souverainiste, Charles Pasqua, et l'un de ses élus, Jean-Charles Marchiani ?

La situation de M. Pasqua est pour le moins complexe. Député européen depuis juin 1999, il a été réélu, en mars, président du conseil général des Hauts-de-Seine. Selon la loi sur le cumul des mandats, ces deux fonctions sont « incompatibles » et « tout représentant au Parlement européen élu dans une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité cesse de ce fait même d'exercer son mandat ». Malgré ce texte, M. Pasqua siège toujours au Parlement européen.

Pour faire cesser cette incompatibilité, les autorités françaises doivent notifier la situation au Parlement de Strasbourg. Le cabinet de la présidente, Nicole Fontaine, a fait savoir, lundi 23 avril, qu'il n'en était pas encore informé, contrairement à ce qu'a affirmé, dimanche, le ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant (*Le Monde* du 24 avril). Au quai d'Orsay, on indique qu'une lettre, actuellement soumise à la signature du ministre des affaires étrangères, pourrait arriver juste avant la mini-session des 2 et 3 mai. Pour que la disposition électorale française ainsi signifiée prenne effet au niveau communautaire, il faut encore que le Parlement européen en « prenne acte ». Or les services juridiques du Parlement européen se demandent qui doit

prendre acte : la présidente seule ou l'assemblée plénière ? Le tribunal de première instance de la Cour de justice des communautés européennes a ordonné le sursis à exécution de la déchéance du mandat de Jean-Marie Le Pen, le 26 janvier, au motif que cette déchéance avait été prononcée par M<sup>me</sup> Fontaine, et non par l'assemblée plénière. Or un tel vote en assemblée plénière suppose un rapport ainsi qu'une proposition de résolution établis par une commission compétente, ce qui prend du temps.

## MOUVEMENTS DE FONDS SUSPECTS

Jean-Charles Marchiani, de son côté, est député européen, élu en 1999 sur la liste de M. Pasqua. L'ancien préfet du Var a déjà été entendu à plusieurs reprises, par la police, dans le cadre de l'affaire Falcone. Des documents découverts au domicile du marchand d'armes semblent en effet indiquer que M. Marchiani, dissimulé sous le pseudonyme « Robert », aurait perçu des fonds, en marge du contrat d'armement passé par le gouvernement angolais, en 1993 et 1994, via la société de M. Falcone. Des mouvements de fonds suspects ont par ailleurs été détectés sur ses comptes et ceux de ses proches.

Interrogé par *Le Monde*, M. Marchiani a balayé l'hypothèse d'une convocation judiciaire dans le bureau des juges : « J'ai déjà témoigné trois fois spontanément devant la police, je ne vois pas pourquoi je devrais encore m'expliquer », a-t-il déclaré. M. Marchiani estime « de toute façon ne pas être tenu de [se] rendre à une éven-

tuelle convocation ». « Je suis protégé par l'immunité européenne, qui proscrie toute mesure coercitive », explique-t-il. Or, selon lui, « une convocation est en soi une mesure coercitive, puisqu'elle prévoit que le magistrat peut recourir à la force publique si on n'y défère pas ».

M. Marchiani se dit « totalement étranger à toute cette affaire ». Il remarque ainsi que les deux informations judiciaires ouvertes, le 19 avril, par le parquet de Paris visent « les comptes du RPF et le financement de la campagne des élections européennes de juin 1999 ». « Je ne vois donc pas à quel titre je pourrais être entendu par la justice. Dans les deux cas, ce sont Charles Pasqua et Philippe de Villiers les seuls responsables. » Il se dit cependant persuadé que les finances du RPF « sont parfaitement claires » et se dit « sceptique sur l'avenir de la procédure ».

Par ailleurs, M. Marchiani conteste être le fameux « Robert » : « Ce n'est pas moi, affirme-t-il, mais si tel était le cas, de toute façon, les faits visés sont très largement antérieurs à la fondation du RPF. Je ne vois pas alors où est l'infraction à la législation sur le financement politique. » Enfin, M. Marchiani affirme que les mouvements de fonds qui intriguent les enquêteurs « n'ont rien de suspects ». « J'ai simplement l'habitude, depuis plusieurs années, de verser 4 000 francs en espèces chaque mois à mes enfants, sommes qu'ils déposent ensuite sur leurs comptes. Cela ne concerne en rien la justice », conclut M. Marchiani.

Fabrice Lhomme et Rafaële Rivais (à Bruxelles)

## PROFIL

**BERNARD GUILLET, LE DIPLOMATE DE NANTERRE**

A la tête du conseil général des Hauts-de-Seine, le plus riche des départements français, Charles Pasqua entretient, à Nanterre, une équipe de collaborateurs digne d'un des tout premiers membres du gouvernement, sinon du premier. Elle comporte ou a comporté, pour n'en citer que quelques-uns, un préfet, Edouard Lacroix ; un homme des « services », William Marchiani ; plusieurs policiers, dont Daniel Léandri ; un inspirateur et rédacteur des discours, William Abitbol ; un ancien journaliste, Jean-Marie de Morant. Et un diplomate, Bernard Guillet.

Agé de cinquante-cinq ans, M. Guillet - qui n'a aucun lien de famille avec un autre proche de M. Pasqua, Jean-Jacques Guillet, député des Hauts-de-Seine et secrétaire général du RPF - est devenu l'un des collaborateurs du « président » lorsque celui-ci était ministre de l'intérieur, en 1986. Entré dans la carrière par le concours des secrétaires adjoints, en 1971, il était en poste à Rabat lorsque Jacques Chirac, premier ministre, l'avait fait venir à son

cabinet, en avril 1986, avant de le céder au ministre de l'intérieur huit mois plus tard. Le parcours de M. Guillet l'avait mené en Afrique (Soudan, Angola), en Syrie et au Salvador.

Son arrivée au cabinet de M. Pasqua, au moment du conflit avec l'Iran, des attentats à Paris et de la détention d'otages français au Liban, attestait que le ministre de l'intérieur était aussi chargé de responsabilités diplomatiques. Après la défaite de 1988, M. Guillet avait été nommé consul à Houston, aux Etats-Unis, puis il avait repris sa place au cabinet de M. Pasqua, redevenu ministre de l'intérieur, en avril 1993. Cette fois, il ne l'a plus quitté, le suivant comme conseiller diplomatique du président du conseil général des Hauts-de-Seine, en 1995, mis à disposition par le ministère des affaires étrangères où il est, d'ailleurs, délégué général du syndicat FO des personnels.

A Nanterre, M. Guillet est chargé des relations internationales de M. Pasqua, qui s'étendent de la Sibérie du général Lebed à la Chine, en passant bien sûr par l'Afrique, le Maghreb et le Proche-Orient. Politiquement, il ne se cache pas d'avoir été, comme M. Marchiani, un chaud partisan du rapprochement entre M. Pasqua et Philippe de Villiers.

Patrick Jarreau

# Les souverainistes hésitent entre la solidarité envers M. Pasqua et la condamnation d'un « univers à la Coppola »

**TOUT EN ROMPANT** le silence qu'il s'était imposé depuis l'ouverture des deux informations judiciaires visant Charles Pasqua et le financement du Rassemblement pour la France (RPF), Philippe de Villiers reste prudent. Ayant témoigné à charge dans ce dossier, le député de Vendée tient à souligner qu'il « ne veut pas en rajouter ». « Les faits se suffisent à eux-mêmes », a-t-il indiqué au *Monde*, lundi 23 avril, laissant ses proches parler plus librement d'une « plongée dans l'univers de Coppola ». Pour autant, le président du Mouvement pour la France (MPF) ne cache pas qu'il entend bien engranger les dividendes politiques des ennuis judiciaires de celui qui fut son colistier lors des élections européennes de juin 1999. « Il est bien évident, affirme M. de Villiers, que, compte tenu de ce qui se

passait au RPF, le mouvement que j'ai créé et animé a toute sa place à prendre. Le MPF a vocation à représenter la mouvance souverainiste de droite. » Une mouvance qui, précise-t-il, « a été, à un moment, incarné par Charles Pasqua ».

## « IL N'EST PAS REMPLAÇABLE »

Le principal enjeu est naturellement l'occupation de cet espace au premier tour de l'élection présidentielle. « Je ne sais pas, indique M. de Villiers, si Charles Pasqua est en mesure d'être candidat. » Se lance-t-il lui-même dans la bataille si tel n'est pas le cas ? « Il serait indécent que je réponde à cette question », conclut-il, renvoyant sa décision à plus tard. Tout en commentant ainsi, *mezza voce*, à prendre ses marques dans cette perspective, M. de Villiers connaît trop la comba-

tivité de son ancien partenaire pour brûler les étapes : « Charles Pasqua peut très bien en faire une occasion de rebond », confie-t-il lui-même.

Cette incertitude est partagée dans les rangs souverainistes, où chacun, pour l'heure, campe sur ses positions. Les affaires judiciaires ? « Ça ne change rien. C'est l'écume par rapport aux objectifs majeurs », affirme Jacques Myard. Pour le député des Yvelines, secrétaire politique national du RPF, « Pasqua demeure celui qui portera le mieux et le plus fort nos convictions. » Mieux, prédit M. Myard, « son score va être amplifié par les attaques » dont il est l'objet, cette « dérive médiatico-judiciaire » qui « montre que l'objectif premier doit être le renforcement du rôle de l'Etat ». Une éventuelle mise en examen ne serait pas de nature à changer la donne : « On s'en contre-

fout, de la mise en examen ! Nous sommes tous des gibiers de mis en examen ! », s'exclame le maire de Maisons-Laffitte (Yvelines). Lionel Luca, député RPF des Alpes-Maritimes, ne prête pas plus attention à ce « ball-trap moderne de la politique » qui est, selon lui, la mise en examen. Dans l'attente d'un éventuel jugement, M. Luca indique que M. Pasqua « n'est pas remplaçable ». « Personne n'a sa puissance ni sa force de conviction », explique-t-il, tout en se disant persuadé qu'« il y aura, bien sûr, des ersatz ». M. de Villiers ? « Qu'il le veuille ou non, il est embarqué dans le même bateau », réplique M. Luca, en référence aux anciennes fonctions exercées par le député de Vendée au sein du RPF.

Ceux qui avaient déjà pris leurs distances avec M. Pasqua se trouvent confortés dans leur analyse.

Nicolas Dupont-Aignan, député de l'Essonne, se félicite ainsi d'avoir quitté le RPF, le 26 juin 2000, en raison d'un « mode de fonctionnement qui [lui] était insupportable ». Ayant depuis retrouvé sa place dans les rangs du RPR, M. Dupont-Aignan se dit persuadé que Jacques Chirac a désormais « les cartes en main pour regrouper les droites ». A condition, toutefois, que le chef de l'Etat « retrouve les thèmes sociaux » qui avaient été, selon lui, à l'origine de son élection en 1995. « Le peuple de droite attend des hommes qui renouent avec la volonté politique », insiste M. Dupont-Aignan.

## « MILITANTS DÉSORIENTÉS »

Le député européen Paul-Marie Coûteaux, qui avait démissionné à la même époque du RPF, reste pour sa part orphelin. « Le souverainisme

n'a pas de candidat aujourd'hui », affirme-t-il, en indiquant qu'il reçoit des appels de « militants désorientés ». Les menaces judiciaires qui pèsent sur M. Pasqua ne sont pourtant pas directement en cause. Tout juste risquent-elles, selon M. Coûteaux, d'inciter l'ancien ministre de l'intérieur à « se protéger en se rapprochant du président de la République, au point d'être candidat uniquement si Jacques Chirac le lui demande ». Or, outre une affirmation du « ni droite ni gauche », le député européen attend du futur candidat souverainiste, quel qu'il soit, un refus explicite de tout désistement au second tour pour Jacques Chirac ou - dans le cas de Jean-Pierre Chevènement - en faveur de Lionel Jospin.

Jean-Baptiste de Montvalon

# Marie-Noëlle Lienemann veut accélérer les opérations de démolition dans les cités dégradées

La secrétaire d'Etat au logement annonce la destruction d'au moins 15 000 logements en 2002

La secrétaire d'Etat au logement, Marie-Noëlle Lienemann, devait annoncer, mardi 24 avril, ses objectifs pour les années à venir. Elle souhaite

augmenter le nombre de démolitions dans les « espaces urbains dégradés » : un programme prévoyant la destruction de 10 000 logements

d'ici à juin 2002 et au moins 15 000 sur l'année 2002 devrait être présenté. Elle souhaite également éradiquer les « logements indignes ».

LE CHANGEMENT dans la continuité. Les mesures que la secrétaire d'Etat au logement, Marie-Noëlle Lienemann, devait rendre publiques, mardi 24 avril, au cours d'une conférence de presse, suivent le sillon tracé par son prédécesseur, Louis Besson, qui a quitté le gouvernement le 27 mars pour sa mairie de Chambéry : « casser les ghettos », « relancer le logement social en réussissant la mixité sociale », « éradiquer le logement indigne ». Ces orientations, que M<sup>me</sup> Lienemann avait déjà esquissées à l'issue du séminaire gouvernemental du 12 avril (*Le Monde* du

14 avril), ne sont pas nouvelles, mais la secrétaire d'Etat au logement les place en tête de son agenda pour répondre aux « attentes sociales » exprimées par l'électorat au cours des élections municipales du mois de mars. Son principal souci est d'assurer « la mise en œuvre dans les faits » des « grands » textes votés par le Parlement depuis juin 1997, qu'il s'agisse – entre autres – de la loi de lutte contre les exclusions ou de celle relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU).

M<sup>me</sup> Lienemann souhaite augmenter les opérations de démolition-reconstruction dans les « espaces urbains dégradés ». En 1999, quelque 6 000 logements avaient été rasés ; un « programme d'action prioritaire de 10 000 logements démolis d'ici à juin 2002 et au moins de 15 000 sur l'année 2002 » devrait être présenté. Le gouvernement veut accélérer les cadences pour « casser les ghettos », condition sine qua non, selon elle, au rétablissement du « pacte républicain ».

## RÉSORBER LES BIDONVILLES

La relance de la construction locative sociale constitue la seconde grande préoccupation de M<sup>me</sup> Lienemann, même si, en la matière, aucune annonce fondamentalement nouvelle ne devait être faite, mardi. La secrétaire d'Etat entend mettre en œuvre le plan annoncé par M. Besson le 7 mars (*Le Monde* du 8 mars) de manière à bâtir « plus de logements sociaux en 2001 qu'en 2000 ». Elle compte également proposer de « nouvelles résidences » qui « n'excéderaient pas une trentaine de logements et devrait accueillir à la fois des jeunes, des jeunes couples, des personnes âgées, quelques familles nombreuses, un ou deux logements d'insertion ». Une centaine de programmes de ce type devrait être lancée au cours de l'année 2001 à travers la France, en particulier dans les régions frappées par la pénurie de HLM. Le gouvernement veut ainsi promouvoir une mixité sociale qui soit « acceptée et [réalisée] partout ». Enfin, au titre

du logement social toujours, le conseil des ministres a approuvé, le 18 avril, un texte qui rétablit, sous une forme corrigée, les dispositions de la « loi SRU » invalidées en décembre 2000 par le Conseil constitutionnel (*lire ci-contre*). Ce texte « pourra être adopté par le Parlement avant la fin de la législature », devait indiquer, mardi, M<sup>me</sup> Lienemann.

L'éradication « des logements indignes » est, sans doute, le pari le plus audacieux de la secrétaire d'Etat. Celle-ci veut d'abord lancer un « programme d'action prioritaire » dans les départements les plus touchés par l'habitat insalubre : les Bouches-du-Rhône, le Nord, Paris, le Pas-de-Calais, le Rhône et la Seine-Saint-Denis. Au-delà de cette première impulsion, le gouvernement veut engager un plan sur cinq ans qui prévoit de résorber « tous les bidonvilles qui demeurent » et de rayer de la carte « tous les îlots insalubres, les bâtiments en situation de péril (...) et un nombre significatif de logements insalubres en milieu diffus ». M<sup>me</sup> Lienemann a aussi l'intention de renforcer le trai-

tement des copropriétés dégradées. Elle désire, enfin, garantir la sécurité dans les quartiers d'habitat social, notamment en augmentant le nombre de gardiens et en encourageant des « travaux de sécurisation » (boxes dans les parkings, digicodes...). Pour atteindre ces deux objectifs, des « conventions de gestion de proximité » seront signées avec les organismes HLM ; ceux qui ne s'impliqueraient pas dans ce dispositif perdront le bénéfice d'exonérations de taxe foncière.

Le programme de réquisition de logements vacants, que M<sup>me</sup> Lienemann avait évoqué à l'issue du séminaire gouvernemental du 12 avril, devrait être dévoilé à la mi-juin. Un comité interministériel des villes devrait également préciser, le 25 juin, les opérations de démolition-reconstruction et le traitement des copropriétés dégradées. Enfin, la secrétaire d'Etat au logement compte détailler son action contre l'habitat insalubre au mois de septembre.

Bertrand Bissuel

# La Criirad réalise la carte de la contamination quinze ans après Tchernobyl

Le Mercantour et la Corse particulièrement touchés

## VALENCE

de notre correspondant

Quinze ans après l'explosion en Ukraine du réacteur nucléaire de Tchernobyl, la contamination n'est pas terminée. La Commission de recherche et d'information indépendante sur la radioactivité (Criirad), créée en mai 1986, quelques jours après l'accident pour révéler le passage du nuage radioactif sur la France, vient de réaliser une cartographie détaillée de la contamination. L'étude révèle même que cette contamination persiste et à fortes doses. Ainsi, sur le plateau du Vercors, la Criirad a relevé ces derniers mois une très forte concentration de césium 137, jusqu'à 35 000 becquerels au mètre carré (Bq/m<sup>2</sup>). Ce taux approche les 50 000 Bq/m<sup>2</sup> dans le Mercantour et dans le centre de la Corse.

Chercheur à la Criirad, Alain Paris a effectué plus de 3 000 prélèvements en France et dans d'autres pays d'Europe. Cette étude minutieuse fait apparaître que la contamination radioactive du territoire français consécutive au passage du nuage, concentrée dans l'Est, la vallée

du Rhône, le Massif central, le Sud-Est, le Languedoc et la Corse, dépasse encore régulièrement 5 000, voire 10 000 Bq/m<sup>2</sup>, alors que le césium 137 a perdu environ 30 % de son activité en quinze ans.

« Les pouvoirs publics auraient dû logiquement prendre des mesures sanitaires pour protéger les populations, mais rien n'a été fait », constate Roland Desbordes, le président de la Criirad. Il rappelle qu'à l'époque le ministre de l'Agriculture, François Guillaume, affirmait que « le territoire français, en raison de son éloignement, [avait] été totalement épargné ». Après avoir révélé, dès sa création, le « premier mensonge » qui niait la présence du nuage sur la France, la Criirad a voulu, cette fois, dénoncer « le deuxième mensonge qui consiste à aujourd'hui nier la contamination que ce nuage a laissée », explique Roland Desbordes. La Criirad s'est d'ailleurs associée à 99 personnes atteintes d'un cancer de la thyroïde et qui ont déposé, le 1<sup>er</sup> mars, une plainte auprès du tribunal de grande instance de Paris.

Gérard Méjean

## Les 20 % de logements sociaux par commune à nouveau obligatoires

Le conseil des ministres a adopté, le 18 avril, un projet de loi prévoyant des mesures d'urgence économiques et financières, qui restaure, sous une forme amendée, les dispositions de la « loi SRU » invalidées, le 8 décembre 2000, par le Conseil constitutionnel. Les « neuf sages » avaient annulé certaines des sanctions prévues contre les villes qui ne veulent pas construire 20 % de logements sociaux sur leur territoire. Ils estimaient que le texte était trop systématique et ne distinguait pas les municipalités en butte à des difficultés réelles de celles qui font preuve de mauvaise volonté pour combler leur retard.

Le gouvernement réintroduit les pénalités financières imaginées au départ en tenant compte de la décision du Conseil : au bout de trois ans, si le préfet constate une carence, il en informe la commune défaillante. Celle-ci dispose alors de deux mois « pour présenter ses observations et les difficultés rencontrées ». Une fois qu'il en a pris connaissance, le préfet peut alors, éventuellement, infliger des pénalités proportionnées au déficit.

## La parité ne s'applique pas encore dans les promotions à la légion d'honneur

FAUDRA-T-IL légiférer pour la parité honorifique comme pour la parité politique ? « Faudra-t-il une loi pour que les femmes puissent être élevées dans l'ordre national de la légion d'honneur, censé récompenser les citoyennes et les citoyens qui le méritent ? », interroge le réseau féministe Demain la parité. Fondé en 1994 par la sociologue Françoise Gaspard, pour promouvoir l'égalité des chances dans la prise de décision, le réseau Demain la parité s'émeut : dans la promotion de Pâques de la légion d'honneur (publiée au *Journal officiel* du 15 avril), seuls 22,5% des personnes distinguées étaient des femmes.

Une moyenne quasiment semblable à celle des promotions précédentes, de juillet 2000 (23,8 % de femmes) et janvier 2001 (22 % de femmes). Quand elles sont distinguées, les femmes sont par ailleurs plus souvent élevées au « simple » grade de chevalier de la légion d'honneur, que de grand officier (aucune femme dans la dernière promotion), de commandeur (trois femmes contre dix-neuf hommes) ou d'officier.

Pierre Moscovici, le ministre des affaires européennes, Nicole Péry, secrétaire d'Etat aux droits des femmes et Dominique Voynet, ministre de l'environnement ont su respecter l'égalité hommes-femmes jusque dans les distinctions attribuées. En revanche, quatre ministres et secrétaires d'Etat (Florence Parly, secrétaire d'Etat chargée du budget, Michel Duffour, secrétaire d'Etat au patrimoine et à la décentralisation culturelle, Roger-Gérard Schwartzberg, ministre de la recherche, Jean-Jack Queyranne, ministre des relations avec le parlement) n'ont pu dénicher aucune femme digne de la légion d'honneur. Le premier ministre, lui, « respecte régulière-

ment les engagements de parité pris lors de sa nomination », tient à souligner Colette Kréder, ancienne directrice de l'école polytechnique féminine, elle-même promue chevalière de la légion d'honneur en 1992.

## CONDITIONS D'ANCIENNETÉ

Selon cette membre fondatrice du réseau Demain la parité, « les ministres sont soumis aux pressions, notamment des députés, qui soutiennent des candidatures. Or ceux qui souhaitent être promus sont plutôt des hommes. Quand les femmes s'engagent, c'est pour être efficaces, pas pour rechercher pouvoir ou distinctions... ». Interrogés, les ministres épinglés font assaut de féminisme. Florence Parly n'a-t-elle pas nommé une femme à la direction du budget, une femme chef de cabinet, une femme, encore, responsable de la synthèse budgétaire ? Pour cette promotion de la Légion d'honneur, « les directions des administrations sous sa responsabilité ne lui ont pas proposé une seule femme ». Car les postulants doivent satisfaire à des conditions d'ancienneté : l'absence de femmes serait donc le « reflet d'un passé peu brillant ».

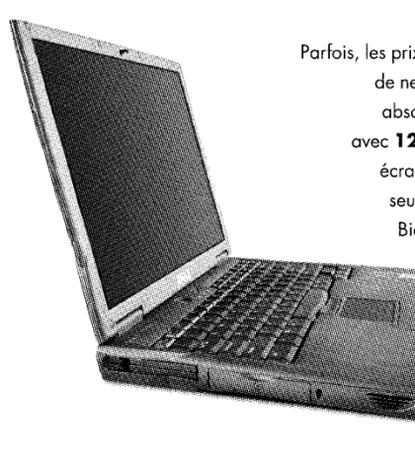
Même explications chez Jean-Jack Queyranne, « qui n'est pas un antiféministe notoire », selon son attaché de presse. La légion d'honneur distingue des parlementaires qui ne sont plus en activité, ni membres de cabinets en fonction, ni élus non-parlementaires ; des assistants parlementaires ou des fonctionnaires des assemblées pouvant justifier d'un certain nombre d'années d'activité. « Un cercle très circonscrit, dans lequel nous avons même parfois du mal à trouver des hommes », plaisante un de ses conseillers.

Pascale Krémer

Dell | Portables

## Difficile d'ignorer son prix.

# 9990 F TTC



Parfois, les prix chez Dell sont si attractifs qu'il est impossible de ne pas réagir. Saisissez sans attendre cette offre absolument exceptionnelle : un Dell Inspiron 3800 avec **128 Mo** de mémoire SDRAM, lecteur **DVD 8x**, écran à **matrice active**, **modem** intégré... pour seulement **9990 F TTC**. Difficile de trouver mieux !

Bien sûr, cette opportunité est limitée : vous avez jusqu'au **30 avril 2001** pour en profiter !

**9990 F TTC**  
8352,84 F HT  
1273,38 € HT  
Réf. E-Value 170-0424

**DELL™ INSPIRON 3800**

- AGPSet Intel® 440BX pour mobile
- Processeur Intel® Celeron™ 600 MHz
- 128 Ko de mémoire cache "full speed"
- **128 Mo** de mémoire SDRAM extensible à 512 Mo
- Disque dur **10 Go**
- Ecran couleur à **matrice active** 12.1" SVGA (résolution 800x600)
- Contrôleur vidéo ATI Rage Mobility M1 AGP 2x avec 8 Mo de mémoire SGRAM
- **Lecteur DVD ROM 8x** interchangeable avec le lecteur de disquettes
- Contrôleur audio ESS Maestro 3i Son 3D Compatible SoundBlaster® Pro
- Enceintes stéréo intégrées
- **Modem 56K V90** intégré
- Batterie Lithium Ion
- MS® Windows Millennium Edition
- MS® Works Suite 2000
- 1 an de garantie aller et retour atelier

Dell recommande Windows® 2000 Professionnel pour les entreprises.



**-1700 F TTC**

Jusqu'à 1 700 F TTC de réduction sur les gammes Dimension et Inspiron équipées des processeurs Intel® Pentium® III et Intel® Pentium® 4 ! Offre valable uniquement sur Internet jusqu'au 03 mai 2001, connectez-vous vite sur le [www.dell.fr](http://www.dell.fr)



Offre régie par les conditions générales de vente et de services Dell. Photos non contractuelles. Frais d'expédition non compris dans le prix de vente. Les logos Intel Inside, Pentium et Celeron sont des marques déposées. Intel Celeron et Intel Pentium sont des marques d'Intel Corporation. Toutes les marques citées appartiennent à leurs propriétaires respectifs. Offre valable jusqu'au 30 avril 2001, dans la limite des stocks disponibles. Possibilité de financement sur 36 mois. RCS Montpellier 351 528 229

Téléphonez du lundi au vendredi de 8h30 à 19h  
**0 825 387 345**  
© 2001 Dell (0,98F TTC/mn) Fax : 0 825 004 701

Configurez et achetez votre ordinateur sur le site  
**www.dell.fr**  
24h sur 24h, 7j sur 7

# Au procès de l'OTS, Michel Tabachnik affirme que ses écrits ont été « instrumentalisés »

A une lecture symbolique, le gourou de la secte aurait substitué une lecture au premier degré

Pour la première fois depuis le début de son procès, Michel Tabachnik a l'occasion de s'expliquer sur les faits qui lui sont reprochés. La justice s'inté-

resse notamment aux écrits du chef d'orchestre, les Archées, qui, selon l'accusation, contenaient en germe l'annonce des « suicides collectifs »

dont 74 adeptes ont été victimes. Pour le psychiatre Jean-Marie Abgrall, les écrits de M. Tabachnik constituaient « une grenade dégoupillée ».

## GRENOBLE

de notre envoyé spécial

Michel Tabachnik serait un grand naïf dont les idéaux sincères auraient été dévoyés à son insu. C'est ce qu'il a expliqué, lundi 23 avril, devant le tribunal correctionnel de Grenoble, où il comparait pour « association de malfaiteurs en vue de la préparation de crimes d'assassinats ». Pour la première fois depuis l'ouverture de son procès, il a l'occasion de s'expliquer sur les faits qui lui sont reprochés. La justice s'intéresse notamment aux écrits du chef d'orchestre, les Archées, qui constituaient les enseignements des hauts grades de l'Ordre du Temple solaire (OTS). Pour l'accusation, ces textes contenaient en germe l'annonce des « suicides collectifs » dont soixante-quatorze adeptes de la secte ont été victimes.

Une accusation que Michel Tabachnik récusait fermement. « Je me suis lancé à corps perdu dans cette aventure, je n'ai jamais supposé que ces écrits pouvaient cautionner la démarche mortifère dont on parle aujourd'hui », dit-il. A l'en croire, c'est Joseph Di Mambro, le gourou de la secte, qui lui aurait demandé de participer aux enseignements délivrés aux adeptes, en raison de sa parfaite connaissance des textes ésotériques. Aujourd'hui encore, Michel Tabachnik se présente comme un simple « amateur qui se posait des questions », passionné par l'univers mystérieux de l'alchimie, de la Kabbale ou des mythes égyptiens. Ses textes, selon lui, ne doivent pas être pris au premier degré, mais compris dans leur acception « symbolique ». « Dans mes Archées, je prônais un retour spirituel vers Dieu, ce qui constitue l'as-



PROCÈS

piration de la Rose-Croix, mon idéal », indique-t-il avant d'affirmer que ses écrits ont été « instrumentalisés » par le gourou et qu'il ne peut, en conséquence, être considéré comme responsable de ce dérapage.

« Vos enseignements n'auraient pas conduit aux massacres alors pourquoi avoir demandé à votre fils de détruire des classeurs contenant vos Archées, après les premiers suicides de 1994 ? », interroge Francis Vuillemin, avocat de l'Union nationale de défense des familles et de l'individu (Unadfi, association antisectes). « J'ai dû le dire, mais ça n'a pas été fait puisqu'ils ont été remis à la justice », rétorque le prévenu. L'avocat, pourtant, n'en démord pas, persuadé que la partie la plus compromettante des Archées aurait bel et bien été détruite.

Les dénégations de Michel Tabachnik sont d'autant moins convaincantes que son implication dans l'OTS ne s'est pas résumée aux enseignements. Il a aussi activement participé aux rituels au cours desquels les adeptes assistaient, médusés, à l'apparition, truquée, d'êtres cosmiques venus délivrer des messages dont la « traduction » était assurée par Michel Tabachnik. Là encore, le prévenu se défusse sur Joseph Di Mambro, qui lui aurait fourni une grille de décodage sans laquelle il aurait été incapable d'agir. Il affirme même avoir été berné par ces apparitions. « Quand j'ai entendu des coups frappés, j'ai vraiment pensé qu'ils arrivaient de l'au-delà, qu'il s'agissait de messages transmis par les maîtres », assure-t-il.

### « DE NATURE À FLANQUER LA FROUSSE »

A l'entendre, Michel Tabachnik n'aurait donc pas été le numéro trois de la hiérarchie de l'Ordre, après Joseph Di Mambro et le médecin homéopathe Luc Jouret, tous deux morts dans l'incendie

d'un chalet de la secte, en Suisse, en octobre 1994. Trois hommes qui, pour l'accusation, avaient au-dessus d'eux Jacques Breyer, considéré comme le maître secret de l'Ordre et dont le dauphin aurait été Michel Tabachnik lui-même. L'intéressé dément farouchement. « Je ne l'ai rencontré qu'à une dizaine de reprises, explique-t-il. J'ai apprécié son verbe, sa connaissance, sa rigueur mais je n'ai jamais compris ses écrits. »

Trop obscurs ou trop dangereux ? Comme le relève le président Dubois, « les prophéties de Jacques Breyer [mort en 1996] étaient de nature à flanquer la frousse à qui accordait du crédit à ses paroles puisqu'il a daté le cataclysme ». Se placer dans la filiation de celui qui était considéré dans l'univers de l'ésotérisme comme l'un des grands maîtres de l'alchimie, c'est, en quelque sorte, revendiquer une part de son héritage et Michel Tabachnik ne veut pas en entendre parler. C'est pourtant sur Jacques Breyer que le psychiatre Jean-Marie Abgrall, spécialiste des sectes, est revenu lors de son audition devant le tribunal correctionnel, pour tenter d'expliquer, pendant cinq heures, le corpus doctrinal de l'OTS et la place qu'y occupaient les enseignements du prévenu.

Pour l'expert, Jacques Breyer, qui a été à l'origine de la résurgence du Temple dès 1952, était bien le maître secret de l'OTS, celui qui enseignait aux trois autres responsables de la secte. Ses textes, incompréhensibles de l'avis de tous les adeptes entendus au cours du procès, étaient lus lors de conférences organisées par la secte. « Les Archées sont presque une copie conforme de ces écrits, en un peu plus dilué, mais tout aussi confus », souligne M. Abgrall. Pour l'essentiel, l'ensemble de ces textes auraient visé un objectif : le passage du quatrième règne, le règne humain, au cinquiè-

me, celui de « l'homme cosmique, divin ». Un passage qui supposait une « transmutation alchimique », et donc « la mort pour renaître ». A une lecture symbolique de ces textes se serait substituée, au sein de l'OTS, une lecture au premier degré. Substitution d'autant plus facile que les adeptes auraient, tout au long de leur endoctrinement, été acquis à l'idée d'une Apocalypse proche et à la nécessité de se « sacrifier » pour sauver le monde. « Le processus de mutation alchimique a alors été abandonné au profit de la carbonisation du corps », insiste l'expert.

### « UNE GRENADE DÉGOUPIILLÉE »

Jean-Marie Abgrall reconnaît que ses explications ne sont « pas très claires ». Il admet aussi n'avoir pas tout compris des textes qui lui étaient soumis. Néanmoins, il se dit convaincu que les Archées de Michel Tabachnik ont constitué « le point d'orgue » de l'enseignement. « Le processus d'endoctrinement qui a amené aux suicides ne s'arrête pas à ces écrits, précise-t-il. Mais j'ai l'impression qu'on a joué avec une grenade dégoupillée, les Archées, et qu'on ne savait pas ce qu'on faisait. Quand on manipule des concepts dangereux il faut savoir les désamorcer. »

M<sup>e</sup> Francis Szpiner, avocat de Michel Tabachnik, ne veut pas en rester là : « Si quelqu'un devoit ce qu'a écrit un autre, où est la responsabilité de celui qui a écrit ? »

- Nietzsche était-il responsable du nazisme ?, insiste l'avocat.

- Tout est interprétable, reconnaît M. Abgrall. C'est le cas de la Bible, qui a autorisé des massacres pendant mille cinq cents ans, ou du Coran. Toutes les pensées sont sujettes à manipulation. »

Acacio Pereira

# Alfred Sirven se défend en invoquant la prescription dans l'affaire des frégates

Face aux juges, l'ex-directeur d'Elf est resté laconique

AU TERME de son troisième interrogatoire dans l'instruction de l'affaire Elf, Alfred Sirven n'est toujours pas entré dans le vif du sujet. L'ancien directeur chargé des « affaires générales » du groupe Elf-Aquitaine, détenu à la maison d'arrêt de la Santé depuis le 6 février, a longuement répondu, lundi 23 avril, aux questions des juges Renaud Van Ruyambeke et Laurence Vichnievsky, mais pour s'étendre uniquement sur son « itinéraire professionnel », de Moulins à Elf en passant par Rhône-Poulenc. Interrogé sur son rôle dans l'affaire dite des frégates de Taïwan, M. Sirven a contesté « avec véhémence » le bien-fondé de sa mise en examen pour « tentative d'escroquerie » et dénié toute « manœuvre frauduleuse » dans l'opération qui avait consisté à réclamer au groupe Thomson-CSF, en 1991, une commission sur la vente des fameux navires.

Outre M. Sirven, l'ex-compagne de Roland Dumas, Christine Deviers-Joncour, l'ancien PDG d'Elf, Loïc Le Floch-Prigent, les hommes d'affaires Gilbert Miara et Hubert Le Blanc-Belleveu ainsi que l'intermédiaire chinois Edmond Kwan sont visés par ces poursuites, engagées par le parquet de Paris le 7 mars 1997, après le dépôt d'une plainte des dirigeants de Thomson. « La véritable manœuvre réside dans le dépôt de cette plainte, destinée uniquement à masquer la véritable affaire », a déclaré, lundi, M. Sirven, sans plus de précision. Avant lui, Roland Dumas, puis M<sup>me</sup> Deviers-Joncour ont maintes fois évoqué les importantes « commissions » versées en marge de la vente des frégates (environ 3 milliards de francs), assurant qu'une part importante aurait été partagée entre des responsables politiques français. Mais aucun élément factuel n'est jamais venu accréditer cette thèse.

Sans entrer dans ces détails, les avocats de M. Sirven, M<sup>rs</sup> Pierre Haïk, Jean-Pierre Gastaud et Eric Turcon, ont introduit une requête « aux fins de voir constater la prescription et l'extinction de l'action publique ». Les juges doivent y répondre dans un délai d'un mois - et leur décision sera susceptible d'appel. Les avocats invoquent le fait que, dès 1991, date à laquelle la société-écran

suisse Frontier AG Bern, qui dissimulait les intérêts de M. Sirven et de M<sup>me</sup> Deviers-Joncour, avait réclamé la commission contestée, les dirigeants de Thomson avaient mis en doute la réalité des prestations d'un prétendu « réseau » d'intermédiaires en faveur du contrat des frégates, de sorte que le soupçon d'une « escroquerie » fut déjà émis à cette date. C'est donc au plus tard de ce moment, exposent-ils, que doit partir le délai légal de prescription (trois ans).

### « DÉLIT INSTANTANÉ »

Lors de l'arbitrage qui s'ensuivit, entre 1992 et 1996, sous l'égide de la Chambre de commerce internationale de Genève, les défenseurs de Thomson avaient, de fait, expressément assimilé la demande de fonds de la société suisse à une « tentative d'escroquerie ». Or même après la sentence rendue par les arbitres en 1996 - et qui avait condamné Thomson au paiement -, aucune plainte n'avait été déposée. Interrogé en qualité de témoin en 1997, l'ancien PDG de Thomson, Alain Gomez, avait expliqué : « Nous avions décidé de laisser la procédure d'arbitrage se dérouler tout en gardant dans notre main l'arme du pénal. » Les avocats de M. Sirven ajoutent que l'escroquerie étant un « délit instantané », les demandes de fonds réitérées depuis lors auraient été « sans effet juridique » et contestent qu'elles puissent être considérées comme autant de « réitérations » de l'infraction qui en repousseraient la prescription.

M. Sirven devrait répondre, mardi, à un nouvel interrogatoire, consacré cette fois à l'affaire Elf proprement dite, sur laquelle il ne s'est encore jamais exprimé. Seul avant-goût de sa position dans ce dossier : il a rappelé, lundi, n'avoir eu aucune responsabilité hiérarchique à la tête du groupe Elf, indiquant que son titre de directeur pour les « affaires générales » s'apparentait à une fonction de « conseiller du président ». C'est peu, mais peut-être déjà beaucoup.

Hervé Gattegno

► www.lemonde.fr/elf

# A la prison de Lannemezan, le « droit à l'intimité » dans les parlours remis en cause

## TOULOUSE

de notre correspondant régional

Dimanche 1<sup>er</sup> avril, maison centrale de Lannemezan (Hautes-Pyrénées). Les familles de détenus, qui visitent régulièrement leurs proches, racontent. Les surveillants de la prison sont passés dans les couloirs des deux parlours et ont lancé aux femmes et aux enfants : « Ce n'est pas un poisson d'avril, vous enlevez les chaises de sur les tables, vous dégagez tous ces tissus qui cachent la vue ! » Terminée la cérémonie, la nouvelle consigne est claire : les boxes où se déroulent les rencontres doivent rester ouverts. Tout ce qui se passe à l'intérieur de ces petites pièces de 2 mètres carrés doit rester visible des surveillants.

Dans cette prison sécurisée, qui regroupe 156 détenus condamnés à de longues peines, les surveillants avaient coutume, comme dans les autres maisons centrales, de « fermer les yeux » sur les relations intimes dans les parlours. Les compagnes de détenus bénéficiaient jusque-là d'une « permission tacite ». Elles bricolaient un abri : une table poussée devant l'ouverture, une chaise par-dessus, des vêtements, des châles en guise de rideaux... Cette « cabane » de fortune permettait aux couples de se retrouver pendant une heure ou deux, le temps du parler. Ces pratiques étaient concé-

dées à des prisonniers estimés « lourds », privés de tout horizon, en proie à une misère affective qu'un rapport de l'administration pénitentiaire a même dénoncée en 1995.

Apprenant cette nouvelle consigne, les compagnes des détenus ont immédiatement protesté en expliquant qu'il s'agissait d'« une atteinte à [leur] intégrité et à [leur] droit à l'intimité ». La situation s'est tendue et une rencontre a eu lieu avec l'administration. Patrice Catz, le directeur de la maison centrale, a décidé de ce « rappel au règlement » après avoir estimé que « la limite de la tolérance [avait] été dépassée », faisant allusion à une récente tentative de destruction de caméras. « Nous ne pouvons prendre le risque de zones aveugles », assure-t-on. Une décision approuvée par sa hiérarchie, à Paris : « Nous sommes responsables de la sécurité des détenus et des visiteurs, rien ne doit échapper au regard des surveillants », explique Philippe Lemaire, sous-directeur de l'administration pénitentiaire.

### « DE QUOI ONT-ILS PEUR ? »

« De quoi ont-ils peur, réplique une compagne de détenu. Nous sommes des couples normaux et humains qui ont besoin d'intimité ! » Quant aux détenus eux-mêmes, en perdant la possibilité de vivre ces moments privilégiés

avec leur compagne, ils perdaient aussi une des seules sources d'équilibre dans leur solitude carcérale.

La décision de la direction de Lannemezan est d'autant plus surprenante qu'elle survient au moment où un consensus commence à s'afficher au sein de l'administration pénitentiaire sur la nécessité d'accorder un succédané de vie familiale et sexuelle aux condamnés aux longues peines. « Il y a un droit à l'intimité que nous sommes prêts à reconnaître mais c'est au législateur qu'il appartient de décider », observe M. Lemaire. Trois « unités de visites familiales », petits appartements conçus pour que les détenus puissent y accueillir leurs familles, devraient en théorie voir le jour, à titre expérimental, d'ici à la fin de l'année, dans les prisons de Poissy, de Saint-Martin-de-Ré et de Rennes.

En attendant, à Lannemezan, la direction affiche sa bonne volonté et affirme vouloir retrouver un « *modus vivendi* » avec les familles. Aux dernières nouvelles, elle n'y était toujours pas parvenue, tant le champ de la « tolérance » semble difficile à délimiter. L'administration campait sur son refus des « dérives » alors que les femmes de détenus accusaient tout bonnement la direction de « harcèlement ».

Jean-Paul Besset

# L'auteur de l'attentat d'Orly en 1983 libéré et expulsé vers l'Arménie

WAROUJAN GARBIDJIAN, l'ancien chef du commando de l'Armée secrète pour la libération de l'Arménie (Asala) responsable de l'attentat d'Orly, en 1983, a été expulsé, lundi 23 avril, vers l'Arménie, a indiqué, mardi, Libération. Il avait été libéré

le 19 mars par la juridiction régionale de libération conditionnelle, après dix-sept ans de détention. La chancellerie avait refusé à plusieurs reprises la libération de l'Arménien, condamné le 3 mars 1985 par la cour d'assises du Val-de-Marne à la réclusion criminelle à perpétuité. Il était accusé d'avoir déposé, le 15 juillet 1983, au comptoir de la Turkish Airlines, à Orly, la bombe qui avait fait huit morts et cinquante blessés.

Une cinquantaine de personnes avaient été arrêtées aussitôt après l'attentat, dont quatre activistes arméniens. Au domicile de l'un d'eux, les enquêteurs avaient découvert des pistolets-mitrailleurs, des grenades, de la dynamite et des circuits électroniques. Waroujan Garbidjian avait reconnu être l'auteur de l'attentat d'Orly, mais avait nié lors de son procès avoir déposé la bombe. La juridiction régionale de la libé-

ration conditionnelle de Bourges (Cher), qui siégeait à la centrale de Saint-Maur (Indre), a décidé de le remettre en liberté et de permettre ainsi son expulsion à compter du 23 avril. La juridiction, mise en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier et présidée par la première présidente de la cour d'appel, a constaté que les critères de la libération conditionnelle étaient remplis.

### CRITÈRES RÉUNIS

Waroujan Garbidjian s'est signalé en prison « comme un élément régulateur des tensions en détention », il a travaillé en prison et indemnisé les victimes « volontairement, à proportion de ses revenus », précise l'arrêt. Les magistrats relèvent encore que le maire d'Erevan, en Arménie, attend le condamné avec un travail et un logement et que son ambassadeur - bien qu'il soit de nationalité

syrienne - « a fait savoir qu'elle était prête à l'accueillir sur son territoire ». La juridiction souligne enfin que « la création de la République d'Arménie en 1990 a privé de raison d'être la lutte armée de l'Asala (...) l'organisation est aujourd'hui dissoute ». Par ailleurs, Waroujan Garbidjian, quarante-sept ans, est atteint d'une maladie du nerf optique qui exige un suivi régulier. « Les juges l'ont libéré parce que tous les critères étaient réunis », a indiqué M<sup>e</sup> Gérard Tcholakian, l'un de ses avocats, c'est un courage que n'avait pas eu le pouvoir politique. Et il est arrivé dans son pays à une date extrêmement symbolique : le jour du deuil national en Arménie, où tout le monde monte sur les hauts de l'Erevan avec une fleur à la main, pour commémorer le génocide. »

Franck Johannès

# RER Saint-Michel : renvoi aux assises requis contre MM. Bensaid et Ramda

LE PARQUET DE PARIS a requis, lundi 23 avril, le renvoi devant la cour d'assises spéciale de Boualem Bensaid et Rachid Ramda, soupçonnés d'avoir participé à l'attentat de la station RER Saint-Michel, qui avait provoqué la mort de huit personnes, le 25 juillet 1995. Boualem Bensaid est présenté comme « le coordonnateur » de la vague d'attentats de 1995, et Rachid Ramda comme « le financier ». Ce dernier est incarcéré en Angleterre, sous écrou extraditionnel, depuis le 8 novembre 1995 (Le Monde du 8 juin 2000). Les autorités britanniques n'entendent pas le renvoyer en France tant que tous ses recours judiciaires n'auront pas été épuisés. Par ailleurs, M<sup>rs</sup> Guillaume Barbe et Benoît Dietsch, les avocats de Boualem Bensaid, soulignent que leur demande d'investigations supplémentaires du 19 janvier n'a obtenu aucune réponse du juge d'instruction, Jean-François Ricard. Ils dénoncent une justice qui transforme leur client en « bouc émissaire ».

### DÉPÊCHES

■ **JUSTICE :** le parquet général de la cour d'appel de Paris a requis, lundi 23 avril, le rejet de la majorité des moyens de nullité soulevés par les avocats de Xavière Tiberi, et qui étaient examinés par la chambre de l'instruction dans l'affaire des faux électeurs de la V<sup>e</sup> arrondissement. Mise en examen pour « manœuvre frauduleuse de nature à fausser la nature du scrutin », Xavière Tiberi a toujours refusé de s'exprimer devant les juges Jean-Paul Valat et Philippe Coirre. La chambre de l'instruction se prononcera le 11 juin.

■ **AFFAIRE DICKINSON :** les autorités fédérales américaines ont ordonné, lundi 23 avril, le placement sous écrou extraditionnel de l'Espagnol Francisco Arce Montes, réclamé par la France pour le viol et le meurtre de la jeune Anglaise Caroline Dickinson. Incarcéré depuis le 13 mars par les autorités judiciaires de Floride, M. Arce Montes doit comparaître devant un tribunal fédéral de Miami, le 25 avril, pour une audience préliminaire en liaison avec la demande d'extradition française.

■ **DISPARITION :** les recherches menées depuis samedi 21 avril pour retrouver une fillette de trois ans, disparue en bordure du Lot à Saint-Cirq-Lapopie, près de Cahors, n'avaient toujours rien donné, lundi 23 avril en fin d'après-midi. Les enquêteurs privilégient la thèse d'une disparition accidentelle de la fillette dont l'ours en peluche a été retrouvé sur la berge de la rivière.

■ **FAIT DIVERS :** deux enfants et leur père, tués tous les trois par balles, et leur mère grièvement blessée à coups de couteau, ont été découverts, lundi 23 avril au matin par la police, dans un pavillon de Moncheaux (Nord). Selon une des hypothèses envisagées par les enquêteurs, la mère, en proie à une crise de folie, aurait tué son mari et ses enfants avant d'essayer de se donner la mort. Le couteau et le revolver ont été retrouvés près d'elle dans la cuisine. Le parquet de Lille devait ouvrir une information judiciaire pour homicides volontaires, mardi 24 avril.

## DISPARITIONS

## Maurice Lauré

## Un des « pères » de la TVA

ANCIEN président de la Société générale, Maurice Lauré est mort vendredi 20 avril à l'âge de quarante-trois ans. Il restera, dans l'histoire économique de la France, comme l'un des inventeurs de la TVA – instituée en 1954 et généralisée en 1966 – et, au-delà, comme un homme qui n'a cessé durant près de cinquante ans de réfléchir à ce que pouvait être le meilleur système d'imposition au service d'une économie ouverte. Au point de croire qu'il est possible d'élaborer une véritable « science fiscale », titre de l'un de ses derniers ouvrages (PUF, 1993).

Né le 24 novembre 1917 à Marrakech (Maroc) d'un père officier, Maurice Lauré fait d'abord un doctorat en droit avant d'être admis à l'École polytechnique. Il en sort à la veille de la guerre. Ingénieur des PTT, il est mobilisé en 1939, fait prisonnier en 1940, puis s'évade avant d'être repris. Libéré en 1945, il devient inspecteur des finances. Comment contribuer au redressement d'un pays exsangue ? Dès 1946, Maurice Lauré couve l'idée de créer une grande direction générale des impôts. « *Il y avait tellement de fraudes !* », expliquera-t-il plus tard. Membre de cabinets ministériels durant quelques années, il met sur pied les brigades polyvalentes chargées de contrôler les fiscaux inopinés, qui lui vaudront la détestation des petits commerçants déjà travaillés par les idées de Pierre Poujade.

La direction des impôts qu'il appelait de ses vœux voit le jour, et il en sera le directeur adjoint de 1952 à 1960. C'est dans ces fonctions qu'il participe à l'instauration, en 1954, de la taxe à la valeur ajoutée (TVA), la plus grande innovation fiscale depuis la création de l'impôt sur le revenu au début du siècle. Edgar Faure y était pourtant hostile et Pierre Mendès France pour le moins sceptique...

En 1960, Maurice Lauré devient directeur du Crédit national, mais c'est à la Société générale – où il entre en 1967 comme directeur général, avant d'en devenir le président en 1973 – que cette machine intellectuelle en perpétuelle activité dévoile une autre facette de son talent. Il se lance, notamment, dans le crédit spécialisé pour les entreprises, participe à des montages financiers pour la construction de grands ensembles industriels (usines, aciéries...) et fait de la « Générale » une des premières banques internationales dans ce secteur.

Jean-Michel Bezat

## Le Père Paul Beauchamp

## Un grand exégète de la Bible

L'UN DES PLUS influents bibliotes français, le Père Paul Beauchamp, s'est éteint lundi 23 avril à Paris des suites d'un cancer. Se sachant condamné depuis l'automne 1999, il avait passé les derniers mois de sa vie à achever le troisième volet de son ouvrage fondamental, *L'Un et l'Autre Testament*, dont les deux premiers tomes sont parus au Seuil en 1977 et 1990. Trop faible pour écrire lui-même, le Père Beauchamp a dicté la fin de ce dernier tome, consacré à la figure de Jésus.

Né le 28 juillet 1924 à Thénézay (Deux-Sèvres), Paul Beauchamp est entré dans la Compagnie de Jésus en 1941. Son désir était de partir pour la Chine, ce qu'il fit en juillet 1948. Il avait coutume de dire, en plaisantant, qu'il était arrivé à Pékin quelques mois avant l'Armée populaire de libération de Mao Zedong. Replié à Shanghai, le jeune jésuite est resté en Chine jusqu'en 1951.

Il devait y retourner trente ans plus tard, en 1980, pour accompagner, au titre de conseiller avec le professeur René Rémond, le cardinal Roger Etchegaray, qui renouait les contacts de l'Église catholique avec la République populaire de Chine. De son séjour en Chine et de ses études, Paul Beauchamp avait gardé la passion des langues : il en parlait couramment six ou sept, parmi lesquelles le chinois et l'hébreu.

Ordonné prêtre le 30 juillet 1951, le Père Beauchamp a consacré sa thèse, intitulée *Création et séparation*, au premier livre de la

Genèse. L'une de ses intuitions fondamentales était que, dans le récit de la création, Dieu crée le monde en séparant. Laissant de côté l'exégèse historico-critique, le bibliste privilégiait une lecture symbolique et anthropologique, interprétant les relations entre Dieu et l'humanité à la lumière de cette séparation originelle et du récit biblique pris dans sa totalité et dans son unité. Paul Beauchamp se situait ainsi dans la lignée de l'exégèse symbolique des Pères de l'Église. Auteure d'un commentaire des psaumes (*Psaumes nuit et jour*, Seuil, 1980), le Père Beauchamp a été l'un des artisans de la traduction oecuménique du psautier liturgique. Pendant de nombreuses années, il a animé au Centre Sèvres, à Paris, une session de formation à la lecture de la Bible, faisant partager sa passion pour les Écritures à des générations d'hommes et de femmes. C'est cette passion qui l'a amené à jouer un rôle important dans les relations entre juifs et chrétiens : en octobre 1997, il a participé à un symposium organisé par le Vatican sur « *les racines chrétiennes de l'antijudaïsme* », dans le cadre de la démarche de repentance de l'Église catholique. Auteure de plusieurs ouvrages de référence, tels que *La loi de Dieu* (Seuil, 1999), le Père Beauchamp venait de publier *Cinquante portraits bibliques* (Seuil, 2000), représentant une série qui était d'abord parue dans la revue *Croire aujourd'hui*, animée par des jésuites.

Xavier Ternisien

## AU CARNET DU « MONDE »

## Naissances

**Richard KOPELWICZ**  
et  
**Lamiel BARRET-KRIEGEL**  
sont très heureux d'annoncer la naissance de

**Benjamin,**

le 19 avril 2001, à 13 h 30.

55, rue de Varenne,  
75007 Paris.

– Montpellier (Hérault).

**Pascal LEBLANC,**  
**Philippe BARRE**  
et **Marius**

ont la joie de faire part de la naissance de

**Louise,**

le mardi 17 avril 2001.

## Anniversaires de naissance

– 24 avril 1981.

Quel beau jour !

Heureux anniversaire,

**Claire !**

Avec toute l'affection de Jean et Martine, tes parents, de ta fratrie et de toute la famille.

## Anniversaires

– Que serais-je sans toi qui vins à ma rencontre avec les roses rouges de l'anniversaire ? Elles fleurissent toujours dans ma vie.

Félicité.

## Anniversaires de mariage

– C'est à Moncourt que

**Mijo EPITALBRA**  
et  
**Alain SAUVESTRE**

se sont mariés, le 25 avril 1998.

L'an 2000 s'étant bien passé, l'euro n'a qu'à bien se tenir.

1, rue Henri-Murger,  
75019 Paris.

## Décès

– Orthez. Paris. Béost.

M<sup>me</sup> Elisabeth Barrio,  
sa maman,  
M<sup>me</sup> Isabelle Jean-Barrio,  
son épouse,  
Isabelle,  
sa sœur, et Dominique,  
son beau-frère,  
Clémence,  
sa petite-nièce,  
M<sup>me</sup> Ginette Jean et Pierre,  
M. et M<sup>me</sup> Pierre Lavigne  
et leurs enfants,  
M. Frédéric Lavigne,  
M. et M<sup>me</sup> Jules Miro  
et leurs enfants,  
Parents, alliés et amis,  
font part du rappel à Dieu de

**Jean BARRIO,**  
X 79,

survenu le dimanche 22 avril 2001.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 25 avril, à 14 heures, en l'église Saint-Louis des Invalides, Paris-7<sup>e</sup>, suivie de l'inhumation dans la stricte intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Route de Dax,  
64300 Orthez.  
24, avenue Charles-Floquet,  
75007 Paris.

– M. Jean-Luc Lagardère,  
gérant de Lagardère SCA,  
MM. Arnaud Lagardère et Philippe Camus,  
cogérants de Lagardère SCA,  
Et leurs proches collaborateurs,  
ont la douleur de faire part du décès de

**Jean BARRIO,**  
ancien directeur à la direction générale  
de Lagardère SCA,

survenu le 22 avril 2001.

La cérémonie religieuse sera célébrée ce mercredi 25 avril, à 14 heures, en l'église Saint-Louis des Invalides.

4, rue de Presbourg,  
75116 Paris.

– Philippe Camus,  
CEO d'EADS,  
Le comité exécutif du groupe,  
Et l'ensemble du personnel de la société EADS,  
ont la grande tristesse de faire part de la disparition de

**Jean BARRIO,**  
X 79,

directeur à la direction générale d'EADS,  
survenue le dimanche 22 avril 2001.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 25 avril, à 14 heures, en l'église Saint-Louis des Invalides, Paris-7<sup>e</sup>.

Son intelligence, sa volonté et ses qualités humaines furent indispensables à la fusion d'Aérospatiale-Matra et à la création d'EADS. A tous il manquera.

– M<sup>me</sup> Jean Bostsarron,  
M<sup>me</sup> Madeleine Bostsarron,  
M<sup>lle</sup> Lucie Bostsarron,  
M. et M<sup>me</sup> André Bostsarron,  
leurs enfants et petits-enfants,  
Et toute la famille,  
ont la tristesse de faire part du décès de

**M<sup>me</sup> Auguste BOSTSARRON,**  
née **Mirjam HUBER,**

survenu le 21 avril 2001.

Elle a légué son corps à la faculté de médecine de Paris.

Une réunion à sa mémoire sera organisée ultérieurement.

Des dons peuvent être adressés à l'association Les Amis de l'atelier, qui œuvre au développement des structures d'accueil pour adultes handicapés (CCP 18 46 743 K Paris).

M<sup>me</sup> Jean Bostsarron,  
95, boulevard Saint-Michel,  
75005 Paris.  
M<sup>me</sup> Madeleine Bostsarron,  
5, rue Henri-Chapu,  
77300 Fontainebleau.  
M. et M<sup>me</sup> André Bostsarron,  
45, rue Romain-Rolland,  
91700 Sainte-Geneviève-des-Bois.

– M<sup>me</sup> de Fouchier,  
son épouse,  
Ses enfants et petits-enfants,  
ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de

**Loïc de FOUCHIER,**

le lundi 16 avril 2001.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu le vendredi 20 avril. Une messe sera célébrée à son intention le mercredi 25 avril, à 19 heures, en l'église de la Trinité, Paris-9<sup>e</sup>.

– Andrée Ilbert,  
son épouse,  
Brigitte Clément,  
Robert Ilbert et Hélène Ilbert,  
ses enfants,  
font part du décès de

**Félix ILBERT,**

dans sa quatre-vingt-dixième année, le samedi 21 avril 2001.

26, quai de Rive-Neuve,  
13007 Marseille.

– M<sup>me</sup> Maurice Lauré,  
son épouse,  
Daniel et Isabelle Lauré,  
Jean-François et Frédéric Lauré,  
Dominique et Guillemette Lauré,  
ses enfants,

Claire, Aude, Alix, Julie, Marie, Clémentine, Pénélope et Clément, ses petits-enfants,  
ont la très grande douleur de faire part du décès de

**M. Maurice LAURÉ,**  
commandeur  
de la Légion d'honneur,  
président d'honneur  
de la Société générale,

survenu subitement le 20 avril 2001, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 26 avril, à 11 heures, en l'église Saint-Pierre, 90, avenue Achille-Peretti, Neuilly-sur-Seine, où l'on se réunira.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

5, square du Capitaine-Claude-Barres,  
92200 Neuilly-sur-Seine.

– M. Daniel Bouton,  
président,  
Et le personnel de la Société générale,  
ont la tristesse de faire part du décès de

**M. Maurice LAURÉ,**  
président d'honneur  
de la Société générale,

survenu le vendredi 20 avril 2001, dans sa quatre-vingt-quatrième année, et adressé à sa famille leurs plus sincères condoléances.  
(Lire ci-contre.)

– Ses enfants et petits-enfants,  
Anne-Marie Lavergne,  
Ses sœurs, belle-sœur et beaux-frères,  
Les familles Lavergne, Huot, Dechavanne, Linière, Michon et Schaal,  
Ses proches et ses intimes,  
ont la douleur d'annoncer le décès dans sa soixante-treizième année de

**Jacques LAVERGNE,**  
HEC 51,

ancien inspecteur en chef à Air France et secrétaire général de la chaîne des hôtels Méridien, ancien président-fondateur de l'APEVB et de l'ASVB,

le 20 avril 2001, à Arcachon.

Il sera inhumé auprès des siens au cimetière ancien de Cusset, à Villeurbanne (Rhône), le mercredi 25 avril, à 16 heures.

14, rue de Paris,  
91570 Bièvrès.

## CARNET DU MONDE

Fax : 01-42-17-21-36

Téléphone :

01-42-17-39-80

01-42-17-38-42

01-42-17-29-96

e-mail: carnet@mondepub.fr

– M<sup>me</sup> Marc Leblanc,  
son épouse,  
M. et M<sup>me</sup> Henri Leblanc  
et leur famille,  
Ses enfants et petits-enfants,  
ont le chagrin de faire part du décès de

**docteur Marc LEBLANC,**  
ancien interne des Hôpitaux de Paris,

survenu le jeudi 5 avril 2001, à l'âge de quatre-vingt-seize ans.

Les obsèques religieuses ont eu lieu dans l'intimité familiale.

8, rue de Fontaine,  
21000 Dijon.

– Le 21 avril 2001 après-midi, veille de son cinquante-septième anniversaire,

**Georges LEMATRE**

s'en est soudainement allé biner d'autres jardins et philosopher dans d'autres vignes.

Laissant en plan nous, ses amis,  
Patrice,  
son frère,  
Joëlle Mnouchkine,  
sa compagne.

Tous ceux qui l'ont aimé pourront lui dire au revoir à 9 h 45, le mercredi 25 avril, 31, villa Godin, Paris-20<sup>e</sup>, et l'accompagner pour son dernier voyage au cimetière de Trivaux, à Meudon, où il arrivera à 11 h 15.

Joëlle Mnouchkine,  
31, villa Godin,  
75020 Paris.  
Patrice Lematre,  
82, rue de la République,  
92190 Meudon.

**M. André MAGNUS,**  
commandeur de la Légion d'honneur,

nous a quittés le samedi 21 avril 2001.

Les obsèques auront lieu le jeudi 26 avril, à 9 h 15, au crématorium du Père-Lachaise.

De la part de  
Fred Magnus,  
son frère,  
Pierre Ramage-Magnus,  
son fils.

Cet avis tient lieu de faire-part.

19, rue Raynouard,  
75116 Paris.

– M<sup>me</sup> Jeannine Pierre, née Mari,  
son épouse  
fait part du rappel à Dieu, le 12 avril 2001, dans sa soixante-dix-huitième année, de

**Christian PIERRE,**  
conservateur honoraire  
des hypothèques,  
ancien administrateur civil hors classe  
du ministère de l'économie  
et des finances,  
ancien directeur régional des impôts,  
colonel honoraire (c.r.) d'infanterie  
(ORSEM 1964 - IHEDN, 28<sup>e</sup> session),  
président d'honneur  
de la Fondation de la Résistance,  
président des Amitiés de la Résistance,  
président du COSOR,  
membre de la Fédération nationale  
des résistants de 1940  
et de leur mémoire,  
officier de la Légion d'honneur,  
commandant de l'ordre  
national du Mérite,  
CV 1939-1945 - CVR (Armée secrète),  
médaille de la France libérée,  
officier du Mérite militaire,  
officier du Mérite agricole,  
officier des Arts et des Lettres,  
médaille de l'Education surveillée.

Ses obsèques ont été, selon sa volonté, célébrées dans la plus stricte intimité à Sauliac-sur-Célé, à Cabrerets (Lot).

Le présent avis tient lieu de faire-part.

28, boulevard Saint-Marcel,  
75005 Paris.

– Claire et Gérard Flesselles,  
leurs enfants et leurs petits-enfants,  
Daniel et Brigitte Spanjaard  
et leurs enfants,  
Etienne et Martine Spanjaard  
et leurs enfants,  
Anne-Marie Kervizic, Francis Roux,  
leurs enfants et leur petite-fille,  
Eve Spanjaard,  
ses enfants et ses petites-filles,  
Nicolas et Annette Spanjaard  
et leurs enfants,  
ont la tristesse de faire part du décès de

**M. Louis-Paul SPANJAARD,**

survenu le 21 avril 2001, dans sa quatre-vingt-dixième année, à Sèvres.

Les obsèques auront lieu le mercredi 25 avril, à 16 h 30, au cimetière de Fontenay-Saint-Père (Yvelines).

90, rue Brancas,  
92310 Sèvres.

– Jocelyne,  
sa fille,  
Jean-Luc Lammer,  
son gendre,  
Henri Lammer,  
son petit-fils,  
Et toute la famille,  
ont la tristesse de faire part du décès de

**M<sup>me</sup> Georges TOURNET,**  
née **Paulette COURAUD,**

survenu le 19 avril 2001, à quatre-vingt-sept ans.

Les obsèques religieuses seront célébrées le jeudi 26 avril, à 11 heures, en l'église Sainte-Marie-Madeleine de Gennevilliers village.

23, rue Henri-Aguado,  
92230 Gennevilliers.

– Ce 20 avril 2001, est décédée ma mère,

**Paule (Paulette) WEISZ,**  
née **SCHWEID,**  
combattant volontaire de la Résistance,  
âgée de quatre-vingt-quinze ans.

Elle reposera près de son mari, mon père,

**Paul WEISZ,**

mort pour la France, le 24 juin 1942.

Cet avis tient lieu de faire-part.

## Anniversaires de décès

– En souvenir du

**docteur Anne-Marie**  
**BEHAR-GLUCK,**

décédée le 25 avril 2000.

Sa mère,  
Sa fille,  
Et sa petite-fille,  
demandant à tous ceux qui l'ont connue  
et aimée de lui accorder une pensée.

– Lyon. Bron. Agde.

Le 25 avril 1993, au Trayas,

**Cédric FAUP**

nous quittait tragiquement, dans un accident d'avion, à l'âge de vingt-quatre ans.

« *Toute qualité comporte les ferments  
de sa destruction...* »  
*Citadelle*, Antoine de Saint-Exupéry.

## Communications diverses

– Au CBL, 10, rue Saint-Claude,  
Paris-3<sup>e</sup>, jeudi 26 avril, à 20 h 30 : **Les mystères de la langue hébraïque** avec Irit Schlomka-Sagui, auteur de *L'Hébreu, miroir de l'Etre* (Ed. Grancher). Tél. : 01-42-71-68-19.

**Le Monde**  
**ARGENT**

**Tous les week-ends**  
**faites un bon**  
**placement**

**Le Monde Argent, un supplément**  
**du Monde**  
**en vente chaque samedi**  
**avec l'édition**  
**datée dimanche-lundi**

# Urbanisme : les estuaires entre deux eaux réglementaires

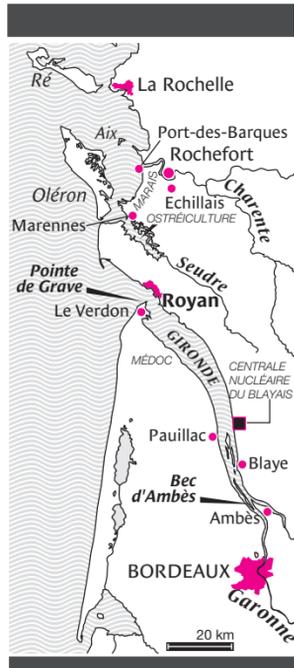
La loi littoral, votée en 1986, qui vise à protéger les côtes des constructions, concerne aussi les estuaires. Les décrets d'application seront enfin publiés en juin. Les communes riveraines craignent les contraintes de cette réglementation. Exemple en Gironde

## BORDEAUX

de notre correspondant régional

Trois estuaires importants en moins de cinquante kilomètres sur le littoral atlantique, ceux de la Gironde, de la Seudre et de la Charente. Des centaines de milliers de personnes qui y vivent et n'ont jamais pensé respirer autre chose que l'air de la mer. Ici, l'extension attendue de la loi littoral aux estuaires est appréhendée comme une évidence, parfois avec une certaine inquiétude.

Il y a cent kilomètres de Bordeaux à son avant-port du Verdon. Un décret de 1907, s'appuyant sur la salure des eaux, avait fixé, pour la Garonne, cette limite au bec d'Ambès. Toutes les rives en aval relevaient donc de l'administration maritime, comme n'importe quel point du littoral. Le Port autonome de Bordeaux (PAB) constitue la première puissance foncière et administrative. Ses responsables n'attendent pas de l'élargissement des difficultés liées à l'inconstructibilité ou à la limitation des accès : « Il est difficile de remettre en cause nos installations de Blaye, Pauillac ou Le Verdon et toutes nos voies d'accès sont en place, constate Alain Féral, chef du département des études d'environnement, d'aménagement et d'urbanisme. Et je ne vois pas où il serait nécessaire d'en construire de nouvelles. » Le PAB envie,



sans le dire à voix haute, l'exemple de Nantes qui a su prendre à temps le virage de l'industrialisation et a osé, il y a vingt ans, construire un pont au débouché de l'estuaire.

Pour les communes de l'estuaire

de la Garonne, la tempête de décembre 1999 a servi de leçon : les marais, même asséchés au XVII<sup>e</sup> siècle, ont servi de déversoir naturel. Mais les dégâts matériels ont été pourtant énormes pour des centaines d'habitations, les exploitations agricoles et les milliers d'hectares cultivés. L'eau a aussi touché la centrale nucléaire du Blayais. Depuis, les digues de la centrale ont été surélevées, mais l'eau peut toujours les contourner en s'évadant par les marais. Fermer toute issue ferait peut-être courir le risque de reporter les inondations plus en amont, vers la presqu'île d'Ambès, voire Bordeaux.

Cette expérience malheureuse a facilité la prise de conscience de la nécessité d'une réglementation que nul ne conteste. Mais l'application stricte de la loi littoral peut avoir des inconvénients pour ces communes où l'espace est souvent assez chichement mesuré entre les vignes et le fleuve. Philippe Plisson, conseiller général (PS) de la Gironde, chargé de l'estuaire, souhaite ainsi qu'« on trouve des solutions intelligentes et qualitatives pour un aménagement touristique et portuaire. Sinon, on fera de cette zone un no man's land ».

Exemple dans la commune du Verdon, à l'extrême pointe du Médoc. Alain Martinet, son maire, se bat depuis des années pour

construire un port de plaisance côté fleuve : « On nous demande de reculer de 100 mètres et nous allons nous retrouver contre des maisons de vacances et un espace classé parce qu'il paraît qu'on y a planté les premiers pins du massif girondin. C'est trop exigü. Une punition de plus ! », déplore-t-il en faisant allusion aux immenses espaces intouchables de sa commune qui appartiennent au Port de Bordeaux. Il pense avoir préservé assez d'espace pour qu'on lui accorde le droit de se développer un minimum.

Une position qui se retrouve encore souvent de Royan à La Rochelle, avec les estuaires de la Seudre et de la Charente, et, entre les deux, Rochefort. La communauté d'agglomération du Pays de Rochefort regroupe 17 communes, 50 000 habitants. La Ligue de protection des oiseaux (LPO) et le Conservatoire du littoral ne sont pas implantés là par hasard, au milieu d'un pays qui a toujours considéré son environnement comme un atout. Le premier centre ostréicole de France et les immenses marais qui le protègent en sont la preuve. Mais beaucoup craignent qu'avec la nouvelle loi viennent de nouvelles contraintes.

« On nous impose des secteurs que des "scientifiques" ont décidé sans même nous consulter, déplore

Robert Heronneau, qui fut maire d'Echillais jusqu'aux dernières municipales. Quand la Znieff (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique ou floristique) a été créée, je l'ai appris le jour où nous venions de boucler le POS après quatre ans de travail. Nous n'avons rien contre les choix environnementaux, mais il ne faut pas seulement tenir compte

**Pour les communes de l'estuaire de la Garonne, la tempête de décembre 1999 a servi de leçon**

des animaux, mais aussi des gens qui y vivent. »

Il regrette que les pouvoirs publics n'aient pas tenu compte des réflexions menées pendant plusieurs années par plusieurs communes pour l'aménagement de la côte charentaise. Les élus aiment à raconter l'histoire de ces trente hectares de terre agricole qui ont failli être gelés pour protéger le sommeil des chauves-souris des carrières de Saint-Sernin.

Le plus pessimiste d'entre eux

est peut-être Jean-Louis Martin, maire de Port-des-Barques. Sa commune, 1 534 habitants l'hiver, cinq ou six mille l'été, s'enfoncé comme un coin dans la rade de l'île d'Aix. « C'est fini, nous ne pouvons plus rien faire. Nous étions en train de réviser le POS. Je n'ai pas pu m'empêcher de dire, à la dernière réunion avec les services de l'Etat, que si j'avais su, je n'aurais jamais mis tout cela en route. »

Les reproches sont nombreux, entre un front de mer qu'il n'est plus possible d'aménager pour protéger des herbiers, des berges de la Charente que l'Etat refuse de consolider, l'interdiction d'une réserve foncière et de la transformation d'un petit centre ostréicole en centre artisanal pour l'été. La seule richesse de Port-des-Barques est son camping. Aussi M. Martin, qui vient d'être réélu, tient-il à le défendre : « On tolère les tentes et les caravanes. On nous interdit bungalows et petits chalets que l'on autorise partout à Ré ou à Oléron, que nous voudrions mettre en place pour allonger la saison. On nous met sous une chape de plomb, mais je ne me laisserai pas faire, tempête-t-il. Nous gagnerons mais après combien de temps et quelles batailles ! Ce pays, on y tient autant qu'eux, mais il faut bien vivre aussi. »

Pierre Cherruau

## Une liste des plages « hors la loi »

France Nature Environnement (FNE), fédération d'associations, devait rendre publique, mardi 24 avril, à Rennes, une liste « non exhaustive » des plages « hors la loi ». Elles accueillent, selon l'association, des constructions non conformes aux textes protégeant le littoral et le domaine public maritime : « paillotes », petits lotissements privés, etc.

FNE cite pêle-mêle les cabanons de Cassis ; de nombreuses « paillotes » dans l'Aude, l'Hérault, les Alpes-Maritimes, en Camargue, en Corse ; des campings installés sur des zones trop proches du rivage dans les îles de Ré et d'Oléron... Le ministère de l'environnement, sans se prononcer sur le détail de l'inventaire, affirme ne pas souhaiter laisser prospérer des situations d'illégalité. « La démolition effective des constructions illégales relèverait de l'Etat, ce qui prend du temps », reconnaît-on toutefois.

## Le nombre de communes concernées est encore sujet à discordes

L'ENTRÉE en vigueur de la loi littoral, en janvier 1986, vise à protéger les côtes françaises de l'urbanisation anarchique. Le texte interdit toute construction nouvelle à moins de cent mètres du rivage. Au-delà, l'extension de l'urbanisation doit se réaliser en continuité avec les bâtiments existants. La construction de routes de transit est interdite à moins de deux kilomètres du rivage. Enfin, la loi interdit l'urbanisation dans les espaces « remarquables ». Les communes riveraines des estuaires et des deltas sont considérées, dans la loi, comme « littorales ». « La liste de ces communes est fixée par décret en Conseil d'Etat, après consultation des conseils municipaux intéressés. » Quinze ans plus tard, cette fameuse liste n'existe toujours pas officiellement. La loi littoral ne s'applique donc pas dans les estuaires.

En juillet 2000, suite à une plainte de l'association « France nature environnement » (FNE), le Conseil d'Etat donne six mois au gouvernement pour rattraper le temps perdu. Les décrets (l'un pour les petits estuaires, l'autre pour les grands) auraient dû être pris avant la fin du mois de février. Mais le sujet est polémique. Les autorités ne veulent pas faire de l'application de la loi littoral

un éventuel thème de campagne. L'Etat préfère attendre l'après municipales, et payer 1 000 francs d'astreinte par jour de retard (80 % de l'amende est versée à un fonds de développement des collectivités locales, le reste va au requérant, c'est-à-dire à l'association FNE). Les équipes élues en mars dernier devraient donc être officiellement consultées dans les semaines qui viennent, afin que les décrets soient publiés avant l'été.

### CRITÈRES MOUVANTS

Pour les services de l'Etat, l'établissement de la liste des communes concernées est périlleux. Plusieurs versions, plus ou moins longues, circulent au sein du ministère de l'équipement, qui pilote ce dossier (le ministère de l'environnement y est associé). Une première liste a été établie en 1992, puis une autre, plus longue, en 1995. Elles sont restées dans les placards. Selon le ministère de l'équipement, une centaine de communes au grand maximum est concernée. L'association France nature environnement a une vision plus extensive : elle doit rendre publique mardi 24 avril à Rennes une liste de plus de 150 nous.

Les critères de définition des communes estuariennes sont mouvants. Qu'est-ce qu'un estuaire ? Il s'agit de la partie d'un fleuve qui se jette dans la mer. Cela paraît simple. Mais, apparemment, le delta du Rhône ne répond pas à cette définition, puisqu'il ne serait pas concerné par les décrets. La Seine, la Loire, la Somme, la Charente et la Garonne, en revanche, doivent l'être, ainsi que de nombreux petits estuaires - l'Orne, l'Odet, la Seudre, l'Adour... Dans ces derniers cas, la loi est assouplie : l'urbanisation dans la bande des 100 mètres est autorisée. Enfin, les communes estuariennes doivent se situer entre la limite de salure des eaux (l'endroit où l'eau salée de la mer disparaît pour laisser place à la seule eau douce du fleuve) et la limite transversale de la mer. Ces frontières, parfois purement formelles, ont été fixées au XIX<sup>e</sup> siècle, et pas partout... Les communes concernées doivent en tout cas « participer aux équilibres économiques et écologiques du littoral ».

Dans les listes indicatives déjà établies, figurent une multitude de villages ou de bourgs, mais aussi Caen, Tancarville, Dinan, Quimper, Quimperlé, Landerneau, Rochefort ou Bayonne. L'application de la loi pour-

rait faire l'objet de négociations entre les élus, qui peuvent craindre de voir le développement de leur commune freiné, et l'Etat. Au ministère de l'équipement, on reconnaît que la loi s'appliquera dans les communes où « cela a un sens ». Les préoccupations sont de ne pas « perturber l'agriculture et l'activité urbaine là où l'impact de la commune par rapport à la mer est subalterne ».

Au ministère de l'environnement, le ton est différent. « La tendance est d'exonérer certaines communes de la loi, dans lesquelles certains projets ne pourraient pas se réaliser si elle s'appliquait. Cela a donné lieu à des débats assez durs avec le ministère de l'équipement », explique Jean Lafont au ministère de l'environnement. Des projets de routes, de lotissements, ou tout simplement de résidences secondaires pourraient être empêchés. Sans parler du grand projet d'extension du port de Nantes-Saint-Nazaire sur la commune de Donges, concernée par l'éventuelle application de la loi. Les terrains convoités sont classés « espaces remarquables », donc inconstructibles si la loi littoral s'appliquait.

Gaëlle Dupont

## Les députés examinent une proposition de loi destinée à réduire les nuisances sonores des vols de nuit

L'ASSEMBLÉE nationale veut réduire les nuisances sonores produites par les avions volant de nuit. Les députés débattaient, mardi 24 avril en fin de matinée, d'une proposition de loi présentée par Yves Cochet (Verts), au titre des « niches parlementaires », allant dans ce sens. Il était prévu que les discussions se poursuivent, jeudi 26 avril, afin que le texte puisse être adopté en première lecture par le Palais-Bourbon dès cette semaine. Alpena, l'association des riverains de l'aéroport de Roissy, avait appelé à manifester, mardi à midi, devant les grilles de l'Assemblée contre le projet de M. Cochet, jugé insuffisant pour lutter contre les nuisances.

Le député Vert du Val-d'Oise préconisait au départ la fermeture de toutes les plates-formes françaises de 23 heures à 6 heures pour améliorer le confort des riverains, gravement atteint par l'accroissement du trafic aérien, notamment à Roissy (augmentation d'un tiers des vols de nuit entre 1997 et 2000). Conscient que cette proposition était peu réaliste en regard des contraintes des dessertes aériennes et des intérêts des compagnies, M. Cochet a déposé un amendement qui convient mieux à la majorité de ses alliés du Parti socialiste et au gouvernement. Le nouveau dispositif prévoit de limi-

ter l'interdiction des décollages et des atterrissages la nuit aux seuls avions émettant plus de 85 décibels au début de la zone d'habitabilité (zone C du Plan d'exposition au bruit). Ce qui correspond à la recommandation transmise il y a quelques jours par l'Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires (Acnusa), créée en juillet 1999. M. Cochet demandait, néanmoins, que ce seuil soit ramené à 80 décibels à compter du 1<sup>er</sup> mai 2002. Mais, finalement, il y a aussi renoncé après une nouvelle consultation avec les milieux gouvernementaux.

### « DE PLUS EN PLUS INSUPPORTABLE »

Favorable à la fermeture des aéroports la nuit, à l'instar d'Orly, Jean-Pierre Blazy, député (PS) du Val-d'Oise et maire de Gonesse, la commune où s'est écrasé le Concorde le 25 juillet 2000, considérait, avant le débat au Palais-Bourbon, que le nouveau texte était trop laxiste. Le président de l'association Ville et Aéroport reprochait à M. Cochet de trop coller à la position de l'Acnusa. Pour M. Blazy, le respect du seuil de 80 décibels est impératif pour lutter contre « une situation de plus en plus insupportable pour les populations survolées ».

L'écart entre 80 et 85 décibels est loin d'être négligeable. Le pre-

mier seuil correspond à un niveau sonore de 50 décibels, fenêtre fermée dans un logement non insonorisé. Ce qui permet de garantir la qualité du sommeil des riverains, surtout des enfants. Ces derniers seraient particulièrement affectés dans leurs études d'après le Collectif santé des nuisances aériennes, dirigé par le docteur Jean-Pierre Enjalbert, maire de Saint-Prix (Val-d'Oise).

Selon les experts, ce critère aurait pour effet d'interdire de vol 70 appareils à Roissy (sur un total de 150) et 20 à Lyon-Saint-Exupéry. Le second génère un bruit à l'intérieur des habitations supérieur à 50 décibels et n'éliminerait que 20 avions trop bruyants (Boeing 747 et 737, DC-10) à Charles-de-Gaulle et moins de 10 sur la plate-forme de Rhône-Alpes.

En supposant que la proposition de loi soit adoptée cette semaine, elle doit être ensuite examinée par le Sénat - qui est en mesure de retarder l'opération - avant de revenir à l'Assemblée pour l'adoption définitive. C'est pour cette raison que M. Blazy devrait demander à Jean-Claude Gaysot, ministre de l'équipement et des transports, de s'engager à « favoriser son adoption rapide et, donc, son inscription à l'ordre du jour du Sénat ».

Marcel Scotto

ÉPARGNE ORANGE

**5,30%**

D'INTÉRÊT BRUT\*

ING Direct, leader mondial des services bancaires à distance avec plus d'un million de clients.

- Votre argent toujours disponible
- Aucuns frais, aucune commission
- De 100 F à 10 000 000 F de dépôt
- Vous ne changez pas de banque

0 810 120 000

24H/24 - N° AZUR - PRIX D'UN APPEL LOCAL

Précisez le code média : 82122

3615 INGDIRECT x 19 h - 6 45 f/mn - 19 h 9 h - 6 23 f/mn

www.ingdirect.fr

\*5,37% taux nominal annuel brut au 16/03/2001, soit un taux nominal annuel net arondi de 3,94% après prélèvement libération et contributions sociales, susceptible d'évolutions

ING DIRECT

LÀ OÙ VOTRE ARGENT EST HEUREUX

Dans les ors du palais du Quai, Hubert Védrine, au centre. A sa droite, Pierre Sellal, son directeur de cabinet.

**D**EPUIS les années 1960, aucun ministre des affaires étrangères n'a engagé un tel effort pour moderniser les services et modifier la culture de ses agents », dit un haut responsable du Quai d'Orsay. « C'est de la rhétorique, rétorque un ambassadeur. Védrine parle de "nouvelle diplomatie". Mais dans la maison, pas grand-chose ne bouge. Je n'ai jamais reçu la moindre note m'expliquant ce qui devrait changer dans mes activités. » Laquelle de ces visions correspond à la réalité ? D'une certaine manière, les deux. « La diplomatie française, dit Samy Cohen, du Centre d'études et de recherches internationales, est en pleine mutation. »

Indiscutablement, Hubert Védrine est un ministre « réformateur », convaincu que les diplomates, globalisation oblige, sont appelés à évoluer « culturellement comme dans les méthodes de travail ». Indiscutablement aussi, certains pans du ministère des affaires étrangères (MAE) « mutent ». Mais d'autres le font plus lentement. Et beaucoup renâclent. Car on est ici dans les ors de la République. Le palais du Quai pour lieu de travail – grands salons, tapisseries, horloges fameuses, protocole chargé –, cela vous forge un « esprit de corps plus fort que dans les autres administrations », dit Marie-Françoise Bechtel, directrice de l'ENA. Un sentiment de « spécificité », que le poids des traditions, la « carrière » en ambassades et l'accès aux grands du monde ne peuvent que renforcer.

Dans son ambition modernisatrice, Hubert Védrine dispose, à son arrivée en 1997, de quelques atouts. Enarque, il a fait partie de la maison avant 1981. Et, il l'admet volontiers, Alain Juppé, ministre de 1993 à 1995, a défriché le terrain. Juppé avait procédé à un vaste audit, sous l'égide du conseiller à la Cour des comptes Jean Picq. Son rapport « secret » (il ne sera jamais diffusé) constatait que le MAE, paralysé par une « guerre des directions » entre « des baronnies soucieuses avant tout de défendre leur territoire [et qui] pratiquent la rétention d'information », vivait une « crise de confiance ». Il prônait déjà « l'urgence » d'une « révolution culturelle [et] des méthodes de travail » pour améliorer son fonctionnement, l'information, la formation des diplomates... Huit ans après, Picq reste marqué par « la démobilitation et le sentiment de dépossession » qui régnaient au MAE.

Ce sentiment, encore souvent présent, procède essentiellement de deux évolutions structurelles qui tendent à marginaliser le diplomate classique. La première, c'est l'« internationalisation » des autres ministères. A quoi sert l'ambassade de France à Londres dans la crise de la vache folle ? Le dossier se gère à l'agriculture. L'exemple vaut pour beaucoup de cas. Les finances, l'industrie, l'environnement, la santé, etc., ont tous développé des sections internationales (ne serait-ce que parce que leurs ministres se voient régulièrement à l'échelon européen). Dans la « guerre de la banane » avec Washington, la constitution d'un pôle aérospatial européen ou les négociations sur l'effet de serre, ces ministères, parce qu'ils sont techniquement compétents, pèsent plus que le MAE dans la gestion des dossiers.

Au final, « le Quai est de plus en plus dessaisi des dossiers, c'est normal et sain », juge un haut responsable du Conseil européen. Normal et sain ? Ce n'est pas ainsi que le vit le personnel du MAE. « La négociation est un véritable métier, on aura toujours besoin de diplomates », rappelle Hubert Védrine. Le second phénomène qui appauvrit l'action du diplomate classique, axée sur la relation d'Etat à Etat, c'est la montée en puissance du « multilatéral ». Des tarifs douaniers aux crises régionales, les dossiers sont de plus en plus « mondialisés ». L'essentiel se joue au G 8, à l'ONU, l'Union européenne ou l'OMC, accentuant le sentiment de dépossession des ambassades, qui n'en peuvent mais.

Enfin, la croissance des échanges et la révolution des communications chamboulent l'action traditionnelle du diplomate. L'augmentation des migrants gonfle l'activité bureaucra-



DIDER LEBREFFRE/EDITING POUR « LE MONDE »

## 1 À QUOI SERT LE QUAI D'ORSAY

# La réforme ! La réforme !

**Prestigieuse, bureaucratique, sclérosée par son esprit de corps, la diplomatie française est mise en demeure de se réformer. Dans une série en trois volets, Sylvain Cypel décrit les soubresauts qui agitent le Quai d'Orsay**

tique des services consulaires. Et la multiplication des sources d'information a fait perdre au diplomate sa « compétence exclusive », celle de « donner au monarque une vision du monde », note Meredith Kingston, auteur d'une « Sociologie des ambassadeurs » (L'Harmattan, 1998). D'autant que les politiques peuvent facilement se passer du rôle de courroie des ambassades. Du 21 mars au 10 juin 1999, les ministres des affaires étrangères occidentaux participèrent à dix-huit téléconférences pour gérer la crise du Kosovo, « squeezeant leurs propres diplomates », dit l'un d'eux.

Cette révolution de l'information amène le Quai à exiger des modifications sensibles dans les pratiques, du contenu des télégrammes envoyés à Paris à l'activité des ambassades, le tout dans un sens moins institutionnel. Bousculés dans leurs pratiques traditionnelles, beaucoup d'« agents » réagissent en corps social agressé, vivant dans la nostalgie d'un passé idéalisé, entre haute opinion de leur « spécificité » et condescendance envers les autres administrations de l'Etat et les partenaires de la société civile auxquels ils sont censés s'ouvrir. « Le Quai d'Orsay », écrit Roger Fauroux dans Notre Etat (Laffont, 2001), constitue la plus paroissienne de nos institutions. » Le jugement, sévère, ne tient pas compte de l'évolution des mentalités chez nombre de diplomates. Mais il est encore souvent juste.

**C**OMME premières mesures, Alain Juppé avait restauré l'importance du Centre d'analyses et de prospective et mis l'accent sur l'importance des questions économiques. Pour « dynamiser le réseau », explique-t-il, il avait lancé (avec succès) la Conférence annuelle des ambassadeurs, où ceux-ci rencontrent les plus hautes autorités de l'Etat et sont supposés débattre des grandes options du « département » (nom archaïque du MAE, toujours en vogue dans le jargon de

la maison). Hubert Védrine dit avoir, depuis, « procédé à un balayage systématique des problèmes ». Où en est-il, quatre ans après ? Il a d'abord réussi à enrayer la chute constante du budget et des emplois (le MAE en a perdu 1 000 en dix ans, passant de 10 500 à 9 500 fonctionnaires).

« Nous présentions nos dossiers sur un ton gégnard. Nous avons proposé aux finances des inspections communes pour leur montrer un Quai d'Orsay différent de leurs a-priori défavorables. » Bien que ses services se plaignent toujours d'un « ridicule manque de moyens », pour la première fois depuis 1995, les moyens du Quai sont en légère augmentation cette année (21,96 milliards, 1,29 % du budget de l'Etat). Pour donner confiance à Bercy, M. Védrine a aussi engagé la « chasse à la gabegie ». Désormais, le Quai ne porte plus tout son linge de maison dans un pressing spécialisé et fort coûteux sous prétexte qu'il est le seul apte à nettoyer quelques nappes d'apparat luxueuses...

Pour lancer ses « grands chantiers », le ministre s'appuie sur trois énarques : Pierre Sellal, son directeur de cabinet (le « vice-ministre »...), Loïc Hennekinne, secrétaire général, homme fort de l'administration, et Charles Malinas, « M. Modernisation » au cabinet. Et il a créé trois comités. L'un est en charge du management (répartition des effectifs, méthodes de travail, formation, etc.). Le comité « stratégique » a pour but de « rompre les hiérarchies verticales ». En clair, d'obliger les directeurs de service à travailler ensemble. Le troisième suit la politique immobilière : le MAE gère un patrimoine de 2 millions de mètres carrés et investit 1 milliard par an dans l'immobilier. Un comité pour l'information et la communication a été désigné, le ministre souhaitant développer (et contrôler) la capacité communicante des diplomates – une « faiblesse culturelle » dont ils sont trop souvent affligés selon lui.

L'objectif du dispositif vise, en priorité, à modifier les habitudes de travail pour améliorer l'efficacité des ambassades. « Nous essayons, dit Loïc Hennekinne, d'inculquer deux priorités : l'approche client et la valeur ajoutée. » Les diplomates sont priés d'adapter leurs messages à leurs interlocuteurs et de privilégier, dans les messages qu'ils envoient, l'analyse opérationnelle plutôt que l'information factuelle. « Une fois sur deux, je sais déjà par les médias ce qu'est censé m'apprendre le télégramme d'une ambassade », dit un haut responsable à Paris. « Soyez concis, plus incisifs et sans salamalecs », aime répéter Hubert Védrine. Or la « culture du télégramme » (3 000 par jour !), très institutionnelle, reste prépondérante. « Unanimement saluée, la visite du président s'est déroulée conformément au programme... Mais qu'est-ce qu'on a à faire de

lement. Car la « valeur ajoutée » d'une ambassade dépend beaucoup, aujourd'hui, de son aptitude au lobbying pour promouvoir les intérêts français. Un métier auquel peu de diplomates sont formés. « Il est plus facile d'avoir sa conversation régulière avec son correspondant au State Department que de "travailler" le Congrès et ses lobbies, qui sont beaucoup plus importants », juge un ancien de Washington.

Des progrès, en revanche, ont été enregistrés dans la communication électronique. Le site Internet du MAE a longtemps rencontré de fortes résistances internes à la mise en place d'un service aux voyageurs « transparent ». Ecrire que telle zone est dangereuse ? L'ambassadeur de France dans le pays concerné s'insurge : on « mine » ses relations avec le régime ! Mais la fiabilité globale du site est aujourd'hui reconnue par les

« Mais qu'est-ce qu'on a à faire de ces ambassadeurs qui écrivent comme s'ils rédigeaient leurs Mémoires et ne rencontrent que des officiels ? Ce n'est plus ce que l'on veut »

Un haut responsable du Quai d'Orsay

ces ambassadeurs qui écrivent comme s'ils rédigeaient leurs Mémoires et ne rencontrent que des officiels. Ce n'est plus ce que l'on veut », tonne un haut responsable. Védrine, le 1<sup>er</sup> avril, comme poisson, a envoyé un télégramme à tous ses ambassadeurs listant les poncifs les plus souvent par eux utilisés. Lui attend de son personnel qu'il « s'aère », qu'il cherche aussi ses informations hors des contacts institutionnels usuels. « C'est un travers fort, les diplomates vivent entre eux », regrette-t-il. De fait, ils sortent plus qu'avant. Mais encore insuffisamment, et très inéga-

professionnels du tourisme. L'Intranet, qui couvre 90 % du réseau du MAE, lui, vaut largement les messageries internes des ministères des autres pays. Mais il ne suffit pas à optimiser la « réactivité du corps ». « Lorsqu'il y a un différend à 10 heures dans un quelconque comité à Bruxelles, note un dignitaire du Conseil européen, à 13 heures, le représentant permanent britannique a déjà la position de son gouvernement. L'Espagnol aussi, souvent. Le Français, une fois sur deux, n'est pas au courant du problème... » « La supériorité du Foreign Office tient pour partie de la

mythologie, rétorque Pierre Sellal. Mais pour la capacité à déléguer les responsabilités, nous pourrions nous en inspirer... »

Autre chantier : l'aménagement de la « carte diplomatique ». La France a le troisième réseau mondial en nombre d'ambassades. Or il faudrait « le rééquilibrer, rapatrier de la matière grise à Paris, renforcer des postes dans des zones émergentes », dit Charles Malinas. Ainsi, les ambassades dans les grands pays de l'UE devront perdre un agent par an. Pour le reste, le moindre aménagement se heurte aux carcans comptables et à la résistance des diplomates. L'amaigrissement des ambassades pour développer les consulats – « seule solution pour promouvoir les intérêts économiques et culturels d'un pays », disait l'ex-ambassadeur américain à Paris Felix Rohatyn – est au point mort.

**P**ROBLÈME : comment pénétrer l'immense société russe quand on ne dispose que d'un consulat hors Moscou ? De l'ambassadeur, enfin, le Quai attend qu'il soit « le patron » de son « équipe ». Encore faut-il savoir la gérer. Au Foreign Office, il doit passer par une formation au management, dite A & D (Assessment and Development). Ici, tout dépend du talent de chacun. Certains savent motiver leur personnel. Beaucoup s'en désintéressent souverainement. Problème plus grave : l'administration française reproduit à l'étranger son système cloisonné. Ainsi le conseiller commercial d'une ambassade (PEE, ou poste d'expansion économique), issu du ministère des finances, ne rend généralement de comptes qu'à Bercy. La situation est pire dans le renseignement, où Védrine admet que « l'image d'Epinal reste en partie vraie ». « Les diplomates méprisent le type des services spéciaux, mais ils lisent rarement ses télégrammes, puisque celui-ci ne les leur montre pas », dit un ambassadeur. Les services n'en réfèrent qu'à Paris. Difficile, pour un ambassadeur tenu dans l'ignorance, d'être le patron. « C'est de la sociologie française typique », juge, mi-narquois mi-fataliste, Hubert Védrine.

Modifier les comportements, la capacité à agir en équipe : la volonté est là, souvent ambiguë, et, comme le disait notre ambassadeur, rarement explicite. « Je ne cherche pas, dit le ministre, à globaliser les évolutions, pour ne pas créer de tensions inutiles. » Védrine ou l'anti-Allègre : pas d'effet d'annonce, ne pas heurter l'esprit de corps mais le contourner. Quitte à exaspérer certains de ses proches, qui constatent les progrès notoires enregistrés dans d'autres diplomaties.

Sylvain Cypel

PROCHAIN ARTICLE : La disparition de la « Coopé »

# Petite délinquance : agir autrement

par Robert Pandraud

C'EST un fait, et les statistiques plus ou moins transparentes ou les succès dans la lutte contre le grand banditisme n'y changeront rien : nos compatriotes sont excédés par le développement continu et l'omniprésence de la petite délinquance – ce qu'on appelle les incivilités –, qui ne touche plus seulement les villes et leurs banlieues mais gâche désormais la vie de tous les Français, sur l'ensemble du territoire.

Il ne servira à rien de multiplier les discours sécuritaires, les lois et les prisons pour la simple raison que cette délinquance particulière ne peut être traitée ni sanctionnée par les mesures pénales habituelles, qui ne sont pas adaptées et qui, d'ailleurs, seraient inapplicables, compte tenu de l'ampleur du problème.

Le mécontentement des victimes résulte d'une fausse alternative : l'absence de sanction, qui les irrite, ou l'emprisonnement, dont elles savent qu'il est devenu criminel.

Pour sortir de cet immobilisme intolérable, point n'est besoin d'inventer une nouvelle politique pénale ; dans l'arsenal législatif et réglementaire existant, une mesure n'a jamais été systématiquement mise en vigueur : le travail obligatoire d'intérêt général.

Cette sanction présente un double avantage :

- A chaque délit primaire correspond une peine proportionnelle et adaptée dans sa pénalité et sa durée.

- La sanction n'est pas délocalisée, elle est effectuée sur le lieu du délit ; elle est donc visible et dissuasive.

Le *modus operandi* est d'une simplicité biblique.

Les forces de sécurité interpellent les délinquants ; les parquets, en fonction de la gravité de l'infraction

ou du comportement récidivistique de l'intéressé, ont un choix simple :

- Soit ils décident de demander une comparution immédiate au tribunal, avant incarcération éventuelle ou transfert dans un centre de placement immédiat.
- Soit ils choisissent la formule du travail d'intérêt général.

Pour que cette dernière formule soit généralisée et enfin opérationnelle, il faut assurer une répartition judicieuse des compétences.

**Point n'est besoin d'inventer une nouvelle politique pénale ; dans l'arsenal législatif et réglementaire existant, une mesure n'a jamais été systématiquement mise en vigueur : le travail obligatoire d'intérêt général**

Les maires, pour des raisons de proximité, sont par nature les plus sensibles à cette sorte de délinquance et les plus aptes à organiser les travaux d'intérêt général. Ils recueillent quotidiennement les plaintes et les doléances de leurs administrés. Ils viennent d'être élus ou réélus sur des programmes où ils ont tous évoqué la lutte contre l'insécurité.

Alors, confions-leur la mise en place de ces travaux d'intérêt général comme sanction des petits délinquants, sous le contrôle d'un magistrat, d'un policier ou d'un gendarme délégué à cet effet.

Beaucoup de maires ont signé ou étudient des contrats locaux de sécurité avec la puissance publique, dans le but, précisément, d'assurer et de renforcer la sécurité dans leur commune.

Il faut généraliser ces types de

contrat et y inclure systématiquement la mise en place de ce système.

Inutile de voter des textes législatifs : la publicité faite à de très hypothétiques refus serait plus incitative que n'importe quel article législatif.

Bien entendu, les maires assumeraient cette nouvelle responsabilité en tant qu'agents de l'Etat avec l'assurance, en cas de mise en cause juridique, que seul l'Etat et non la commune en serait comptable.

Oh ! Il ne s'agit nullement de rétablir le servage. Il s'agit d'imposer, sous surveillance, aux auteurs des incivilités en question, le samedi et le dimanche, par exemple, pour ne pas nuire à leur éventuel emploi ou à leur scolarité, des travaux de nettoyage des façades défigurées par les graffitis, des abords des routes ou des voies de chemin de fer, de débroussaillage là où c'est nécessaire, etc., tous travaux utiles qui ne relèvent pas des employés municipaux.

Pour bien afficher la réalité de la sanction, les assujettis à ces peines auraient l'obligation de porter une tenue spécifique, une sorte de treillis reconnaissable qui leur ôterait le goût de jouer les « caïds », comme on le voit trop souvent actuellement.

Qu'on me comprenne bien : il ne s'agit pas d'exonérer les multiré-

divistes ni, a fortiori, les délinquants endurcis, tels les incendiaires de voitures, qui restent passibles des tribunaux.

Sur les causes de cette petite délinquance, véritable plaie nationale, j'ai ma petite idée. Mais sur la cause de son expansion galopante, j'ai une certitude : c'est l'impunité dont elle bénéficie. Il faut que cela cesse et qu'à tout délit, si minime soit-il, corresponde une peine, si bénigne soit-elle.

Dans mon enfance, l'on avait coutume d'utiliser une expression rurale : « *Qui vole un œuf vole un bœuf.* » L'image était éloquent et la leçon bien comprise. Aujourd'hui, un tel propos serait considéré par certains beaux esprits – mais l'opinion évolue... – comme une atteinte à la dignité humaine.

Et pourtant ! Pourquoi ne pas affirmer l'évidence d'une filiation entre le gamin auteur d'un petit larcin, l'adolescent qui met le feu à une voiture et le « jeune » qui « deal » de la drogue ? Une filiation qui repose essentiellement sur l'impunité dont jouissent les premiers délits et la disparition de tout repère moral ou civique que celle-ci entraîne.

Dans d'autres temps, la leçon était administrée par les parents et les enseignants. Aujourd'hui, hélas, et c'est vrai dans toutes les classes de la société, les malheureux ont baissé les bras, pour de multiples raisons qu'il n'y a pas lieu de développer ici. Mais c'est un fait !

Reste l'autorité de proximité que représente le maire s'appuyant sur le magistrat, le policier et le gendarme. C'est, à mon avis, la seule solution à ce nouveau problème qu'aucun discours ni aucune loi ne régleront autrement.

Robert Pandraud, ancien ministre de la sécurité, est député (RPR) de la Seine-Saint-Denis.

# Les Chinois sont-ils nationalistes ?

par Jean-Philippe Béja

L'AFFAIRE de l'avion-espion américain du 1<sup>er</sup> avril a conduit les observateurs à s'inquiéter du regain de nationalisme en Chine. Et de citer, à l'appui de cette thèse, les remarques sulfureuses des internautes, la colère des étudiants, en reliant ce phénomène aux événements qui ont suivi le bombardement de l'ambassade chinoise à Belgrade le 7 mai 1999.

Il est indéniable que, depuis la répression du mouvement pour la démocratie de 1989, et surtout depuis le milieu des années 1990, le discours nationaliste s'est trouvé revalorisé avec la bénédiction des autorités. En 1996, au lendemain de l'élection du président taiwanais au suffrage universel, est apparue une nouvelle vague de publications dont les titres révélateurs affirmaient « La Chine peut dire non », « La Chine peut encore dire non », « Pourquoi la Chine peut dire non »... L'aspect conjoncturel de ces livres est évident mais ils reflètent un sentiment plus profond, confirmé par les événements ultérieurs. Depuis cinq ans, un certain nombre d'intellectuels liés aux « durs » du Parti affirment que la Chine ne doit pas hésiter à s'opposer aux Etats-Unis pour défendre son « intérêt national ». D'où vient ce renouveau du nationalisme ?

L'éclatement de l'ancienne Union soviétique, passée en quelques années du rang de superpuissance à celui de quémendeur auprès des institutions financières internationales, a profondément traumatisé les intellectuels et les étudiants chinois qui s'étaient battus pour la démocratisation du régime au cours des années 1980 et avaient participé aux événements du « printemps » 1989. Le discours du Parti, affirmant au lendemain du massacre de Tiananmen que, si les démocrates l'avaient emporté, la Chine aurait connu le sort de son grand voisin du Nord, a emporté l'adhésion de bien des anciens militants.

En effet, depuis les guerres de l'opium, intellectuels et hommes politiques sont obsédés par la nécessité de rendre à la Chine sa place sur la scène internationale. Réformateurs de la fin des Qing, nationalistes du Guomindang, intellectuels du « 4 mai », communistes, réformateurs des années 1980, tous se battent pour faire de la Chine un pays « prospère et puissant » (*Fuguo qiangbing*). Dans cette optique, le combat pour la démocratie, ou pour le socialisme, représente un moyen de réaliser cet objectif commun aux dirigeants et aux opposants.

Au cours des années 1980, la plupart des intellectuels alliés aux réformateurs au sein du Parti étaient convaincus que l'ouverture et la démocratisation constituaient la voie royale pour l'atteindre. Il fallait se mettre à l'école de l'Occident pour rendre sa puissance à la Chine.

Donc, contrairement à ce qui a été dit à l'époque, il n'y a pas telle différence de différence entre les étudiants qui, en 1989, installaient la « déesse de la démocratie » face à la Cité interdite et ceux qui, en 1999, cassaient les vitres de l'ambassade américaine avec la bénédiction du Parti. Dans les deux cas, il s'agit d'œuvrer en faveur d'une Chine forte. Simplement, dans le premier cas, les acteurs du « mouvement patriotique pour la démocratie » étaient convaincus de la nécessité d'adopter les valeurs universelles pour rattrapper le retard, tandis que, dans le second, il s'agissait de protester contre les tentatives des puissances hostiles d'empêcher la Chine de relever la tête.

Les deux exigences (contradictoires ?) d'anti-impérialisme et de démocratie étaient déjà présentes dans le mouvement des étudiants du 4 mai 1919. Après la manifestation, ils s'étaient répandus dans la société pour organiser un mouvement de boycottage des produits japonais qui avait eu un grand succès. Rien de tel en 1999 ou après l'affaire de l'avion. Il convient de noter qu'au plus fort des manifestations, on n'a pratiquement jamais remarqué d'attitude xénophobe dans ce que Mao appelait les « masses populai-

res ». Seuls les étudiants et les intellectuels, les classes moyennes montantes, ceux qui, aujourd'hui, ont accès à l'Internet, ont fait preuve d'une grande agressivité. Comme si le nationalisme était surtout un phénomène d'élites. Les étudiants, futurs dirigeants ou membres des classes moyennes, ont un grand besoin d'affirmer leur identité et leur importance sur la scène sociale. En brandissant le drapeau du nationalisme, ils ne prennent guère de risques puisque la direction du Parti n'hésite pas à s'en saisir, et peuvent en même temps manifester leur aspiration à jouer de considération dans le monde.

Quand on voyage à l'étranger en effet, mieux vaut être le ressortissant d'un pays puissant que d'une patrie méprisée. Les étudiants installés en Occident, notamment aux Etats-Unis, ont d'ailleurs joué un rôle crucial dans le renouveau du nationalisme. Ce sont eux qui ont pris la tête de la croisade contre l'Occident, qui se sont déchaînés sur Internet en 1999, accusant de trahison tous ceux qui se hasardaient à douter du bien-fondé de la position de la Chine.

Ce renouveau du nationalisme est donc réel. Mais il est complètement différent de celui du début du XX<sup>e</sup> siècle. On pourrait imaginer que les millions de chômeurs licenciés des entreprises d'Etat, les dizaines de millions de travailleurs migrants pourraient fournir d'importantes masses de manoeuvres à un mouvement nationaliste. Ce n'est pas le cas.

**Seuls les étudiants et les intellectuels, les classes moyennes montantes, ceux qui, aujourd'hui, ont accès à Internet, ont fait preuve d'une grande agressivité. Comme si le nationalisme était surtout un phénomène d'élites**

Certes, les laissés-pour-compte du développement ne se sont pas engagés dans le combat pour la démocratie, et on n'a assisté à la naissance d'aucun syndicat du type de *Solidarnosc* en Chine. Mais ils ne se sont pas montrés sensibles aux sirènes du nationalisme. Les mouvements de *qigong* comme le *Falun gong*, ou le *Zhong gong*, auxquels appartient des millions d'ouvriers mis à pied n'ont pas, à la différence du mouvement des *Boxers*, pris les étrangers pour cible. Au contraire, leurs dirigeants sont installés outre-Pacifique.

Ce qui cause la colère des simples citoyens, les fameux *Cent-noms* (*lao baixing*), ce ne sont pas les affronts causés à la Chine par les affreux impérialistes, mais bien la corruption de fonctionnaires qui ne connaît aucune limite. L'explosion qui, au Jiangxi, a causé la mort de 43 enfants obligés de fabriquer des pétards à l'école pour payer les salaires des administrateurs et des instituteurs a bien plus choqué les simples citoyens que le vol d'un avion-espion au large de Hainan.

Aujourd'hui, la fameuse xénophobie chinoise décrite au siècle dernier n'est que le fait des élites. Il faut faire attention de ne pas assimiler l'opinion publique chinoise aux quelques millions de membres des élites qui surfent sur le Net.

Jean-Philippe Béja est directeur de recherches au CNRS (Centre d'études et de recherches internationales - CERDI).

► www.lemonde.fr/chine

# Le retour de l'AMI par la fenêtre

par François de Bernard

A VANT le Sommet des Amériques de Québec, deux scénarios étaient envisagés pour la ZLEA (Zone de libre-échange des Amériques étendue à trente-quatre pays, dont la concrétisation est prévue au plus tard en 2005), l'un « optimiste », l'autre « pessimiste ».

L'hypothèse optimiste prévoyait une ZLEA en retrait sur l'Aléna (Accord de libre-échange nord-américain), c'est-à-dire un accord tenant compte des principales critiques émises depuis l'entrée en vigueur de ce dernier en 1994, en particulier sur les droits exorbitants accordés aux investisseurs privés, et sur les impacts sociaux, environnementaux, éducatifs et culturels de l'Aléna.

L'hypothèse pessimiste gageait pour sa part que la ZLEA serait la pure reproduction à l'échelle continentale des accords régissant l'Aléna, sans modification ou guère.

Or une autre hypothèse a surgi le 18 avril avec la diffusion par une ONG américaine d'un document essentiel qui est, de fait, une vraie bombe : les quarante et une pages du rapport du groupe des négociateurs gouvernementaux sur les investissements, assorties du brouillon de rédaction d'un chapitre explicitant les règles du jeu futures entre Etats et investisseurs privés dans le cadre de la ZLEA.

Cette hypothèse est celle d'un « scénario du pire » aux yeux de tous ceux qui, dans les Amériques, s'efforcent de concevoir une organisation des rapports économiques et politiques en rupture avec le modèle de l'actuelle Aléna. En effet, le texte dévoilé des négociateurs officiels (authentifié le même jour par le ministre du commerce canadien) permet de définir les contours d'une grande ZLEA encore plus radicale dans son néolibéralisme que le laboratoire Aléna, qui ne faisait pourtant pas dans la dentelle.

Le brouillon d'accord sur les investissements – chapitre bien sûr essentiel – reprend en substance la même matrice que le chapitre XI de l'Aléna, tout en allant « plus loin » sur certains sujets. Parmi les clauses que l'on relèvera, on notera ainsi (cette liste de perles n'étant nullement limitative) :

- L'interdiction faite aux Etats de fixer des critères de performances aux investisseurs (article 7) ;

- La prohibition des contrôles de capitaux (article 9, entière liberté de manoeuvre laissée aux spéculateurs) ;

- La possibilité pour les investisseurs de réclamer des compensations aux gouvernements pour les dommages subis en cas de guerres, états d'urgence, révolutions ou troubles civils (excellent article 11 !)

- La reproduction (article 15) de la clause de l'Aléna de résolution des conflits entre investisseurs et Etats, autorisant les compagnies privées à poursuivre directement les gouvernements si elles s'estiment lésées par leurs décisions, et celle que soit la légitimité de ces décisions au regard de l'intérêt général ;

**En l'état, la plate-forme de négociation présente définit un mode d'intégration continentale américaine alarmant aussi bien pour les populations concernées que pour le reste du monde**

- Enfin, la mise en place d'une « commission » (mentionnée à de nombreuses reprises) dont le rôle pourrait se révéler essentiel pour la suite : elle permettrait de gérer en continu et de manière discrétionnaire la levée des exceptions aux règles de l'accord signé. Ce qui aurait pour effet de faire de la ZLEA un accord aménageable au gré des dirigeants futurs de cette commission, et non pas la règle du jeu claire et stabilisatrice que prétendent vendre ses promoteurs actuels aux citoyens concernés.

On soulignera aussi que, dans la définition des investissements, sont précisément inclus les droits de propriété intellectuelle, en dépit de toutes les dénégations sur un

sujet particulièrement sensible dans le cadre du débat concernant la production de médicaments génériques pour des maladies telles que le sida. Bref, le triomphe de la liberté sans contraintes des investisseurs privés en face d'Etats aux mains liées.

Compte tenu des caractéristiques mentionnées et de bien d'autres sur lesquelles chacun forgera son opinion, il apparaît en l'état, et quelles que soient les « divergences » alléguées de certains partenaires (comme le Brésil), que la plate-forme de négociation présente définit un mode d'intégration continentale américaine alarmant aussi bien pour les populations concernées que pour le reste du monde.

Un monde où l'Etat est en retrait sur tous les fronts, où l'intérêt public ne compte plus et celui des minorités encore moins, où l'intérêt privé peut triompher sans limites assignées à son appétit d'accumulation de richesses.

Bref, la ZLEA signe le retour de l'AMI (l'Accord multilatéral sur les investissements) par la fenêtre quand on croyait l'avoir chassé par

la porte principale. Un retour dont il faut entendre le triple sens.

Le premier est l'expérimentation à une échelle encore inconnue de l'hégémonie économique comme paradigme de toutes les intégrations (politiques, sociales, éducatives, culturelles, linguistiques...).

Le deuxième est qu'il constitue une vive riposte par la différence (qualitative et quantitative) aux « réussites » intolérables de l'Union européenne.

Le troisième est de fournir, en vue des discussions sur l'avenir de l'OMC (en particulier à Qatar en novembre 2001), le bon décalque à appliquer au nouveau désordre économique international. Le pochoir qui révélera la figure d'un monde vraiment « AMical », tel que l'affectionnait l'anticipateur de toutes les dérives tyranniques : George Orwell.

François de Bernard est président du GERM (Groupe d'études et de recherches sur les mondialisations), [germ@mondialisations.org](mailto:germ@mondialisations.org)

► www.lemonde.fr/sommet-americues

**AU COURRIER DU « MONDE »**

**JURISPRUDENCE INTERNATIONALE**

Je me permets de vous faire remarquer qu'une légère erreur s'est glissée dans votre éditorial dans *Le Monde* daté 1<sup>er</sup>-2 avril. Vous y indiquez que si M. Milosevic était jugé par le Tribunal pénal international par l'ex-Yougoslavie, ce serait « la première fois qu'un chef d'Etat serait déferé devant un tribunal international ». Toutefois, l'amiral Karl Dönitz, désigné successeur d'Adolf Hitler dans son testament du 29 avril 1945, a exercé les fonctions de chef d'Etat jusqu'à la capitulation allemande du 8 mai 1945 et fut jugé – et condamné – par le Tribunal militaire international de Nuremberg en 1946.

La jurisprudence internationale, bien qu'établie dans d'autres circonstances, ne s'oppose donc pas à ce qu'un ancien chef d'Etat soit traduit, puis jugé – et éventuellement condamné – par un tribunal international ad hoc.

Stéphane Pagès  
Neuilly-sur-Seine  
(Hauts-de-Seine)

**FEMME ET CADRE**

A la lecture de l'article intitulé « La Commission européenne veut privilégier le mérite plutôt que l'ancienneté pour les carrières de ses agents », paru dans *Le Monde* du 13 mars, il est dit : « La notation (des fonctionnaires) entraine l'attribution de points... afin de récompenser les plus travailleurs », et vous ajoutez : « Ceux qui par exemple sont encore joignables dans leur bureau après 17 heures ».

C'est contre ce commentaire que je voudrais m'élever. Il sous-tend l'idée bien répandue, en France et dans bien d'autres pays, que le critère principal pour juger du sérieux d'un cadre (dans le public comme dans le privé) est le temps passé sur le lieu de travail, et notamment l'heure à laquelle il sort le soir de son bureau. Outre qu'un tel raisonnement est très réducteur, il pénalise surtout les femmes cadres, même si elles ont été efficaces tout au long de la journée de travail. En effet, comment concilier vie de famille et horaires de travail ? (...)

Soisic Parvery Charpentier  
Crozon (Finistère)

# Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05  
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 202 806 F  
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90  
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).  
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

## Le sursaut du Japon

**E**N élisant à sa tête Junichiro Koizumi, qui deviendra le 26 avril premier ministre du Japon à la suite d'un vote sans surprise du Parlement, le Parti libéral-démocrate (PLD), force dominante de la scène politique depuis 1955, a fait preuve d'une capacité de sursaut inattendue. Pour la première fois de son histoire, il a rompu avec la logique des clans pour tenir compte d'un mouvement d'opinion rejetant les manœuvres à huis clos des « faiseurs de roi », qui président traditionnellement à la désignation d'un chef de gouvernement.

Depuis une dizaine d'années, le PLD n'est plus à l'écoute d'une société en mutation et il n'a plus d'idées. Est-ce l'amorce de son ressaisissement ? On ne peut que l'espérer, car ce que l'on baptise - trop tôt - le « naufrage » du Japon est avant tout une paralysie politique.

Les libéraux-démocrates ont senti la nécessité de donner à l'opinion un gage de volonté de changement. Ils sont en recul sur tous les fronts (régionaux, nationaux) tandis que pointent, çà et là, de nouveaux modes d'expression politique (jeunes gouverneurs, mouvements associatifs), seules vraies forces de renouveau. Cette fois, c'est au sein même du PLD que la contestation s'est fait sentir.

M. Koizumi passe pour un réformateur. Il a la sympathie de l'opinion, des grands médias et des analystes financiers. Certes, il cultive une image de « loup solitaire ». C'est aussi un cacique du parti et l'homme du lobby bancaire. Il est enfin inexpé-

riencé en matière gouvernementale et surtout n'a que trois mois (jusqu'aux élections sénatoriales de juillet, qui s'annoncent catastrophiques pour le PLD) pour convaincre. En cas de défaite, il pourra difficilement se maintenir.

Sa désignation constitue néanmoins une « bouffée d'air frais ». Aux forces d'inertie commencent à faire contrepoids des forces de changement. Etiqueté parti « conservateur », le PLD, loin d'être monolithique, est un parti omnibus rassemblant, à travers ses clans, des visions idéologiques diverses. Au cours des quarante-cinq ans où il a dominé la vie politique et élevé l'Archipel au rang de deuxième puissance économique du monde, il a alterné coups d'accélérateur à la croissance et mesures de compensation sociale pour mener une politique évolutive qui n'est pas sans rappeler ce « transformisme » de feu la Démocratie-chrétienne italienne (DC).

Bien qu'il soit aujourd'hui discrédité par des scandales à répétition et gangrené par des lobbies qui entravent les réformes, le PLD bénéficie d'une chance : une opposition peu crédible, à commencer par sa principale formation, le Parti démocrate, qui, tiraillé par ses divisions internes, ne peut guère apparaître comme le ferment d'une coalition de centre-gauche à l'instar de celle qui, en Italie, mit à bas la DC.

L'expérience Koizumi est peut-être la dernière chance du PLD. Dans l'état actuel de la vie politique japonaise, c'est en tout cas le moins mauvais scénario pour dégager l'économie de l'ornière.

## Victimes sans bourreaux

par Bertrand Poirot-Delpech de l'Académie française

**C'EST DEVENU** une évidence banale : à mesure que l'information et le débat public se changent en spectacles, les réflexes émotionnels de la scène et de l'écran se substituent aux règles d'accès à la vérité issues de la rationalité universitaire et judiciaire. En particulier, il est devenu moins important de dire vrai, d'avoir raison, de séduire que de s'attirer le préjugé favorable accordé depuis les origines du théâtre au personnage de la victime à secourir.

La persuasion n'est plus affaire de rhétorique, mais de composition plaintive. Saint Sébastien a remplacé Cicéron au panthéon des tribuns, qui ne doivent plus démontrer, mais poser au baïllonné, au lynché. On ne s'explique pas autrement le triomphe fait aux politiciens porteurs de casseroles comme aux explications farfelues des sinistres naturels. L'opinion est de moins en moins regardante quant aux causes des scandales, pourvu que ceux-ci lui inspirent indignation et compassion. Ici, le vote visait à punir l'arrogance présumée des vilains juges ; là, la rumeur tendait à sanctionner les vilains gouvernants parisiens. Les as de la médiatisation ne se privent plus d'ameuter les foules

contre d'improbables persécuteurs. Malgré ses reculs à froid, la quête professionnelle de la vérité n'échappe pas à ces mascarades. Dans les procès, la défense présente de plus en plus l'accusé comme une victime - de la société, de son enfance, de la presse, qu'importe ! Moins le point de vue du box est partagé par les experts - présentés comme une meute -, plus il mérite considération. Le seul fait d'être un contre tous vaut préjugé favorable.

Plus étonnant et menaçant : l'extension de ce procédé théâtral au monde des historiens. La méconnaissance voire l'opprobre deviennent des qualités supplémentaires. Il n'est pas rare que des universitaires croient renforcer le prestige des personnages qu'ils étudient en ajoutant à leurs mérites avérés celui d'avoir subi de leur vivant une hostilité pour le moins exagérée. Un professeur new-yorkais spécialiste de la France, Tony Judt, tente de justifier la réunion de Blum, Camus et Raymond Aron dans un même essai (*La Responsabilité des intellectuels*, Calmann-Lévy) et de majorer leurs vertus par le fantôme d'une situation d'assiégés dans leur milieu.

Sant être « marginaux » - tout de

même ! - tous trois auraient enduré « *souçon, mépris ou haine* » de la part de leurs pairs. Ils auraient payé leur « *lucidité* » en « *solitude et en manque d'influence* »...

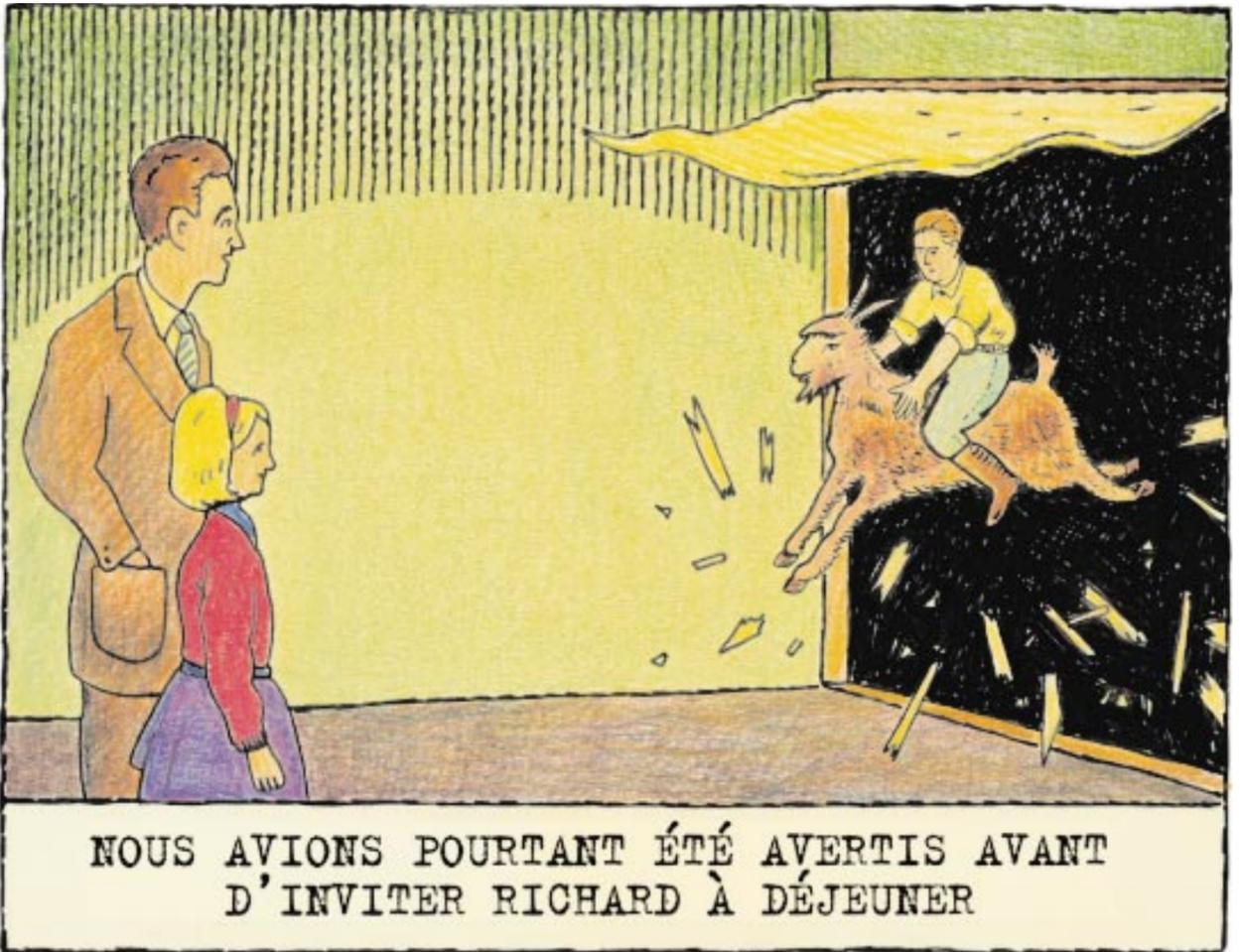
Sont-ce vraiment les mots justes, s'agissant d'un ancien chef de gouvernement, surtout victime de l'antisémitisme droitier des années 1930, d'un Prix Nobel de quarante-quatre ans, classique scolaire (on lui en a fait beaucoup de la proche) et d'un professeur au Collège de France, éditorialiste des plus grands journaux, champion d'une pensée libérale triomphante et guère persécutée, sinon par deux ou trois titres de la presse et quelques tracts gauchistes ?

Cette légende d'un encerclement militant rappelle celle dont s'entourent certains tapages publicitaires. Elle ne ressort ni des tirages de livres et d'articles ni des notoriétés comparées de l'époque. Elle rejoint le mythe, repris cette semaine encore, d'une terreur ourdie contre l'anticommunisme par le seul Sartre, bien que banni et honni par presque toute la grande presse.

Encore un petit effort d'imagination, et la fable payante du bouc émissaire se passera de bourreaux.

## Les saynètes

par Glen Baxter



## Le naufrage des médias russes

Suite de la première page

Par un montage demeuré opaque, ces parts furent cédées à Roman Abramovitch, autre oligarque proche du Kremlin. L'affaire fut plus longue avec NTV, demandant une trentaine de perquisitions, une quarantaine de procédures judiciaires et des pressions continues sur Gazprom, premier créditeur de M. Goussinski, lui-même contraint de s'exiler en Espagne.

A plusieurs reprises, M. Poutine a exprimé une conviction solidement ancrée : la liberté de la presse en Russie n'est qu'une formule permettant aux oligarques de faire chanter le pouvoir par médias interposés. « *Sous ce prétexte, ils défendent leurs intérêts financiers* », expliquait-il à CNN, l'an dernier. Et l'on cite cet autre proverbe russe : « *Celui qui invite la jeune femme à dîner la fait danser.* » Il est vrai que la plupart des grands médias russes ont été sous Boris Eltsine les « danseuses » de ces barons de l'industrie et de la finance construisant leur empire par leurs seules accointances politiques. NTV a illustré jusqu'à la caricature cette situation : en devenant la machine à propagande de Boris Eltsine en 1996, Vladimir Goussinski décrocha toutes les autorisations de diffusion pour sa chaîne et accéda aux crédits illimités de Gazprom.

Mais M. Poutine se garde de

poursuivre son analyse. S'il a promis d'user du « gourdin » contre les oligarques, il le fait de manière sélective : seuls MM. Goussinski et Berezovski ont été contraints à l'exil, tandis que d'autres, MM. Potanine, Tchoubaï, Abramovitch, Aven prospèrent en parfaite entente avec le Kremlin tout en conservant des intérêts dans les médias.

Le président n'est pas plus gêné par la position particulière de son ministre de l'information, Mikhaïl Lesine, dont la société est le principal acteur du marché publicitaire, donc médiatique, russe, ou par le fait que ce dernier ait pu signer, aux côtés de Gazprom, un accord prévoyant l'abandon de toutes poursuites judiciaires contre M. Goussinski s'il vendait ses parts dans NTV.

### LIBRE ET DÉPENDANTE

« *Le malheur est qu'il n'y pas de classe moyenne, pas d'acheteurs pour nous payer, nous journalistes ; faire une presse libre dans un pays pauvre est une entreprise bien difficile* », dit Viktor Chenderovitch, journaliste et créateur sur NTV de l'émission satirique « Kouklis », inspirée des « Guignols de l'info ». Une impossible équation économique - marché publicitaire embryonnaire, très bas prix de vente des journaux (environ 1 franc le quotidien), coûts d'impression et de distribution élevés - a créé cette situation particulière d'une presse libre mais dépendante. Libre de par la loi et la volonté de ses équipes ; dépendante des groupes politico-financiers qui la financent et l'utilisent. A défaut d'une vertueuse indé-

pendance, ce cadre a néanmoins permis le développement d'un pluralisme dans les médias moscovites et, au-delà des campagnes diffamatoires et des « *kompromati* », d'un professionnalisme qui a bien peu à envier à la presse occidentale. Par effet de contagion, ce développement a aussi incité les médias des régions russes à secouer le joug encore plus pesant des pouvoirs locaux. Car, loin de Moscou, le pluralisme demeure l'exception. Télé et journaux locaux y sont tenus d'une main de fer par les gouverneurs régionaux ou quelque grand groupe affilié, ou par Gazprom.

Le Fonds Glasnost et le Centre des journalistes en situation extrême tiennent la chronique des violations répétées du droit de la presse, des menaces, agressions, fermetures arbitraires qui interviennent chaque semaine dans les régions. Et ces deux organisations constatent une forte dégradation depuis deux ans. « *Les autorités régionales ou municipales ont un contrôle à peu près total sur le flux d'informations locales ; comme du temps soviétique, les citoyens n'ont accès qu'à des informations filtrées et prédigérées* », estime Alexeï Simonov, du Fonds Glasnost. « *Le pouvoir de M. Poutine, construit sur la force, ne peut entretenir de relations normales avec les médias et les autorités locales se sentent encouragées* », déplore son collègue Oleg Panfilov.

Dès sa nomination comme premier ministre de Boris Eltsine, en août 1999, Vladimir Poutine a utilisé la presse comme une arme du combat politique. Les deux chaînes ORT et RTR se sont transfor-

mées en machine de guerre électroale du candidat Poutine, lançant de violentes campagnes diffamatoires contre ses concurrents.

### LE ZÈLE DES AUTORITÉS

Dans le même temps, il organisait un verrouillage efficace de l'information sur la guerre de Tchétchénie. Cela devait culminer avec l'enlèvement, le tabassage et la mise au secret par les services spéciaux russes du journaliste Andreï Babitski, en février 2000. Ce qui partout ailleurs aurait fait scandale a été sereinement justifié par M. Poutine, dans un entretien, le 10 mars 2000 : « *Babitski et ses semblables essaient de retourner la situation (...). Ce qu'il a fait est bien plus dangereux qu'un tir d'arme automatique.* » Et de rétorquer au journaliste qui parlait de violation de la liberté de la presse : « *Vous et moi comprenons différemment ce qu'est la liberté d'expression.* »

Dans la foulée du président, administrations et « organes de sûreté » se sont crus autorisés au plus grand zèle. Le mois dernier encore, le quotidien *Nezavissimaïa Gazeta* recevait un « avertissement » du ministère de l'information pour avoir publié une interview du président tchétchène, Aslan Maskhadov. « *Ce qui se passe en Tchétchénie avec les médias va diffuser dans tout le pays* », pronostiquait Oleg Panfilov, au lendemain de l'affaire Babitski. Le conflit autour de NTV en est une illustration.

François Bonnet

► [www.lemonde.fr/russie](http://www.lemonde.fr/russie)

### IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

#### Le cri d'alarme de M. Bevan

**C'EST DANS** un silence épais et massif que la Chambre des communes a écouté hier lundi les explications de M. Aneurin Bevan, ex-ministre du travail, dressé au troisième rang devant le siège que la tradition réserve aux ministres démissionnaires. Ses formidables mâchoires lancées en avant, son bras vengeur pointé tantôt vers « *les vandales siégeant sur les bancs d'en face* », mais plus souvent vers les leaders de son propre parti, M. Bevan a prononcé une vigoureuse plaidoirie qui était avant tout un cri d'alarme. Avec toutes les ressources de son éloquence galloise, il a dépeint le tableau d'un monde occidental miné par un réarmement vertigineux qui absorbe toutes ses ressources, disloque son économie, trouble son équilibre social, ouvre ainsi la porte au « *cheval de Troie communiste* », et cause un choc tel que « *la démocratie n'y survivra pas* ».

C'est contre les Etats-Unis que le fougueux leader de la gauche travailliste a dirigé ses traits les plus acérés. Il reproche à ses anciens collègues du gouvernement d'« *être à la remorque d'une diplomatie américaine* » qui pousse à un réarmement trop rapide, trop ambitieux, et qui est d'autre part rendu impossible par suite même des « *activités incohérentes* » du capitalisme des Etats-Unis. Il craint que la Grande-Bretagne et l'Europe, privées des matières premières et des machines-outils qui sont monopolisées de l'autre côté de l'Atlantique, ne soient bientôt menacées par le chômage des industries civiles qui viendrait aggraver encore les troubles déjà dus à la hausse des prix et à la tempête de l'inflation.

Jean Wetz  
(25 avril 1951.)

### Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE  
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)  
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60  
Index du Monde : 01-42-17-29-89. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

**RESTRUCTURATION** Sept mois après la fusion entre le français Moulinex et Brandt, filiale du groupe italien Elfi, le conseil d'administration est convoqué mercredi

25 avril pour étudier la réorganisation proposée par le nouveau PDG, Patrick Puy. ● LE PLAN DE LA DIRECTION prévoit la fermeture de trois usines : l'une appartenant à Brandt

(Lesquin) et deux à Moulinex : Cormelles-le-Royal et Alençon, berceau du groupe. ● LES SYNDICATS s'opposent à ces restructurations qui vont entraîner la suppression de

2 900 emplois, mais ils sont très divisés. La CGT, qui avait approuvé la fusion entre Moulinex et Brandt, devrait appeler au boycottage des produits de la firme. La CFDT s'y

oppose. ● EN ITALIE, Elfi est particulièrement discret. Les deux frères Nocivelli qui sont à sa tête ont pourtant construit le quatrième groupe européen d'électroménager.

# Moulinex-Brandt devrait fermer trois usines et supprimer 2 900 emplois

Le conseil d'administration du groupe doit approuver, mercredi 25 avril, un plan social drastique : les sites de Lesquin (Nord), de Cormelles-le-Royal (Calvados) et d'Alençon (Orne), le berceau historique de l'entreprise, devraient disparaître

LA LISTE déjà longue des plans sociaux devrait s'enrichir d'un nouveau nom, mercredi 25 avril. Comme le craignaient les syndicats (*Le Monde* du 18 avril), Patrick Puy, président-directeur général du groupe Moulinex-Brandt depuis décembre 2000, devrait présenter au conseil d'administration du mercredi 25 avril et au comité central d'entreprise, convoqué le 26 avril, un plan social particulièrement sévère. Sur les seize usines que le groupe possède en France, trois devraient être fermées : Alençon (Orne), où sont produits divers petits appareils électroménagers Moulinex et où travaillent 1 100 salariés, Cormelles-le-Royal (Calvados, 1 100 salariés), où Moulinex produit des fours micro-ondes, et Lesquin (Nord, 700 salariés), où Brandt fabrique des réfrigérateurs.

Au total, le plan entraînerait donc la suppression de 2 900 emplois sur un effectif total de 22 000 personnes, dont la moitié en France. Comparé à Danone (570 suppressions d'emplois en France) et Marks & Spencer (1 800 suppressions d'emplois), ce plan est donc beaucoup plus important. Surtout, il est concentré sur deux régions : la Basse-Normandie et le Nord-Pas-de-Calais, la première payant un tribut particulièrement élevé à la « réorganisation industrielle » du groupe.

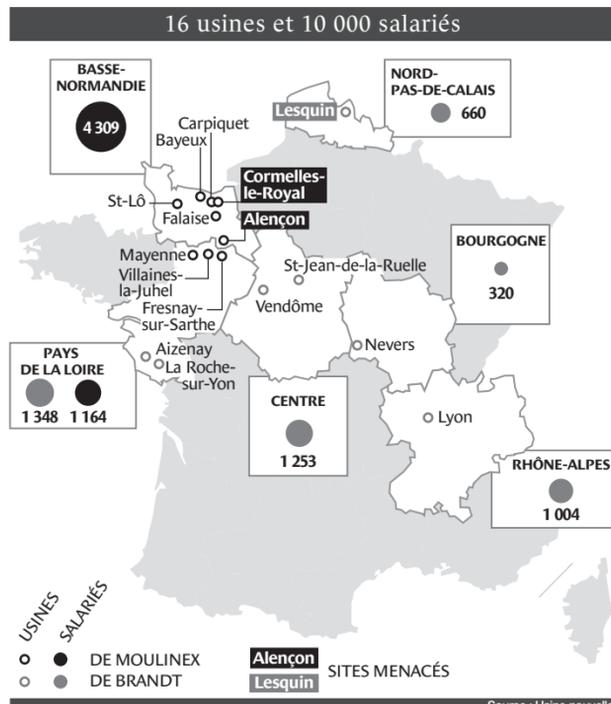
Pour justifier ces fermetures, un proche du dossier fait valoir que l'usine de Cormelles perd beaucoup d'argent – environ 1 million de francs par jour selon les syndicats – alors que l'usine Brandt

d'Aizenay (Vendée), qui produit également des micro-ondes, en gagne. Regrouper cette activité sur un seul site serait donc parfaitement logique. Même raisonnement pour Lesquin, à ce détail près que le site bénéficiaire d'un éventuel transfert sera l'usine que Brandt possède en Pologne, ce qui pourrait entraîner un débat sur la délocalisation.

Enfin, le sort d'Alençon risque d'être très commenté : non seulement parce que ce site est le berceau historique de Moulinex mais surtout parce que le prédécesseur de M. Puy, Pierre Blayau, envisageait, lui, de construire une nouvelle usine à la place de l'actuelle, unanimement considérée comme vétuste. « Le groupe n'a pas les moyens de faire un tel investissement », a estimé la nouvelle direction qui, mercredi, devrait publier des résultats très mauvais. Rien qu'au premier semestre de l'exercice en cours (portant sur la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 septembre 2000), Moulinex affichait une perte d'exploitation de 133 millions de francs, près de trois fois supérieure à celle de l'année précédente.

Consciente que, dans le contexte poétique et social actuel, ce plan risque de provoquer une réaction très vive de la part des responsables politiques et syndicaux, la direction entend faire valoir deux éléments qui, selon elle, distinguent radicalement son plan de celui de Danone :

« Depuis l'annonce d'un plan par Pierre Blayau il y a un an, aucune décision n'a été prise et chacun dans



*l'entreprise sait qu'un plan industriel est indispensable. Par ailleurs, la situation financière de l'entreprise n'a rien à voir avec celle de Danone. Ce plan est véritablement celui de la dernière chance »,* dit-on.

De fait, le troisième « plan Blayau », présenté début 2000, n'a jamais été mis en œuvre, à l'excepti-

on notoire de la recherche d'un partenaire industriel qui, de fait, s'est traduite, en septembre 2000, par la reprise de Moulinex par le groupe italien Elfi, propriétaire entre autres de Brandt. La direction du nouveau groupe estime que la situation assez dynamique des bassins d'emplois de Caen et

de Lille, dans lesquels se situent respectivement Cormelles et Lesquin, devrait faciliter les mesures de reconversion. Cormelles devrait par ailleurs bénéficier de l'arrivée de fonctions jusqu'ici réalisées au siège du groupe. Lors de la fusion, la direction s'était engagée à ce que ce bastion cégétiste continue d'avoir une activité industrielle.

« La situation financière de l'entreprise n'a rien à voir avec celle de Danone. Ce plan est véritablement celui de la dernière chance »

La situation devrait être plus délicate à Alençon, une usine qui emploie essentiellement des femmes dans un bassin d'emplois peu dynamique. Mais la direction de Moulinex-Brandt estime que cette usine, en concurrence directe avec des produits réalisés en Asie du Sud-Est, n'est économiquement plus viable.

Ce plan qui doit encore être discuté par le conseil d'administration ne devrait pas être fondamentalement remis en question. Après

la nomination de nouveaux dirigeants, Ce sera le premier acte stratégique de Patrick Puy, ce polytechnicien, ancien numéro deux de Legrand, débauché par le groupe italien Elfi, l'actionnaire de Brandt, moins d'un mois avant la fusion entre Legrand et Schneider. Son plan sera évidemment comparé à celui que son prédécesseur n'avait pas pu mettre en œuvre. Outre la construction – sur financements publics, affirment ses détracteurs – d'une nouvelle usine à Alençon, M. Blayau prévoyait de céder à un groupe industriel l'assemblage de fours micro-ondes réalisés à Cormelles. Surtout, il envisageait de fermer l'usine de Falaise (Calvados) et de confier à un sous-traitant polonais la fabrication d'aspirateurs.

Sur ces trois points, M. Puy se démarque de son prédécesseur puisque le site de Falaise serait au contraire renforcé, en tout cas dans un premier temps, par l'apport de nouvelles activités. S'attendant sans doute à de fortes turbulences sociales, la direction de Moulinex-Brandt a annoncé, lundi 23 avril, la nomination de Philippe Jacob à la direction des ressources humaines du groupe. Depuis 1997, M. Jacob était DRH de Brandt. Son prédécesseur, Jean-Christophe Benetti, doit rejoindre Géodis, qui préside désormais Pierre Blayau. Mais pour les salariés, il est peu probable que ce changements d'hommes soit perçu comme un changement de politique sociale.

Frédéric Lemaître

## Des divisions syndicales récurrentes

La CFDT estime que le projet de boycottage de la CGT est de la « folie pure »

CAEN

de notre correspondant

Mercredi 25 avril, quatre cars partent de l'usine de Cormelles-le-Royal (Calvados) pour « monter à Paris défendre l'emploi et les usines Moulinex. Avec des camarades venus d'autres sites normands, explique Thierry Le Paon, leader de la CGT Moulinex. Nous serons des centaines à manifester dans l'unité syndicale ». Enfin presque, car la division syndicale est une constante chez Moulinex. Si cinq des six syndicats du groupe électroménager, CFE-CGC, CFTC, Force ouvrière, CGT et Sydis (syndicat maison), appellent à manifester à Paris, la CFDT, elle, fait bande à part. « Je ne comprends pas un tel enfermement de la part de la CFDT, poursuit le cégétiste. C'était le moment de tourner la page et de repartir

dans l'unité syndicale face au changement de langage des actionnaires italiens. La CFDT de Brandt l'a compris et viendra manifester avec nous. » Dans leur appel commun à manifester, les cinq syndicats citent « Luigi Novicelli, qui déclarait début septembre que les deux groupes Moulinex et Brandt offraient l'avantage d'être totalement complémentaires, qu'il n'y avait aucun risque de doublon, ni en termes de produits ni en termes d'usines ».

**DÉBAT SUR LES ACTIONS À MENER**

« Gesticulations que tout cela ! », rétorque Marie-Gisèle Chevalier, pilier de la CFDT Moulinex. Feuilletant le compte rendu du comité central d'entreprise de Moulinex du 17 octobre 2000, la syndicaliste rappelle avec fermeté que « la

CFDT est le seul syndicat à s'être abstenu sur la fusion avec Brandt. Les autres ont voté pour. Je l'avais dit : Moulinex n'a plus les cartes en main et sort dépossédé de tout pouvoir dans cette fusion... Elfi a pris le contrôle des marques Moulinex, Krups, Swan et mis les mains sur l'outil industriel. Nous savions que la fusion n'était pas sans risque pour l'emploi ». Ce à quoi la CGT répond : « Nous n'aurions pas été assez fous pour voter un plan qui proposait de réduire l'emploi. Sans fusion, et c'est la seule raison pour laquelle nous avons voté pour, c'était le dépôt de bilan assuré pour Moulinex. »

Se renvoyant mutuellement la balle, CFDT et CGT Moulinex sont rarement sur la même longueur d'onde. « Face au plan Blayau de juin 1996 qui portait sur 2 100 suppressions d'emplois, rappelle Marie-Gisèle Chevalier, nous avons négocié pied à pied le plan social pour finalement arriver à 19 licenciements secs. Le plan s'articulait sur la réduction du temps de travail, la réindustrialisation du bassin d'emplois et des mesures de préretraite. De son côté, la CGT a préféré tout rejeter en bloc, ce qui n'était pas la solution. »

Cinq ans plus tard, les deux syndicats ne partagent toujours pas la même analyse sur les actions à mener à l'annonce de deux fermetures d'usines Moulinex de Cormelles-le-Royal (Calvados) et Alençon (Orne). La CGT envisage un boycott des produits Moulinex : « Rappelons-nous d'un slogan qui avait fait mouche il y a quelques années : "Nos enveloppes font nos emplois." Si nous savons bien expliquer aux consommateurs français que tel produit Moulinex est fabriqué en Chine, tel autre au Mexique, cela peut être une arme efficace face aux actionnaires dont la seule motivation est de gagner de l'argent. » « Ridicule, ironise la CFDT. Appeler à boycotter les produits Moulinex à quelques semaines de la Fête des mères, une des plus grosses ventes de l'année pour nous, est de la folie pure. C'est scier la branche sur laquelle on est assis. »

Jean-Jacques Lerosier

## Dix années de turbulences

**LE GROUPE MOULINEX** éprouve les plus grandes difficultés à sortir d'une crise qui remonte au début des années 1990. En dix ans, l'entreprise n'a affiché que deux années de profits : 1996 et 1997.

● **De 1991 à 1995, le groupe s'enfonçait dans le rouge.** À l'origine de ses difficultés, selon ses dirigeants, la concurrence des produits bon marché en provenance des pays d'Asie du Sud-Est. Le président du directoire, Jules Coulon, est remercié et remplacé en février 1996 par Pierre Blayau, ancien dirigeant de Saint Gobain et du groupe Pinault-Printemps-Redoute.

● **1996 : le premier plan social.** Le nouveau PDG annonce en juin la suppression de 2 400 postes. Les effets de ce plan seront atténués par la mise en place de la loi Robien, qui permet à l'entreprise de réduire le temps de travail de 15 % et de bénéficier d'exonérations importantes de cotisations sociales, préservant ainsi 750 emplois. Deux usines, Argentan (Orne) et Mamey (Sarthe), sont fermées.

● **1997-1998 : la crise.** Alors que le plan Blayau commence à porter ses fruits et que le résultat d'exploitation devient positif sur l'exercice 1997-1998, la crise asiatique de 1997, mais surtout la crise russe de 1998 et la chute du réal brésilien qui s'ensuivit portent un coup très sévère à l'entreprise ainsi qu'à son rival

français, le groupe Seb. Les deux groupes avaient racheté au prix fort des entreprises brésiliennes juste avant la crise que subit ce pays, et la Russie représentait le deuxième marché des leaders français d'électroménager. Si Seb, grâce à ses deux « vaches à lait » que sont la cocotte-minute et les poêles Tefal, s'en sortira, Moulinex s'enfoncera dans la crise.

● **1999-2000 : la recherche de partenaires.** Manquant de fonds propres – la recapitalisation de 600 millions obtenue en 1996 s'étant révélée insuffisante –, Moulinex se lance à la recherche de partenaires. Mais la gravité de la situation et les difficultés à créer des synergies entre le gros et le petit électroménager dissuadent d'éventuels prétendants comme Philips ou Whirlpool. En janvier 2000, Pierre Blayau annonce un nouveau plan qui se traduirait par près de 2 000 suppressions d'emplois et la fermeture de deux usines : Cormelles-le-Royal et Falaise (Calvados). « Nous ne pouvons pas continuer à fabriquer des fours à micro-ondes et des aspirateurs nous-mêmes », explique M. Blayau, qui reconnaît, dans un entretien au Monde (daté du 26 janvier 2000), que Moulinex « n'a pas les moyens financiers ni le portefeuille produits pour procéder de la même manière progressive » que Seb. Fin septembre 2000, Moulinex passe sous la coupe du groupe italien Elfi.

## Elfi, un empire construit dans la discrétion

MILAN  
correspondance

Luigi et Gianfranco Nocivelli n'aiment pas faire parler d'eux. Ces deux frères, originaires de la région de Brescia, en Lombardie, ont pourtant su construire le numéro quatre européen de l'électroménager en partant d'une petite entreprise artisanale. Le groupe garde son siège à Verolanuova, mais c'est en France que se situe le quartier général de sa plus importante branche d'activités.

En 1955, les frères Nocivelli prennent les rênes de la petite firme électrique créée par leur père, Angelo. Deux ans plus tard, ils créent Ocean, qui prend pied sur le marché de la production de polystyrène expansé, puis des appareils pour la congélation, avant de se lancer dans les réfrigérateurs d'usage domestique. C'est dans les années 1980 que Luigi et Gianfranco Nocivelli démarrent leur expansion. Ils créent une holding, Elfi (Elettro Finanziaria) et misent résolument sur la croissance externe, réalisant plus d'une dizaine d'acquisitions en moins de dix ans. Ils s'imposent d'abord sur le marché de l'électroménager : ils prennent notamment le contrôle, en 1984, de la marque de lave-linge San Gior-

gio, l'une des toutes premières privatisations italiennes, et, un an plus tard, des cuisinières Samet. Elfi investit aussi dans des secteurs proches, comme la réfrigération commerciale – avec la reprise de Costan puis du français Bonnet Névé – et les appareils de chauffage et climatisation.

**RECENTRAGE À PARTIR DE 1997**

La France constitue la base de l'internationalisation du groupe : la filiale Elfi SA, créée en 1988, réalise un saut considérable en prenant, en 1992, le contrôle de Thomson et de Brandt. La même année, le groupe rachète l'allemand Blomberg Werke et sa filiale autrichienne Elektra Bregenz. Les activités d'électroménager « blanc » – frigos, lave-linge et lave-vaisselle, cuisinières – sont transférées à Brandt.

Le groupe se recentre à partir de 1997 : il abandonne progressivement sa branche de chauffage-climatisation pour se concentrer sur l'électroménager et le matériel d'équipement de magasins. Il se livre dans ce secteur à toute une série d'acquisitions : BKT en Allemagne, Newmarket en Argentine, Alser en France, Georges Barker en

Grande-Bretagne. Le chiffre d'affaires global du groupe Elfi est estimé à environ 4 000 milliards de francs (un peu plus de 2 milliards d'euros).

Avant même la fusion avec Moulinex, Brandt en représente déjà l'essentiel – soit 70 %, contre 23 % pour l'équipement des magasins et 10 % pour la climatisation. Luigi Nocivelli, président du groupe Elfi, et Gianfranco, le vice-président, ne dédaignent pas les honneurs : le premier est chevalier de la Légion d'honneur et son frère a reçu la prestigieuse décoration italienne de « cavaliere del lavoro ». Mais ils se tiennent à l'écart d'initiatives plus éclatantes, qui ont projeté les « industriels de Brescia », comme les a baptisés la presse, sur le devant de la scène.

C'est un groupe d'industriels de cette région qui a appuyé Roberto Colaninno dans l'assaut de Olivetti à Telecom Italia voici deux ans. C'est une autre bande qui a suivi le patron sidérurgique Luigi Lucchini et la banque d'affaires Mediobanca dans la bataille toute récente pour le contrôle de Montedison. La famille Nocivelli, elle, semble regarder plus vers Paris que vers Milan.

Marie-Noëlle Terrisse

**PAPETERIE FINANCIÈRE**

UNE GAMME TRÈS COMPLÈTE D'IMPRIMÉS ET REGISTRES PARFAITEMENT ADAPTÉS À LA GESTION DES SOCIÉTÉS

Registres des mouvements // Fiches de comptes d'actionnaires  
Ordres de mouvements // Attestations d'inscription en compte

TOUS LES REGISTRES ET IMPRIMÉS CLASSIQUES

Registre de présence aux conseils // Registre de procès verbaux,  
Tracés comptables sur stock et fabrication // Imprimés personnalisés sans frais  
Blocs de révision et fascicules pour commissaires aux comptes  
Imprimés adaptés à l'évolution de l'informatique à l'EURO

Notoriété et compétence à votre service

Le dossier spécimen vous sera adressé gratuitement sur simple demande

**IMPRIMERIE PAPETERIE FINANCIÈRE**  
41, rue Vivienne - 75002 Paris - Tél. : 01 42 96 94 76 - Fax : 01 40 13 90 08

# Une proposition de loi pour assurer la gratuité des chèques suscite l'embaras du gouvernement

Le projet, adopté en première lecture par l'Assemblée, a peu de chances d'aboutir

L'Assemblée nationale a examiné, mardi 24 avril, une proposition de loi du MDC visant à assurer la gratuité des chèques. Ce projet embarrasse le

gouvernement. Officiellement, ce dernier ménage ces critiques à l'encontre de ce texte. Mais tous les experts estiment que, sitôt le bascule-

ment vers l'euro effectué et l'élection présidentielle passée, le passage aux chèques payants redeviendra d'actualité.

LE CAUCHEMAR des banquiers deviendra-t-il réalité ? La proposition de loi de Georges Sarre (Mouvement des citoyens) visant à interdire aux banques de facturer les chèques en inscrivant dans le marges le principe de leur gratuité a été adoptée, mardi 24 avril, par l'Assemblée nationale. Elle stipule que « le banquier met gratuitement, sans limitation de nombre, des formules de chèques à la disposition de tout titulaire de compte ».

À la surprise générale, cette proposition a été adoptée par la Commission des finances de l'Assemblée nationale mercredi 18 avril (*Le Monde* du 20 avril). Les députés ont voulu donner un coup de barre à gauche. Quel député, de gauche de surcroît, voterait contre le principe de la gratuité du chèque ? Mais nombreux sont ceux qui considèrent qu'il n'est pas nécessaire d'inscrire le chèque gratuit dans la loi puisque c'est une « situation de fait » depuis 1935. Le groupe RPR de l'Assemblée nationale « a convenu de se positionner favorablement sur ce texte », indique Michel Bouvard, député RPR, vice-président

de la Commission des finances de l'Assemblée. Le groupe RPR estime ne pas vouloir s'y opposer pour deux raisons : « C'est la catégorie de population la moins favorisée qui serait touchée, et l'argument du coût très lourd du traitement des chèques ne tient pas », souligne M. Bouvard. Seul le groupe UDF y est opposé.

## « LECTURE CHAMPAGNE »

Mais cette proposition de loi ira-t-elle jusqu'au bout ? Même si l'est adopté en première lecture, le texte pourrait ensuite ne pas aboutir, selon plusieurs députés. Une fois adoptée par l'Assemblée, la proposition est automatiquement transmise au Sénat, qui décide ou non de l'inscrire à son ordre du jour. L'initiative peut aussi être prise par le gouvernement, ce qui semble peu probable. Ce texte entrerait alors dans la catégorie d'une « lecture champagne ». Prédécesseur fameux, la proposition de loi sur le vote des étrangers aux élections municipales, adoptée l'an dernier par l'Assemblée nationale en première lecture, attend

toujours d'être inscrite à l'ordre du jour du Sénat. La proposition sur le chèque gratuit pourrait connaître le même sort.

De plus, une autre menace plane sur le projet. Les autorités européennes pourraient le juger non conforme aux règles concurrentielles. Les banques n'hésiteront pas à déposer un recours si la proposition était adoptée (*lire ci-dessous*). Autre raison qui pousserait cette proposition à rester dans l'antichambre du Sénat, la frilosité du gouvernement sur ce point. Laurent Fabius, ministre de l'Économie et des finances, a certes affirmé le 4 octobre 2000, à l'Assemblée nationale que « le gouvernement est favorable à ce que les chèques soient gratuits », ce qui lui avait valu une salve d'applaudissements. Mais la voie législative n'est pas appropriée, a-t-il tempéré, mardi, sur RTL. « Ce qui m'intéresse, c'est que les chèques restent effectivement gratuits et que l'on n'utilise pas des méthodes qui, sur le moment peuvent faire effet, mais qui après se retournent contre cet objectif », a-t-il ajouté.

rémunération des comptes de dépôts en contrepartie de la facturation des chèques. Sachant que la plupart des banques n'envisageaient la facturation qu'au-delà d'un certain seuil de chèques émis. Les établissements bancaires sont soumis à une forte pression concurrentielle qui les incite à mettre en place des systèmes de facturation des services bancaires les plus équitables possibles. La solution privilégiée par les banquiers repose sur la transparence. Si la proposition de loi aboutissait, les banques françaises envisageraient de déposer un recours devant les autorités européennes, estimant qu'elles seraient désavantagées par rapport à leurs homologues étrangères.

Au total, le chèque coûte en moyenne 25 milliards de francs par an aux banques. Les Français émettent en moyenne 5 milliards de chèques par an, pour un coût unitaire pour les banques entre 3 et 7 francs, ce prix dépendant de la taille du réseau, de la population de la banque, etc. A part les Américains, les Français sont les plus gros utilisateurs de chèque des pays occidentaux. Il faut savoir qu'un Français émet en moyenne 82,7 chèques par an, soit un peu moins de 50 % des paiements, hors espèces. Soit autant qu'un Allemand (8 chèques par an), un Anglais (une quarantaine), un Belge (8,6 par an), un Espagnol (5,6), un Italien (11,3) et un Néerlandais (2,9) réunis.

Propos recueillis par  
Pascale Santi

P. Sa.

## TROIS QUESTIONS À...

GILLES GUITTON

**1 Vous êtes directeur général de la Fédération bancaire française. Que pensez-vous de la proposition de loi sur la gratuité des chèques ?**

Cette proposition de loi est illusionniste. C'est un leurre de faire croire aux Français qu'il existe des biens et services gratuits. C'est un peu comme si l'électricité, l'eau, la baguette étaient délivrés gratuitement. On rentre une fois de plus dans une exception française où les banques seraient les seuls acteurs économiques à fournir un service gratuit.

**2 Quelle contrepartie serait accordée aux consommateurs en cas de facturation des chèques ?**

Les banques adopteraient la

**3 Combien coûte le traitement des chèques aux banques françaises ?**

## Millésime record pour l'aviation d'affaires en 2000

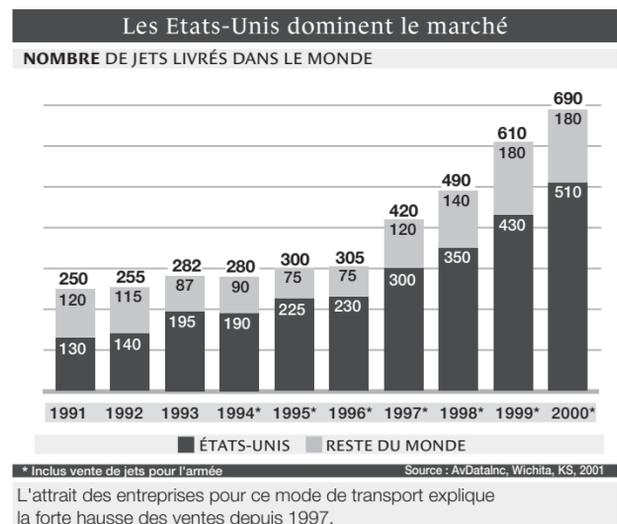
L'avionneur Dassault va présenter un nouvel appareil en juin, au Salon du Bourget

RALENTISSEMENT de l'économie, crise... Pour l'instant, ces mots n'ont aucun écho sur le marché de l'aviation d'affaires. Bien au contraire. Alors que les portes de la première édition d'Ebase, salon européen consacré à ce secteur, se sont fermées vendredi 20 avril à Genève, l'optimisme est de rigueur. L'avionneur français Dassault Aviation a ainsi annoncé à cette occasion une commande historique de 50 Falcon 2000 EX passée par la société NetJets.

Selon le National Business Aviation Association (NBAA), le marché du jet d'affaires a battu un nouveau record en 2000, avec la livraison de près de 690 appareils. La dynamique s'est réellement enclenchée en 1997, alors que les ventes étaient stables depuis près d'une décennie, avec une moyenne de 250 ventes par an. Cette progression soudaine s'explique par l'usage de plus en plus répandu de ce type de moyen de transport par les entreprises.

### VÉRITABLE OUTIL DE TRAVAIL

Loin d'être uniquement le « joujou » du PDG, il se transforme en véritable outil de travail pour les équipes qui doivent se déplacer entre les différents sites d'une société. Ce mouvement est d'abord le fait des entreprises américaines. Près de 70 % des ventes d'avions d'affaires se concluent aux États-Unis. Mais l'Europe, qui ne pèse que 10 % du marché, bénéficie également de cet engouement, malgré un environnement plus réglementé et moins favorable aux jets. « Nous constatons que la demande vient de grands groupes traditionnels qui souhaitent, le plus souvent, renforcer leur flotte. Mais aussi de nouveaux clients qui ont pris très vite une dimension européenne, comme l'espagnol Zara par exemple », précise Jean-



François Georges, directeur de l'activité civile de Dassault Aviation.

Pour les entreprises qui hésitent à investir dans un jet, sachant que le coût d'achat ne représente qu'une part des frais à engager, la notion d'avion en copropriété s'est imposée. L'idée, lancée par Richard Santulli en 1986, s'est transformée en une société à succès sous le nom de NetJets, dont l'un des investisseurs n'est autre que Warren Buffett, président du fonds d'investissement Berkshire Hathaway. Après s'être imposée aux États-Unis, NetJets met le cap sur l'Europe. L'entreprise, qui se constitue une flotte d'appareils unique en son genre des deux côtés de l'Atlantique, a signé un nouveau contrat avec Dassault. Ce contrat record porte sur la livraison du dernier-né de la gamme, le Falcon 2000 EX, qui se négocie aux environs de 25 millions de dollars pièce. Cin-

quante exemplaires, dont vingt-cinq sont en option, devraient être livrés à partir de 2004. La société de Richard Santulli avait déjà passé commande de 66 Falcon 2000 en 1998, dont vingt sont déjà en exploitation et en a acheté six de plus.

NetJets devient ainsi, et de loin, le premier client de Dassault Aviation. L'entreprise française, qui a réalisé, en 2000, 71 % des 2,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires dans le civil, se félicite de voir son carnet de commandes se gonfler. Après avoir livré 71 Falcon, en 2000, elle se doit d'accélérer encore la cadence. Aujourd'hui, un client doit attendre dix-huit mois avant de recevoir l'avion de ses rêves. Selon Bruno Revellon-Falcoz, directeur général de Dassault Aviation, « nous allons accroître le rythme de production et passer à une fabrication de huit avions par mois ». Mais l'entreprise qui emploie 9 000 personnes ne pré-

voit pas d'embauches supplémentaires. La balle se trouve dans le camp des sous-traitants qui seront mis à contribution pour faire face à ce surcroît de charge. L'avionneur français reste très prudent, sachant que l'industrie aéronautique est par nature cyclique.

### HAUT DE GAMME

Cette prudence s'est illustrée récemment : alors que l'un de ses concurrents, l'américain Raytheon, était à vendre, le dossier a été rejeté par Serge Dassault et Charles Edelstenne, président de Dassault Aviation. Cette acquisition aurait assuré à l'entreprise un élargissement de son spectre d'appareils. Elle reste aujourd'hui concentrée sur le haut de gamme qui a fait sa réputation. « Notre objectif est de conserver notre place de numéro un sur notre segment, en dépassant les 50 % de part de marché », a précisé Bruno Revellon-Falcoz. Pour maintenir ses positions, la société a lancé en début d'année l'étude d'un nouvel appareil connu sous le nom de code de NFX. Les grandes lignes du projet, dont le développement prendra quatre ans, seront dévoilées lors du Salon du Bourget en juin. En attendant, l'avionneur a dévoilé EASy, son concept de cockpit du futur conçu en partenariat avec l'américain Honeywell. Les pilotes qui navigueront à l'aide d'un trackball, périphérique bien connu des amateurs de jeux vidéo, n'auront plus besoin de suivre une nouvelle formation pour passer d'un Falcon à l'autre. Quant au jet supersonique, il faudra que les hommes d'affaires pressés patientent un peu. Dassault Aviation, qui avait envisagé de se lancer dans l'aventure, reconnaît que ce projet ne pourra être mené qu'en partenariat.

Laurence Girard

## Possible sursis de deux mois pour AOM-Air Liberté

ERNEST ANTOINE SEILLIÈRE, actionnaire majoritaire d'Air Liberté et d'AOM et par ailleurs président du Medef, a annoncé mardi 24 avril sur Europe 1 que son partenaire suisse SAirGroup pourrait injecter 500 millions de francs dans les deux compagnies. « Je suis sûr à 70 % ou 80 % que les Suisses vont prendre leurs responsabilités », a-t-il déclaré. M. Seillière, en revanche, exclut toujours de participer au renflouement du deuxième pôle aérien. « Mes actionnaires ne me l'autoriseront pas », a-t-il affirmé. Il a demandé également qu'Air France aide au reclassement d'une partie des 7 500 salariés du groupe. L'apport de 500 millions de francs donnerait, selon le président du Medef, un sursis de deux mois à AOM-Air Liberté. D'après les syndicats, le besoin de financement du pôle aérien est plus élevé et pourrait atteindre les 6 milliards de francs. Reçus lundi à Matignon, les représentants de l'intersyndicale ont obtenu des assurances, « sans plus de précision », que tout serait fait pour aider la compagnie en partenariat avec Air France. Un schéma de démantèlement semble se dessiner : une partie d'AOM-Air Liberté rejoindrait les activités de fret d'Air France, certaines activités passagers seraient reprises par une compagnie charters.

## Dim confirme son retrait de deux sites industriels

LA DIRECTION de Dim, filiale du groupe américain Sara Lee, a démenti, lundi 23 avril, la préparation d'un plan social pouvant affecter les deux usines de Ruitz (Pas-de-Calais) et de Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire), en cours de cession, voire de fermeture, selon les syndicats FO et CGT. Les deux organisations avaient dénoncé des menaces pesant sur l'emploi de près de 500 personnes, essentiellement des femmes d'environ 50 ans. Si le site de Château-Chinon devrait être pérennisé, la direction reconnaît toutefois que l'activité des deux unités employant chacune 160 salariés, spécialisées dans les collants, la lingerie et les sous-vêtements, pourrait être menacée à terme. Invoquant des « problèmes de compétitivité », la direction a confirmé être à la recherche de repreneurs éventuels ou de partenariats.

## Compaq supprime 2 000 emplois

LE NUMÉRO DEUX mondial des PC, l'américain Compaq, a enregistré un résultat plus mauvais que prévu en janvier-mars et, anticipant un deuxième trimestre difficile, va supprimer 2 000 emplois supplémentaires. Au premier trimestre, le bénéfice net, hors éléments exceptionnels, a reculé de 21 %, à 200 millions de dollars par rapport à la même période de l'an dernier, selon les chiffres communiqués lundi par le groupe. Compaq, qui a perdu sa place de numéro un mondial des PC au profit de l'américain Dell au premier trimestre, a surtout souffert d'un recul des livraisons de PC aux États-Unis et de la guerre des prix qui en résulte. Dans ce contexte, le groupe a annoncé qu'il allait supprimer au total 7 000 emplois, ou 10 % de ses effectifs. La majorité de ces suppressions, environ 4 500 emplois, se fera par licenciements, le reste relevant de départs volontaires ou naturels (retraites).

## Ericsson et Sony regroupent leur téléphonie mobile

L'ÉQUIPEMENTIER de télécommunications suédois Ericsson et le groupe d'électronique grand public japonais Sony ont signé, mardi 24 avril, une lettre d'intention en vue du regroupement de leurs activités dans la téléphonie mobile. Confirmant des informations circulant depuis la semaine dernière (*Le Monde* du 20 avril), les deux groupes ont créé une société commune dans ce secteur. Pour Ericsson, le troisième fabricant mondial de portables, il s'agit d'inverser la tendance, alors qu'il est en perte de vitesse sur le marché des terminaux. Sony, de son côté, veut utiliser ses technologies multimédia pour la prochaine génération de téléphones portables, et revenir en force sur ce marché. Par ailleurs, le conseil d'administration d'Ericsson a mis en place un comité, composé de trois hommes d'affaires suédois, pour aider la direction à restructurer l'entreprise, a annoncé lundi l'un de ses porte-parole.

## Templeton inquiet pour le peso

SPÉCIALISTE des marchés émergents chez le gérant de fonds américain Franklin Templeton, Mark Mobius estime qu'ils devraient faire mieux que les Bourses des pays développés en 2001. Ce « gourou » a néanmoins fortement réduit le poids du Brésil dans son portefeuille, son marché préféré il y a un an. En Amérique latine, l'hypothèse d'une indexation du peso argentin sur l'euro et le dollar et non plus sur la seule monnaie américaine, lui paraît à même de déstabiliser les marchés des changes. « Je ne sais pas pourquoi Domingo Cavallo, le ministre de l'économie argentin, a parlé de changer le lien avec le dollar. S'il le fait, c'est une catastrophe pour l'Argentine et le Brésil, mais aussi pour le Mexique et toute la région. »

EUROPAGES, L'ANNUAIRE EUROPEEN DES AFFAIRES

Précédente Recharger Accueil Rechercher

EUROPAGES

Adresse : <http://www.europages.com/>

**Et si c'était à Split, Croatie, qu'on produisait les meilleures bananes ?**

[www.europages.com](http://www.europages.com)

**Achetez mieux, Vendez plus**

# L'homme de presse irlandais Tony O'Reilly tenté par l'aventure des télécoms

Le fondateur d'Independent News and Media s'allie au spéculateur George Soros pour préparer une offre de rachat de l'opérateur de téléphone Eircom. Portrait d'un magnat dont l'empire s'étend du Royaume-Uni à l'Afrique du Sud, en passant par l'Océanie

## LONDRES

de notre correspondant à la City  
« L'Irlande et le négoce » : telle est la devise de sir Anthony O'Reilly, le magnat des médias anglo-irlandais, associé au spéculateur américain George Soros au sein d'un consortium qui pourrait lancer une offre de rachat sur l'opérateur de télécommunications irlandais Eircom. Les autres associés de cet ancien international de rugby sont la banque d'affaires Goldman Sachs et les sociétés de capital-risque Warburg Pincus et Providence Equity Partners. Selon le *Financial Times* du 23 avril, le consortium envisage d'offrir 2,6 à 2,7 milliards d'euros aux actionnaires d'Eircom, dont l'opérateur néerlandais KPN et le suédois Telia, qui souhaitent céder les 35 % qu'il détient à eux deux. Eircom est convoité aussi par deux hommes d'affaires locaux, l'entrepreneur de télécommunications Denis O'Brien et le financier

Dermot Desmond. En jetant son dévolu sur l'ancien opérateur public, le PDG d'Independent News and Media (INM) entend créer des synergies au sein d'un groupe de presse écrite qui emploie douze mille personnes en Irlande, en Grande-Bretagne, au Portugal, en Afrique du Sud et en Océanie, et dont le chiffre d'affaires a atteint 1,17 milliard d'euros en 1999, et qui a réalisé 192 millions de bénéfice.

Tony O'Reilly, soixante-quatre ans, apparaît comme le symbole de la fierté irlandaise, la figure emblématique d'un pays de trois millions d'âme, fou de ses grands écrivains et de ses journaux. Son aventure médiatique commence en 1973 quand, patron du groupe agroalimentaire américain Heinz, il rachète « pour s'amuser » le groupe de presse irlandais Independent News, fort de cinq titres. Dans la mythologie moderne de l'argent, seuls les empires de presse font

rêver. Et l'Irlande paraît très vite trop petite pour cet entrepreneur cosmopolite qui entend se hisser au niveau des magnats de la presse internationale. En 1994, ses liens d'amitié avec Nelson Mandela permettent à ce supporter de longue date de l'ANC, le parti du futur président, de racheter Argus Newspapers, premier groupe d'édition anglophone du pays. Un an plus tard, il prend une première participation dans la société éditrice du quotidien britannique *The Independent*, il investit massivement en Australie, et s'empare du *Herald*, le principal quotidien néo-zélandais. Deux ans plus tard, *The Independent*, en déconfiture, tombe dans son escarcelle.

A l'inverse du magnat américano-australien Rupert Murdoch ou du milliardaire canadien Conrad Black, ce grand collectionneur d'art n'est pas gagné par l'ivresse du faiseur de rois. « Il laisse toute liberté à

ses rédacteurs en chef. Sauf sur deux sujets sur lesquels il est hors de question de s'écarter de la ligne : le soutien à l'ANC en Afrique du Sud et l'hostilité au mouvement républicain en Ulster. Mais en général, il préfère parler cash flow plutôt qu'influence politique », indique un expert londonien. Le soutien à l'accord de paix en Ulster, de la part d'un homme qui contrôle 75 % de la presse de la République, et le sauvetage de *The Independent* lui ont valu d'être anobli, à Noël 2000, par la reine Elizabeth II.

Tony O'Reilly et Georges Soros se seraient rencontrés en villégiature sur une île pour milliardaires des Bahamas, par l'intermédiaire du trader en devises Joe Lewis. Grâce à son carnet d'adresses bien rempli des deux côtés de l'Atlantique, O'Reilly, personnage volubile et amène au regard moqueur, peut compter sur le ralliement d'émiments membres de l'establishment

financier. Leur argent ne sera pas confié à un amateur : O'Reilly n'en est pas à sa première OPA « amicale » et a plus d'un atout dans son sac, notamment le profil scabreux des deux autres candidats à la reprise d'Eircom. Leur statut d'exilés fiscaux – l'un au Portugal, l'autre à Gibraltar – constitue un sérieux

insinuant que l'ex-roi du ketchup présente une image bas de gamme pour un baron de la presse, lui qui annonce sans broncher dans le dernier rapport annuel de son groupe : « Dans chaque coin de la planète, Independent News and Media combine images fortes, loyauté du lecteur et solides marges bénéficiaires. » De surcroît, chez les O'Reilly, on travaille d'abord en famille. Ses trois fils – Tony Jr, Gavin et Cameron – occupent d'importantes fonctions au sein du groupe. Son beau-frère, Chris Goulandris, passe pour l'émigration grise d'une nébuleuse de sociétés privées regroupant ses participations dans les mines, l'industrie et le commerce. En infraction aux règles du gouvernement d'entreprise à l'anglo-saxonne, sir Tony cumule les fonctions de président et de directeur général d'INM.

## Ses liens d'amitié avec Nelson Mandela lui permettent de racheter le groupe Argus Newspaper

handicap aux yeux d'un gouvernement irlandais actuellement sur la sellette pour ne pas avoir baissé l'impôt sur le revenu, le plus lourd d'Europe.

Depuis toujours, Tony O'Reilly a horreur des arrangements à l'irlandaise qui ont trop longtemps maintenu l'île verte sous la chape de plomb du clientélisme. « Ce n'est pas l'homme des coups de force. C'est un opportuniste de bon aloi qui s'intéresse de près aux télécommunications, dont les sociétés sont aujourd'hui bon marché. Quant à Soros, après avoir touché le fond, il est à la recherche d'investissements à plus long terme dans les nouvelles technologies », indique un banquier proche du dossier.

Si Eircom ouvre à O'Reilly la perspective d'un nouveau monde, le capitaine d'industrie fraîchement enrichi, divorcé et remarié à l'héritière d'une héritière d'armateur grec, est loin de faire l'unanimité des milieux boursiers. Les mauvaises langues y vont de bon cœur,

Ces ambitions dynastiques irritent les investisseurs institutionnels, tout comme sa propension à ne s'entourer que d'une toute petite équipe d'hommes sûrs et dévoués, Irlandais de préférence, plus fascinés par l'économie mixte que par le néolibéralisme. Certains accusent aussi le Dr Anthony O'Reilly de mégalomanie quand ce touche-à-tout affirme son intention de bâtir – à partir des cristaux et porcelaines Waterford Wedgwood, l'un des quelques groupes dont il est actionnaire en dehors de la presse – un géant mondial mondial du luxe capable de rivaliser avec LVMH. On a, entre autres, reproché à O'Reilly d'avoir voulu se parer, à tort, d'un titre de docteur que lui aurait décerné une université irlandaise, alors qu'il n'avait obtenu qu'une maîtrise de complaisance d'un institut de gestion... On ne prête qu'aux riches.

Laurence Girard

Marc Roche

## L'exemple donné par Rupert Murdoch et Jan Stenbeck

ANTHONY O'REILLY n'est pas le premier magnat des médias à succomber aux charmes des télécommunications. L'homme d'affaires irlandais a de fameux prédécesseurs, comme l'américano-australien Rupert Murdoch ou le suédois Jan Stenbeck.

L'aventure du groupe Rupert Murdoch dans les télécommunications a débuté en Australie avec la création de One Tel. Cet opérateur a construit un réseau de téléphonie mobile, puis a proposé aux consommateurs australiens des services de téléphonie fixe et des offres d'accès à Internet. Il revendique près de 800 000 clients sur ce continent. Partant de cet ancrage, il a décidé d'étendre ses ambitions en Europe. La marque One Tel s'affiche désormais en Angleterre, en France, en Allemagne mais aussi en Suisse ou en Hollande, et a conquis 1,5 million de clients sur le Vieux Continent.

Des services de téléphonie fixe à prix cassés pour le grand-public, des marges réduites, des structures légères : le modèle de One Tel ressemble à s'y méprendre à celui de la société Tele2, créée par Jan Stenbeck, l'héritier du groupe Kinnevik (*Le Monde* du 27 décembre 2000). Surnommé le « Rupert Murdoch suédois », Jan Stenbeck a adopté une démarche assez similaire à celle de son concurrent. Il a lancé la première télévision commerciale en Suède, popularisée, avec Metro, le concept de quotidien gratuit, avant de s'intéresser aux télécommunications. D'abord en Suède, où il s'est attaqué au monopole de l'opérateur historique Telia, puis dans de nombreux pays européens, dont la France, sous la marque Tele2. Il revendique aujourd'hui plus de dix millions de clients à ses services de téléphonie.

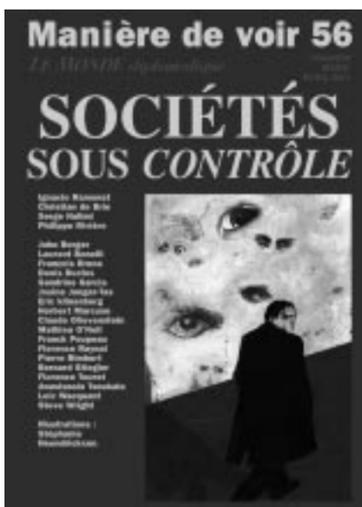
Mais, alors que les ambitions de Jan Sten-

beck se limitent à l'Europe, celles de Rupert Murdoch s'étendent jusqu'à l'Asie. Déjà présent à Hongkong, son groupe s'intéresse maintenant de près à la Chine. Jusqu'alors extrêmement fermé, le marché chinois des télécommunications commence à s'ouvrir aux investisseurs étrangers, dans la perspective d'une admission définitive de ce pays dans l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En février, le groupe News Corp de Rupert Murdoch a annoncé son intention d'entrer au tour de table de l'opérateur China Netcom, créé par le fils du président chinois Jiang Zeming. Avec une dizaine d'autres investisseurs, il envisage de prendre 12 % du capital de l'entreprise. Un accord qui devrait beaucoup à l'influence de M<sup>me</sup> Murdoch, une jeune Chinoise de trente et un ans.

## Manière de voir

Le bimestriel édité par

LE MONDE  
diplomatique



## Surveillance et répression

Tous fliqués ! par **Ignacio Ramonet**. ■ Un nouvel ordre, par **Herbert Marcuse**. ■ Combattre l'esprit de « 1984 », par **François Brune**. ■ La prophétie du « Meilleur des mondes », par **Ignacio Ramonet**. ■ Contrôle.com, par **Philippe Rivière**. ■ Internet ou la fin de la vie privée, par **Mathieu O'Neil**. ■ Ce « petit château de l'âme » cerné de toutes parts, par **Denis Duclos**. ■ Les outils informatiques du fichage social, par **Florence Touret**. ■ Le toxicomane apprivoisé, par **Claude Olievenstein**. ■ Comment la tolérance zéro vint à l'Europe, par **Loïc Wacquant**. ■ Vidéosurveillance jusqu'à l'océan, par **Philippe Rivière**. ■ Parler sans permis à Singapour, par **Mathieu O'Neil**. ■ Contre-choc à l'école, par **Sandrine Garcia** et **Franck Poupeau**. ■ L'œil des renseignements généraux, par **Laurent Bonelli**. ■ Profils de « sauvages », par **Laurent Bonelli**. ■ Traque des ex-délinquants sexuels aux Etats-Unis, par **Loïc Wacquant**. ■ A la foire du comté, par **Loïc Wacquant**. ■ Autodéfense à l'américaine, par **Eric Klinenberg**. ■ Ces entrepreneurs en sécurité, par **Pierre Rimbert**. ■ Médias et « insécurité », par **Serge Halimi**. ■ Aux bons soins d'une société sécuritaire, par **Christian de Brie**. ■ Tous les Européens sur écoute, par **Philippe Rivière**. ■ Panique morale face aux hooligans, par **Anastassia Tsoukala**. ■ Hypocrisie des armes non létales, par **Steve Wright**. ■ Une seule punition, l'enfermement ? par **Florence Raynal**. ■ Le bracelet électronique en question, par **Florence Raynal**. ■ Le « moyennement répressif » des Pays-Bas, par **Josine Junger-Tas**. ■ Pendant que vous rêvez..., par **John Berger**. ■ Droits humains import-export, par **Philippe Rivière**.

Sites Internet, bibliographie.

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX - 45 F - 6,86 €

## La réforme de TV5 suscite des inquiétudes au Canada

Des emplois sont menacés au bureau de la chaîne francophone à Montréal

### MONTRÉAL

de notre correspondante

La restructuration de la chaîne francophone TV5, qui passe par un rapatriement à Paris des signaux destinés à l'Amérique du Nord et du Sud, suscite des interrogations à Québec comme à Ottawa. Les hauts fonctionnaires de TV5 ont avalisé, le 11 avril, le principe de cette réorganisation, mais les termes de l'accord entre les différents partenaires de TV5 sont encore en discussion.

Cette réorganisation prévoit le maintien d'un bureau à Montréal, pour gérer le signal émis sur le Canada, mais inclura des réductions d'effectifs dans ce pôle. Ce plan intervient alors que l'actuel président de TV5, Jean Stock, doit quitter en novembre la chaîne cofinancée par les télévisions publiques française, belge, suisse et un consortium de chaînes du Québec et du Canada. D'ores et déjà, dix-sept candidats officiels se sont déclarés pour lui succéder. « On en dénombre une cinquantaine si l'on compte les candidatures officieuses », raconte un proche du dossier.

Si le président par intérim de TV5 Québec Canada, Michel Fortier, se refuse à tout commentaire, on n'hésite pas dans son entourage à rappeler que les gouvernements canadien et québécois sont les « deuxièmes plus gros bailleurs de fonds du consortium international » et qu'on ne peut balayer d'un revers de la main ce qui a été patiemment construit depuis 1987, année du lancement de TV5 Québec Canada, lors du Sommet de la francophonie à Québec.

### « PÔLE MAJEUR »

TV5 Québec Canada, qui contrôle à partir de Montréal les signaux de TV5 sur les Etats-Unis, l'Amérique latine et les Caraïbes, craint, certes, les pertes d'emplois, « encore qu'il n'y en ait qu'une soixantaine à son siège montréalais », mais surtout, de « perdre de l'influence au sein de TV5 ». Récemment, les syndicats d'employés de TV5 Québec Canada ont frappé aux portes des deux ministères responsables de la chaîne, celui de la

culture à Québec, et celui du patrioisme canadien à Ottawa. Ils en sont ressortis, selon Pierre Roger, de la Fédération nationale des communications, avec une certaine assurance des autorités quant à leur désir de « protéger la mission et la position de TV5 Montréal ». Sans contester l'intérêt d'une restructuration de TV5, le syndicat souligne qu'elle devrait « permettre de maintenir Montréal comme pôle majeur de la chaîne de télévision française internationale » et de préserver ses emplois.

Au cabinet de la ministre du patrioisme canadien, Sheila Copps, on se montre relativement ferme. Sa porte-parole, Nancy Bergeron, souligne qu'Ottawa est « d'accord pour simplifier la structure de TV5 afin de créer une entité à caractère multilaté-

ral ». Mais, ajoute-elle aussitôt, « le Canada et le Québec défendent les intérêts de l'opérateur montréalais » dans les discussions en cours. La restructuration envisagée ne doit pas se faire « au détriment de la visibilité de la programmation du Québec et du Canada dans le monde ». De plus, Montréal doit conserver une place solide dans l'ensemble. Condition presque sine qua non pour « préserver la licence actuelle de diffusion de TV5 au Canada ». Une menace en filigrane ? Plus de six millions de foyers canadiens sont raccordés à TV5 Québec Canada via le câble, un bassin d'audience dont le monde de la télévision francophone ne voudra certainement pas se passer.

Anne Pélouas

## Jean-Marie Messier confirme la fusion entre Telepiù et Stream

« NOUS avons conclu un accord de fusion de Telepiù avec le bouquet Stream sur la base du rapport entre les abonnés existants », confirme Jean-Marie Messier, PDG de Vivendi Universal, dans un entretien au quotidien *Les Echos* du mardi 24 avril. « Canal + possèdera les deux tiers et Rupert Murdoch (actionnaire de Stream) un tiers de la nouvelle entité, qui garde le nom de Telepiù. M. Murdoch bénéficie en outre d'une option pour accéder à 50 % du capital, au prix du marché, dans dix-huit mois, puis dans trois ans », affirme-t-il (*Le Monde* du 21 avril). Canal + discute d'une « fusion similaire », en Pologne, avec son rival UPC. Le PDG de Vivendi Universal « est [aussi] très optimiste » concernant un accord avec Bertelsmann avant fin juin pour une fusion des activités de droits sportifs. Enfin, l'échange des 22 % de Vivendi dans BSKyB, contre les parts de Liberty Media dans le réseau USA Networks, n'est qu'« une hypothèse ». ► [www.lemonde.fr/vivendi-universal](http://www.lemonde.fr/vivendi-universal)

### DÉPÊCHES

■ **TÉLÉVISION** : candidat à la présidence de TV5, Serge Adda quitte celle de Canal + Horizons, chaîne à péage destinée à l'Afrique et au Proche-Orient, et devient conseiller du PDG de Canal +, chargé des dossiers internationaux.

■ **Le groupe Prisa** « n'a pas l'intention de revoir sa participation dans Sogecable », la société qui contrôle Canal + Espagne, selon Juan Luis Cebrian, administrateur délégué du numéro un de la communication espagnole, dans un entretien à *Figaro* de mardi. Prisa et Canal + détiennent chacun 21,27 % de Sogecable.

■ **France 3 va investir « entre 400 et 500 millions de francs » (61 à 76 millions d'euros) d'ici à 2004, pour la création de huit nouvelles « chaînes de proximité »**, en numérique hertzien, a déclaré lundi, Rémy Pflimlin, directeur général de la chaîne, à l'AFP.

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIES

● TOYOTA : l'usine Toyota d'Onnaing, près de Valenciennes (Nord), va recruter 600 agents de fabrication, essentiellement pour les montages de moteurs. Ces embauches, annoncées lundi 23 avril, devraient lui permettre de dépasser son objectif de 2 000 salariés en avril 2002. Le constructeur japonais précise dans un communiqué qu'« il accueille toutes les candidatures sans condition d'expérience, de diplôme ou de qualification ».

● EXXONMOBIL : le premier groupe pétrolier mondial a estimé, lundi, attendre plus de 7 milliards de dollars d'économies pour 2002, à la suite de la fusion entre Exxon et Mobil, contre 2,8 milliards prévus à l'annonce de leur rapprochement fin 1998. Exxonmobil a présenté des résultats trimestriels en hausse de 44 %, à 5 milliards de dollars (5,5 milliards d'euros), bien plus élevés que prévu.

● ALCATEL SPACE : le constructeur de satellites a annoncé, lundi, avoir remporté un contrat pour la fourniture de trois satellites de télécommunications à l'opérateur GE American Communications Inc. Le montant du contrat n'a pas été précisé.

SERVICES

● NTT DoCoMo : le géant japonais des télécommunications doit repousser, selon le quotidien Nihon Keizai Shimbun, le lancement de la troisième génération de téléphonie mobile à octobre, alors qu'il avait prévu d'être le premier au monde à commercialiser ces nouveaux services fin mai. DoCoMo rencontrerait de nombreux problèmes techniques.

● HILTON : le groupe d'hôtellerie et de loisirs britannique a fait lundi une offre d'achat amicale de 612 millions de livres (971,5 millions d'euros) sur le groupe Scandic Hotels AB, principal opérateur hôtelier scandinave.

● ÉLECTRICITÉ : le ministère grec du développement a annoncé, lundi, avoir accordé six permis de construction d'usines thermoélectriques dans le cadre de l'ouverture, le 19 février, du

marché de l'électricité.

● MICROSOFT-NBC : le groupe d'informatique et la filiale de communication de General Electric ont annoncé, lundi, la fusion de leurs sites financiers sur Internet en vue de créer un site unique destiné aux finances personnelles. Les deux groupes ont déjà noué des partenariats dans la télévision par câble.

FINANCES

● CDC IXIS : la banque d'investissement de la Caisse des dépôts a l'intention de lancer un fonds de 500 millions de dollars (557 millions d'euros) pour créer un système d'assurance obligatoire, qui protège les souscripteurs d'un emprunt contre les risques de non-remboursement. Ce fonds serait surtout destiné aux municipalités.

● BERD : la Banque européenne pour la reconstruction et le développement a annoncé, lundi, la signature d'un accord avec la banque privée allemande IKB pour investir dans des petites et moyennes entreprises d'Europe centrale. L'accord prévoit que la banque internationale apportera 70 millions d'euros à un fonds d'investissement de 200 millions destiné aux investissements dans des PME de République tchèque, Hongrie, Pologne, Slovaquie et Slovaquie.

RÉSULTATS

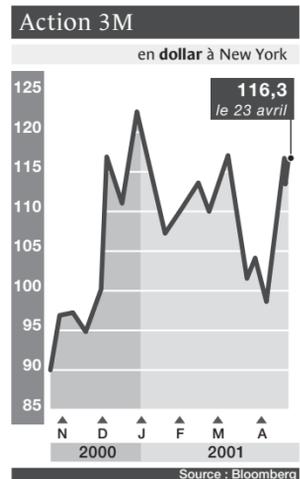
● PETROCHINA : le premier producteur de pétrole chinois a annoncé un doublement de son bénéfice net en 2000, à 55,23 milliards de yuans (7,47 milliards d'euros). PetroChina contrôle près de 60 % de la production chinoise de pétrole et de gaz naturel.

● BANQUE DE FRANCE : l'institution émettrice française a réalisé un bénéfice de 833 millions d'euros au cours de son exercice 2000, soit cinq fois plus qu'en 1999. « Ce résultat historiquement très élevé est dû en particulier aux conditions de marché », a-t-elle commenté.

● DEUTSCHE TELEKOM : le groupe allemand de télécommunications a enregistré une perte nette de 400 millions d'euros au premier trimestre, selon un communiqué publié mardi. En dehors des coûts liés aux licences de téléphonie mobile de troisième génération UMTS et de l'amortissement des survaleurs, Deutsche Telekom a enregistré un bénéfice net de 450 millions d'euros.

VALEUR DU JOUR

3M réduit ses effectifs mais affiche un gros bénéfice



LE GROUPE américain 3M a annoncé à son tour, lundi 23 avril, un plan de licenciements massif, comprenant 5 000 suppressions de postes, soit 7 % de ses effectifs, dont 2 500 en dehors des Etats-Unis. La France pourrait être touchée, alors que La Tribune de mardi croyait savoir le contraire. « Apparemment, il n'y a pas de fermeture de site. C'est à peu près la seule chose dont on peut, logiquement, être sûr. Mais on ne peut absolument pas dire que la France sera épargnée car c'est un plan mondial », reconnaît-on au siège 3M France. Avec plus de 3 000 salariés répartis sur six sites de production, de recherche et de distribution, la France représente 25 % du chiffre d'affaires européen de 3M, et son troisième marché mondial.

Le ralentissement de l'économie américaine n'a pourtant pas affecté les résultats trimestriels du groupe 3M - Minnesota Mining and Manufacturing -, connu pour ses produits de bureau et ses adhésifs (Scotch, Post It), mais également présent dans la santé ou les équipements pour les fibres optiques. Ce membre du club très fermé des trente membres de l'indice Dow Jones, l'indicateur-phare de Wall Street, a annoncé lundi un bénéfice net de 467 millions de dollars (3,44 milliards de francs) pour le premier trimestre 2001, en hausse de 2,4 %, et en ligne avec les prévisions des analystes. Le bénéfice par action atteint 1,16 dollar, contre 1,13 dollar au premier trimestre de l'année précédente. Et sans des effets de change défavorables, dûs notamment à la dépréciation de l'euro, le bénéfice par action aurait même atteint 1,20 dollar ! Le groupe prévoit pour l'ensemble de l'année un bénéfice par action compris entre 4,75 et 5 dollars, contre 4,68 dollars en 2000. Selon des analystes cités par Reuters, la restructuration était néanmoins largement anticipée depuis l'arrivée de James McNerney, en janvier, à la tête de 3M. Dauphin malheureux de Jack Welch à la présidence de General Electric, M. McNerney a semble-t-il voulu défendre sa réputation de coupeur de coûts.

Adrien de Tricornot

EUROPE

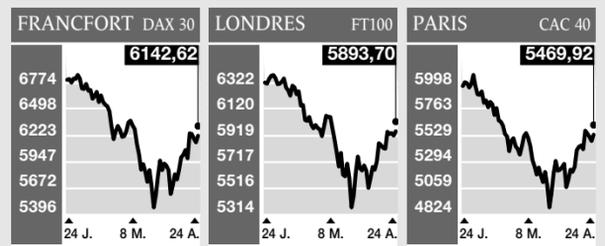


Tableau des indices boursiers européens avec colonnes : Index, cours, Var. % 23/04, Var. % 31/12. Indices sélectionnés : EUROPE STOXX 50, EUROPE EURO STOXX 324, EUROPE STOXX 653, PARIS CAC 40, PARIS MIDCAC, PARIS SBF 120, PARIS SBF 250, AMSTERDAM AEX, BRUXELLES BEL 20, FRANCFORT DAX 30, LONDRES FTSE 100, MADRID STOCK EXCHANGE, MILAN MIBTEL 30, ZURICH SPI.

AMÉRIQUES

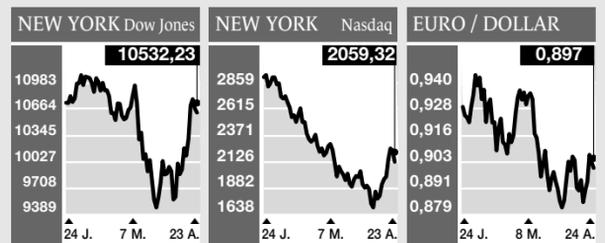


Tableau des indices boursiers américains avec colonnes : Index, cours, Var. % 23/04, Var. % 31/12. Indices sélectionnés : ÉTATS-UNIS DOW JONES, ÉTATS-UNIS S&P 500, ÉTATS-UNIS NASDAQ COMPOSITE, TORONTO TSE INDEX, SAO PAULO BOVESPA, MEXICO BOLSA, BUENOS AIRES MERVAL, SANTIAGO IPSA GENERAL, CARACAS CAPITAL GENERAL.

ASIE - PACIFIQUE

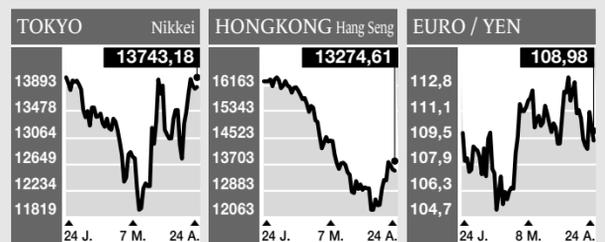


Tableau des indices boursiers asiatiques avec colonnes : Index, cours, Var. % 23/04, Var. % 31/12. Indices sélectionnés : TOKYO NIKKEI 225, HONGKONG HANG SENG, SINGAPOUR STRAITS TIMES, SÉOUL COMPOSITE INDEX, SYDNEY ALL ORDINARIES, BANGKOK SET, BOMBAY SENSITIVE INDEX, WELLINGTON NZSE-40.

SUR LES MARCHÉS

PARIS

LE CAC 40 gagnait 0,98 %, mardi 24 avril en début de matinée, à 5 449,53 points. L'indice vedette de la Bourse de Paris avait fini en baisse de 0,96 %, lundi, à 5 396,85 points. L'indice du Nouveau Marché, représentatif des petites valeurs technologiques, avait gagné 0,32 %, à 1 718,41 points.

FRANCFORT

BAROMÈTRE de la Bourse allemande, le Dax progressait de 1,39 %, mardi matin, à 6 135,86 points. Lundi, le Dax avait reculé de 1,25 %, à 6 051,48 points. L'indice Nexas 50 des valeurs technologiques avait perdu 3,04 %, à 1 634,08 points.

LONDRES

LE FOOTsie était en hausse de 0,12 %, à 5 878,10 points, mardi dans les premiers échanges. Le Footsie avait cédé 0,1 %, lundi, à 5 871,30 points. L'indice TECH-MARK des cent principaux titres de la technologie avait perdu 2,04 %, à 1 962,70 points.

TOKYO

LES VALEURS NIPPONNES ont fini en hausse de 0,20 %, mardi, selon l'indice Nikkei, qui s'établissait à 13 743,18 points. L'élection du réformateur Junichiro Koizumi à la présidence du Parti libéral démocrate japonais - qui devrait en faire le nouveau premier ministre de l'Archipel dès jeudi -, a permis au Nikkei d'effacer ses pertes.

NEW YORK

LES VALEURS technologiques américaines ont chuté, lundi 23 avril, dans le sillage de la baisse des actions Intel (- 6,5 %) et Oracle (- 13,2 %), victimes de la révision des prévisions des analystes.

Le titre Cisco Systems a aussi perdu 9,5 %, victime de craintes sur les perspectives du secteur des équipementiers. Le Nasdaq, riche en valeurs technologiques, a chuté de 4,81 %, à 2 059,32 points. Le Dow Jones, indice vedette de Wall Street, a cédé seulement 0,45 %, à 10 523,23 points. L'indice Standard & Poor's 500, qui regroupe un plus large éventail de valeurs, a perdu 1,50 %, à 1 224,36 points, revenant même en séance dans le bear territory (marché baissier), défini à Wall Street par une baisse d'au moins 20 % par rapport à son plus haut niveau historique.

TAUX

LE RENDEMENT des emprunts d'Etat européens se tendait de quelques fractions, mardi matin, à 5,06 % pour l'obligation assimilable du Trésor (OAT) française à dix ans, et à 4,92 % pour le Bund, son homologue allemand. Les taux avaient reculé après l'annonce, lundi, d'une détérioration du climat des affaires outre-Rhin.

MONNAIES

L'EURO restait sous le seuil des 0,90 dollar, mardi dans les premiers échanges, à 0,8974 dollar. Le yen continuait à se raffermir face à la devise américaine, à 121,52 yens pour un dollar.

ÉCONOMIE

Révision à la baisse de la croissance en Allemagne

LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FMI) a fortement révisé à la baisse sa prévision de croissance pour l'Allemagne en 2001, ne tablant plus que sur 1,9 % alors qu'il misait encore sur 3,3 % en septembre, affirmait, lundi 23 avril, l'hebdomadaire allemand Focus. En 2002, le rythme de croissance du produit intérieur brut (PIB) de la première économie de la zone euro devrait repartir à la hausse, à 2,6 %, selon les experts du FMI, dont les prévisions doivent être publiées officiellement jeudi. Le FMI se montre ainsi plus pessimiste que les six grands instituts de conjoncture allemands qui viennent, dans leur rapport de printemps, de revoir leur propre prévision de croissance à 2,1 %. Après avoir longtemps fait preuve d'un optimisme inébranlable, malgré le ralentissement de l'activité aux Etats-Unis, le gouvernement allemand se prépare aussi à emboîter le pas aux experts économiques. Le chancelier allemand, Gerhard Schröder, a ainsi reconnu, dimanche, que la croissance dans son pays en 2001 serait « plus basse que prévu » et que l'objectif officiel de son gouvernement de 2,75 % ne serait pas atteint.

La Fédération de l'industrie allemande escompte une croissance de 2 % à 2,5 % en Allemagne cette année, a indiqué, lundi, son président, Michael Rogowski, à l'occasion d'une foire à Hanovre.

EUROPE : Otmar Issing, l'économiste en chef de la Banque centrale européenne (BCE), a souligné lundi que l'Europe et les Etats-Unis sont des « zones économiques différentes », et estimé qu'il n'est pas approprié de suivre la même politique face au ralentissement économique. M. Issing, qui s'exprimait à l'issue d'une conférence consacrée à la mondialisation des marchés financiers, était interrogé sur la question de savoir s'il est approprié de suivre, dans la zone euro, la même politique qu'aux Etats-Unis, à la suite des propos du secrétaire américain au Trésor, Paul O'Neil, estimant que les économies sont interconnectées.

ARGENTINE : les marchés argentins étaient toujours entraînés, lundi, dans une spirale négative avec une nouvelle baisse de 2 %, suivant deux séances de chute libre, à 4 % jeudi et à plus de 6 % vendredi, en dépit des messages d'optimisme lancés pendant le week-end par le président, Fernan-

do de la Rúa, et par son ministre de l'économie, Domingo Cavallo. Les boursiers mettaient l'accent sur la nouvelle envolée de la prime de risque sur la dette argentine. Si l'Argentine voulait emprunter à court terme, elle le ferait aujourd'hui à un taux de 18 %. Les marchés sont également dans l'attente d'informations sur le sort du président de la banque centrale, Pedro Pou, proche de l'ex-président Carlos Menem et, comme lui, partisan farouche de la seule convertibilité en dollars et pas en euros comme le prône M. Cavallo.

CANADA : le Fonds monétaire international (FMI) a estimé, lundi, que l'économie du Canada pourrait être plus affectée que prévu par un ralentissement économique américain aigu et durable. Dans son examen annuel de l'économie canadienne, le FMI a souligné que la politique monétaire était le principal instrument possible pour tenter de soutenir l'expansion économique du Canada.

DETTE : un nombre record d'entreprises dans le monde n'ont pas pu honorer leur dette au premier trimestre, a indiqué, lundi, l'agence de notation financière Standard & Poor's (SP). Au total, 48 grandes entreprises ont fait défaut pendant les trois premiers mois de l'année, pour un montant total de 37 milliards de dollars, ce montant représentant 87 % de celui enregistré en 2000. Il s'agit du plus mauvais trimestre de l'histoire en terme de nombre de défauts de paiement, a estimé SP. Si cette tendance se confirmait pour 2001, il s'agirait de la pire année depuis 1991, qui s'était traduite par une récession économique aux Etats-Unis. A l'exception de quatre sociétés canadiennes et d'une aux Bermudes, en Indonésie et aux Philippines, les entreprises en défaut de paiement sont principalement situées aux Etats-Unis.

DÉVELOPPEMENT : l'aide totale fournie par les pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE en 2000 a décliné de 6 % par rapport à 1999, pour s'établir à 53,1 milliards de dollars, selon un rapport de l'organisation publié lundi. En 1999, les pays du CAD de l'OCDE avaient accordé quelque 56,4 milliards de dollars pour l'aide au développement dans le monde, soit un recul de 6 % en termes courants ou de 1,6 % en termes réels, a indiqué le comité, qui a établi ce rapport. Cette baisse s'explique principalement par la moindre contribution du Japon, traditionnellement grand donateur, dont l'aide au développement en 2000 a été amputée de 2,3 milliards de dollars par rapport à 1999.

Tableaux des taux de change : Taux de change fixe zone Euro (Francs, DOLLAR, YEN, LIRE, PESETA, ESCUDO, SCHILLING, PUNT IRLANDAISE, FLORIN NÉERLANDAIS, FRANC BELGE, MARKKA FINLAND, DRACHME GREC) et Hors zone Euro (COURONNE DANOISE, COUR. NORVÉGIENNE, COUR. SUÉDOISE, DOLLAR AUSTRALIEN, DOLLAR CANADIEN, DOLLAR HONGKONG, DOLLAR NÉO-ZÉLAND, FORINT HONGROIS, LEU ROUMAIN, ZLOTY POLONAIS).

Tableau des cours de change croisés (DOLLAR, YEN, EURO, FRANC, LIVRE, FR.S.)

Taux d'intérêt (%)

Tableau des taux d'intérêt (Taux 23/04, Taux j. j., Taux 3 mois, Taux 10 ans, Taux 30 ans) pour France, Allemagne, GDE-BRETAG, Italie, Japon, Etats-Unis, Suisse, Pays-Bas.

Matif

Tableau des cours (Cours 9h57, Volume 24/04, dernier prix, premier prix) pour Notionnel 5,5, DÉCEMBRE 2001, Euribor 3 mois, JANVIER 2001.

Matières premières

Tableaux des cours de matières premières (En dollars, En euros) : MÉTAUX (LONDRES) CUIVRE 3 MOIS, ALUMINIUM 3 MOIS, PLOMB 3 MOIS, ÉTAIN 3 MOIS, ZINC 3 MOIS, NICKEL 3 MOIS; MÉTAUX (NEW YORK) ARGENT A TERME, PLATINE A TERME; GRAINES DÉNTRÉES (CHICAGO) BLE (CHICAGO), MAIS (CHICAGO), SOJA TOURTEAU (CHG.); SOFTS (NEW YORK) CACAO (NEW YORK), CAFÉ (LONDRES), SUCRE BL (LONDRES).

Pétrole

Tableau des cours de pétrole (En dollars) : BRENT (LONDRES), WTI (NEW YORK), LIGHT SWEET CRUDE.

Or

Tableau des cours de l'or (En euros) : OR FIN KILO BARRE, OR FIN LINGOT, ONCE D'OR (LO), PIÈCE FRANCE 20 F, PIÈCE SUISSE 20 F, PIÈCE UNION LAT. 20, PIÈCE 10 DOLLARS US, PIÈCE 20 DOLLARS US, PIÈCE 50 PESOS MEX.

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde », www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

Le titre du groupe de télécommunications Telefonica a chuté, lundi 23 avril, de 6,17 %, à 18,25 euros, victime des difficultés économiques en Argentine qui pèsent à nouveau sur les grandes entreprises espagnoles implantées dans ce pays, selon des courtiers. Le titre Montedison a terminé en hausse de 10,28 %, à 2,92 euros, lundi. La bataille pour le contrôle du groupe entre la banque d'affaires Mediobanca et ses alliés, au détriment du front adverse mené par Romain Zaleski, est relancée. L'action d'Alitalia a pris 6,40 %, à 1,77 euro après plusieurs démentis à un article donnant pour

acquis un accord avec Air France. Après le blocage, lundi, par le gouvernement australien de l'offre de rachat de Shell sur l'australien Woodside, le titre du pétrolier Shell prenait 5 pence, à 571,5 pence, et BP 8 pence à 615 pence. Le titre GlaxoSmithKline, numéro un ou deux mondial de la pharmacie (selon les classements), progressait, lundi, de 41 pence, à 1 814 pence, à la veille de la publication de ses résultats trimestriels. L'action SAirGroup (Swissair) a chuté de 4,13 %, à 104,5 francs suisses. Le groupe avait annoncé, lundi, avoir vendu sa chaîne d'hôtels Swissotels & Resorts au groupe Raffles Holdings de Singapour.

Table of stock prices for the Automobile sector, including Autoliv SDR, BASF AG, BMW, Continental AG, DaimlerChrysler, Fiat, etc.

Table of stock prices for the Banks sector, including Abbey National, ABN AMRO, All & Leics, Allied Irish, etc.

Table of stock prices for the Construction sector, including Acciona, ACS, Aggregate Ind, etc.

Table of stock prices for the Consumer Goods sector, including Accor, Adidas-Salomon, Agfa-Gevaert, etc.

Table of stock prices for the Energy sector, including BG Group, BP Amoco, Cepsa, etc.

Table of stock prices for the Financial Services sector, including 3i Group, Almani, Alpha Finance, etc.

Table of stock prices for the Consumer Goods sector, including Accor, Adidas-Salomon, Agfa-Gevaert, etc.

Table of stock prices for the Chemical sector, including Air Liquide, Akzo Nobel, BASF AG, etc.

Table of stock prices for the Conglomerates sector, including D'Ieteren SA, ABL, GZB, etc.

Table of stock prices for the Telecommunications sector, including Atlantic Teleco, British Telecom, Cable & Wireless, etc.

Table of stock prices for the Energy sector, including BG Group, BP Amoco, Cepsa, etc.

Table of stock prices for the Financial Services sector, including 3i Group, Almani, Alpha Finance, etc.

Table of stock prices for the Consumer Goods sector, including Accor, Adidas-Salomon, Agfa-Gevaert, etc.

Table of stock prices for the Energy sector, including BG Group, BP Amoco, Cepsa, etc.

Table of stock prices for the Consumer Goods sector, including Accor, Adidas-Salomon, Agfa-Gevaert, etc.

Table of stock prices for the Chemical sector, including Air Liquide, Akzo Nobel, BASF AG, etc.

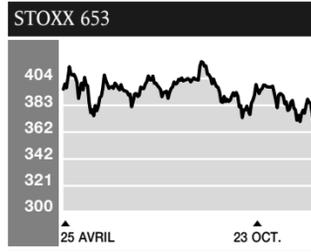


Table of stock prices for the Food and Beverage sector, including Richeumont Units, Roy-Philips Ele, Ryanair Hldgs, etc.

Table of stock prices for the Pharmaceuticals sector, including Actelion N, Altana, AstraZeneca, etc.

Table of stock prices for the Consumer Goods sector, including D'Ieteren SA, ABL, GZB, etc.

Table of stock prices for the Energy sector, including BG Group, BP Amoco, Cepsa, etc.

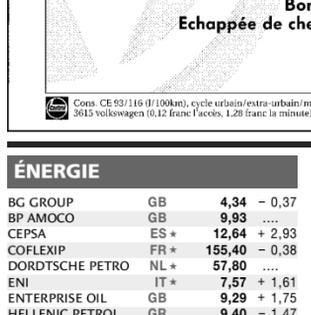


Table of stock prices for the Energy sector, including BG Group, BP Amoco, Cepsa, etc.

Table of stock prices for the Financial Services sector, including 3i Group, Almani, Alpha Finance, etc.

Table of stock prices for the Consumer Goods sector, including Accor, Adidas-Salomon, Agfa-Gevaert, etc.

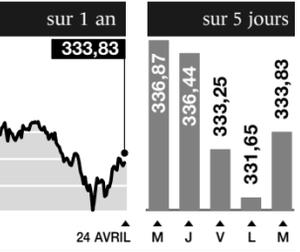


Table of stock prices for the Food and Beverage sector, including Allied Domecq, Associated Bräu, Bbagoe Brau, etc.

Table of stock prices for the Pharmaceuticals sector, including Actelion N, Altana, AstraZeneca, etc.

Table of stock prices for the Consumer Goods sector, including D'Ieteren SA, ABL, GZB, etc.

Table of stock prices for the Energy sector, including BG Group, BP Amoco, Cepsa, etc.

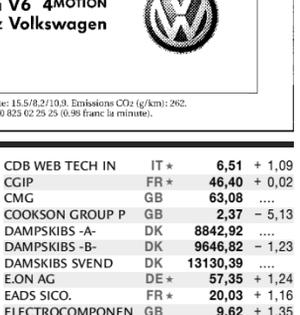


Table of stock prices for the Energy sector, including BG Group, BP Amoco, Cepsa, etc.

Table of stock prices for the Financial Services sector, including 3i Group, Almani, Alpha Finance, etc.

Table of stock prices for the Consumer Goods sector, including Accor, Adidas-Salomon, Agfa-Gevaert, etc.



Table of stock prices for the Food and Beverage sector, including Richeumont Units, Roy-Philips Ele, Ryanair Hldgs, etc.

Table of stock prices for the Pharmaceuticals sector, including Actelion N, Altana, AstraZeneca, etc.

Table of stock prices for the Consumer Goods sector, including D'Ieteren SA, ABL, GZB, etc.

Table of stock prices for the Energy sector, including BG Group, BP Amoco, Cepsa, etc.



Table of stock prices for the Energy sector, including BG Group, BP Amoco, Cepsa, etc.

Table of stock prices for the Financial Services sector, including 3i Group, Almani, Alpha Finance, etc.

Table of stock prices for the Consumer Goods sector, including Accor, Adidas-Salomon, Agfa-Gevaert, etc.

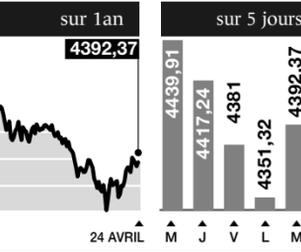


Table of stock prices for the Food and Beverage sector, including Richeumont Units, Roy-Philips Ele, Ryanair Hldgs, etc.

Table of stock prices for the Pharmaceuticals sector, including Actelion N, Altana, AstraZeneca, etc.

Table of stock prices for the Consumer Goods sector, including D'Ieteren SA, ABL, GZB, etc.

Table of stock prices for the Energy sector, including BG Group, BP Amoco, Cepsa, etc.



Table of stock prices for the Energy sector, including BG Group, BP Amoco, Cepsa, etc.

Table of stock prices for the Financial Services sector, including 3i Group, Almani, Alpha Finance, etc.

Table of stock prices for the Consumer Goods sector, including Accor, Adidas-Salomon, Agfa-Gevaert, etc.

VALEURS FRANCE

Alors qu'elle détenait 17,5 % de la société de construction Vinci au 12 janvier, Suez a reclassé 16,2 % du capital, a annoncé le groupe de services mardi 24 avril. Cette cession lui permet de dégager une plus-value de 200 millions d'euros en 2001. Le titre ouvrait en hausse de +0,88 % à 171 euros, mardi matin.

La société française de conseil en haute technologie Altran Technologies a annoncé, lundi, une hausse de son chiffre d'affaires de 48,6 % au 1er trimestre 2001, à 269 millions d'euros et le maintien de ses objectifs : 1,2 milliard d'euros de chiffre d'affaires pour 2001 et 2 milliards d'euros pour 2003. L'action qui avait cédé 4,26 % lundi à 67,5 euros, s'est reprise de plus de 3 %, à 69,7 euros mardi matin.

Valeo gagnait encore, à l'ouverture, 0,2 %, à 49,60 euros, mardi, après avoir progressé la veille de 2,25 %. Suite à l'acquisition d'actions, la société Franklin Ressources a franchi en hausse le seuil de 5 % du capital. Elle détient désormais 5,07 % du capital et 4,22 % des droits de vote, a annoncé le Conseil des marchés financiers, lundi.

L'action Alcatel perdait mardi 1,37 %, à 36,07 euros. Les investisseurs attendent les explications du groupe sur ses perspectives pour 2001, lors de la publication, jeudi, de ses résultats trimestriels.

Table of stock prices for various companies in France, including Alcatel, Alcatel O, Alstom, Altran Techn, Atos Origin, Arbel, Avenir, etc.

Table of stock prices for various companies in Europe, including Eurafrance, Euro Disney, Euro Tunnel, Faurecia, Fimalac, etc.

Table of stock prices for various companies in the International market, including Remy Coindre, Renault, Rexel, Rhodia, etc.

Table of stock prices for various companies in the International market, including Adecco, American Exp, Amvscap Exp, etc.

PREMIER MARCHÉ

MARDI 24 AVRIL Cours à 9h 57. Dernier jour de négociation des OSRD : 24 avril.

Table of stock prices for various companies in France, including Accor, Agf, Affine, Air France, etc.

Table of stock prices for various companies in the Nouveau Marché, including Coala, Coheris Atix, Coil, etc.

Table of stock prices for various companies in the Nouveau Marché, including Gl Trade, Guillemot, Guyanor, etc.

Table of stock prices for various companies in the Second Marché, including Abi Groupe, Actelec, Algeco, etc.

Table of stock prices for various companies in the Second Marché, including Gfi Industri, Grand Marnie, Groupe Bourb, etc.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 23 avril.

Table of SICAV and FCP values, including Agipi, Indocam, Crédit Agricole, Euroco, etc.

Table of SICAV and FCP values, including Euroco Solidarité, Lion 2000, Lion 2000 D3, etc.

Table of SICAV and FCP values, including Euroco Solidarité, Lion 2000, Lion 2000 D3, etc.

Table of SICAV and FCP values, including Euroco Solidarité, Lion 2000, Lion 2000 D3, etc.

Table of SICAV and FCP values, including Euroco Solidarité, Lion 2000, Lion 2000 D3, etc.

LÉGENDE

Hors frais. \*\* A titre indicatif. \* Part div. par 10 au 5/99.

**SPORTS** A la veille de la rencontre amicale qui devait opposer la France et le Portugal, mercredi 25 avril, en une revanche de la demi-finale de l'Euro 2000 (2-1), Aimé Jacquet, l'ancien sélectionneur des Bleus, évoque les maux dont souffre le football français. ● **DANS UN ENTRETIEN au Monde**, il déplore que la construction européenne mette

en danger le système de formation français en n'interdisant pas le « pillage » des jeunes. ● **« CE QUI EST GRAVE, explique-t-il, c'est que certains clubs étrangers recrutent**

**des joueurs alors qu'ils ne sont même pas en âge d'intégrer les centres de formation.** » Il affirme que ces pratiques nuisent aux performances européennes des clubs français.

● **LE DIRECTEUR technique national condamne la logique de ces dirigeants qui, à l'image de Bernard Tapie, ne semblent pas avoir fait de la formation un objectif prioritaire.**

## Aimé Jacquet fait un état des lieux sans concession du football français

Dans un entretien au « Monde », le sélectionneur des champions du monde 1998, devenu directeur technique national, évoque les difficultés du système français de formation, mis en danger, selon lui, par la construction européenne, et jette un regard critique sur l'évolution des clubs

« Depuis quelques années, le football français voit partir vers des clubs étrangers des joueurs de moins de dix-huit ans n'ayant pas fini leur formation. Alors qu'une nouvelle vague de départs est annoncée pour la fin de cette saison, que ressent le directeur technique national (DTN) que vous êtes ?

– C'est un sujet qui me préoccupe, car la structure française de formation est mise à mal par ces départs auxquels on ne s'attendait pas. L'Europe se construit et, malheureusement, le cadre juridique européen ne permet pas d'empêcher ce phénomène. Je trouve que c'est injuste pour les clubs français, car cette formation a un coût.

– Faut-il être inquiet pour ces jeunes ? Les clubs dans lesquels ils sont recrutés sont en général des clubs sérieux, comme Arsenal, la Juventus Turin...

– La spécificité de la formation à la française est de construire des hommes en même temps que des footballeurs. Cette philosophie est unique. Il y a, chez nous, un profond respect des enfants. Les gosses vont à l'école, ils suivent des cursus aménagés, ils retournent régulièrement auprès de leur famille, car nous avons le souci permanent de ne pas les « détruire ». La formation est longue – entre sept et huit ans – et progressive. Ce n'est qu'après être passé par un certain nombre de sas que le jeune peut entrer dans ce monde impitoyable qu'est le football professionnel.

« Ce qui est grave, aujourd'hui, c'est que certains clubs étrangers recrutent des joueurs alors que ceux-ci ne sont même pas en âge d'intégrer des centres de formation. Ils les prennent alors qu'ils ont entre douze et quatorze ans. A l'étranger, l'objectif est avant tout de faire d'eux des professionnels, des machines. En France, nous ne cherchons pas à fabriquer des bêtes humaines. Nous

leur apprenons d'abord la technique. Nous ne mettons pas en avant la recherche de performances athlétiques. Vous allez voir qu'un jour on va découvrir l'existence d'écoles privées dont le but est de faire des « monstres ».

– Le cas de Jonathan Zebina, qui a quitté Cannes pour le championnat italien – Cagliari, puis AS Roma – à l'âge de dix-huit ans et qui a intégré l'équipe de France, montre que l'on peut partir jeune et réussir...

– Oui, mais c'est un cas unique. Il y a plein de jeunes, aujourd'hui, qui reviennent dans leurs clubs d'origine après avoir tenté une escapade à l'étranger. Notre football possède un encadrement de très grande qualité. Nous sommes très attentifs et très sévères sur la formation de nos cadres. Mais, là aussi, la construction européenne m'inquiète. Le football français me donne l'impression d'être une grosse machine qui repose sur du sable. Bientôt, on va voir arriver des gens issus de l'université qui sont incapables de diriger un entraînement.

« J'aimerais que les schémas de fonctionnement du football français soient davantage respectés. Notre diplôme de formateur est unique en Europe, et même au monde, mais l'Europe qui se construit est désagréable avec nous.

– La loi Buffet interdit toute transaction financière sur les sportifs mineurs. Alors que le décret n'a toujours pas été publié, pensez-vous que cette disposition sera véritablement efficace ?

– Sur la masse, oui. Il est indispensable d'avoir un cadre juridique comme celui-ci, même si je sais qu'il y aura toujours des tricheurs. Mon expérience des cabinets d'expertise m'a appris que, lorsqu'une loi est votée, la première chose que l'on fait est de trouver des astuces pour la contourner. Mon grand drame, actuellement, c'est de voir toutes



GABRIEL BOUYSA/SAF

ces personnes qui gravitent autour des jeunes footballeurs. J'ai dû moi-même prendre une mesure : augmenter la protection des équipes de France de jeunes lors de leurs déplacements. Il y a maintenant deux éducateurs de plus par équipe, afin d'empêcher que s'approchent des individus qui feraient signer n'importe quoi à nos garçons.

– N'y a-t-il pas une contradiction à vouloir empêcher ces départs vers l'étranger alors que les centres de formation des clubs français recrutent eux-mêmes à l'étranger, notamment en Afrique. Le Camerounais Salomon Olembe, à Nantes, et le Sénégalais Makhtar N'Diaye, à Rennes, ont, par exemple, été formés en France...

– Mais ils viennent de pays désor-

ganisés en matière de formation. Je préférerais que les pays où la formation n'existe pas progressent dans ce secteur. C'est d'ailleurs pour cela que, régulièrement, nous y envoyons des éducateurs. Nous recevons également la visite de beaucoup d'observateurs, venus du monde entier, qui veulent voir comment fonctionne notre système. Les Anglais, après être passés à Clairefontaine, projettent de construire chez eux un centre technique selon le même modèle que le nôtre. Venant des Anglais, cela me fait particulièrement plaisir.

– Quel regard portez-vous sur le championnat de France, dont le niveau est régulièrement l'objet de polémiques ?

– Notre championnat est de qualité, car il est très technique et très

ouvert. Allez voir les matches fermés du championnat italien ou ces rencontres du championnat anglais où l'on passe son temps à regarder en l'air ! Je trouve également que les clubs français ont beaucoup de mérite de faire ce qu'ils font en coupes d'Europe. Il est tout à fait normal qu'aucun d'entre eux ne parvienne à atteindre un quart de finale de la Ligue des champions étant donné que 50 à 60 des meilleurs footballeurs français évoluent à l'étranger. La contrepartie, c'est que de la place s'est libérée pour les jeunes professionnels français. Ils deviennent compétitifs plus rapidement. C'est une chance inouïe.

– On a l'impression que les clubs français ne parviendront jamais à se hisser au niveau européen.

– Les clubs français ne sont pas respectés, car ils refusent leur histoire. Lorsqu'un nouveau dirigeant arrive dans un club, il « bazarde » tout, il change la couleur du maillot. La France est le pays des diversités. On connaît ses vins et ses fromages. Le foot, c'est pareil. Chaque club a une identité qui lui est propre. Pourquoi tout bafouer sous prétexte que l'on veut gagner une coupe d'Europe ? De plus, les clubs français ont souvent oublié de construire les fondations. A Lyon, Jean-Michel Aulas, lui, a commencé par là. Il s'est appuyé sur le centre de formation et, seulement après, il s'est chargé du développement économique. José Broissart, le responsable des jeunes, est en poste depuis plus de vingt ans. Résultat : il n'y a jamais eu autant de bons jeunes à l'OL. Dans un club, l'homme le plus important est le responsable de la formation. L'entraîneur de l'équipe première n'est qu'un technicien de passage.

– Ne pensez-vous pas que, en rappelant Bernard Tapie, l'Olympique de Marseille a pris une direction opposée ? Son but ne semble pas de faire de la formation...

– Je ne sais pas, on verra. Il est très averti des choses, il connaît tout, le dessus et le dessous. Un club qui refuserait de faire de la formation est condamné à mourir. Ou alors à faire des folies, c'est-à-dire aller chercher des joueurs qu'on dit exceptionnels et qui ne sont pas meilleurs que ceux qui sont formés chez nous.

– Il reste que, à la moindre crise, on revient à ce modèle archaïque...

– Parce que c'est plus médiatique, c'est plus flamboyant. La logique est : « Si je réussis, tant mieux ; si j'échoue, tant pis, je m'en vais. » Mais ce n'est pas ça l'identité d'un club.

– Vous participez aux réunions d'administration de la Ligue nationale de football. Que pensez-vous de l'ambiance explosive qui y règne depuis le début de la saison ? On vous dit consterné.

– Chacun est tellement partisan. Certains débats me consternent, oui. Les gens qui s'opposent se connaissent bien, pourtant. Ils ont œuvré ensemble et veulent que le football français marche bien. Pourquoi en arriver à tant d'histoires ? A-t-on besoin de cela ? Mais je comprends les dirigeants : ils veulent hisser leur club au niveau européen alors que les conditions ne sont pas réunies pour y arriver. »

Propos recueillis par Michel Dalloni et Frédéric Potet

## L'équipe de Palestine ignore le goût des matches à domicile

GAZA

de notre envoyé spécial

L'attaquant de pointe de l'équipe de Palestine de football habite dans le camp de réfugiés de Chatti, dans la bande de Gaza, une « maison » rudimentaire et exigüe, au bout d'un dédale d'allées étroites et sablonneuses. Ibrahim El Jech est rentré battu, fin mars, d'un exil forcé de trois mois et demi, pour cause d'Intifada. Engagé avec ses coéquipiers dans les éliminatoires – zone Asie – de la Coupe du monde de football 2002, il a disputé tous ses matches à l'extérieur, à Hongkong ou au Qatar, après une préparation de plusieurs semaines en Egypte. La Palestine a terminé à la deuxième place de son groupe, derrière le Qatar.

Agé de vingt-sept ans, Ibrahim El Jech ne s'était pas éloigné de Gaza pour une aussi longue période depuis bien longtemps, depuis son adolescence, en fait. C'était au cours de la première Intifada. Il avait été emprisonné pendant un an et demi dans le Néguev, comme de nombreux autres *chebab* joueurs de pierres.

La Palestine n'existe pas encore, mais elle a pourtant une équipe nationale, reconnue et soutenue financièrement par la Fédération internationale de football (FIFA), l'Arabie saoudite et la France, ainsi que le prince Ahmed El Afifi, président de la Fédération palestinienne, qui reçoit dans des locaux plus que modestes, près d'un terrain en terre battue. Lors de chaque match officiel, le drapeau est hissé et l'hymne national (*Bilad i*, Mon pays) retentit. « Sinon, on ne joue pas », sourit Ibrahim El Jech.

Le football est le sport de loin le plus populaire chez les Palestiniens, mais les joueurs ne sont pas professionnels. Ils s'entraînent après leur travail et disputent, depuis l'installation de l'Autorité palestinienne en 1994, deux cham-

pionnats parallèles, l'un en Cisjordanie et l'autre à Gaza, compte tenu des énormes difficultés de déplacements dans les territoires occupés. Les rares primes de match ne dépassent pas quelques centaines de shekels (environ 1 000 francs). Jusqu'à l'inauguration d'une seconde pelouse, à Rafah, financée par des fonds privés, la bande de Gaza ne comptait qu'un seul terrain en herbe.

Ibrahim El Jech, réputé pour son jeu de tête, repense aux matches perdus et ne se cherche pas d'excuses. « Une fois sur le terrain, nous ne pensions plus qu'au résultat, assure-t-il ; mais, pendant les entraînements, nous n'étions pas assez concentrés sur notre jeu, et nous appelions tous les jours chez nous pour avoir des nouvelles. Nous avions toujours peur qu'il soit arrivé quelque chose à la famille, aux amis ou aux voisins. »

L'Intifada était dans toutes les têtes, y compris dans celles des journalistes. « C'est bien simple, on ne me parlait presque pas de football, uniquement de l'Intifada et de politique. J'avais parfois du mal à faire comprendre que c'était important pour nous, surtout dans ces circonstances, de jouer pour nos couleurs. »

À QUAND ISRAËL-PALESTINE ?

Aucun match n'a jamais été organisé entre Israéliens et Palestiniens, même aux plus beaux jours du processus de paix. Israël dispute d'ailleurs ses compétitions internationales dans la zone Europe alors que les Palestiniens, comme la majorité des autres pays arabes, jouent dans la zone Asie. La violence de la nouvelle Intifada risque de contrarier durablement un tel projet. Ibrahim El Jech ne serait pourtant pas hostile à une rencontre, un jour, si les deux fédérations parvenaient à se mettre d'accord. « Je regarde parfois les matches des équipes israéliennes du Maccabi et du Betar à la télévision, et ils ont de

bons joueurs », assure-t-il. Son coéquipier Ziad El Kourd, milieu de terrain offensif, qui reçoit dans la maison familiale du quartier Cheikh Radouane de Gaza, est beaucoup plus dubitatif : « Il reste encore bien trop de problèmes entre nous. » Son père, emprisonné pendant douze ans en Israël, opine du chef. Pendant longtemps, il n'a pu suivre les exploits de son fils qu'à la télévision, du fond de sa cellule de prisonnier politique.

Gilles Paris

## France-Portugal, sur un air de revanche

Un mois après sa défaite en Espagne (0-2, à Valence, le 28 mars), l'équipe de France reçoit, mercredi 25 avril, au Stade de France, une sélection qu'elle avait également battu pendant l'Euro 2000, le Portugal. A Bruxelles, le 28 juin 2000, les Bleus s'étaient imposés (2-1) grâce à un penalty de Zinedine Zidane dans les prolongations synonyme de « but en or ». La fin de cette demi-finale avait été particulièrement agitée, les Portugais contestant fermement la décision de l'arbitre autrichien Günter Benkö qui désigna le point de penalty après une main du défenseur Abel Xavier.

La communauté portugaise de France sera présente en nombre, mercredi à Saint-Denis, pour ce remake auquel devrait participer Youri Djorkaev qui a été rappelé par le sélectionneur Roger Lemerre. Il s'agira du dernier match à domicile de la saison 2000-2001 pour les champions du monde et d'Europe qui, fin mai, s'envoleront pour la Corée du Sud où ils participeront à la Coupe de la confédération.

## Contraint et forcé, le hockey sur glace français renoue avec la modestie

LE HOCKEY SUR GLACE français n'en est plus à un paradoxe près. Il y a deux mois, sans faire de bruit, l'équipe de France avait réalisé une sorte de petit exploit en obtenant sa qualification pour ses cinquièmes Jeux olympiques consécutifs, ceux de Salt Lake City, en février 2002. Jamais une équipe française, tous sports collectifs confondus, n'en avait fait autant. Depuis, elle a laissé passer une occasion en or de reconquérir sa place parmi l'élite du hockey mondial en se faisant surprendre par la Hongrie et les Pays-Bas, deux équipes qui lui étaient a priori inférieures, dans une poule d'accession au Mondial A organisée à Grenoble, qui s'est achevée dimanche 22 avril.

La présence de l'équipe de France, ballottée d'entraîneur en entraîneur, parmi l'élite mondiale depuis plus de dix ans, relevait quasiment du miracle, tant le hockey français a traversé de tempêtes dans cette période. « Les résultats de la sélection nationale ont longtemps été clairement supérieurs au niveau réel du hockey français », estime le Franco-Canadien Luc Tardif, ancien joueur désormais dirigeant du club de Rouen, champion de France 2000. C'est positif dans le sens où cela signifie que notre sport possède de véritables ressources. »

Mais, pour s'être crus trop beaux, trop riches, les clubs français ont bien failli faire s'écrouler l'édifice. Dans les années 1980 et 1990, la chimère d'un hockey français professionnel a fait perdre la tête à plus d'un dirigeant. Renforts étrangers grassement payés,

formation des jeunes négligée, tours de passe-passe comptables : les départs de bilan se sont succédés, la justice s'en est parfois mêlée. Des championnats de France entamés à dix se sont achevés à sept. Les responsables du hockey au sein de la Fédération française des sports de glace (FFSG) en sont à se réjouir que la dernière édition du championnat, disputée à huit clubs, n'ait été entachée d'aucune péripétie juridique-financière.

UN STATUT AMATEUR TEMPÉRÉ

« A l'exception d'Angers, chacun des clubs de l'élite a déposé son bilan ou au moins fait l'objet d'une procédure de redressement ces dernières années, affirme Luc Tardif. Après avoir touché le fond, on est obligé de devenir raisonnable : la nouvelle génération de dirigeants de club me semble plus responsable que la précédente. » Pour ramener le hockey français dans le cadre d'un professionnalisme « contrôlé », la masse salariale des clubs de l'élite a été plafonnée à 3,5 millions de francs lors de la saison 1999-2000, à 3 millions pour la suivante.

« Le hockey français a longtemps vécu au-dessus de ses moyens », affirme Marcel Francotte, vice-président de la FFSG chargé du hockey sur glace. Le but des manœuvres en cours est de rendre le championnat de France plus accessible et moins coûteux. On va aménager le professionnalisme : à mon sens, le hockey français serait bien plus à sa place dans le cadre d'un statut amateur tempéré de la possibilité d'emba-

cher quelques joueurs professionnels. » Pour tenter d'enrayer la crise permanente dans laquelle se noyait peu à peu la discipline, la FFSG a décrété que 2001 serait l'année du hockey sur glace. « Aujourd'hui, le véritable défi qui se présente à la fédération est celui du hockey », assure Didier Gailhaguet, le président de la FFSG, issu du monde du patinage artistique. Il nous faut restructurer le championnat, mettre en place un plan de développement et mettre l'accent sur la formation des jeunes. » Les 5 et 6 mai, à Grenoble, seront organisés les états généraux du hockey, dont la coordination a été confiée à Luc Tardif.

La question des rapports entre l'équipe de France et les clubs en sera l'un des points sensibles. Car les relations entre Nano Pourtier, manager de l'équipe nationale, et les dirigeants des grands clubs français sont tendues. Le premier réclame davantage de jours de stage pour préparer l'échéance olympique et rêve d'une opération commando. Les seconds lui reprochent de ne pas tenir compte de leurs intérêts et de leur rendre des joueurs blessés ou épuisés. « Je ne peux pas faire une croix sur ma prochaine saison pour rendre service à l'équipe de France », s'emporte Charles Marcelle, le président du club de Reims. Toute ressemblance avec un débat actuellement en cours dans le monde du rugby serait sans doute pure coïncidence.

Gilles van Kote

# 200 millions d'années d'évolution, ou nos ancêtres les mammifères

Notre famille mammalienne, constituée de 5 000 espèces dotées de poils, trouve ses origines il y a deux millions de siècles. Une histoire relativement brève à l'échelle de celle de la Terre (4,5 milliards d'années), qui pose à la science de multiples énigmes

L'histoire des mammifères est une histoire en morceaux, dont les chapitres se résument le plus souvent à deux ou trois dents et quelques fragments de mâchoire. La découverte récente de plusieurs squelettes complets datant de l'ère

secondaire (entre -200 et -65 millions d'années) a permis d'en savoir plus sur nos ancêtres à poil les plus primitifs, dont la diversité se révèle la plus grande qu'on le croyait. Une fois dépassée la « crise du crétacé-tertiaire », qui vit dispa-

raître les dinosaures, la famille mammalienne se développe. Les espèces augmentent de taille, de genres et de niches écologiques. Les recherches montrent que les « inventions » anatomiques qui ont accompagné cette diversification se sont

parfois faites simultanément, en divers points du globe. Une crise climatique majeure s'est produite il y a 34 millions d'années, et a provoqué des modifications de grande ampleur chez les faunes mammaliennes de tous les continents.

DEPUIS que Darwin les a convaincus que nous descendions du singe, les paléontologues ne se lassent pas d'explorer nos origines. Ils retracent patiemment les liens qui unissent entre eux les primates, dont les plus anciens représentants, déjà dotés de leur pouce préhensile, sont apparus il y a au moins 60 millions d'années.

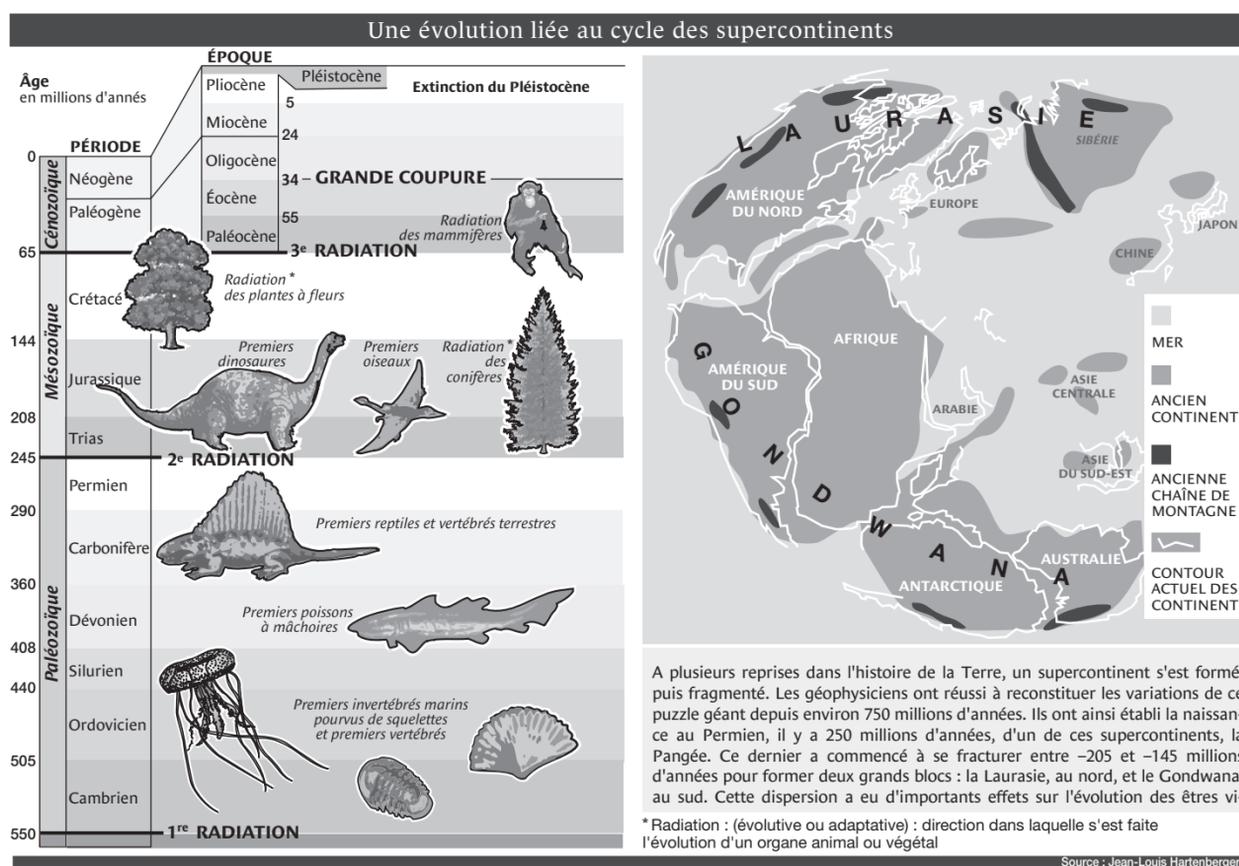
Mais ils s'intéressent aussi, et même de plus en plus, à cette autre famille d'animaux à poil qui constituent les mammifères. Quelque 5 000 espèces dotées de mamelles dont l'aventure commence il y a seulement 200 millions d'années – sur les 4,5 milliards d'années d'histoire de la Terre –, et dont la diversité et l'évolution continuent de poser à la science d'innombrables énigmes.

La raison en est simple : pour l'essentiel, l'histoire des mammifères est une histoire en morceaux. Plus les espèces étudiées sont anciennes, plus elles sont petites, et plus les fossiles dont disposent les experts se résument à deux ou trois dents, à quelques fragments de mâchoire. Une situation que le paléontologue américain Alfred Sherwood Romer résumait déjà, il y a plus de trente ans, d'une boutade, en accusant ses collègues « de considérer que l'évolution mammalienne consiste en des molaires donnant naissance à des molaires, et ainsi de suite au fil des siècles ».

Aujourd'hui encore, la découverte de squelettes complets de mammifères datant de l'ère secondaire (entre -200 et -65 millions d'années) reste une exception. Mais quelques gisements, récemment découverts ou simplement mieux exploités qu'auparavant, ont tout de même grandement enrichi cette collection internationale.

Ainsi, le désormais célèbre dépôt sédimentaire de la province chinoise du Liaoning, daté d'environ 150 millions d'années, ne s'est pas contenté de livrer d'étonnantes fossiles de dinosaures à plume (*Le Monde* du 9 janvier 1998). Il a également permis d'exhumer plusieurs squelettes de mammifères primitifs extrêmement bien conservés. De même, la Mongolie, où le désert de Gobi et le Yunnan sont un paradis pour les chercheurs de dinosaures, a-t-elle livré, dans un site jusqu'alors inexploité (*Ukhaa Tolgod*: la colline brune), quantité de squelettes et de crânes minuscules de petits mammifères datant d'environ 80 millions d'années.

De ces trouvailles, qui portent le bestiaire mammalien de l'ère secondaire à 150 espèces, que ressort-il ? Contrairement à ce que l'on crut longtemps, on s'aperçoit que ces ancêtres primitifs étaient déjà très diversifiés. Tout comme les mammifères actuels, ils avaient développé de multiples mécanis-



mes d'adaptation à leur environnement, dont certains firent leurs preuves durant des dizaines de millions d'années.

Pour de nombreux spécialistes, il est donc faux de prétendre que les mammifères ne se seraient pas développés sans la disparition des dinosaures, qui régnaient en maîtres sur la Terre jusqu'au début de l'ère tertiaire. Les bêtes à poil, de fait, étaient déjà très présentes du temps des « terribles lézards ».

**Plus les espèces étudiées sont anciennes, plus elles sont petites, et plus les fossiles dont disposent les experts se résument à deux ou trois dents, à quelques fragments de mâchoire**

Ce qui est vrai, en revanche, c'est que ces espèces primitives n'ont laissé pratiquement aucun descendant direct. Il fallut attendre que soit dépassée la « crise du crétacé-tertiaire » (-65 millions d'années), et la grande extinction d'espèces qui la caractérisa (dont les dinosaures ne sont que les victimes les plus connues) pour que la famille mammalienne se dévelop-

pe et se diversifie dans toute sa splendeur ; et pour que se révèlent véritablement les mammifères modernes, restés quasi inexistant jusque-là, et qui vont désormais augmenter considérablement de taille, de genres et de niches écologiques.

Ces mammifères forment deux groupes, deux branches sœurs qui se sont édifiées à partir d'un tronc ancestral commun : les marsupiaux (aujourd'hui cantonnés à

l'Australie, tels le kangourou et le koala), et les placentaires, c'est-à-dire tous les autres. Quand, et où se sont édifiées ces deux branches maîtresses de l'arbre mammalien ? Les avis, sur ce thème, divergent encore fortement. Mais ce qui est sûr, c'est que marsupiaux et placentaires présentent des points communs qui n'appartiennent qu'à eux.

## Les trois grandes radiations du vivant

La grande diversification des mammifères, qui débute à la fin du crétacé (-65 millions d'années) et au cours de laquelle les animaux à poil vont progressivement coloniser tous les milieux, représente un moment exceptionnel de l'histoire du vivant. Mais il n'est pas unique en son genre. Depuis son origine, l'histoire de la vie sur la Terre a en effet connu deux autres radiations adaptatives remarquables.

La première, qui remonte à 550 millions d'années (début du cambrien), voit se produire la diversification des invertébrés marins pourvus de squelette, ainsi que l'apparition des premiers vertébrés. La deuxième, survenue il y a 146 millions d'années (fin du crétacé inférieur), est celle où surgissent et s'épanouissent les plantes à fleurs, en même temps que se produit la radiation des insectes pollinisateurs. Ces trois événements majeurs ont pour point commun de s'être produits en quelques millions d'années, ce qui est extrêmement bref à l'échelle des temps géologiques.

## La Grande Coupure, berceau des anthropoïdes

POUR CONNAÎTRE dans le détail l'aventure de notre famille mammalienne, pour tout savoir de son tumultueux destin et des polémiques qu'il suscite encore, il faut lire *Une brève histoire des mammifères*, de Jean-Louis Hartenberger. L'ouvrage, récemment publié aux éditions Belin (« Pour la science », fait le point des connaissances sur 200 millions d'années d'évolution, de façon rigoureuse et sans pour autant décourager le profane.

Le pari était ambitieux. Preuve est faite qu'il pouvait être gagné. Spécialiste des rongeurs fossiles à l'Institut des sciences de l'évolution de Montpellier, c'est avec une verve toute méridionale que le paléontologue, étape par étape, mène ce voyage dans notre lointain passé. Avec une attention particulière pour un événement encore mal compris, dont il est l'un des rares connaisseurs : la « Grande Coupure ». Une crise climatique majeure, survenue il y a 34 millions d'années – entre l'éocène et l'oligocène –, un refroidissement à la suite duquel les faunes mammaliennes de tous les continents connaissent des modifications d'une ampleur étonnante.

« Le concept est né en Europe, au début du XX<sup>e</sup> siècle, mais il a fallu attendre sa fin pour que les paléontologues et les géologues mesurent que, loin d'être un fait divers local, cet épisode d'extinction/apparition était identifiable aussi dans l'histoire des faunes nord-américaines, asiatiques et sud-américaines, et sans doute celles d'Afrique », raconte le paléontologue.

Longtemps, en effet, l'intérêt pour ce phénomène reste le fait de quelques originaux, parmi lesquels le Français Louis Thaler, avec qui travaillait le jeune Hartenberger. Jusqu'à ce qu'un géochimiste de Nouvelle-Zélande, Ian Devereaux, découvre dans les années 1960-1970, en étudiant des coquilles de fossiles d'invertébrés marins, qu'il s'est produit à la fin de l'éocène une forte chute de température dans les eaux du Pacifique.

Au même moment, en Californie, un paléobotaniste du nom de Wolfe fait une déduction similaire sur la flore de la côte occidentale de l'Amérique du Nord. Dès lors, le concept de Grande Coupure s'élabore à l'échelle internationale. Et la région du Quercy, où se

trouve l'un des sites de France les plus riches en fossiles de mammifères de l'éocène et de l'oligocène, devient un laboratoire de l'évolution *in situ* de portée planétaire.

Sur ce site, riche d'au moins 150 gisements, les chercheurs peuvent en effet suivre comme à livre

ouvert l'extraordinaire diversification des mammifères qui se produit il y a 50 à 35 millions d'années, période durant laquelle le nombre de « branches » et d'espèces augmente considérablement. Cette radiation s'accompagne de la conquête de nouveaux territoi-

res, d'autant plus aisée que se produit conjointement une évolution de la dentition : en autorisant le broyage, les molaires tribosphéniques qui apparaissent deviennent compatibles avec un mode de vie herbivore ; les dinosaures végétariens ayant disparu lors de la crise du crétacé-tertiaire, ces nouvelles espèces de mammifères peuvent donc, à loisir, occuper leurs niches devenues libres.

Soudain, il y a 34 millions d'années, tout bascule. Une conjonction d'événements climatiques, paléogéographiques, floristiques et fauniques s'entremêlent et interfèrent les uns avec les autres. Les vieilles espèces européennes sont bousculées par des arrivants plus modernes, d'origine asiatique pour la plupart. Les lémuriniens disparaissent, la taille moyenne des espèces diminue. On voit apparaître les ancêtres des hamsters, des castors et des écureuils. Au même moment, discrètement, une famille commence à se diversifier : celle des anthropoïdes. A en croire les fossiles, nous venons tous de la Grande Coupure.

Catherine Vincent

**Soudain, il y a 34 millions d'années, tout bascule. Une conjonction d'événements interfèrent les uns avec les autres**

C. V.

Malgré les réticences, Dennis Tito, sexagénaire fortuné, partirait le 28 avril dans l'espace

PEUT-ON refuser 20 millions de dollars lorsque l'on gratte les fonds de tiroir à la recherche du moindre rouble ? Depuis longtemps déjà, les responsables de l'Agence spatiale russe ont fait leur choix. Les représentants des pays participant à la construction de la station spatiale internationale (ISS) peuvent bien protester. Le 28 avril, les Russes envieront à bord de l'ISS Dennis Tito, sexagénaire californien et homme d'affaires riche. Pas question de tergiverser.

Iouri Koptev, le directeur de l'agence russe, l'a fait savoir à ses collègues étrangers – financièrement plus nantis que lui –, arguant que la Russie ne pouvait aujourd'hui se permettre de refuser cette manne qui lui permet d'honorer ses engagements internationaux sur la station. La NASA joue cependant les étonnés et déclare que « les choses ne sont toujours pas résolues » tout en ajoutant que « les discussions se déroulaient bien ». On ne saurait être plus ambigu.

Pour Moscou, les cosmonautes russes Talgat Moussabaïev et Iouri Batourine – ceux-là mêmes qui, en mars, avaient fait grève à la NASA pour que Dennis Tito puisse partir – décolleront le samedi 28 avril, à 9 h 37 (heure française), depuis Baïkonour (Kazakhstan) à bord du vaisseau Soyouz TM-32 en compagnie de l'homme d'affaires américain. L'arrimage du vaisseau à l'ISS aura lieu deux jours plus tard à 11 h 10, a précisé le Centre de contrôle des vols spatiaux (Tsoup) à l'Agence France-Presse.

Les trois hommes reviendront sur Terre le 6 mai à bord du Soyouz TM-31, actuellement amarré à la station pour assurer si nécessaire le retour en urgence des astronautes qui y séjournent actuellement.

### PAS TOUCHE !

Selon les Russes, Dennis Tito, qui a subi un long entraînement à la Cité des étoiles pour voler à bord de la défunte station Mir, devrait avoir la responsabilité du système de communication et de navigation à bord du Soyouz. Mais, une fois dans l'ISS, pas question de toucher à quoi que ce soit. La NASA et les agences spatiales qui participent à l'ISS, déjà courroucées par le diktat russe, n'ont cessé de protester contre l'envoi dans la station de personnels non spécialisés qui, par leur action involontaire, pourraient mettre en péril la sûreté de la station.

Que Dennis Tito se le tienne pour dit : sa présence n'est pas souhaitée. Au point même que l'Agence spatiale canadienne, qui vient de faire livrer par la navette Endeavour un bras robotisé de 6 milliards de francs (Canada 2), long de 17,6 mètres et doté de sept articulations lui conférant une rotation maximale de 270 degrés, envisage de faire tester ce dispositif après le départ de Dennis Tito. Bref, tous les prétextes sont bons pour critiquer la décision russe et rappeler à ceux qui l'oublieraient que le sexagénaire californien a été entraîné sur les équipements de la Cité des étoiles mais pas sur ceux du centre de Houston (Texas).

Un argument qui n'arrête pas des Russes à court d'argent, lesquels, au fil du temps, sont devenus les champions des vols de promotion. Vols de cosmonautes de pays frères qui ont ainsi pris le chemin des étoiles pour des raisons plus politiques que scientifiques. Vols de privilégiés occidentaux qui ont payé le prix fort, comme le camarade cosmonaute journaliste Toyohiro Akimaya, qui bâilla d'un ennui mortel pendant le séjour en orbite que lui avait offert en 1990 la Tokyo Broadcasting System, ou comme la Britannique Helen Sherman, employée de la société de confiserie Mars, dont la presse britannique, féroce, déclara qu'elle n'aurait rien d'autre à faire que préparer le café pour le reste de l'équipage.

Jean-François Augereau



# Averses au nord

**MERCREDI.** Le passage pluvieux de la nuit de mardi à mercredi quitte la France par l'est en matinée. Il laisse place, sur une bonne moitié nord de la France, à un temps agité avec de nombreuses averses et quelques giboulées.

**Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie.** Dès le matin, des passages d'averses localement orageuses sont possibles. Ces séquences sont entrecoupées de moments plus calmes avec de belles éclaircies. Les températures s'échelonnent entre 13 et 15 degrés.

**Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardenes.** Le matin, le nord et les Ardennes sont encore sous la pluie alors que de belles éclaircies se développent ailleurs. L'après-midi, ciel variable, averses ou giboulées localement orageuses pour tous. Il fait de 12 à 14 degrés.

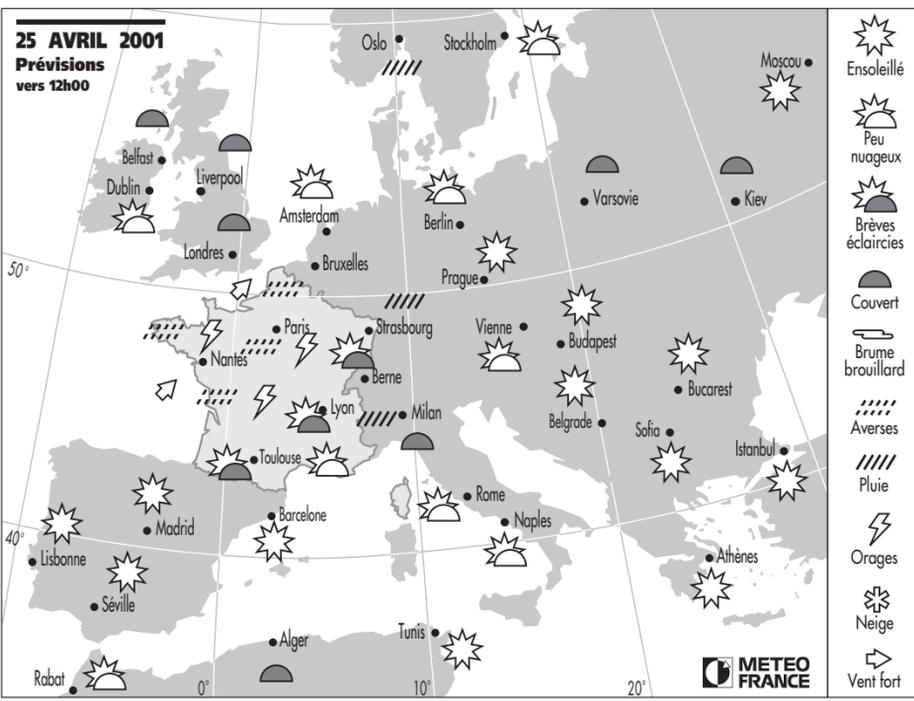
**Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté.** Il pleut au petit matin puis rapidement des éclaircies se développent. Dans l'après-midi, les nuages se

font par moment plus menaçants et apportent des averses, les températures variant entre 13 et 15 degrés.

**Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées.** Sur le Poitou-Charentes, des périodes d'éclaircies alternent avec des passages d'averses localement orageuses. Ailleurs, le soleil est majoritaire et les averses assez rares. Les températures sont comprises entre 15 et 18 degrés.

**Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes.** Sur le Limousin et l'Auvergne, le soleil brille en matinée puis des nuages se développent apportant quelques averses dans l'après-midi. Sur Rhône-Alpes, le ciel est gris, il pleut et neige faiblement au dessus de 1 800 m. Il fait de 12 à 16 degrés.

**Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.** Sur le Languedoc-Roussillon, le soleil domine. Sur Provence, Alpes-Côte d'Azur, le temps est gris et pluvieux le matin puis les éclaircies reviennent par l'ouest au cours de l'après-midi. Les températures affichent de 14 à 20 degrés.



# LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ITALIE.** La compagnie Alitalia propose jusqu'au 9 mai, pour des voyages à effectuer du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin, des vols au départ de Paris, Lyon, Marseille et Toulouse, à destination de Bologne, Florence, Naples, Rome et Venise, pour 1 300 F (198 €) A/R HT (taxes à partir de 124 F, 19,90 €). Les séjours doivent au minimum inclure la nuit de samedi sur place et ne peuvent dépasser sept jours. Renseignements au 0-802-315-315.

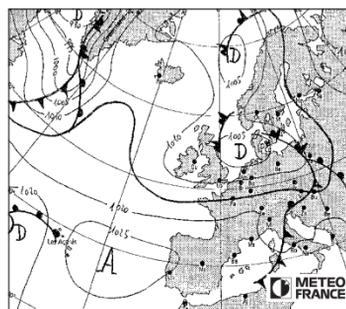
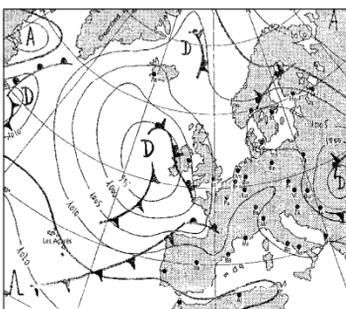
■ **PONTS.** A l'occasion de la présentation de son programme d'été, la direction de la SNCF évoque une possible pénurie de trains lors des week-ends élargis des mois de mai et juin, notamment en raison de la formation des conducteurs du futur TGV-Méditerranée et d'éventuels conflits sociaux liés aux discussions salariales en cours. Les passagers sont donc invités à réserver à l'avance, voire à décaler leurs déplacements.

## PRÉVISIONS POUR LE 25 AVRIL 2001

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; \* : neige.

FRANCE métropole	AMÉRIQUES	ASIE-Océanie
AJACCIO 10/21 N	BANGKOK 27/33 P	SYDNEY 15/22 S
BIARRITZ 9/17 N	BEOUYOUTH 17/21 S	TOKYO 14/18 C
BORDEAUX 8/15 P	BOMBAY 26/34 S	
BOURGOS 8/15 P	DJAKARTA 27/30 P	
BREST 7/12 P	DUBAI 21/32 S	
CAEN 8/12 P	HANOI 21/25 P	
CHERBOURG 5/12 P	HONGKONG 23/27 P	
CLERMONT-F. 9/15 P	JERUSALEM 14/22 S	
DIJON 9/15 N	NEW DEHLI 8/20 S	
GRENOBLE 8/15 N	SEOUL 9/18 S	
LILLE 6/13 P	SINGAPOUR 26/31 C	
LYOGES 6/11 P	SYDNEY 15/22 S	
LYON 9/16 N	TOKYO 14/18 C	
MARSEILLE 13/19 S		

PAPEETE 26/30 S	KIEV 8/15 C	VENISE 11/18 S	LE CAIRE 14/24 S
POINTE-A-PIT. 23/31 S	LISBONNE 12/18 S	Vienne 11/18 S	NAIROBI 17/26 C
ST-DENIS-RÉ. 22/28 S	LIVERPOOL 6/12 C	AMÉRIQUES	PRETORIA 14/28 S
	LONDRES 8/12 C	BRASILIA	RABAT 11/21 S
	LUXEMBOURG 7/11 S	BUENOS AIR.	TUNIS 16/29 S
AMSTERDAM 7/14 S	MADRID 6/18 S	CARACAS	
ATHENES 15/24 S	MILAN 12/21 C	CHICAGO	
BARCELONE 12/20 S	MOSCOW 11/19 N	LIMA	
BELFAST 7/12 C	MUNICH 3/13 C	LOS ANGELES	
BELGRADE 7/23 S	NAPLES 10/23 S	MEXICO	
BERNE 7/14 S	OSLO 2/8 P	MONTREAL	
BRUXELLES 8/13 C	PALMA DE M.	NEW YORK	
BUCAREST 5/21 S	PRAGUE 6/20 S	SAN FRANCIS.	
BUDAPEST 7/21 S	ROME 12/21 S	SANTIAGO/CHI	
COPENHAGUE 5/11 P	SEVILLE 12/24 S	TORONTO	
DUBLIN 7/13 S	SOFIA 8/18 S	WASHINGTON	
FRANCFORT 5/12 P	ST-PETERSB.	AFRIQUE	
GENEVE 8/10 P	STOCKHOLM	ALGER 12/26 C	
HELSINKI 11/17 C	TENERIFE	DAKAR 18/23 S	
ISTANBUL 13/18 S	VARSOVIE	KINSHASA 6/14 C	



### PRATIQUE

# Prévenir les vols de vin dans les caves

**LES CAVES** sont toujours plus vulnérables que les appartements. Un cambrioleur confronté à une porte de résidence n'insiste pas plus de quatre à cinq minutes en moyenne. Mais à la cave, il dispose souvent d'un délai beaucoup plus important...

Dans les immeubles locatifs ou les copropriétés, les caves sont situées au sous-sol – d'où leur intérêt oenologique – et séparées des unes des autres par des cloisons de briques, de mortier ou de béton. Si ces cloisons sont ajourées en partie haute, il est possible de voir ce qu'il y a à l'intérieur. Une précaution efficace consiste à obtenir les ouvertures (mais la qualité de la cave peut en souffrir) ou à dissimuler bouteilles, caisses et cartons.

Une autre précaution consiste à fermer à clé la porte qui mène aux caves. Mais cela suppose une adhésion active de la totalité des usagers. Or l'expérience prouve que s'il est facile d'obtenir l'unanimité pour voter un principe, un certain laisser-aller lui succède inévitablement dès qu'il s'agit de mettre ce même principe en pratique.

Il faut aussi prévoir le pire et ne pas oublier de signaler l'existence de la cave à son assureur, qui,

pour l'intégrer au contrat « multirisques habitation », peut exiger une protection renforcée : au moins une fermeture par serrure et porte pleine ; pas par pitons et cadenas. Selon les valeurs en jeu, on doit parfois souscrire un contrat spécifique, voire demander une expertise (*Le Monde* du 5 janvier 2000).

Il est important de conserver les factures. Les vins, de même que les réparations effectuées sur la porte et la serrure, sont indemnisés sur des documents chiffrés.

Etant donné le nombre de ces

## Zélés visiteurs ailés

Les hôtes d'une cave sont toujours instructifs. Les inoffensives drosophiles, moucheronnes au vol silencieux, indiquent sans erreur possible que du vin suinte quelque part à travers un bouchon, ou qu'une bouteille est cassée ou fêlée. Si de vraies mouches, plus bruyantes, séjournent dans la cave, cela veut dire qu'elles y trouvent de la nourriture et de l'eau : sucre, sirop, animal mort, fromage... La chasse est alors ouverte.

La présence musicale de grillons ne dénote pas, elle, un amas de nourriture indésirable : ils mangent de tout, papier, carton, mégots (à proscrire), etc. Mais si ces visiteurs sont là, c'est qu'ils ont trouvé un peu d'eau issue d'une infiltration ou, pis, d'une condensation révélatrice d'un manque d'aération. Pour chasser tous ces insectes, il est important de supprimer la cause de leur présence. Mais attention, pas question pour cela d'utiliser des insecticides dont des effets sont désastreux sur le vin.

vols, les démarches sont quasiment « normalisées ». La police ou la gendarmerie demandent en premier lieu le moment précis du constat et celui de la visite précédente, quand tout était en l'état. Ensuite, selon les circonstances (montant estimé du préjudice, « épidémie » de cambriolages analogues dans le secteur...), un enquêteur se déplace ou non. Dans le premier cas, il faut l'attendre ; sinon, après avoir appelé son assureur, il faut dresser un inventaire des dégâts et des pertes, avant de se rendre (le plus vite possible) à la

gendarmerie ou au commissariat pour déposer une plainte.

Les procès-verbaux de cette plainte sont envoyés à l'assureur, avec une première estimation du préjudice. A ce sujet, plusieurs acheteurs se regroupent parfois pour acquiescer tel ou tel cru en quantité, ce qui permet d'obtenir des prix intéressants, notamment sur le transport. C'est une excellente idée, bien dans l'esprit convivial du vin, à condition de faire établir autant de factures que d'acheteurs.

Tout ce qui précède est classique, officiel. Nécessaire mais pas suffisant. Il existe d'autres précautions, aussi efficaces que méconnues... et pour la plupart gratuites. Le premier élément préventif reste la discrétion. Si personne ne sait qu'une cave contient des vins fins, elle sera d'autant mieux protégée.

On se rend compte, en analysant de nombreux cambriolages de caves, que le mythe du « spécialiste » est minoritaire : la plupart des voleurs sont occasionnels. Ils détiennent le code d'entrée de l'immeuble, ou bien ils ont été amenés à y séjourner pour une raison ou une autre, ce qui leur a permis d'observer les allées et venues, et de repérer les caves intéressantes. Dans ce cas, ils

peuvent même opérer de jour, au moment où la maison est presque vide.

L'outil qui sert à forcer la porte a souvent été trouvé sur place. Une seule solution pour éviter cette ten-

## Il n'est pas inutile de comparer les prix d'une armoire à vin au coût des réparations après une tentative d'effraction

tation : faire le ménage et évacuer toute pièce de métal susceptible de se transformer en levier. Mieux vaut éliminer aussi ses propres emballages. Si les bouteilles sont rangées individuellement et que les voleurs ne trouvent ni caisses ni cartons ni sacs sur place, ils devront laisser une partie du butin.

Un autre stratagème, plus insolite, a été développé par d'ex-cam-

brifiés qui barrent les étiquettes des bouteilles de traits noirs épais, au feutre indélébile, les rendant ainsi beaucoup plus difficiles à revendre.

Prévention ultime : Une porte blindée vaut entre 4 600 et 5 200 F (de 700 à 800 €) et coûte assez souvent 3 000 F (457 €) à réparer après une tentative d'effraction. Même si la porte résiste et interdit l'intrusion, elle en sort rarement indemne : serrure inutilisable, blindage voilé, montants faussés, etc. De plus, une porte blindée, qui laisse supposer un contenu de valeur, peut susciter le déploiement d'un outillage spécialisé : chalumeau, outils sans fil...

Il arrive qu'on ne puisse plus ouvrir la porte. Il faut alors payer les services d'un bon serrurier pour pénétrer dans sa propre cave ! Il n'est pas inutile de comparer les prix ci-dessus aux 6 600 à 12 000 F (de 1 000 à 1 829 €) que coûte une bonne armoire à vin, par nature enfermée dans le logement. Le seul problème, c'est que les assureurs n'ont pas encore suivi le même raisonnement. Ils remboursent les dégâts de serrurerie... mais pas les investissements en « caves d'intérieur » !

Marcel Donzenac

### MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 01 - 098

Retrouvez nos grilles sur [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II							■					
III							■				■	
IV							■					
V											■	
VI			■			■						
VII										■		
VIII			■			■						
IX											■	
X												

#### HORizontalement

I. Bons pour des poulets qui ne risquent plus de s'enrhumer. - II. Transmission à l'ancienne. D'un canard sauvage il fit tout une histoire. - III. De belle dimension. Possessif. - IV. Facilite le tirage. Victime après coup. - V. Toujours plus tard. Travaille en usine. - VI. D'un côté de la rive. Les plus gros font pouces. - VII. Le germanium. Reste accroché à la Jarretière. Arrivée à destination. - VIII. Le meilleur de tout. Laisser de côté. - IX. Fait

Vinaigre au sommet. Double en amont. - X. Sans aucune tenue. Nettoya après la coupe.

#### VERTICALEMENT

1. Assure la fermeture quand le travail est fini. - 2. Sortie de l'Église, elle devient ennuyeuse. Qu'il a fallu apprendre. - 3. Eût beaucoup d'affection. Petite patronne. - 4. Vielle bête. Dépassée. - 5. Dès midi à Bruxelles, bien plus tard à Paris. Terre. - 6. Le temps des examens. Préposition. - 7. Qui devraient durer. - 8.

Eclat de rire. Aide au travail. - 9. Comblé. Mauvais père. - 10. Coule à Munich. Son entourage ferait bien de se méfier de ce qu'il dit. - 11. De un à six sur la piste. Vaut un bon coup de cidre. - 12. Attaques qui partent de la base.

Philippe Dupuis

#### SOLUTION DU N° 01 - 097

##### Horizontalement

I. Long-courrier. - II. Emoulu. Ourla. - III. Ib. Sottisier. - IV. Triture. Asie. - V. Mêla. Ales. SF. - VI. Otages. - VII. Tétine. Prépa. - VIII. Il. Fiacre. HB. - IX. Van. Endive. - X. Encart. Tente.

##### Verticalement

1. Leitmotive. - 2. Ombre. Elan. - 3. No. Ilot. Nc. - 4. Gustatif. - 5. Clou. Anier. - 6. Outrageant. - 7. Télé. CD. - 8. Roi. Esprit. - 9. Rusas. Rêve. - 10. Iris. Dé. En. - 11. Eléis. pH. - 12. Raréfiabie.

**Le Monde** est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.

ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde  
12, rue M. Gunsbourg  
94852 Ivry cedex

**Le Monde**  
Publicité

Président-directeur général : Dominique Alduy  
Directeur général : Stéphane Corre  
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218  
75226 PARIS CEDEX 05  
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

PRINTED IN FRANCE

### SCRABBLE® N° 223

## Jouer sans eux

Avec un tirage comportant un U et un X, vous cherchez à juste titre un Scrabble en -AUX ou en -EUX (il en existe plus de 600). Vous risquez alors de manquer un des 200 Scrabbles qui n'ont ni l'une ni l'autre de ces deux terminaisons. Pour chacun des tirages qui suivent, trouvez un sept-lettres en -AUX ou en -EUX, puis appuyez-vous sur une des lettres posées sur la grille pour former un huit-lettres qui n'est ni en -AUX ni en -EUX. Exemple, ADEIRUX : RADIEUX ou l'anagramme RIDEAUX ; EXTRUDAI, fabriquai à l'aide d'une filière, O 5, 107.

N.B. Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer.

- a) 1. AARSTUX - 2. ADISTUX - 3. AELQUUX - 4. AEHIMUX - 5. ACEESUX.

#### Préparation de la grille de la semaine prochaine.

b) ABDEMRU : trouvez un sept-lettres. ADEGMOS : trouvez un

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
A	■														
B															
C															
D															
E															
F															
G															
H															
I															
J															
K															
L															
M															
N															
O															

sept-lettres. En utilisant une lettre du tirage précédent, trouvez deux huit-lettres anagrammatiques.

#### Solution dans Le Monde du 2 mai.

#### Solution du problème paru dans Le Monde du 18 avril.

- a) CAFTES, 12 H, 38, faisant TURBINAT - ASPECT, 14 B, 48, faisant JADEITES, jades - POSTFACE, rédige un commentaire à la

- fin d'un ouvrage, F 8, 73.  
b) FUNESTE, 12 F, 32 - USENT, L 8, 33, en collante sous TURBINA - TANNEUSE, 13 E, 60.  
c) TOBY, poisson des coraux, 12 L, 54 - BOGEY, par + 1 au golf, 8 K, 54 - BETYLE, pierre sacrée, 15 A, 81.  
d) VENTURI, tuyère.

Michel Charlemagne

## CINÉMA

Accents faubouriens cette semaine, venus des deux côtés de la Manche. Le Britannique Stephen Frears – exilé ces dernières années à Hollywood – renoue avec la chronique sociale. *Liam* raconte la grande dépression des années 1930 et la montée du fascisme en Angleterre à travers les yeux d'un petit garçon. Stephen Frears explique laconiquement comment mener sa barque de cinéaste en traversant l'Atlantique dans les deux sens. Plus contemporain que *Liam*, mais traversé de références au cinéma de Carné et Prévert, *Le Fabuleux Destin d'Amélie Poulain*, de Jean-Pierre Jeunet, devrait conforter le fabuleux succès du cinéma français depuis le début de l'année. D'un charme aussi délibéré qu'irrésistible, cette comédie sentimentale fait la part belle aux seconds rôles, au premier rang desquels Isabelle Nanty, que nous avons rencontrée. Deux sorties asiatiques dignes d'attention : *Beijing Bicycle*, venu de Chine, dans la veine réaliste, et *L'île*, produit de Corée, dans le registre fantastique. En sus : une superproduction hollywoodienne, *Le Mexicain*, qui réunit Julia Roberts et Brad Pitt, sans plus de résultat qu'une affiche prestigieuse.

► www.lemonde.fr/cinema

## Voyage au bout de l'horreur en Sierra Leone

NOUVEL ORDRE MONDIAL. Film documentaire français de Philippe Diaz. (1 h 30.)

Produit et réalisé par Philippe Diaz – qui fut au milieu des années 1980 producteur de Leos Carax et de Gérard Blain –, *Nouvel ordre mondial* est un documentaire sur la guerre civile en Sierra Leone, petit pays d'Afrique occidentale, limitrophe de la Guinée et du Liberia. Guerre longue, guerre lointaine, guerre effroyablement complexe et enkystée, et pour toutes ces raisons durablement méconnue. La moindre des vertus du film de Philippe Diaz consisterait à nous en rappeler l'existence et la chronologie.

Tout commence en 1991, lorsque les troupes du Front révolutionnaire uni (RUF) déclenchent une rébellion contre le gouvernement, accusé de monopoliser les richesses et le pouvoir. Ce mouvement inaugure une ère de trouble et de déstabilisation durables dans le pays, qui aboutit en 1995 à sa partition de fait, un tiers du territoire, particulièrement riche en diamants, étant désormais sous contrôle du RUF. En janvier 1996, un coup d'Etat est mené par le général Julius Maada Bio, qui

prône le partage du pouvoir avec le RUF et promet une transition démocratique. Celle-ci, menée sous l'égide des Nations unies, aboutit à l'élection d'Ahmad Tejan Kabbah, lui-même ancien fonctionnaire des Nations unies.

C'est un moment charnière dans la guerre civile, qui va dès lors prendre une dimension propre-

## ZOOM

**Le film met dos à dos les adversaires et établit un réquisitoire sévère contre l'ONU**

ment inhumaine. Le RUF, pour protester contre la mainmise des Nations unies, entreprend d'amputer de nombreux civils pour répondre au slogan de cette campagne : « L'avenir est entre vos mains. » En réponse, le pouvoir élu, avec l'aide de l'Ecomog (Force ouest-africaine d'intervention régionale) et de la Grande-Bretagne, se livre à son tour à des exactions. Dans l'un et l'autre cas, la population civile paie un prix très lourd à la folie meurtrière.

Jacques Mandelbaum

## RENCONTRE

## Bertrand Decoux, l'argent et les nombres

« Directeur de la division Cinéma de Kodak France, vous êtes en première ligne des modifications technologiques qui affectent le cinéma. Pensez-vous que le numérique va supplanter partout la pellicule argentique, dont votre société est un emblème mondialement connu ?

– Nous ne voulons pas opposer les deux techniques, mais chercher à utiliser le meilleur des deux, souvent en les mélangeant. Il faut distinguer les différentes phases de la vie d'un film, qui appellent des réponses différentes. La postproduction (montage, travail sur le son et sur l'image) est vouée à devenir totalement numérique. Grâce à ces techniques, on peut aujourd'hui modifier une par une les couleurs d'une partie seulement de chacune des 24 images/seconde d'un film, après l'avoir numérisé. C'est ce que nous avons fait pour *O Brother!* des frères Coen. Dans ce domaine, nous transférons au numérique notre savoir-faire analogique.

– Qu'en est-il de la diffusion des films en salles ?

– Nous ne croyons pas, à court terme, que la projection numérique remplacera massivement la projection classique. Il y a une très forte résistance de la part des exploitants.

– Le numérique sera inévitable pour les autres modes de diffusion...

– Certainement, mais pour le stockage, la pellicule reste le meilleur support. Repartir d'un négatif est une garantie de qualité avec laquelle les supports numériques ne peuvent pas rivaliser.

– Qu'en est-il du tournage en numérique ?

– Il faut distinguer entre les différents types de caméra. La mini-DV permet des résultats intéressants pour des projets artistiques particuliers mais qui ne correspondent pas, selon nous, aux besoins globaux du cinéma professionnel. En revanche, la caméra 24P de Sony, défendue d'abord par Wim Wenders, utilisée par George Lucas pour les prochains épisodes de *La Guerre des étoiles*, offre une image de haute qualité. Mais on s'aperçoit que le recours à ces caméras ne permet pas d'économie significative par rapport à un tournage sur pellicule et qu'elles connaissent des problèmes de tolérance face à des changements de luminosité importants. Mon pronostic est que c'est la postproduction en numérique elle-même qui va demander que les tournages aient lieu sur pellicule, pour disposer de la source la plus riche sur laquelle le virtuel peut ensuite intervenir. »

Propos recueillis par Jean-Michel Fרון

## La misère observée à hauteur de trois pommes

Liam. Entre mémoire sociale à vif et conte horrifique, Stephen Frears évoque la crise des années 1930 à Liverpool dans le regard d'un enfant

Film britannique de Stephen Frears. Avec Ian Hart, Claire Hackett, Anne Reid, Anthony Borrows, Megan Burns. (1 h 28.)

Ça chante et ça rigole, c'est confus et joyeux, il y a des feux d'artifice et des pintes de bière brune, on n'en finit plus de se souhaiter bonne année. Mais l'année ne sera pas bonne, dans ce quartier ouvrier de Liverpool, avant guerre. Les chantiers navals vont fermer, la misère déchirer les rapports de famille, de voisinage, d'amitié, jusqu'à rendre fou. Personne ne le sait encore, ni le père de famille qui fait le zouave pour amuser ses enfants, ni sa femme qui se bat chaque jour pour que ses trois gosses soient correctement nourris et vêtus, et chante d'aussi bon cœur à l'église et au pub, ni la grande sœur qui fait des ménages chez les bourgeois de l'autre côté de la ville, ni M<sup>me</sup> Abernathy, la maîtresse d'école qui enseigne une religion tout entière fondée sur la terreur. Et certainement pas Liam.

Liam, le dernier-né de la famille, est un tout petit gamin de sept ans. Dès qu'il a peur, il bégaye à s'en étouffer. Il ne va pas manquer d'occasions d'avoir peur. C'est par ses yeux que cette histoire est racontée. L'histoire est celle de l'écrivain Jimmy McGovern, qu'il a racontée dans un livre autobiographique et éponyme. Mais les yeux du petit Liam, héros et témoin, deviennent le parti pris de mise en scène de Stephen Frears, et lui permettent d'évoquer une situation

sociale et psychologique selon un point de vue qui la sauve à la fois de la reconstitution misérabiliste, du discours idéologique et du sentimentalisme.

Faire de Liam le personnage central de cette histoire permet de construire une représentation dont le réalisme est à chaque instant mis en danger par les distortions, proches du conte terrifiant ou du coloriage enfantin, qu'a l'enfant d'une situation qu'il perçoit forcément de manière confuse, partielle, intuitive. *Liam* n'est certainement pas l'équivalent de *Bruit et la Fureur* de Faulkner, il y a pourtant un dispositif comparable de retraitement de la réalité, qui la rend à la fois plus émouvante, plus significative et plus universelle.

L'enfant assiste ainsi à la montée du désespoir violent de son père réduit au chômage et humilié, et qui finira par se tourner vers les liges fascistes qui prolifèrent alors dans les cités ouvrières britanniques. Il entend les insultes antisémites et anti-Irlandais (les immigrés d'ailleurs), mêlées aux terribles imprécations du prêtre menaçant tous et toutes des feux de l'enfer, tandis que le travailleur aussi une libido dont il ne sait trop que faire.

Le récit, sans effet de rupture apparent, devient en réalité un collage de sensations, de notations, de sonorités, de petits gestes, de visions disjointes, parfois outrées, parfois incompréhensibles. Là s'exprime au mieux le talent du meilleur cinéaste britannique contemporain : dans sa manière de



Les yeux du petit garçon sauvent le film de la reconstitution misérabiliste, du discours idéologique et du sentimentalisme.

composer avec la plus grande lisibilité ces éléments disparates, et d'arranger ensemble des épisodes logiquement incompatibles. Là aussi se confirme la réussite d'un film auquel le choix des couleurs, l'attention aux matières et aux lumières donnent une présence physique où les gestes les plus quotidiens comme les plus extrêmes prennent une valeur singulière, et des résonances d'autant plus contemporaines qu'elles sont ancrées dans leur époque.

Il faut à la réussite d'un semblable projet une interprétation singulière. Ian Hart (le père), Claire Hackett (la mère), Anne Reid (l'institutrice), Russel Dixon (le prêtre), Megan Burns (la grande sœur) ou Bernadette Short (sa patronne) composent d'étonnantes figures, chacun mêlant à sa manière l'authenticité de leur présence et les traits accusés sous lesquels Liam les perçoit. L'intense pratique du théâtre des acteurs britanniques donne souvent lieu à des performances admirables, mais parfois en porte à faux avec le film. Comme avec Patrice Chéreau pour *Intimité*, cet immense savoir-faire trouve au contraire ici son complet accomplissement, dès lors qu'un grand cinéaste sait capter à la fois la vérité immédiate, corporelle, documentaire de leur corps, et leur puissance de stylisation.

On craint d'abord qu'Anthony Borrows, qui tient le rôle-titre, soit un peu trop mignon (comme le sont si souvent les enfants à l'écran) ; on lui découvrira peu à

peu une opacité et une forme de présence troublante, construite à partir de ses mouvements, trop vifs ou trop statiques. En 1993, l'un des plus beaux films de Stephen Frears, et celui dont *Liam* est le plus directement l'héritier, *The Snapper*, montrait avec quelle justesse le réalisateur sait représenter un milieu familial dans l'en-

**Liam, sept ans, voit son père, réduit au chômage et humilié, se tourner vers les liges fascistes qui prolifèrent alors dans les cités ouvrières britanniques**

chevêtrement de ses relations affectives, sociales et psychiques. Après *My Beautiful Laundrette*, avant le sous-estimé *The Van*, ce film avait aussi montré comme Frears sait faire des conditions économiques d'existence de ses personnages non un décors ni une thèse, mais la trame esthétique même de ses mises en scène. Il en présente cette fois une version à la fois âpre et touchante, particulièrement inventive.

J.-M. F.

## La BBC et le cinéma : la vieille dame indigne

« La BBC a perdu sa vocation initiale. Tourner pour eux, c'est comme travailler à Hollywood. Moins l'argent », explique Stephen Frears. *Liam* a été produit par la division film de la British Broadcasting Corporation. Or cette structure vient récemment de faire le choix de la rentabilité économique. En avril 2000, le nouveau directeur de la BBC, Greg Dyke, a décidé de renforcer la présence de la société publique britannique dans la production cinématographique. Des alliances ont été conclues, entre autres avec Working Title, le plus heureux – commercialement – des producteurs britanniques (*Quatre mariages et un enterrement*, *Notting Hill*). Ce rapprochement a déjà produit un énorme succès international : *Billy Elliot*, de Stephen Daldry, coproduit par les deux sociétés. On annonce également une adaptation pour le grand écran d'un des grands succès de la BBC des années 1960, la série de science-fiction *Dr Who*.

## Un Britannique de Hollywood qui signe des films politiques sans avoir l'air d'y toucher

UN ENTRETIEN avec Stephen Frears est la plus douce des tortures. En face, un réalisateur brillant, de la famille des cinéastes humbles et grands, qui se cachent derrière

## PORTRAIT

« Liam » est pour Stephen Frears un retour aux origines, mais très temporaire

leurs films au point de se faire oublier. A ceci près que les films – *My Beautiful Laundrette*, *Prick Up Your Ears*, *Les Arnaqueurs*, *The Snapper* – restent gravés dans la mémoire. Un homme chaleureux et cordial. Mais un taiseux. Quand on s'enquiert de la genèse de *Liam*, le film qu'il a réalisé pour la BBC et qui sort en salles en France, il répond : « C'est un film de commande [en français dans le texte]. On m'a proposé le scénario, j'ai accepté. » Plus tard, il explique sa survie et sa fortune artistique à Hollywood par un très bref « j'ai eu de la chance ».

Bien sûr, tout est beaucoup plus compliqué dans le monde du cinéma que Stephen Frears veut le faire croire. A commencer par l'homme lui-même. On le devine coincé dans une espèce de no man's land transatlantique. Il dit avoir tourné en Angleterre parce qu'il se « sentait seul » à Hollywood, mais n'a pas de mots assez durs pour le cinéma britannique : « Qu'est-ce que vous voulez que je fasse là-bas, à partir du moment où je n'ai pas envie d'adapter Jane Austen ? » Il fait remarquer que *Liam*, film éminemment politique, évocation du fascisme en Angleterre dans les années 1930, d'une parfaite pertinence pour l'Europe d'aujourd'hui, a été produit par la BBC, « qui a toujours eu la vocation de représenter la société anglaise, une tâche que le cinéma britannique n'a jamais assumée ».

Aussitôt, il prend ses distances avec cette déclaration théorique, déclinant toute responsabilité politique, récitant tout magistère. On lui demande si le New Labour blairiste et l'autoritarisme du premier ministre britannique pourraient l'inspi-

rer ; le cinéaste politique et fier de l'être refait surface : « C'est trop tôt. *My Beautiful Laundrette* est sorti au bout de six ans de thatchérisme. C'était la première fois qu'on se permettait d'être insolent face au régime. Avant, il y avait eu les Falkland, et toute forme de désaccord était interprété comme antipatriotique. »

Ce qui renvoie à l'émergence de Stephen Frears sur la scène internationale, en 1986. Il avait déjà quarante-cinq ans, avait réalisé son premier long métrage en 1971, puis tourné exclusivement pour la télévision jusqu'à *The Hit*, en 1984. *My Beautiful Laundrette* avait révélé au monde le talent du réalisateur et de son interprète, Daniel Day Lewis. Les temps de deux autres films (*Sammy et Rosie s'envoient en l'air*, *Prick Up Your Ears*) et Frears était devenu le chroniqueur de l'autre Angleterre, celle qui vivait le séjour de la Dame de fer à Downing Street comme une occupation étrangère.

Mais au lieu de creuser sans cesse le même sillon politique, à l'instar de son contemporain Ken Loach, Frears a tourné casaque, se laissant

aller avec une facilité et une virtuosité inattendues (à l'époque) aux délices du film en costume : « J'avais lu *Les Liaisons dangereuses* et je m'étais dit que, si on arrivait à montrer aux gens à l'écran ce qu'il y avait dans le livre, ils passeraient un excellent moment. » Ce qui peut difficilement passer pour un maniféste artistique, mais révèle une préoccupation croissante du cinéaste : le public. Comment capter son attention tout en lui montrant autre chose que ce à quoi il s'attend ? « Il y a des jours où l'on arrive à faire les deux en même temps », dit-il en souriant.

## UN PAYS PRISON

Il affirme refuser beaucoup de projets hollywoodiens, et assure ne jamais avoir passé de compromis avec les dirigeants des studios. Dans sa description des Etats-Unis (« un pays ouvert »), on retrouve la relation ambiguë de Frears et de ses contemporains (de Mick Jagger à David Hockney) avec leur pays natal. Pour eux, la Grande-Bretagne reste toujours une prison :

« Nous n'avons pas été libérés, contrairement aux pays du continent. Le rationnement a continué longtemps après la guerre. En fait, notre libération, c'était en 1959. » A ce moment, au théâtre, au cinéma, dans la musique populaire, la classe ouvrière fait irruption. Pour un diplômé de Cambridge, c'est une révélation, qui le mène par des chemins de hasard (il avait plutôt l'intention de faire du théâtre) au cinéma, via un long détour par la télévision.

*Liam* est donc un retour aux origines, mais très temporaire. Frears n'est à Londres que pour enseigner à la National Film and Television School. De son activité d'enseignant, il ne dit que ceci : « Les étudiants me surprennent toujours. » L'une de ses élèves l'a décrit comme « très impressionnant : il ne dit jamais rien et vous laisse faire toutes les erreurs jusqu'à ce que vous arriviez à la bonne solution. » Une attitude respectueuse et provocatrice pour son interlocuteur, un mélange qui est le propre de Frears.

Thomas Sotinel

# L'omniprésence discrète d'Isabelle Nanty

VOICI ISABELLE NANTY dans son avatar d'actrice de cinéma (on évoquera plus tard les autres : metteuse en scène de théâtre, de music-hall, comédienne de scène...).

## PORTRAIT

Femme imprévisible, cette actrice sait passer à la mise en scène de théâtre ou à l'écriture

ne...). On ne l'a pas beaucoup vue, souvent brièvement. Dès qu'elle reste un peu à l'écran, on distingue très bien son talent, comme dans *Tatie Danièle*, dont elle était la dame de compagnie souffredouleur. Pour *Le Fabuleux Destin d'Amélie Poulain*, Jean-Pierre Jeunet lui a offert l'espace et le temps nécessaires pour que Georgette, buraliste hypocondriaque qui officie dans le même bistrot qu'Amélie, éclosse : « On m'avait proposé le rôle de Gina [la serveuse en salle, jouée par Clotilde Mollet], et j'ai eu l'intuition que je serais une meilleure Georgette. Je la voyais blonde frisée, j'ai fait un *Babyliss* chez ma coiffeuse en bas et j'ai mis une minerve. Je suis arrivée comme ça à l'audition. Mais je ne suis pas très bonne aux essais. »

En conversant avec le réalisateur, Isabelle Nanty, native des environs de Bar-le-Duc, s'est aper-

çu qu'elle avait affaire à un Nancéen. « *Quand deux personnes de la même région se retrouvent, l'accent resurgit. On a refait les essais avec l'accent de la Meuse.* » Ce qu'on entend n'est toutefois pas tout à fait le parler natal d'Isabelle Nanty, trop traînant, au rythme duquel « *le film aurait duré trois heures* ».

L'actrice décrit très précisément ce qui l'unit à cette éternelle provinciale – « *Quand je suis arrivée à Paris de Bar-le-Duc, j'étais persuadée que c'était écrit sur mon front* » –, terrifiée par la maladie, la vie, la mort, l'amour : « *Un aspect de moi que je redoute et je méprise, un côté pathétique qu'on pousse un peu.* » Et si elle est aussi drôle, « *c'est qu'on ne pense pas qu'on joue un rôle drôle. Bien sûr, on n'est pas con, on sait qu'on va faire rire. Mais les personnages douloureux qu'on rencontre dans nos campagnes ont un côté cabot* ».

## LIBRE COMME JAMAIS

Sur le tournage, dans le café décoré de miroirs, « *si bien qu'on ne savait jamais quand on était à l'écran* », Isabelle Nanty s'est sentie libre comme jamais, sous la direction ultra précise de Jean-Pierre Jeunet : « *Ça m'était déjà arrivé une fois, avec Etienne Chatiliez, pour *Tatie Danièle*. Je lui demandais à chaque scène de m'indiquer l'intonation.* » Et dans ce club très fermé des réalisateurs

qui l'ont séduite, elle admet Alain Chabat, sous la direction duquel elle vient de tourner dans *Astérix, mission Cléopâtre*.

Parce qu'Isabelle Nanty est une femme imprévisible. Elle a dirigé Redjep Mitrovitsa, l'un des meilleurs comédiens du théâtre d'aujourd'hui, dans le *Journal de Nijinski* et joué le rôle du shérif de Nottingham dans le spectacle qui a rendu célèbre (ou notoire, selon les goûts) la troupe des Robins des bois. Cette année, elle a travaillé avec Edouard Baer et Charles Berling (qu'elle a dirigés dans *Cravate Club*, actuellement à la Gaîté-Montparnasse), Gad Elmaleh et Pierre Palmade (dont elle a dirigé les one-man-show) et Pierre Hiessler, un jeune comédien sur lequel elle ne tarit pas d'éloges, qui joue ces jours-ci *Le Journal de Delphine* au Théâtre du Rond-Point.

Cette infinie disponibilité lui a valu récemment une grippe – les locaux de répétition du *Journal de Delphine* n'étaient pas chauffés – et, plus généralement, de mettre son « *univers personnel en stand-by* ». Elle qui affirme « *pouvoir écrire un roman* » sur chacun de ses personnages a donc décidé « *fin avril, de décrocher le téléphone* » et d'écrire, pour elle, pour sortir son monde du « *stand-by* ».

T. S.



JULIEN DANIEL/CŒIL PUBLIC

Isabelle Nanty, qui joue le rôle de Georgette dans « *Le Fabuleux destin d'Amélie Poulain* », de Jean-Pierre Jeunet, vient de terminer le tournage d'« *Astérix, mission Cléopâtre* », d'Alain Chabat.

## Quand Georges Perec rencontre Marcel Carné

Le Fabuleux Destin d'Amélie Poulain. Mathématique et sentimentale, une romance irrésistible

Film français de Jean-Pierre Jeunet. Avec Audrey Tautou, Mathieu Kassovitz, Rufus, Lorella Cravotta, Yolande Moreau, Isabelle Nanty. (2 heures.)

Voici un film piège. Avec des appâts tout autour, et, au milieu, une mécanique d'une précision infernale qui aspire ses victimes, les baigne dans une substance cinématographique émolliente jusqu'à obtenir une reddition totale : on est presque obligé de ressortir de la salle conquis par les charmes d'Amélie, de son destin, de sa famille et de ses amis. Bien sûr, on peut faire comme la chèvre de M. Seguin et résister, mais à quoi bon ? Jean-Pierre Jeunet a décidé d'être de plaisante compagnie (comme il avait décidé d'être inquiétant pour *Alien, la résurrection*) et il se donne les moyens de son ambition.

On rappellera qu'Amélie Poulain est une enfant unique, orpheline de mère, serveuse dans un café de Montmartre. Une improbable combinaison de facteurs extérieurs (son père est médecin, sa mère était institutrice ; il l'a crue atteinte d'un souffle au cœur, elle l'a instruite à domicile) l'a privée de la société des humains jusqu'à son entrée dans la vie professionnelle. Employant une voix off magistrale (André Dussolier), Jean-Pierre Jeunet expose le cas d'Amélie comme on énonce un problème d'arithmétique. A ce discours scolaire et nostalgique (odeur d'encre vio-

lette, renvoi à un passé fait de télévision en noir et blanc, de héros oubliés du Tour de France et de pavillons en meulière) répond une esthétique à la fois bizarre et réconfortante. Les lumières passent par des filtres chaleureux, les angles de prises de vues sont inattendus mais toujours tendres pour les gens et les objets, tous bien arrangés dans le cadre.

## LE RÉALISME POÉTIQUE

La métamorphose d'Amélie passe par la découverte d'un trésor caché derrière une cloison de son appartement parisien. Et l'exercice de ses nouveaux talents la fait voyager de logement en logement dans son immeuble haussmannien. Impossible de ne pas penser à Georges Perec, à *La Vie mode d'emploi*, d'autant que chaque personnage est présenté à l'aide de la double liste de ses penchants et de ses révolutions. Toutes ces pirouettes sont exécutées avec une célérité et une virtuosité joyeuse assez irrésistibles. D'autant plus qu'elles amènent au deuxième passage obligatoire qu'a placé Jeunet sur le parcours d'Amélie : le réalisme poétique. Carné rencontre Perec, et que cent seconds rôles s'épanouissent.

Rien de mieux qu'un café pour les seconds rôles : derrière le comptoir, Claire Maurier en patronne philosophe, Isabelle Nanty en buraliste hypersomatisme. En salle, Amélie et Gina (Clotilde Mollet), la serveuse poursuivie par la jalousie d'un ancien amant (Dominique Pinon). Et à

deux pas du café, un épicier en charentaises et béret, très beauf (Urbain Cancellier), qui a pour commis un jeune homme au regard doux (Jamel Debbouze) et moderne. Tous ces comédiens exercent pleinement les prérogatives de leur métier. Leurs émotions sont lisibles, leurs effets comiques calculés au millimètre, au centième de seconde près.

Cette débauche de moyens, de talents, pourrait conduire à l'indigestion si, au centre du film, il n'y avait un vrai mystère, un espace pour l'imagination et le rêve. Audrey Tautou joue Amélie. Mais à rebours de ses collègues du bistrot, de ses voisins, la petite serveuse n'envahit pas l'espace, ne déborde pas de bons mots, de mimiques. Amélie hante le film, poursuivant un autre fantôme, Nino Quincampoix (Mathieu Kassovitz), employé dans un sex-shop, collectionneur de photos trouvées dans les poubelles des Photomatons. C'est dans cette ode aux petites cabines à rideaux orange que le talent de Jean-Pierre Jeunet s'épanouit le mieux. Boîtes à fantômes, lieux de rendez-vous, il fait de ces cellules à images le cœur de son film. Entre deux flashes, la romance entre Amélie et Nino s'épanouit. Elle est aux chansons réalistes ce que la musique que Yann Tiersen a composée pour le film est à la valse musette, un écho, plein d'amour, empreint d'une absence irréparable.

T. S.

## Les autoportraits animés de Ralph Bakshi

Le Centre Pompidou consacre une rétrospective, hélas incomplète, au réalisateur de « *Fritz le chat* ». A découvrir, « *Flipper City* » et « *American Pop* »

LA RÉTROSPECTIVE consacrée au Centre Pompidou à Ralph Bakshi permet de saisir à point nommé, au moment où le cinéma d'animation dépasse largement la cible du public adolescent, l'importance d'un réalisateur aujourd'hui méconnu. Le titre même de la rétrospective, « *L'esprit Bakshi* », vise intelligemment à mettre son travail en perspective, à le poser en inspirateur de plusieurs films, dont *Beavis et Butt-Head se font l'Amérique*, de Mike Judge et Yvette Kaplan, *L'impitoyable Lune de miel*, de Bill Plympton, et *South Park, le film*, de Trey Parker, tous trois projetés dans le cadre de cette manifestation.

Que ce soit par leur sujet ou par leur esthétique, les films de Bakshi ont repoussé les limites du cinéma d'animation pour l'éloigner de l'emprise de Disney. *Fritz le chat* (1972), inspiré d'une bande dessinée de Robert Crumb, racontait les tribulations d'un animal qui devait beaucoup à Henry Miller dans l'Amérique contestataire des années 1970 et fut le premier long métrage d'animation classé X aux Etats-Unis. *Flipper City* (1973) mélangeait prises de vues réelles et animation. Bakshi se détourna ensuite de l'esthétique réaliste pour se tourner vers *Les Sor-*

ciers de la guerre (1977), une fable futuriste, prélude au *Seigneur des anneaux* (1978), son film le plus ambitieux, inspiré du récit de Tolkien.

Cette rétrospective incomplète – il manque *Fritz le chat* et *Le Seigneur des anneaux* – ne rend que partiellement justice à l'animateur américain. On prendra néanmoins la présence de *Flipper City* et *American Pop* (1981) comme une chance, en attendant qu'une chaîne du satellite s'intéresse à Bakshi. *Flipper City* et *American Pop* sont deux sagas partiellement autobiographiques, l'une sur le destin tragique d'un artiste new-yorkais à Harlem dans les années 1950, l'autre sur quatre générations d'une famille de musiciens juifs émigrés de Russie. Ils donnent un aperçu du talent de Bakshi, le seul réalisateur qui ait fait appel de manière constante à l'animation pour faire son autoportrait.

Samuel Blumenfeld

★ Centre Pompidou, entrée rue Saint-Martin, Paris-4<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Rambuteau. Tél. : 01-44-78-12-33. Jusqu'au 30 mai. Séances à 12 h 30 et 20 heures. De 15 F (2,29 €) à 20 F (3,05 €).

## Conte de la folie pas ordinaire

La Devinière. Benoît Dervaux trouve un sujet d'exception dans une institution de psychothérapie

Film belge de Benoît Dervaux. (1 h 30.)

L'auteur de ce film, Benoît Dervaux, a été cadreur chez les frères Dardenne. Après un premier documentaire réalisé en 1996 (*Gigi, Monica... et Bianca*), son nouveau film, *La Devinière*, coproduit par Jean-Pierre Dardenne (Les Films du Fleuve) et Esther Hoffenberg (Lapsus), est consacré à un lieu de psychothérapie institutionnelle nommé La Devinière, et situé dans la région de Charleroi, en Belgique. Ouverte en 1976, cette institution a dès l'origine pour vocation d'accueillir en son sein des enfants refusés dans le circuit de la psychiatrie classique.

Un extrait de film en super-8 ouvre *La Devinière*, qui montre l'accueil, en 1976, de ces adolescents jugés irrécupérables avant qu'un raccord ne nous introduise, aujourd'hui, dans cet endroit étrange où, devenus adultes, ils parviennent tant bien que mal à vivre leur folie dans un environnement collectif et ouvert.

Car c'est à ces personnages, dans toute l'altérité de leur être au monde, bien davantage qu'au fonctionnement de l'institution ou à l'éventuel commentaire de Michel Hock, qui l'a fondée, que s'intéresse en priorité Benoît Dervaux, au risque du rire ou de l'incompréhension, voire du rejet du spectateur.



Jean-Claude, pensionnaire à La Devinière, un passeur privilégié entre l'univers mental du spectateur et celui de cette institution.

Et que diable, aussi, pourrait-on ressentir, face à ces corps impossibles et contrefaits, à ces tâches le plus souvent ésotériques qui les occupent, à ces trognes grimaçantes qui défient les lois de la cinématographie, à ces cris perçants qui déchirent inopinément le silence, à cette masse inexplicable et inexplicable de détresse, d'angoisse et de violence que ces êtres portent en eux ? C'est le dangereux paradoxe de ce début de film : fidèle à la vocation du lieu, qui consiste à accepter la folie sans lui demander de comptes, Benoît Dervaux l'expose dans toute sa brutalité, en recourant à un montage décousu qui passe d'un personnage à l'autre et qui empêche d'en situer aucun dans une histoire, ou de l'inscrire dans

une durée. On est à la lisière d'un certain type de cinéma direct qui, reposant davantage sur l'exceptionnalité de son sujet que sur l'élaboration d'une pensée à son propos, encourage au mieux la compassion, au pire le voyeurisme.

## UN JEUNE HERCULE BARBU

Et puis tout va basculer, insensiblement, par l'intermédiaire de Jean-Claude. Jean-Claude est un jeune Hercule barbu qui s'astreint à soulever des masses incroyablement lourdes pour des raisons qui nous demeurent obscures. Il est aussi, parmi tous ces personnages dont certains n'ont pas même accès au langage, celui dont le discours est, sinon le plus cohérent, du moins le plus « *raisonnable* ».

J. M.

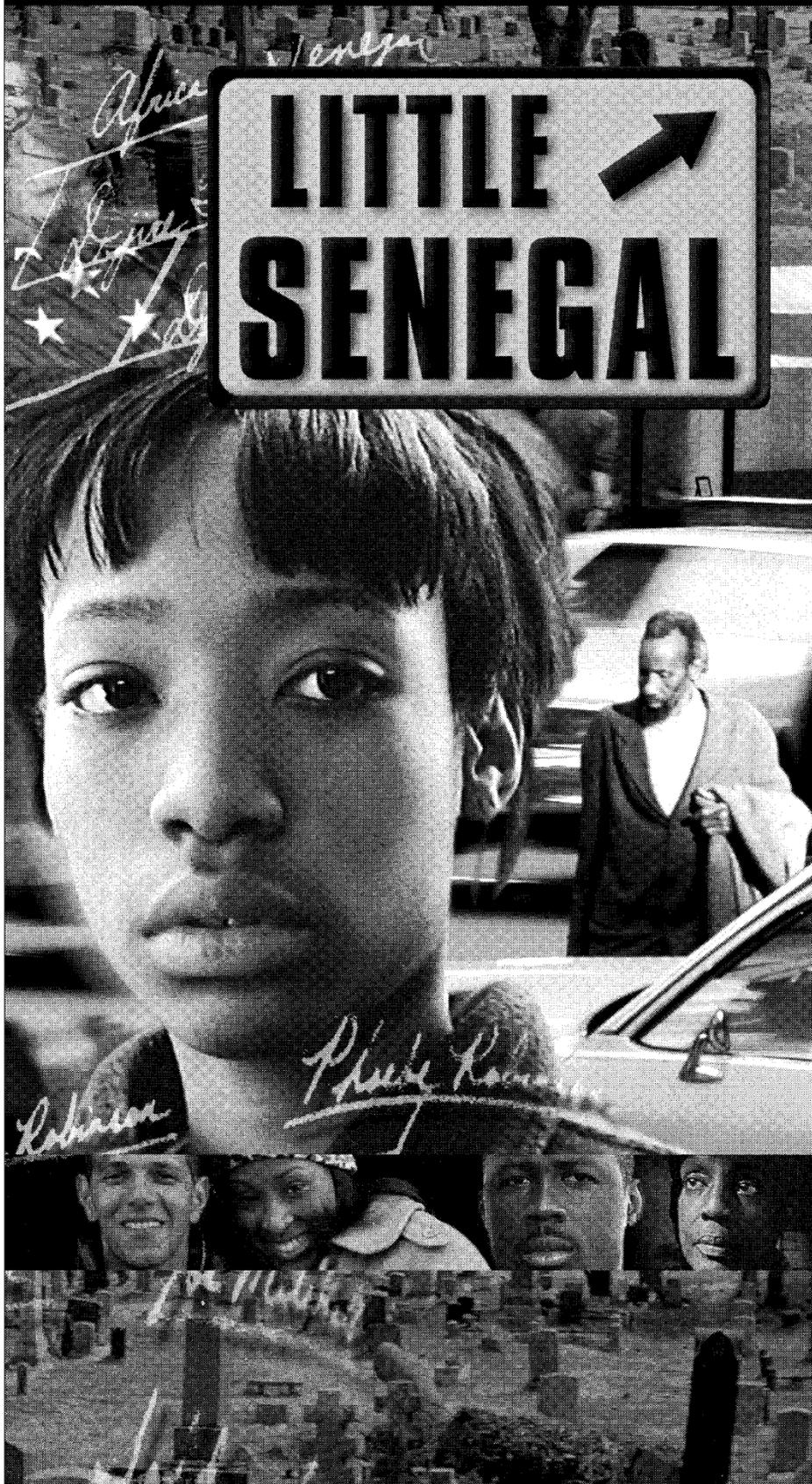
ODEON  
THEATRE DE L'EUROPE  
27 AVRIL - 1<sup>ER</sup> JUIN 2001

**L'Avare**  
de MOLIÈRE  
mise en scène ROGER PLANCHON  
avec Anémone, Elisabetta Arosio, Denis Béneliel, Farouk Bermouga, Thomas Cousseau, Paolo Graziosi, Jean-Christophe Hembert, Claude Lévéque, Roger Planchon, Alexia Portal, Véronique Sacri, Frédéric Sorba

LOCATION → 01 44 41 36 36 • FNAC-Agences  
www.theatre-odeon.fr

# “ Little Senegal ”

## petit bijou grand succès énorme plaisir



### UN FILM DE RACHID BOUCHARÉB

avec SOTIGUI KOUYATE • SHARON HOPE • ROSCHDY ZEM



www.littlesenegal.com



## L'amour à la pointe de l'hameçon

L'Ile. Le ballet silencieux de deux amants, d'une poésie érotique et violente

Film coréen de Kim Ki-duk. Avec Suh Jung, Kim Yoo-seok, Park Sung-hee. (1 h 26.)

Il y a des films qui propulsent le spectateur dans des mondes inédits qui ne sont pas forcément les espaces-simulacres de la science-fiction mais, quelquefois, des lieux à la fois foncièrement réalistes et totalement étranges. *L'Ile* a cette qualité : dévoiler un décor qui fusionne l'évidence naturelle et l'abstraction.

Sur les eaux calmes et sombres d'un lac de montagne isolé se balancent quelques petites baraques flottantes et colorées. C'est visiblement un lieu de villégiature pour pêcheurs, veules célibataires en goguette, couples illégitimes, beaux désœuvrés. La gardienne est une jeune fille farouche et mutique qui entretient les petites maisons, effectuant divers allers-retours entre la terre et les cabanes selon les nécessités de l'intendance et qui, parfois, vend ses charmes aux mâles esseulés et rustres qui y viennent taquiner l'ablette.

*L'Ile* semble avoir déployé sous nos yeux, quelques minutes après le début de la projection, une forme d'installation (au sens que prend ce terme dans l'art contem-

porain) qui, selon une implacable logique due au génie des lieux, enfantera cette série de causes suivies d'effets qui fait la matière de ce beau film étrange.

Kim Ki-duk peint un ballet silencieux au cours duquel deux êtres s'épient, s'approchent, se possèdent dans une jouissance stimulée par la souffrance. L'arrivée d'un jeune homme, névrosé solitaire, va progressivement déclencher l'action. Soigné après une atroce tentative de suicide par ingestion d'hameçons, l'homme s'attache à celle qui l'a sauvée et qui va défendre de façon exclusive (elle séquestre une prostituée qui avait eu le tort de s'approcher de trop près du héros) l'objet de son affection. Peu de dialogues, mais la peinture d'une attraction irrésistible nourrie par un érotisme d'une grotesque cruauté.

#### UNE EXQUISE SOUFFRANCE

Le lien entre les deux personnages subit une série de changements, oscillant entre la dépendance sexuelle et le rejet, la sensualité et la violence. Dans la fureur d'une attraction douloureuse, les amants se mutilent et se reconforment, l'hameçon devient l'outil d'une série de lacerations où la gorge de l'homme puis le sexe de la femme subissent les déchirures

d'une exquise souffrance. Le monde des deux protagonistes principaux est peuplé d'êtres caricaturaux et baigné d'une eau trouble qui engloutit et rejette les corps.

Le rire pourtant est permis, un rire ou se mêle parfois une grimace d'horreur, quand l'hameçon qui déchire les chairs sert également à récupérer dans un bouillonnement sanguinolent les corps qui sombrent et que l'on pêche au moulinet comme de vulgaires gardons. Ce mélange de trivialité humoristique, de violence masochiste et d'érotisme invente une poésie vraie, tout entière nourrie de cet alliage insolite, de la justesse des comédiens, d'une capacité à enchanter.

Le film dessine très vite, aussi, un espace métaphorique au sein duquel l'engloutissement devient une quête et un refuge presque trop facilement souligné par l'image finale (le héros parvient à atteindre en nageant un buisson qui, pris ensuite en plongée verticale, se révèle être un pubis de femme). Car tout ici reflète la capacité d'une puissance féminine, souveraine et triomphante, qui impose son désir à l'homme et capture celui-ci dans la profondeur de son sexe.

Jean-François Rauger

## Une traversée de Pékin à la poursuite du VTT de tous les rêves

Beijing Bicycle. Un vélo volé devient le prétexte à une passionnante et inquiétante plongée dans la réalité chinoise contemporaine, des structures traditionnelles aux jeunes loups de la révolution libérale

Film chinois de Wang Xiao-shuai. Avec Cui Lin, Li Bin, Zhou Xun. (1 h 53.)

Ce film est à l'intersection de deux héritages, l'un international, dans la lignée du *Voleur de bicyclette* de Vittorio De Sica, l'autre chinois, du côté de ce qu'on pourrait appeler les histoires d'obstination, dont l'archétype était *Qiu Jiu, une femme chinoise*, de Zhang Yi-mou. Sous ce double parrainage, avec une grande économie de moyens mais une vaillance dans la mise en scène tout à fait réjouissante, Wang Xiao-shuai construit une fable émouvante et troublante, dont l'apparente simplicité ouvre sur des abîmes.

*Beijing Bicycle* (on ne saura jamais pourquoi le titre est en anglais) est d'autant plus stimulant que, si on connaissait le talent de ce représentant émérite du jeune cinéma de Chine populaire, il l'avait jusqu'à présent manifesté par des films - *Les Jours*, en 1993, *Frozen*, en 1995, *So Close To Paradise*, en 1998 - à la stylisation revendiquée, témoignant par leur forme austère d'un regard désespéré sur la Chine contemporaine (il a entre-temps réalisé *The House*, en 1999, resté invisible à ce jour).

Rien d'austère ni de stylisé à première vue dans le récit des tribulations de Guei, jeune et robuste paysan débarqué dans la capitale où il trouve bientôt un emploi, comme coursier, au sein d'une de ces sociétés privées « jeunes et dynamiques » qui fleurissent dans la Chine actuelle. Son outil de travail, un beau VTT argenté, deviendra sa propriété lorsqu'il aura gagné suffisamment d'argent. Mais peu avant cette date fatidique, le vélo disparaît, coupant net l'essor social et psychologique du garçon, dont la course en avant était si naturellement figurée par ses trajets dans les rues encombrées de Pékin.

Une aiguille dans une botte de foin serait beaucoup plus facile à trouver qu'un vélo volé à Pékin, mais cela ne saurait décourager un Guei mortifié, buté et furieux. Il trouvera son vélo (c'est là qu'on est sûr qu'il s'agit d'une fable), un peu après que le film l'a localisé entre les mains d'un collégien, Jian.

La famille de Jian compose alors un troisième monde, loin de la dureté et de la tension de l'univers de Guei comme des comportements occidentalisés de l'entreprise où il travaille. Ce monde est marqué par une médiocrité et un éclatement des structures traditionnelles, symptomatiques de la



L'outil de travail du livreur Guei, son beau VTT argenté, doit bientôt devenir sa propriété. Mais on le lui vole...

génération « d'avant » - avant la révolution libérale.

A cet univers fait écho, de manière plus extrême, le quatrième microcosme décrit par le film, celui des copains de Jian : entre ennui et violence, urgence malsaine de se trouver une place dans la cité et désenchantement, ils constituent une bande à la fois inquiétante, déprimante et assez complexe pour n'être pas sans

entre Guei et Jian, entre Jian et la jeune fille qu'il espérait pouvoir courtiser grâce à son vélo, entre le jeune homme et ses parents, entre Guei et la bande de copains, entre Jian et son rival acrobate du VTT, etc. Cette profusion élimine tout risque de manichéisme, alors même que les épisodes restent marqués par la clarté élémentaire des événements, de leurs causes et de leurs enchaînements, même lorsque des récits secondaires, comme celui de la jeune servante venue, elle aussi, de la campagne et qui parade avec les habits de sa patronne, s'en vient enrichir encore le tableau.

La force du film, qui tient à cette lisibilité au service de la complexité du récit, est due à la réalisation de Wang Xiao-shuai, marquée par l'étonnante présence physique des protagonistes filmés « à cru », souvent dans une lumière forte. Elle permet un rendu hyperréaliste des détails physiques et vestimentaires et une utilisation remarquable des décors urbains - labyrinthe de ruelles du vieux Pékin ou grandes avenues surpeuplées des quartiers modernes. La mise en scène accomplit ainsi un véritable travail d'architecture, qui ouvre l'espace à l'humour absurde autant qu'au drame social, à l'émotion immédiate inspirée par des personnages dont l'épaisseur ne se dévoile que peu à peu en même temps qu'à la distance, glaciale ou brutale, de rapports humains définis par d'inquiétants schémas.

### La mise en scène de Wang Xiao-shuai accomplit un vrai travail d'architecture, qui ouvre l'espace à l'humour absurde et au drame social

séduction. On finira par découvrir, à la toute fin du film, qu'elle n'était que la version molle de gangs autrement dangereux, auxquels il arrive de se grimer au moyen des signes de la modernité occidentale la plus agressive.

Voilà comment, autour des rêves étrangers les uns aux autres de tous les protagonistes, une histoire toute bête finit par construire une très riche évocation de l'état des grandes villes contemporaines en Chine. Le scénario multiplie les lignes d'affrontement,

J.-M. F.



## EN VUE

■ Avec 42 milliards de dollars – 8 milliards de plus que **Bill Gates** –, l'Américain **Robson Walton**, propriétaire de supermarchés, rafle le titre d'homme le plus riche du monde au patron de Microsoft, dont la fortune fond.

■ Un enfant américain sur six vivait en 1999 dans la pauvreté, « *chiffre qui, selon l'organisation non gouvernementale Children's Defense Fund, traduit une légère amélioration par rapport à l'année précédente.* »

■ Les trois malfaiteurs armés qui ont cambriolé, lundi 23 avril à Johannesburg, la maison de **Nkosi Johnson**, l'enfant agonisant né avec le sida, symbole de la lutte contre l'épidémie en Afrique du Sud, ont emporté une télévision, un amplificateur, des clés de voiture, un téléphone portable et une bouilloire.

■ Les habitants attribuent à l'agida, une sorte d'igname qui pousse en grappe, le nombre anormalement élevé des naissances multiples à Igbo-Ora, cité déshéritée du Nigeria. **Robert Asiedu**, spécialiste du tubercule à l'Institut international de l'agriculture tropicale d'Ibadan, émet des doutes de son côté. En attendant, la municipalité a planté une pancarte aux portes de la ville : « *Bienvenue au pays des jumeaux.* »

■ Les médecins, « *étonnés par les progrès du nourrisson* », ignorent quand **Jodie**, la survivante des siamoises maltaises, qui devra encore subir de multiples opérations « *avant de mener une vie normale.* », pourra quitter l'hôpital de Manchester en Angleterre où elle a été séparée de sa sœur il y a six mois.

■ Lundi 23 avril, sitôt après que le métro de Londres eut testé son parfum d'ambiance « *bouquet de roses, jasmin et agrumes* », un usager se plaignait d'allergie.

■ **Tom Dalyell**, député britannique, propose de brûler au napalm les carcasses d'animaux atteints de fièvre aphteuse, afin d'éviter les émanations nocives des bûchers.

■ Les pompiers ont étayé pendant plusieurs heures un immeuble de L'Isle-Adam, dans le Val-d'Oise, afin de dégager huit clientes coincées au rez-de-chaussée dans le salon de coiffure où, sirène hurlante et gyrophare en action, leur voiture s'était engouffrée.

■ « *La patinette n'a pas de moteur car la batterie serait insuffisante pour faire une tournée entière.* », précise **Alain Le Piétec**, secrétaire général de la direction départementale de La Poste, en suivant les évolutions de **Joël Aère**, jeune facteur nantais, chargé de tester un engin jaune à deux roues muni d'un bissac pouvant contenir jusqu'à 50 kg de courrier.

Christian Colombani

# La dictature des marques

Le mensuel « Technikart » dénonce l'importance démesurée prise par les produits labélisés, ce qui ne l'empêche pas de vivre très largement de la publicité. Une contradiction assumée, et même revendiquée



royalties. *Technikart* cite le procès intenté par Mattel au groupe Aqua pour sa chanson *Barbie Girl* ou celui de Disney contre les parents d'élèves d'une école maternelle de

Nouvelle-Zélande qui avaient peint un Pluto ou un Donald sur les murs de l'établissement. *Technikart* vient d'en faire l'expérience puisque le site Internet jeboycottedanone.com, conçu par plusieurs de ses journalistes, s'est vu interdire par la justice, lundi 23 avril, le détournement des logos Danone.

Il n'est pas étonnant que *Technikart* ait rejoint les rangs des partisans du boycottage contre le groupe agroalimentaire lorsqu'on lit les dix commandements proposés aux lecteurs. « *Juste ne le fais pas* », réplique *Technikart* au « *Just do it* » de Nike. « *Lors d'un achat d'un produit, posez-vous la question suivante : combien gagne la personne qui me le vend et combien gagnent les personnes qui l'ont fabriqué ?* » « *Est-ce que ça vaut vraiment la peine de cautionner des entreprises qui*

rémunèrent leurs employés au smic ou même moins, pour payer un CD ou une paire de baskets quelques francs de moins ? », interroge le mensuel, qui, quarante-huit pages plus loin, propose dans sa rubrique « *conso* » le parfum Versace Metal Jeans, le dernier ordinateur Toshiba ou le téléphone mobile-ordinateur de Trium.

## « **CHER PAPA** »

L'enquête de *Technikart* va-t-elle déclencher l'ire de ses annonceurs traditionnels ? Inutile d'être trop inquiet pour ce jeune magazine décalé et engagé : Nike et L'Oréal (deux pages), Sony, Prada, Levis et Nivea (une page chacun dans l'édition d'avril) ont depuis longtemps intégré dans leurs « *plans média* » la nécessité de séduire la clientèle jeune et

branchée de *Technikart*. Lorsque le magazine a dénoncé, bien avant l'émergence du concept de « *bo-bo* », la génération « *précaire et branchée* », c'était en confessant d'en être le reflet. « *Nous habitons la même ville, nous nous rendons dans les mêmes fêtes* », lance cette fois-ci le magazine à l'adresse de ses annonceurs. A l'instar de Frédéric Beigbeder, membre de la rédaction et auteur du livre à succès *99 francs*, les journalistes de *Technikart* sont à la fois partie prenante et observateurs du monde qu'ils dénoncent.

Assumant leurs contradictions, ils poussent souvent à l'autocritique salutaire. Quelquefois avec excès. Agacés par l'unanimité bien-pensant qui avait accompagné la sortie du film *Marius et Jeannette*, de Robert Guédiguian, ils avaient terminé leur critique cinématographique par un ragueur : « *À quand les SDF font du ski ?* » Quelquefois par provocation : aux intellectuels de gauche qui se battaient pour la régularisation des sans-papiers, *Technikart* proposait de lancer une pétition pour la suppression de tous les papiers d'identité. Quelquefois avec des remords : après avoir critiqué la génération 68, qui a abandonné son combat en cours de route, *Technikart* vient au secours de Daniel Cohn-Bendit, suspecté par certains de pédophilie, avec un vibrant « *cher papa* ». *Technikart* invite, mois après mois, l'individu à résister aux modes et à réfléchir au-delà du politiquement correct.

Christophe Jakubyszyn

## DANS LA PRESSE

### LA CROIX

Bruno Frappat

■ Il y a, dans l'aventure de l'humanité, des noms de lieux qui résument les basculements de l'Histoire. (...) Comment oublier Verdun, Stalingrad, Auschwitz, Hiroshima ? Et comment, depuis quinze ans, oublier Tchernobyl ? L'explosion du fameux « *réacteur n°4* » de sa centrale est installée dans la mémoire des peuples et des experts de tous pays. Comme une matrice de peurs partagées (...), mais aussi d'une nouvelle culture de la sûreté. L'originalité de cette catastrophe-là, c'est son caractère interminable. Tchernobyl a commencé le 26 avril 1986, au

temps où l'Ukraine faisait encore partie de l'URSS, mais le jour n'est pas près d'advenir où l'on pourra dire qu'elle relève du passé. Car la tragédie continue : pour les centaines de milliers de pompiers (les « *liquidateurs* ») dépêchés sur place, dont la santé physique et psychologique reste marquée au point que le suicide y est la principale cause de mortalité, pour les populations environnantes, ces six millions de personnes qui se souviennent des milliers, voire des dizaines de milliers de morts dues à la tragédie. Pour l'Europe, partiellement survolée par le célèbre « *nuage* » mais hantée, depuis, par un doute nucléaire tenace. Pour la Russie, où subsistent onze réacteurs du type de Tchernobyl.

byl. (...) Mais, parmi les leçons utiles de Tchernobyl, comment, quinze ans après, ne pas se féliciter de l'intensité et de l'efficacité de la coopération internationale ? Celle-ci a abouti, le 15 décembre 2000, à la fermeture complète du site. Résultat d'une solidarité scientifique, technique et financière. Et preuve d'une prise de conscience de la solidarité humaine.

### RFI

Jacques Rozenblum

■ Contre toute attente, les électeurs du Monténégro ont donc mis dimanche un frein ultime à l'éclatement définitif de la Yougoslavie et à sa conséquence la plus directe, l'indépendance du Kosovo. Mais les

Occidentaux qui voyaient ce morcellement aux conséquences déstabilisatrices d'un mauvais œil auraient tort de se réjouir. La Yougoslavie, ou plutôt ce qui en reste, bénéficie certes d'un délai de grâce. Elle va encore survivre, mais d'une survie artificielle sous assistance respiratoire. Car le Monténégro pourrait devenir le nouveau point noir des Balkans. Le président Milo Djukanovic est dans l'impasse. Il n'a pas de majorité pour gouverner et devra maintenant choisir entre un douloureux rétro-pédalage à propos de l'indépendance et une fuite en avant qui pourrait mener à la guerre civile. Désormais, le Monténégro est devenu un nouveau facteur de crise dans une région qui n'en manquait pas.

members.ams.chello.nl/mulder.g

Un labyrinthe sans fin d'images et de sons synchronisés, pour le plaisir



phiques affichés à un instant donné se retrouveront peut-être plus jamais. M. Mulder a développé cet amour de l'instantané dans les night-clubs : « *J'ai commencé à chercher les différentes façons de synchroniser en direct de la musique sur des images dans des soirées à Amsterdam. L'ordi-*

nateur s'est révélé beaucoup plus flexible et plus précis que les cassettes vidéo. J'ai ensuite développé ce procédé sur le Net, en gardant l'idée d'un mixage éphémère. »

Les rares mots présents sur les pages du site – Today, Tomorrow, Yesterday... – donnent accès à une

infinité de tableaux. A la façon d'un puzzle vivant, les images s'affichent, s'associent et disparaissent au rythme de la musique. Le tableau intitulé *Crash* reconstitue, à partir d'un défilement de photos, le décollage d'un avion, sur fond de musique électronique modulée en fonction de « *l'altitude* ». En agitant le curseur, le spectateur accélère le tempo de la musique.

Plus loin, la rubrique « *Human voice* » affiche en continu une succession de lèvres et de bribes de mots entremêlées. Peu à peu, on s'aperçoit que les phrases générées par le programme informatique, tout en respectant l'ordre sujet-verbe-complément, sont construites au hasard. Ailleurs encore, la rubrique « *Yes score* » fait apparaître une multitude de regards fixes, troublés de temps à autre par des battements de cils. Au bout de quelques secondes, les yeux s'animent et reflètent des images d'écrans sonars, avec leur balayage sans fin, accompagné de pulsions sonores. Forcément hypnotique.

Julien Pot

## SUR LA TOILE

### DANONE

■ Pour une raison encore inconnue, l'adresse du site appelant au boycottage de Danone (www.jeboycottedanone.com) ne fonctionne plus. Ce site, créé par un collectif de journalistes issus de la revue *Technikart*, est attaqué en justice par Danone, qui exige sa fermeture immédiate (*Le Monde* du 19 avril). Pour maintenir le site en activité, deux adresses de secours ont été créées en urgence, grâce à l'aide de l'association Réseau Voltaire. [www.jeboycottedanone.net](http://www.jeboycottedanone.net) [www.reseauvoltaire.com/jbd](http://www.reseauvoltaire.com/jbd)

### VIE PRIVÉE

■ Trois sites américains (GirlsLife, Bigmailbox et insidetheweb) ont été condamnés à des amendes de 100 000 dollars pour avoir collecté des renseignements personnels sur des enfants de moins de treize ans, sans avoir obtenu le consentement des parents. Ces sanctions ont été prises par la commission fédérale du commerce (FTC) en application d'une loi récente, visant à protéger la vie privée des mineurs. Selon une étude menée par l'association Center for Media Education, plus de tiers des sites américains fréquentés par des enfants seraient en infraction. – (AP)

**Abonnez-vous au Monde pour seulement 173F par mois**

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : LE MONDE, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex

**Oui**, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

☐ M. ☐ Mme Prénom : ..... Nom : .....

Adresse : .....

Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Localité : .....

Offre valable jusqu'au 31/12/2001 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 101MQPA1

### Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde*.

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date : .....

Signature : .....

**IMPORTANT** : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chèque.

**Pour tout renseignement concernant** le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc. : Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi. **Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99F/mi)**

\*Le Monde\* (USPS-0009729) is published daily for \$ 892 per year \*Le Monde\* 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to MS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518 Pour les abonnements souscrits aux USA: INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

## Qualité française par Luc Rosenzweig

**MU PAR NOTRE SOUCI** de conserver à la soirée télé du lundi le caractère divertissant qui convient après une pénible journée de retour au travail, il nous fallait à tout prix éviter Evelyn Thomas de « *C'est mon choix* », sur France 3, sans pour autant fuir dans le culturel haut de gamme d'Arte. Restait TF1, qui nous proposait un nouvel épisode de sa série de téléfilms français à héros récurrents rassemblés sous le titre « *Chère Marianne* ».

L'héroïne éponyme, Marianne Rivet, interprétée par Anny Duperey, n'est rien moins que sous-préfète, mariée à un prof à la Sorbonne qu'incarne Guy Bedos. Ils ont en commun deux enfants, une fille étudiante et un fils pré-ado, et tout ce petit monde vit dans le bonheur simple d'une famille française bien dans ses escarpins, ses Weston ou ses baskets, selon les cas. On a déjà là les ingrédients d'un bon petit feuilleton mijoté à

point : les qualités de comédienne d'Anny Duperey arrivent à colmater toute faiblesse pouvant survenir dans le scénario ou les dialogues, Bedos est épatant, les personnages secondaires sont bien campés et interprétés par d'honnêtes acteurs. Bonne idée aussi d'avoir choisi une sous-préfète comme personnage principal, car cette haute fonctionnaire de proximité, que l'on voit aux champs comme dans sa sous-préfecture de ville, est amenée, par sa fonction, à côtoyer les milieux les plus divers. Cette série est un excellent exemple de visage humain, donc féminin. L'histoire, trop compliquée à raconter ici, allie sans trop de heurts le drame à contenu social à la comédie de boulevard.

La qualité d'un feuilleton se mesure aussi aux petits détails : ainsi lorsqu'il est dit que le vétérinaire ami du couple Rivet soigne une vache normande, l'animal montré à l'écran appartient effectivement

à cette race de laitières originaire des départements du Calvados, de l'Orne ou de la Seine-Maritime. Il y a aussi de la délicatesse de la part du réalisateur, Bernard Uzan, à faire réapparaître dans des rôles furtifs des « anciens » du spectacle, à qui l'on est heureux de faire un petit coucou. C'était le cas, ce lundi, pour le comédien chansonnier Bernard Lavallette, interprétant un doyen d'université, et l'ex-aérobiqueuse du dimanche matin Véronique de Villèle, venue sans Davina incarner une chirurgienne.

Enfin, cette série est un excellent indicateur de l'évolution des mœurs dans notre société, puisque TF1 n'est pas réputée proposer en prime soirée des spectacles susceptibles de choquer le plus grand nombre. Qu'il soit donc désormais dit et salué qu'en France, un couple d'agricultures ouvertement homosexuelles est chose parfaitement normale et admise dans nos campagnes.







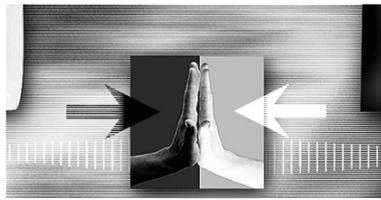
**PORTRAIT**  
Emmanuel Videcoq secoue la fourmilière du Réseau en y appliquant la pensée de Deleuze et Guattari.  
**P. IV**

## ENTREPRISES

La banque scandinave Nordea est la championne des services en ligne. Son pragmatisme a été payant.

**P. VI**

BusinessWeek  
**ebiz**



## CYBERCAFÉ

Le Kafka's Café, situé dans le secteur de South Beach, à Miami, est à l'image de ce quartier : branché et coloré.

**P. IV**



## CITOYEN

Le commerce équitable, qui vise à répondre au déséquilibre économique entre le Nord et le Sud, ouvre des enseignes en ligne.

**P. VII**

## START-UP

B-process dématérialise les factures interentreprises, dont 3 % seulement sont électroniques en France.

**P. VI**

3%

## ENQUÊTE

# La puissance des outils numériques est indispensable pour séquencer l'ADN. La bio-informatique contribue aux espoirs et aux peurs liés aux manipulations génétiques

# L'informatique face à la logique du vivant

La puissance des outils numériques est indispensable pour séquencer l'ADN. La bio-informatique contribue aux espoirs et aux peurs liés aux manipulations génétiques

**C'EST UN MOT** hybride. Un mot qui, à l'image de la molécule d'ADN dont il cherche à percer les secrets, est composé de deux parties complémentaires. Un mot qui montre clairement sa filiation avec les disciplines qui lui ont donné naissance : l'informatique et la biologie. Mais qui, comme chaque descendant, a su avec le patrimoine de ses parents créer du neuf. Pourtant, la bio-informatique souffre d'un problème de définition. N'est-elle qu'une informatique adaptée aux besoins des biologistes, comme ont tendance à la considérer les construc-

teurs informatiques, qui voient dans l'explosion des biotechnologies une aubaine ? Une informatique qui ne se soucierait que de fournir plus de puissance, de capacité de stockage, de débit ? Ou bien, la bio-informatique est-elle cette discipline théorique, branche de la biologie, qui force une informatique binaire à adopter une autre logique, celle du vivant ? Une informatique, en somme, qui rendrait l'expérimentation virtuelle, offrant avec ces outils de modélisation et de comparaison une meilleure compréhension des mécanismes biologiques.

Les universitaires tendent à choisir cette seconde définition, tirant

périodiquement la sonnette d'alarme pour réclamer plus de bio-informaticiens. Montrant du doigt des banques de données exclusivement américaines. S'inquiétant de la fuite des quelques spécialistes vers les laboratoires des grands de la pharmacie ou de l'agrochimie. Pourtant, il n'est pas aberrant de penser que les deux définitions ont assez de place pour cohabiter. Et même qu'au fil du temps, elles vont vivre en symbiose. Jean-Alexis Grimaux, responsable du réseau GenHomme lancé par les ministères de la recherche et de l'industrie, ne déplore-t-il pas le peu d'intérêt que suscitent les applications dans les rangs des chercheurs français, « confiées trop souvent aux start-up » ? Les 15 millions de francs qui seront alloués cette année à la bio-informatique dans le cadre de ce réseau essaieront de rééquilibrer la balance, en adossant les entreprises aux laboratoires.

Autre signe : si l'on fait un petit retour en arrière jusqu'à l'annonce de l'ébauche complète du génome humain, que peut-on retenir de cette bataille entre public et privé ? Que le texte inscrit le long de la molécule d'ADN, constituant le patrimoine génétique humain, était aussi patrimoine de l'humanité.

Mais surtout, qu'une entreprise privée, filiale d'un constructeur de séquenceurs – qui permettent de lire l'ADN –, avait investi massivement dans la puissance de calcul pour prendre de vitesse le consortium public. Et être la première à disposer d'une base de données complète sur le génome humain. Avantage qui lui aurait permis d'en faire payer l'accès. Car c'est bien sur l'informatique, ou plutôt la bio-informatique, que repose la protection intellectuelle et industrielle des données génomiques, comme le note Jean-Michel Claverie, directeur de recherche au CNRS, dans un rapport de l'Académie des sciences.

L'honneur est sauf ! Celera et le consortium public ont publié les résultats de leurs travaux simultanément. Laissant ainsi aux experts tout loisir de comparer les résultats obtenus par deux méthodes différentes. Hasard total pour Celera, hasard replacé dans le contexte d'une carte préétablie des chromosomes humains pour le consortium public,

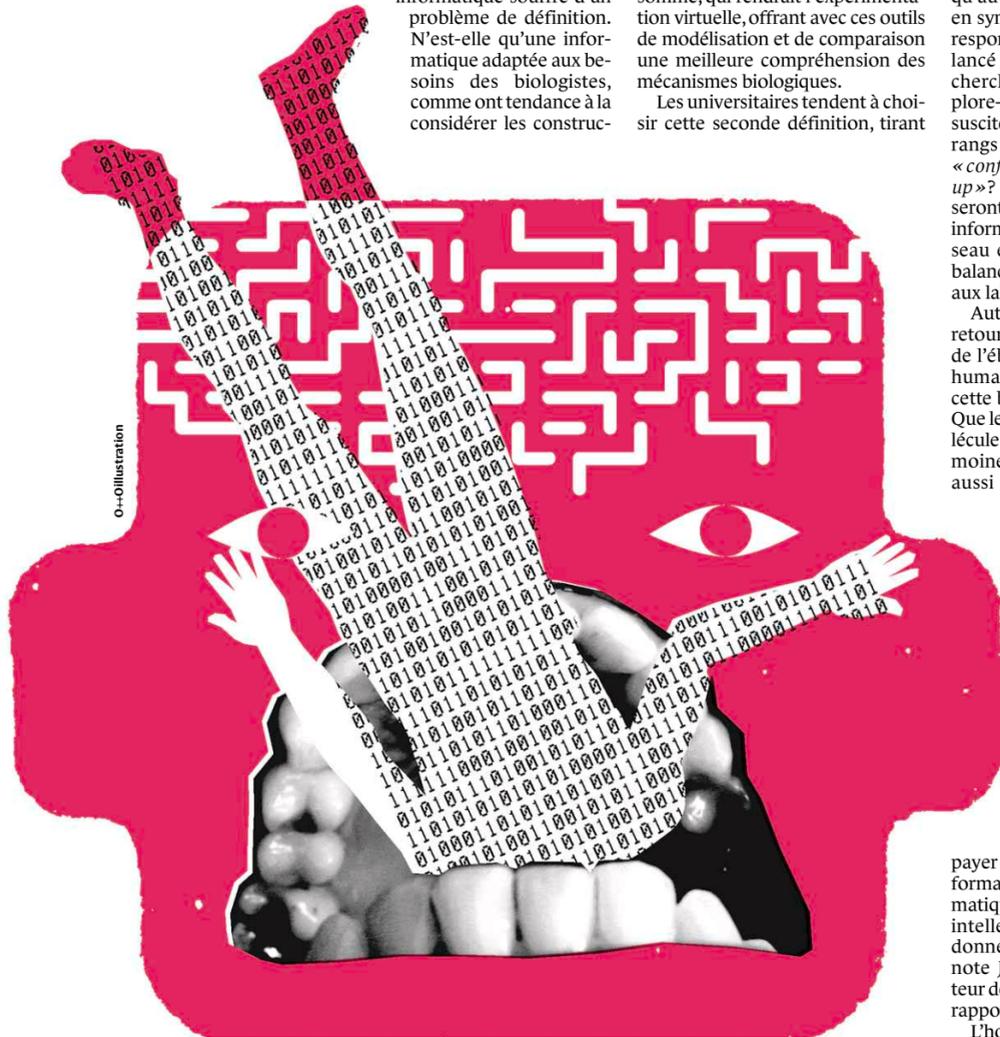
qui ne se garde pas de dire que Celera a eu la chance de pouvoir valider ses résultats avec les bases de données publiques. Mais le vrai débat est sans doute ailleurs. Car on peut se demander ce qui justifie de tels investissements. Sur les 6 milliards de dollars environ qu'a représenté le marché du calcul scientifique en 2000, 30 % ont en effet été réservés aux sciences du vivant. La médecine de demain repose sur la connaissance du texte génétique, de ses variations et de son expression dans nos cellules, disent les biologistes. Et personne n'a le cœur de contester d'aussi bonnes intentions. Mais les mêmes techniques conduisent également aux organismes génétiquement modifiés. Et cette réalisation-là est beaucoup moins populaire. Dans ce sens, la bio-informatique n'est plus une discipline hybride, mais une discipline ambivalente.

Corinne Manoury



Etape par étape, comment la bio-informatique intervient dans l'étude du génome.

Lire page III



A l'aide de **supercalculateurs** et de logiciels spécifiques, les **scientifiques** **déchiffrent** le grand livre de la **vie**. Les budgets impressionnants consacrés à ces **équipements** suscitent de nombreuses **convoitises**...

PUBLICITÉ

# Au centre de tri des séquences génétiques

■ Glossaire

EVRY (Essonne), un jour de pluie. A l'intersection de deux grandes routes, un bâtiment pourtant impersonnel se distingue des autres. C'est que celui-là est surmonté

## Reportage

d'une enseigne peu banale. Un logo dans lequel on devine stylisée une molécule d'ADN, encadré de grosses lettres jaunes indiquant « Genoscope ». En d'autres termes, il s'agit du centre national de séquençage. Un groupement d'intérêt public associant le ministère de la recherche, le CNRS et la société FIST, d'innovation et de valorisation de la recherche. Considéré comme un grand équipement, le centre s'est surtout rendu célèbre pour sa participation au programme mondial de décryptage du génome humain. C'est en effet là qu'on séquence aujourd'hui finement, c'est-à-dire qu'on établit à la lettre près le texte du chromosome 14 de l'espèce humaine. Mais c'est surtout de là qu'est venue, au cours de l'année 2000, l'estimation la plus proche du nombre total de gènes humains.

Le séquençage, au Genoscope, on ne fait pratiquement que ça. Et depuis la très médiatique compétition entre la société américaine Celera et le consortium public Human Genome Project, chacun sait que cette activité est devenue moins scientifique qu'industrielle. L'avantage tenant certes de l'excellence d'une recette tenue secrète. Mais aussi et surtout de la rapidité et de la puissance des équipements, automates de séquençage comme ordinateurs. C'est donc avec une certaine curiosité qu'on s'avance vers le bâtiment. Que va-t-on y trouver, y découvrir? D'abord, que c'est le genre d'endroit où l'on n'entre pas par hasard. Une caméra dévisage le visiteur avant de lui ouvrir la voie. Un panneau prévient que la police n'est jamais bien loin. Et les autocollants des protestataires, opposés aux organismes génétiquement modifiés – que le séquençage permet de mettre au point –, n'ont pas dépassé les grilles.

William Saurin, directeur informatique de l'établissement, commence par expliquer qu'une des différences notables entre le Genoscope et d'autres centres de recherche est le nombre de terminaux mis en réseau. Il y en a plusieurs milliers. Il entame ensuite une série de calculs pour mettre en

## Dans les laboratoires de la génopole d'Evry, l'informatique est intimement liée à la biologie

évidence l'utilité de la puissance informatique dont dispose le Genoscope: quatre quadripcesseurs cadencés à 500 mégahertz. Et s'interrompt rapidement pour expliciter les termes qu'il vient d'employer: lecture, run, échantillon. « Ici, l'informatique est intimement liée à la biologie », dit-il. Forcé qu'il est de constater qu'il va devoir jouer le professeur en sciences du vivant. Les séquenceurs sont de dif-

férents types, poursuit-il alors. Mais ils lisent tous les résultats d'électrophorèses, c'est-à-dire de migrations de morceaux d'ADN en fonction de leur taille.

Ainsi parvient-on à établir la séquence, c'est-à-dire la succession des bases sur des fragments de 500 à 1 000 bases. Un run correspond à une expérience d'électrophorèse et il permet de faire entre 60 et 100 lectures. En tout, les quelque 80 séquenceurs du Genoscope offrent donc la possibilité de lire un texte de l'ordre de 6,5 millions de bases chaque jour, soit l'équivalent d'un génome bactérien. Or, continue William Saurin, il faut avoir vu chaque base au moins une dizaine de fois pour être sûr qu'il n'y a pas d'erreurs. L'assemblage des fragments demande aussi son important lot de comparaisons de séquences 2 à 2. Si bien que l'on arriverait théoriquement à un temps de calcul d'environ quatre jours pour l'établissement de la séquence de ce génome bactérien. En pratique, le séquençage ne demandera pourtant pas plus de vingt-quatre heures. « Parce qu'on ne compare pas tout », explique le directeur informatique du Genoscope. Et c'est précisément le génie des logiciels de bio-informatique que de savoir ce qu'il convient de comparer.

### STOCKER LES BASES DE DONNÉES

Mais, au Genoscope, l'informatique a d'autres vertus, comme la capacité de stockage qui, répartie sur 2 serveurs, s'élève à 3 téraoctets (3 000 milliards d'octets). « Nous produisons énormément d'échantillons et de données », dit William Saurin. De la fabrication de clones à partir du fragment à identifier, jusqu'à la reconstitution de ce fragment. L'informatique sert aussi à en assurer la traçabilité: le stockage, la saisie et le suivi. Sans compter que, comme n'importe quel laboratoire qui fait du séquençage et de l'analyse de séquences, le Genoscope est amené à télécharger régulièrement les nouveautés de nombreuses bases de données pour faire tourner ses logiciels. « En tout, nous devons maintenir quelque 150 gigaoctets de données. Comme nous sommes reliés à Renater, le débit est assez rapide. Mais, au final, on arrive quand même à près de 200 heures de téléchargement », précise William Saurin.

Passage au bâtiment d'à côté, le récent Centre national de génotypage (CNG). Là, explique Mark La-

throp, son directeur général, on étudie la variabilité du génome. Les changements d'une simple lettre A, T, C ou G – ce qu'on appelle un SNP, pour *single nucleotide polymorphism* – ou les mutations qui font intervenir plusieurs bases ou les font disparaître. Les chercheurs du CNG partent des séquences de référence établies par le Genoscope et d'autres centres de séquençage, et mettent en évidence les différences trouvées chez un grand nombre d'individus. Ils étudient ainsi la transmission d'une maladie au sein d'une même famille, pour localiser les régions du génome qui contiennent les gènes impliqués. Avec pour objectif d'être, à terme, capables d'établir un diagnostic directement à partir du génome, d'adapter un traitement à chaque individu ou même de faire de la thérapie génique.

### DES COLLECTIONS D'ADN

Comme au Genoscope, on trouve au Centre national de génotypage, des séquenceurs. Pour regarder les différents ADN d'une même région du génome. Ce qui suppose qu'il y a là aussi d'importantes ressources informatiques. Des serveurs Sun de 4 à 8 processeurs, un robot de sauvegarde des données avec des disques de 40 à 80 gigaoctets et un « cluster » Linux, que l'on ne voit pas dans la salle des machines puisqu'il utilise les ressources de différents postes disséminés dans le centre.

Mais, de tous ces équipements, Mark Lathrop fait peu de cas. La bio-informatique a un tout autre sens pour ce chercheur, issu des mathématiques, qui s'est depuis longtemps formé à la biologie. Elle est l'ensemble des programmes développés en interne, qui permettent de capturer les informations issues des spectromètres de masse – une des technologies utilisées au CNG pour caractériser les différents ADN –, de générer des bases de données et d'analyser ces informations. Elle sert aussi à mettre au point les outils statistiques, qui, de toutes ces collections d'ADN, sortiront des données épidémiologiques. Qui dans la population est plus exposé aux maladies cardiovasculaires? Comment se transmet la myopathie d'une génération l'autre? De la réponse à ces questions, et à tant d'autres, naîtront les traitements de demain.

Co. M.



## Des constructeurs avides de téraflops

### Pour les fabricants, la course à la puissance de calcul est aussi une question d'image

CE N'EST PEUT-ÊTRE pas à proprement parler un nouvel Eldorado. Mais alors que tant d'autres voyants clignotent dangereusement – notamment celui du marché de l'ordinateur grand public –, il existe un domaine aux perspectives alléchantes. C'est un fait: les biotechnologies sont à l'honneur et brassent dans leur sillage des sommes considérables. Une industrie qui devrait peser plus de 10 milliards de dollars (65,6 milliards de francs) en 2005, selon le cabinet Ernst & Young. Une industrie, encore, dont l'une des particularités est également d'avoir de gros be-

soins en termes de puissance de calcul, autrement dit de gros besoins en ordinateurs et supercalculateurs. Pour preuve, Celera Genomics, l'un des deux protagonistes à avoir annoncé la fin du décryptage du génome humain, se targue également d'être l'heureux possesseur du troisième plus gros ordinateur du monde. Le premier serait celui du département américain de l'énergie, chargé des simulations atomiques, et le deuxième se trouverait au Pentagone.

De quoi aiguiser des convoitises. Le marché du calcul scientifique, au sens large, est en effet en pleine croissance. En l'an 2000, il aurait déjà représenté environ 6 milliards de dollars, selon les constructeurs, dont 30 % pour le seul segment des sciences de la vie (génétique, pharmacologie, etc.). Encore relativement étroit, donc. Mais quatre acteurs seulement se partagent quelque 85 % de ce marché: Hewlett-Packard, IBM, Sun et Compaq. Le moindre contrat se chiffre en dizaine de millions de francs, parfois

en centaines de millions. Celui décroché par Compaq auprès de la National Science Foundation américaine pour construire l'un des plus puissants supercalculateurs civils du monde – 2728 processeurs capables d'effectuer 6 000 milliards d'opérations à la seconde (6 téraflops) – s'élève ainsi à 36 millions de dollars (plus de 265 millions de francs).

Mais il est vrai que l'enjeu est avant tout technologique. « Les supercalculateurs sont des machines extrêmement pointues », rappelle Thierry Petit, directeur marketing et e-commerce chez Compaq France. Ce sont donc d'excellents « laboratoires » pour notre développement. D'autant que sur ce marché, les clients sont très exigeants. Ils ne se contentent pas de ce qu'ils ont, mais en demandent toujours plus. Ainsi, le contrat que nous avons signé avec le Commissariat à l'énergie atomique prévoit déjà l'évolution de puissance pour les dix prochaines années. » Si ce travail de pointe n'a, il est vrai, aucune retombée sur l'ordinateur

domestique, en revanche, « les serveurs pour les entreprises bénéficient, eux, des progrès incessants des supercalculateurs », souligne encore le directeur marketing de Compaq.

Reste aussi que sur le front du calcul scientifique, ce ne sont pas qu'argent et technique que glanent les constructeurs. Il y est aussi question d'honneur et de prestige. D'image, en un mot.

Il n'est pas anodin d'être ainsi le constructeur de l'ordinateur le plus puissant de la planète. D'avoir conçu la machine capable de mettre mat le champion du monde d'échecs, ou celle qui décrypte les mystères du vivant. « Le calcul scientifique est un bon véhicule en termes d'image », confirme Thierry Petit. C'est un domaine spectaculaire et médiatique. » A fortiori dans le domaine des sciences de la vie, de la bio-informatique. « Participer à l'avancée de la recherche médicale et de la santé ne peut avoir qu'un effet positif », se réjouit Thierry Petit. De quoi, en tout cas, inciter les prin-

cipaux acteurs de la bio-informatique à ne pas freiner leurs ardeurs dans cette singulière course de vitesse. Compaq a récemment annoncé qu'il investirait 500 millions de dollars (3,3 milliards de francs) dans la conception des futures générations de puces, appelées à prendre la succession des puces Alpha, celles-là mêmes qui calculent pour Celera Genomics. Quant à IBM, elle a créé en août 2000 un département entier exclusivement consacré aux sciences de la vie. Et s'est associée à NuTec, une firme américaine spécialiste des systèmes informatiques applicables aux biotechnologies, pour construire le plus gros supercalculateur scientifique. Son nom: Blue Gene. Son coût: 100 millions de dollars.

Olivier Zilbertin

Recevez par mail les sujets développés dans « Le Monde interactif ». Abonnez-vous gratuitement [interactif.lemonde.fr](http://interactif.lemonde.fr)

### Chiffres-clés

**3 000** mathématiciens travaillant jour et nuit avec des calculateurs pendant cinq ans. C'est ce qu'il faudrait, selon Compaq, pour effectuer le même travail que le supercalculateur du Commissariat à l'énergie atomique en 1 seconde.

**1 petaflop** est la puissance initiale visée par un supercalculateur en construction, Blue Gene, destiné à la génomique. Cela correspondrait à une capacité de calcul de un million de milliards d'opérations à la seconde. Le projet a été lancé fin 1999 par IBM, qui y a investi 100 millions de dollars.

**10<sup>15</sup>** C'est le nombre de comparaisons de caractères nécessaires pour établir la séquence d'un génome bactérien d'environ 5 millions de paires de bases. L'homme en compte plus de 3 milliards.

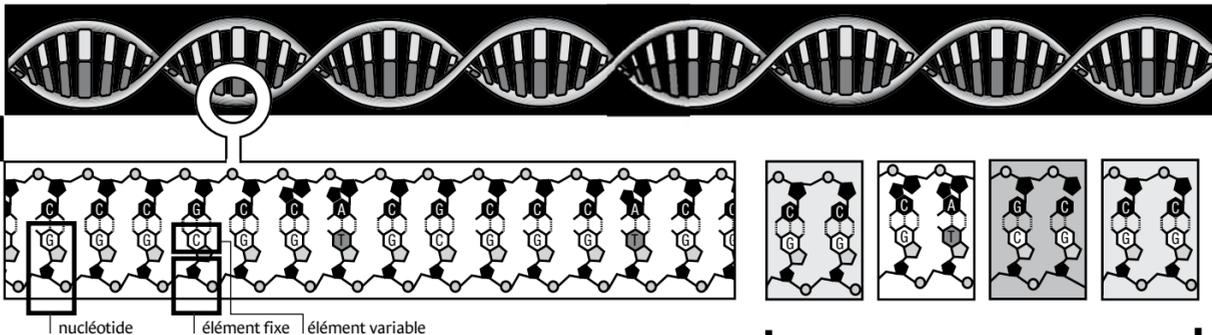
**1998** C'est l'année de la création par Craig Venter de Celera Genomics, société privée américaine qui met d'énormes moyens informatiques au service du décryptage du génome, rivalisant ainsi avec le consortium public de laboratoires de recherche.

## LA BIO-INFORMATIQUE, À CHAQUE ÉTAPE DE L'ÉTUDE DU GÉNOME

### SÉQUENÇAGE

Un brin d'ADN (acide désoxyribonucléique) est trop long pour être décrypté d'un bloc. Il est nécessaire de le fragmenter en une multitude de sous-séquences. Après séquençage, elles doivent être rassemblées à l'aide d'outils informatiques qui vont déterminer leurs chevauchements. Il est ainsi possible d'avoir une vue complète de la molécule d'ADN.

Cette phase, dite d'« assemblage », est l'une des étapes essentielles du séquençage d'un génome.



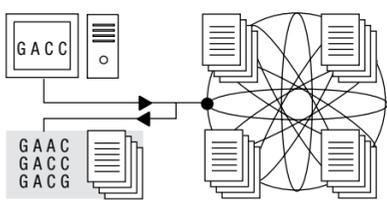
### ANALYSE DE SÉQUENCE

Une fois séquencée, la molécule d'ADN est loin d'avoir livré tous ses secrets. Dans la suite de bases qui compose l'ADN, il faut en effet identifier chaque gène et lui associer une ou plusieurs fonctions.

#### Méthode comparative

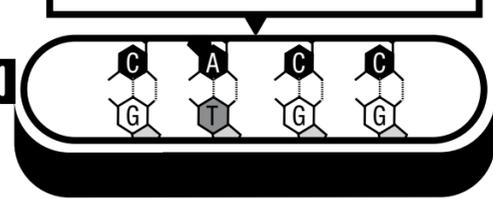
Des logiciels de comparaison (comme Blast ou Fasta) auscultent les bases de données – généralement disponibles sur Internet – de gènes déjà identifiés et « annotés » par d'autres équipes de scientifiques.

Les algorithmes mis à contribution permettent de retrouver des gènes identiques ou simplement homologues à ceux que l'on tente d'identifier.



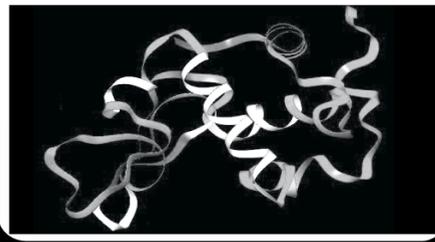
#### Méthode statistique

Certains logiciels analysent quant à eux le « style » dans lequel est écrite la séquence. Il est ainsi possible, avec des marges d'erreur encore importantes, de séparer les segments « codants » des segments « non codants » de l'ADN, ou même de prédire la localisation de certains gènes dans la séquence.



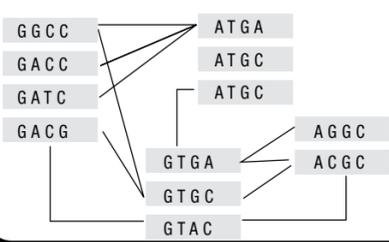
### MODÉLISATION

Une fois le gène identifié, les protéines pour lesquelles il code peuvent être déterminées. L'un des enjeux de la bio-informatique est de mettre au point des programmes capables de prédire la conformation spatiale de ces molécules. Cette dernière pourrait en effet donner de précieuses indications sur leurs fonctions.



### ARBRES PHYLOGÉNÉTIQUES

Identifiés, les gènes peuvent ensuite, par le biais de logiciels comme Blast et Fasta, être comparés à des gènes homologues – dont les séquences sont disponibles et documentées. La construction de ces « arbres phylogénétiques » permet ensuite, en fonction des homologues constatés entre les espèces, d'établir les liens de parenté entre les organismes.



## De la puissance avant toute chose

DANS LA GRANDE aventure des biotechnologies, l'informatique est parfois discrète, mais omniprésente. A l'occasion d'une annonce d'envergure, comme celle du décryptage du génome humain, elle revient sur le devant de la scène médiatique. Le grand public redécouvre alors l'existence de supercalculateurs aux capacités prodigieuses, équipés de milliers de microprocesseurs et dont la puissance de calcul s'exprime en multiples, difficiles à appréhender, de milliards d'opérations par seconde.

La science a toujours aimé les grands nombres. Comme pour les prévisions climatiques ou la simulation nucléaire, les laboratoires de recherche en biotechnologies ont des besoins informatiques boulimiques. En puissance de calcul, mais aussi en capacité de stockage et en infrastructures de communication, pour échanger des informa-

### Comment l'informatique répond aux importants besoins de calcul

tions avec l'extérieur ou rapatrier rapidement tout ou partie de bases de données scientifiques. Pour y répondre, les laboratoires publics ou privés mettent en œuvre des solutions diverses, faisant appel à des supercalculateurs généralistes, des calculateurs spécialisés ou à des plates-formes de calcul distribué.

Cette dernière solution a été popularisée auprès des internautes du monde entier par des projets de recherche comme SETI@home (re-

cherche d'intelligence extraterrestre), Casino-21 (prédiction du climat) ou, très récemment, le programme de lutte contre le cancer, à l'initiative d'Intel. L'idée consiste à exploiter les capacités de calcul inutilisées d'un grand nombre de micro-ordinateurs connectés sur un réseau. Un ordinateur central recueille les données et assemble les résultats. A la clé : une diminution des coûts, surtout sur une grande échelle. Dans les laboratoires de recherche, la mise en place d'une infrastructure de calcul distribué consiste à déployer un grand nombre de PC, parfois plusieurs centaines, dans une structure baptisée « ferme de PC », où les machines sont reliées entre elles par réseau local.

Pour les spécialistes, plus qu'une concurrence, cette architecture constitue une solution complémentaire aux supercalculateurs.

Outre le fait qu'il est possible de faire cohabiter les deux infrastructures, les supercalculateurs sont en effet mieux adaptés pour certains travaux, comme les calculs qui nécessitent de fréquents échanges d'information entre les différents tâches. Le calcul distribué a cependant le vent en poupe, avec notamment le développement du projet DataGrid, qui regroupe plusieurs organismes de recherche européens, dont le CNRS et le CERN.

Supercalculateur ou calcul distribué ? Quelle que soit la solution adoptée, les chercheurs en biotechnologies sont confrontés à des problèmes logicielles. Concevoir l'intelligence qui permet d'exploiter toute cette puissance de calcul est une tâche peu aisée, qui incombe aux hommes de l'ombre que sont les bio-informaticiens.

Jean-Marc Gimenez

## Vers des logiciels tout en un

ILS S'APPELLENT Blast, Fasta, Phrap, Phred ou encore Genescan, Genemark, Rasmol. Ce sont des programmes très courants dans les laboratoires de biologie et génétique moléculaires. Qu'ils soient privés ou publics. Peu importe, tant qu'on y manipule de l'ADN, cherche à identifier des gènes et modéliser les protéines qui leur correspondent. Mais là ne s'arrêtent pas les points communs entre ces algorithmes. Tous partagent en effet une origine académique. Un avantage puisqu'ils sont, de ce fait, disponibles pour tous. Mais un inconvénient aussi, puisque ce statut ne leur a pas permis de devenir des programmes simples d'utilisation.

Contrairement aux logiciels du commerce, ils sont mis à disposition sans avoir été débogués. Et souvent, il faut entrer les commandes à la main pour les faire fonctionner. Ce qui suppose plus qu'un minimum de connaissances informatiques !

Pas étonnant, dans ce contexte, que les premières sociétés de bio-informatique aient commencé par intégrer ces différents algorithmes dans un même package. Et se soient soucies de développer une interface pour les rendre plus conviviaux. DoubleTwist, société américaine, explique ainsi sur son site, « portail d'accès au code génétique », comment elle met à la portée de n'importe quel chercheur les outils

de bio-informatique. L'accès est sécurisé, dit-elle, et l'environnement compréhensible. Les agents de recherche fouillent bases de données et littérature avant de produire un rapport. Gene-IT, jeune pousse française issue de l'Inria (Institut national de recherche en informatique et automatique), met pour sa part en avant la puissance et la souplesse de son logiciel Lassap. Il permet en effet de tout comparer – banques contre banques, gènes ou protéines contre banques, gènes contre protéines – en essayant d'uniformiser les différents formats sous lesquels ces objets se présentent. Quant à Gentech, start-up de biotechnologie végétale qui s'ap-

prête à lancer Biotechnix 3D, un outil d'analyse de séquences d'ADN et de protéines pour Macintosh, elle n'hésite pas à dire que ce logiciel maison a été conçu « par des chercheurs pour des chercheurs ».

« Il est logique que les entreprises de biotechnologies soient les premières à se lancer dans la bio-informatique », dit François Rechenman, responsable du projet GenoStar, qui regroupe l'Inria, l'Institut Pasteur et deux start-up de génomique et protéomique. Elles connaissent les besoins et elles ont la culture biologique qui, pour l'heure, fait défaut aux ingénieurs informatiques. »

Co. M.

### Trois questions à...

#### Jean-Michel Claverie

**1 Vous êtes directeur d'un laboratoire de recherches sur l'information génétique et structurale à l'Institut de biologie structurale et microbiologie du CNRS à Marseille. Que pensez-vous des énormes moyens financiers et matériels mis en place par Celera et le consortium public pour le séquençage du génome humain ?**

Dans le cas de Celera, entreprise privée, je suis tenté de dire qu'ils font ce qu'ils veulent de leur argent. Il faut savoir que la phase au cours de laquelle il est nécessaire de comparer les bouts de séquence des gènes les uns par rapport aux autres demande une très grande puissance de calcul. Surtout si vous voulez effectuer cette opération de recouvrement dans un délai raisonnable. Après, il y a toute la phase classique de *datamining* pour interpréter le « texte » élaboré au cours de la première phase. Pour cette opération, qui consiste à explorer de grande bases de données, nous utilisons le concept des fermes de PC. Chez nous, il y a 125 ordinateurs affectés à cette tâche. Cela représente une somme d'environ 1 million de francs. Autant dire que ce budget et ces moyens de calcul sont dérisoires par rapport à ceux nécessaires pour la recherche météorologique par exemple.

**2 Quelle est la place de la bio-informatique dans la localisation et l'identification des gènes ?**

Elle est centrale. Obtenir la séquence d'un génome, c'est en quelque sorte ouvrir un livre dont on ne connaît pas la langue. Mais, une fois que vous avez cette information, il faut encore que vous trouviez les phrases, la ponctuation et le sens de ce texte. C'est là que la bio-informatique intervient. Dans ce travail de repérage, de localisation des éléments codants et utiles du génome. La bio-informatique sert ainsi à trouver la frontière des gènes, l'endroit où ils commencent et celui où ils se terminent. Maintenant, il faut savoir comment interpréter les résultats trouvés. On en revient alors à un travail de recherche ciblé. Par exemple, il faudra qu'on analyse le génome en activité avec les puces à ADN.

**3 Quels seront les principaux défis de la bio-informatique dans les prochaines années ?**

Nous allons vers une approche mixte associant étroitement bio-informatique et expérimentation. L'un des grands défis va, par exemple, consister à faire des progrès dans la représentation de la structure tridimensionnelle des protéines afin de déterminer à quoi elles servent exactement. Car, si nous avons découvert que le génome humain est composé d'environ 30000 gènes, il faut maintenant mettre au point les modèles qui vont nous permettre de prédire la fonction des protéines associées à ces gènes. Pour l'instant, nous fonctionnons par similarité, par homologie entre différents gènes. Par extension du sens qui se dégage de ces comparaisons d'une séquence génomique à une autre (entre celle de l'homme et celle de la mouche, par exemple, NDLR), on assigne une fonction particulière aux gènes. La représentation dans l'espace des séquences nous permettra d'étendre les similarités de manière plus subtile.

Propos recueillis par Guillaume Fraissard

### 10 millions

C'est le nombre de séquences génétiques stockées dans les bases de données GenBank, mises à disposition par les National Institutes of Health américains. Ces séquences comprennent plus de 11 milliards de bases (A, T, C ou G – voir Glossaire) et le nombre de données stockées double tous les 14 à 15 mois environ.

### 30 %

environ du marché des supercalculateurs est à destination des sciences de la vie (génétique, biotechnologies, biologie moléculaire...). La simulation (crash automobile, aéronautique...) représente 30 % également, tandis que la défense, l'éducation et la recherche occupent 40 % de ce secteur.

Source : Compaq France.

## PUBLICITÉ

# De l'amour des machines

**Agitateur de la Toile, Emmanuel Videcoq applique la pensée de Deleuze et de Guattari au Réseau**

IL EST DES COUPS de téléphone qui font basculer une vie. Celui qu'a reçu Emmanuel Videcoq un jour d'octobre 1987 rentre dans cette catégorie rare. A l'autre bout du fil, Félix Guattari, psychanalyste de son état et compagnon de route du philosophe Gilles Deleuze, l'invite à venir « parler d'informatique » au Centre d'initiative pour les nouveaux espaces de liberté (Cinel). A l'époque, Emmanuel Videcoq, formateur chez Bull, se fait connaître pour ses prises de position critiques à l'égard de l'informatisation de la société française. De son côté, le co-auteur de *L'Anti-Œdipe* s'intéresse aux « potentialités politico-machiniques » de la télématique. De cette rencontre jaillit sur le Minitel « 3615 Alter », premier serveur alternatif et base arrière de la grève des infirmières. On est en 1989. Les deux comparses font entrer la contestation sociale dans l'ère virtuelle. Emmanuel Videcoq a trouvé son maître à penser. Bientôt, il aimera, comme lui, les « machines ».

Printemps 2001. Internet a relégué le Minitel au second plan, et les mouvements sociaux, de Seattle à Porto Alegre, coordonnent leurs actions sur la Toile. Videcoq a gagné quelques cheveux blancs, un peu d'embonpoint et Spinoza, un labrador noir qui ne le quitte jamais. Emmanuel a perdu « Félix », disparu en 1992. Mais si Spinoza le suit comme son ombre, c'est bien celle du psychanalyste qui plane sur Emmanuel Videcoq. Le 15 avril 2001, il lui dédie un site Web, Guattari.com. Hommage posthume ? Le maître n'a pas connu Internet, l'élève reprend simplement le flambeau.

## L'INTERNET COMME RHIZOME

Dans la livraison printanière de *Chimères* – revue des « schizoanalyses » fondée par Gilles Deleuze et Félix Guattari –, dont il est le trésorier-homme-à-tout-faire, Emmanuel Videcoq inaugure la rubrique « Machines ». « Nous entendons tout à la fois marquer l'importance qu'ont prise les machines dans notre univers et donner corps à ce que l'on pourrait appeler une "hypothèse Guattari". »

Le langage se fait conceptuel. Non-initiés, accrochez vos ceintures ! Bienvenue dans les méandres de la pensée « deleuzo-guattarienne » à la sauce Videcoq. L'« hypothèse Guattari » en question ? « Elle repose sur la compréhension de l'Internet comme rhizome s'insinuant dans les porosités du social, comme machine de guerre, mais aussi de bombardement médiatique, comme hybride absolu mélangeant les genres, déplaçant les lignes, brouillant les pistes », s'emballe l'agitateur d'idées. En 1990, Félix Guattari entrevoyait dans l'arrivée de la télématique l'avènement d'une « ère post-média ». Plus de dix ans après,



Emmanuel Videcoq reconnaît dans le Réseau « un potentiel énorme d'expression des singularités et des minorités, non soumis au filtre des grands médias ». Et il ne se prive pas d'y faire résonner sa subjectivité. Qu'il soit en Corse ou dans les Yvelines, où il partage sa vie, Emmanuel Videcoq inonde de ses missives la liste de diffusion de Multitudes, une jeune revue culturelle qui entend « prendre la politique de revers ». Car depuis qu'il est en préretraite, l'homme n'a jamais été aussi actif. A 57 ans, l'intendant de *Chimères* est également le secrétaire de rédaction de Multitudes et travaille d'arrache-pied pour préparer le numéro de mai, qui sera consacré au cybercommunisme et à la propriété intellectuelle à l'heure du Net.

Sur le « nouvel arc politique » que dessine le cyberspace et qui s'étend, selon lui, de l'« utopie techno-libérale de Wired » à celle « archéo-travailleuse et étatiste du professeur Richard Barbrook (1) », le trublion se définit comme un « néo-marxiste optimiste », un poil « libéral-libertaire » et « fondamentalement anti-étatiste ». Ce qui explique sans doute qu'il appréhende Internet comme « un fantastique support recelant des ressources énormes d'auto-constitution des individus, qui peuvent s'affirmer en se plaçant dans des réseaux ». Autant de raisons pour lesquelles, près de dix ans après le maître Guattari (2), le disciple Videcoq en appelle aujourd'hui à « une véritable histoire d'amour avec les machines ».

Mais sa relation avec les « machines » n'a pas toujours été aussi rose. Lorsqu'au début des années 1970, son diplôme de Sciences-Po

et sa carte de la LCR en poche, il prend la tête des formations techniques des ingénieurs d'études chez Bull, il ne tarde pas à prendre conscience de l'« importance politique et sociale de l'informatique ». En réponse au rapport Nora-Minc, qui présente, en 1978, les nouvelles technologies comme un moyen de sortie de crise, il organise un colloque intitulé « L'informatisation contre la société ». Dans la foulée, il participe à la création du CII (Centre d'information et d'investigation sur l'informatisation) et de la revue *Terminal*, afin de « constituer une pensée critique de l'informatique et dénoncer les dangers qu'elle fait peser sur la société et les libertés ». Bien avant la CNIL, l'activiste lance au milieu des années 80 la première campagne contre le fichage : « On vous fiche, ne vous en fichez pas ! » A cette époque, « toute

la pensée humaniste de gauche est anti-machinique ». Lui, est alors persuadé que l'informatique va « passer le social à la moulinette » et part en croisade contre « le gros ordinateur central qui va contraindre l'ensemble de la société ». Et puis, il y eut ce coup de téléphone...

## Stéphane Mandard

(1) Richard Barbrook, qui enseigne à l'université de Westminster, entretient le développement d'une sphère technologique fondée sur une économie du don.  
(2) Dans son dernier texte, publié en 1992, Félix Guattari en appelle à une refondation des pratiques sociales sur une nouvelle alliance avec les machines.

■ [www.samizdat.net/multitudes](http://www.samizdat.net/multitudes)

[interactif.lemonde.fr/portraits](http://interactif.lemonde.fr/portraits)

A bon droit

## Quelques livres sur le droit du Net

DE NOMBREUX OUVRAGES sont aujourd'hui disponibles, pour connaître et comprendre le droit de l'Internet. Si certains d'entre eux s'adressent plus particulièrement aux professionnels du droit, ils sont généralement d'un accès facile et permettent d'appréhender l'étendue des droits et obligations des acteurs de l'Internet.

Tout d'abord, il faut saluer la collection « Droit @ Litec », composée de plusieurs ouvrages de qualité, sur des thèmes particuliers, comme *Les Contrats du commerce électronique* (professeur Michel Vivant), *Echanges électroniques, certification et sécurité* (Thierry Piette-Coudol) ou *Droit d'auteur et numérique* (professeur André Lucas). Chaque titre, conçu de manière simple et claire, est présenté sous la forme de précis (environ 200 pages). La collection s'est récemment enrichie de deux titres : *La Création multimédia et le Droit* (Nathalie Mallet-Poujol) et *Internet et protection des données personnelles* (Marie-Pierre Fenoll-Trousseau et Gérard Haas). A noter aussi dans cette collection l'ouvrage *Créer et exploiter un commerce électronique* (Michelle Jean-Baptiste), couronné, en 1999, par le prix de l'Afdit (Association française de droit de l'informatique et de la télécommunication).

D'avantage axé sur le commerce électronique, *Internet et commerce électronique* (Lionel Bochorberg), aux éditions Delmas, est particulièrement concret et pratique : l'ouvrage suit les différentes phases de la vie d'un site de commerce électronique (mise en place, animation, applications courantes et contentieux) et est accompagné, en annexe, de très utiles formules types de contrats, d'extraits de textes législatifs et réglementaires et de jurisprudence. Toutes les questions essentielles y sont abordées, de la réservation d'un nom de domaine à la fiscalité du commerce électronique, en passant par la signature électronique, le référencement d'un site et les liens hypertextes ou la vente aux enchères sur Internet.

Dans le même esprit, on peut aussi signaler l'ouvrage *Créer et exploiter un site Web – Guide juridique et pratique* (Cyril Rojinsky et Olivier Léaurant) aux éditions Lamy/Les Echos.

*La Création multimédia* (Marie-Anne Gallot-Le Lorier et Vincent Varet), éditée dans la collection « Pratique du droit » chez Economica, s'attache à explorer, de façon assez complète et savante, les aspects juridiques de la réalisation, de la protection et de l'exploitation de l'œuvre multimédia au sens large. Cet ouvrage s'adresse davantage à des juristes avertis qu'à des internautes débutants qui souhaiteraient se familiariser avec le cadre juridique de la création en ligne ou hors ligne.

Enfin, la deuxième édition de *Cyberdroit* (Christiane Feral-Schuhl), aux éditions Dalloz/Dunod, est depuis peu disponible. L'ouvrage, sous-titré « Le droit à l'épreuve de l'Internet », balaye les différents aspects de l'Internet, notamment les thèmes relatifs à la fraude, aux données personnelles, aux consommateurs, à la sécurité, à la publicité et, bien sûr, la question de la responsabilité des fournisseurs. Il est destiné aux praticiens du droit et aux professionnels, et permet d'avoir une vision assez complète, mais nécessairement quelque peu superficielle, des problèmes soulevés par l'Internet.

Selon ses objectifs ou sa culture juridique, le lecteur se tournera vers des ouvrages plus ou moins pratiques ou documentés, qui nécessitent tous, compte tenu de la matière traitée, des mises à jour et révisions fréquentes, au rythme des évolutions des textes, de la jurisprudence et de la pratique.

Alain Hazan, avocat à la cour

■ [www.legalis.net/afditi/](http://www.legalis.net/afditi/)

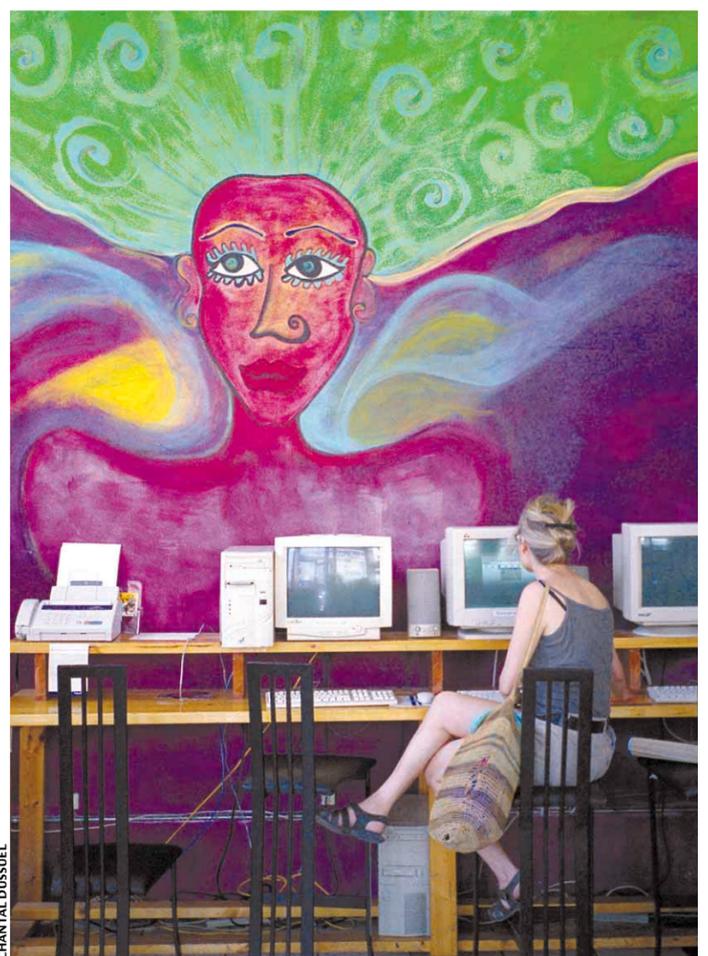
## LE TOUR DU MONDE DES CYBERCAFÉS

## CETTE SEMAINE AUX ÉTATS-UNIS

Dimanche soir de fin d'hiver à Miami South Beach. A 22 heures, la température avoisine les 25 °C. Sur Washington Avenue, une longue file d'attente se forme à l'entrée d'une discothèque gay. En face, des Cubains

**ÉCLECTISME DÉCALÉ À MIAMI** jouent au billard dans un local enfumé, sous le regard protecteur

de statuette religieuse. Au Kafka's Café, ouvert de 9 heures à minuit, ce sont surtout les touristes qui utilisent les ordinateurs alignés le long des grandes baies vitrées. L'auberge de jeunesse est toute proche, les hôtels de luxe aussi. Très appréciées des milieux de la mode et du show-biz new-yorkais, la plage et l'architecture art déco de South Beach attirent également chaque année des milliers de visiteurs étrangers. A la fois librairie d'occasion et cybercafé, le Kafka's Café est presque aussi éclectique que le quartier : les ordinateurs y côtoient de vastes peintures murales, de vieilles étagères ployant sous les livres et quelques obscures œuvres d'art. Au plafond trône un portrait géant de Kafka en noir et blanc. Ouverte il y a six ans par un médecin passionné de littérature, la librairie s'est peu à peu équipée d'ordinateurs. Elle en compte aujourd'hui une vingtaine. Dont cinq au premier étage, entre les rayons « littérature étrangère » et « mathématiques ». Mais il faut parfois attendre son tour pour se connecter au Web. Car malgré ses ambitions littéraires, ce sont avant tout des ordinateurs que la cyberlibrairie tire la plus grande partie de son chiffre d'affaires.



CHANTAL DISSUEL

**Cyberlibrairie Kafka's Café**  
1464, Washington Avenue, Miami Beach, Floride, États-Unis  
[kafkabooks@aol.com](mailto:kafkabooks@aol.com)

## PUBLICITÉ

# Nordea, la banque en briques et en clics

IL Y A CINQ ANS, à l'heure du déjeuner, il fallait souvent faire une demi-heure de queue à l'agence de la banque Nordea du quartier financier d'Helsinki, qui comptait



BusinessWeek  
e.biz  
INTERACTIF

**Dans le secteur des services bancaires, l'un des plus complexes à faire migrer sur le Net, la banque scandinave a fait preuve d'un pragmatisme payant**

clients. D'après la société d'études Jupiter MMXI, les e-banques doivent dépenser jusqu'à 225 dollars en marketing pour chaque nouveau client séduit. En revanche, pour faire connaître ses services en ligne, Nordea n'a guère eu qu'à envoyer un courrier ou à demander au personnel d'en toucher un mot aux clients. Ces cinq dernières années, Nordea n'a consacré que 18 millions de dollars en direct à ses projets Internet finlandais, tandis que les investissements de départ d'Egg se sont élevés à 650 millions de dollars. « Nous n'avons pas eu besoin d'attirer de nouveaux clients; nous avions déjà 9 millions d'utilisateurs potentiels de services en ligne », résume Bo Harald.

centre commercial Jumbo, près d'Helsinki. Aujourd'hui, 96% de ces opérations s'effectuent en ligne. « Nous avons donc le temps d'appeler les clients et de voir ce que nous pouvons faire pour eux », explique Jukka Koski, responsable de l'agence. Ces deux dernières années, l'agence a augmenté son chiffre d'affaires de 50%.

Les clients aussi apprécient la banque en ligne. Bien que l'accès aux services Internet de base de Nordea Finlande soit facturé 2 dollars par mois, les clients y trouvent leur compte, car les frais bancaires sont moins élevés sur la Toile. Un virement bancaire à l'étranger coûte 14 dollars en agence, contre seulement 7 dollars en ligne. Et

d'Helsinki, Valotaina. « J'ai eu immédiatement accès à tous les clients de Nordea », explique-t-il. Kari Taina réalise un chiffre d'affaires annuel d'un million de dollars, dont 10% en ligne. Cela vaut bien les frais de connexion de 150 dollars et l'abonnement mensuel de 18 dollars que lui facture Nordea. Les bénéfices de Nordea ne s'arrêtent pas là, car Kari Taina paie en ligne les factures et les salaires de son entreprise, et s'acquitte donc ainsi de frais bancaires supplémentaires.

Pourtant, certains observateurs reprochent à Nordea sa stratégie trop « molle ». Nordea emploie en moyenne 10 personnes par agence en Finlande, et 14 dans l'ensemble des pays où elle est présente.

Start-up



**B-process**  
dématérialise les factures

**Pour les entreprises** croulant sous des piles de factures, B-process promet la fin du calvaire. Depuis mars dernier, le prestataire de services informatiques, fondé fin 1999, leur propose de remplacer les factures papier par des factures 100% électroniques. En se connectant au Web, il leur devient possible de traiter entièrement une facture, de l'émission au paiement, sans jamais la matérialiser. « On évalue le coût d'une facture papier à 30 francs en moyenne, explique Franck Duthil, l'un des quatre fondateurs: 20 francs pour l'acheteur qui doit la saisir en comptabilité puis l'archiver et 10 francs pour le fournisseur, qui imprime la facture, la met sous enveloppe et l'affranchit. Ce coût peut monter à 300 francs en cas de litige. Le coût du simple traitement des factures se chiffre en millions pour une grosse entreprise. » D'où l'intérêt de B-process, qui s'adresse aux acheteurs comme aux fournisseurs, en leur permettant de réduire leurs coûts et délais de facturation grâce à leur système de traitement sécurisé de données comptables, et de régler plus rapidement leurs litiges avec le suivi en ligne des étapes de l'établissement de facture. Les acheteurs peuvent également archiver leurs factures sur informatique, tandis que les fournisseurs automatisent leurs envois, accélèrent le cycle de recouvrement grâce au paiement par virement et profitent même de ce canal pour faire du marketing direct auprès de leurs clients.

**Par rapport à l'EDI** (échange de données informatisées), système de facturation électronique mis en place entre certaines grandes entreprises et leurs fournisseurs depuis vingt ans, B-process a l'avantage d'être accessible simplement via le Web et, surtout, de s'adapter à tous les systèmes d'information existants. L'EDI, par contre, nécessite l'installation coûteuse d'un réseau et d'un logiciel commun entre l'entreprise et ses partenaires. L'offre de B-process est destinée avant tout aux grands comptes qui achètent une licence d'utilisation (de 100 000 à plus de 2 millions de francs, selon leur chiffre d'affaires et le nombre de transactions), mais aussi aux PME, qui, elles, paient souvent à la transaction (3 francs). EDF et le Crédit lyonnais sont déjà clients.

**Le marché** a un fort potentiel : sur 1,7 milliard de factures interentreprises échangées en France, seulement 3% sont électroniques aujourd'hui. L'institut d'études Gartner prévoit, au niveau européen, que la proportion passe à 39% dès fin 2002. Face à une concurrence limitée à deux sociétés - Postaxess, filiale de La Poste, et Answorq, une place de marché -, B-process vise 20% du marché français. Après une première levée de fonds de 10 millions de francs, la jeune pousse va recevoir une aide grâce à son label de l'Anvar (Agence française pour l'innovation). Elle aura cependant sûrement besoin d'un nouvel apport de capital d'ici à son arrivée à la rentabilité, fin 2002 (pour un chiffre d'affaires attendu de 42 millions, contre 6 millions fin 2001).

Aide de la Porte

interactif.lemonde.fr/  
netéconomie



« Il n'y a rien de plus naturel que de gérer ses démarches bancaires sur ordinateur », affirme Bo Harald, directeur des services bancaires en ligne de Nordea.

Sans ostentation ni ambitions démesurées: ce petit établissement bancaire scandinave a tranquillement bâti la banque en ligne la plus performante au monde. Les 2,3 millions de clients internautes de Nordea effectuent chaque mois 6,9 millions de transactions en ligne (paiement de factures, achat d'actions, etc.). Soit deux fois le volume d'activité de sa plus proche rivale cyberbancaire, l'américaine Bank of America, qui bénéficie pourtant d'un marché national douze fois plus important. Et cela représente un nombre de transactions mensuelles 14 fois supérieur à celui du britannique Egg, la plus grosse banque 100% Internet.

## UNE PRUDENCE RÉCOMPENSÉE

« Dans le domaine des banques en ligne, Bo Harald et Nordea sont les meilleurs », affirme Amit Mehta, analyste de la banque d'affaires Morgan Stanley Dean Witter. Et alors que la plupart des banques en ligne n'ont pas encore gagné un centime, la stratégie prudente de Bo Harald a déjà porté ses fruits. En Finlande, la Toile a permis à Nordea d'éliminer la moitié de ses agences et de supprimer 5 000 postes ces cinq dernières années, tout en augmentant d'un tiers le nombre de transactions. Les bénéfices ont grimpé à 2,2 milliards de dollars en 2000, contre 1,8 milliard en 1999, en grande partie grâce aux Net-initiatives. Maintenant, Bo Harald applique ce modèle finlandais aux autres banques scandinaves qui ont fusionné en 1998 (le finlandais Me-

rita, le suédois Nordbanken, le danois Unidanmark et le norvégien Christianabank) pour constituer Nordea. Il prévoit que l'apport du Net devrait accroître les profits du groupe de 250 millions de dollars d'ici trois ans.

C'est là la revanche des « briques » sur les « clics ». Il y a un an, l'argent des grands investisseurs européens coulait à flots dans des projets de cyberbanques, qui n'auraient pas à financer de lourds coûts immobiliers et salariaux pour entretenir un réseau d'agences locales. Elles pensaient pouvoir s'affranchir des frontières et attirer de nouveaux clients en offrant, grâce à leurs coûts de fonctionnement faibles, des taux d'intérêt plus élevés et des frais bancaires plus bas.

Mais aujourd'hui, beaucoup, comme le français Ze Bank ou le britannique Cahoot, ont du mal à décoller. Egg et First-e s'en sortent mieux, sans atteindre l'envergure de Nordea. Même les grands noms de la finance qui ont confié à des filiales distinctes leurs opérations Internet connaissent des débuts difficiles. En Allemagne, la filiale de services bancaires en ligne de la Commerzbank, Comdirect, a vu l'an dernier ses bénéfices chuter de 75%, à 2,4 millions de dollars. Après avoir investi plus de 150 millions de dollars, le suisse Vontobel a renoncé à son projet de banque en ligne, baptisé Y-O-U. Car, livrées à elles-mêmes, les banques en ligne filiales n'ont pas directement accès aux relations-clients de leur maison mère.

En effet, les avantages revendiqués par ces nouveaux venus ne peuvent rivaliser avec la gamme de services, l'envergure financière et le fichier-clients de Nordea. Pour eux, le plus difficile est d'attirer des

## Les 2,3 millions de clients internautes de Nordea effectuent chaque mois 6,9 millions de transactions en ligne

Pourtant, Nordea a le triomphe modeste. A cinquante-trois ans, Bo Harald dirige les activités en ligne de Nordea dans un vieux bâtiment qui ne paie pas de mine. Sa conception des nouvelles technologies est plus pragmatique que passionnée. A ses yeux, l'Internet s'apparente à la scie électrique dont il se sert pour couper le bois de chauffe de son sauna: un simple outil. Son offensive Internet a été soigneusement planifiée. Dès 1982, l'Union Bank, où il travaille alors, installe un système de paiement électronique et élimine progressivement les chèques. En 1984, elle propose des services bancaires accessibles par PC. Lorsque l'Internet prend son essor, la Finlande et les autres pays scandinaves ne tardent pas à l'adopter. Aujourd'hui, d'après Jupiter MMXI, 42% des Finlandais utilisent l'Internet, contre 27% de l'ensemble des Européens et la moitié des Américains. Bo Harald disposait donc ainsi d'une large clientèle d'internautes - ce qui l'a considérablement aidé.

### DES REGROUPEMENTS FORCÉS

La conjoncture internationale a également forcé la banque à évoluer. Au début des années 1990, alors que la conjoncture mondiale est morose et que l'Union soviétique s'effondre, l'économie finlandaise - alors fortement tributaire de l'industrie forestière - est frappée de plein fouet. Les banques de la région sont au bord de la faillite et s'empressent de se regrouper pour réduire leurs coûts. En 1995, l'Union Bank fusionne avec sa principale rivale, Kansallais-Osake-Pankki. Cette fusion donne naissance à la Merita Bank, qui va devenir la composante finlandaise de Nordea. Cette année-là, Bo Harald est nommé directeur des services Internet. Il a pour mission de faire migrer le business sur la Toile avec pour objectif de tailler dans les coûts et de réaffecter le personnel des agences à la vente de services à valeur ajoutée. Avant l'arrivée du Net, les dépôts et retraits d'argent occupaient presque à plein temps les quinze salariés de l'agence du

Nordea permet à ses clients internautes de régler gratuitement leurs factures, alors que ce même service coûte 3,50 dollars en agence. Malgré cette baisse des tarifs, Nordea parvient à faire des économies. Chaque opération en ligne coûte à la banque 0,11 dollar en moyenne, contre 1 dollar pour les transactions en agence. Les économies ainsi réalisées s'élèvent chaque année à 40 millions de dollars. Et les internautes sont de plus grands utilisateurs des services bancaires que les autres. Les paiements en ligne de factures ont quintuplé au cours des deux dernières années, tandis que les clients internautes passent deux fois plus d'ordres de Bourse que les autres, ce qui réduit de plus de 90% le coût de ces transactions pour la banque.

De plus, grâce à sa clientèle fidèle, Nordea se soucie peu des prix qu'offrent ses concurrents. En ce qui concerne les ordres de Bourse, les tarifs d'E\*Trade - 10 dollars par ordre - sont quatre fois plus bas que ceux que pratique normalement Nordea. Les sommes déposées sur les comptes-titres sont rémunérées à plus de 3% chez E\*Trade, mais ne le sont pas chez Nordea. Pourtant, en Suède, le premier pays dans lequel les deux concurrents se sont affrontés, E\*Trade ne compte que 27 000 clients, alors que Nordea a 45 000 comptes-titres. En tout, Nordea gère 220 000 comptes-titres en ligne. « Les tarifs de Nordea ne sont pas suffisamment élevés pour être dissuasifs », relève Magnus Grann, ingénieur et client de longue date de Nordea, qui passe maintenant ses ordres de Bourse en ligne.

Les entreprises clientes ont également tout intérêt à profiter des services bancaires en ligne. Il y a quatre ans, Nordea a mis en place sur son site Web une place de marché électronique, baptisée Solo Market. C'est aujourd'hui le plus important site de commerce électronique de Finlande, hébergeant quelque 600 détaillants qui réalisent en tout plus de 60 000 ventes par mois. En 1996, Kari Taina y a inscrit sa boutique de luminaires

D'après Kian Abouhoussein, analyste de la banque d'investissement J.P. Morgan, Nordea devrait encore couper dans son personnel. Il recommande également à la banque de s'implanter sur un nouveau marché européen plus vaste, comme l'Allemagne. « Il faut absolument élargir la base de clients », affirme Kian Abouhoussein. Bo Harald réplique qu'en Finlande, du moins, Nordea a suffisamment réduit ses effectifs et qu'il n'est pas urgent de se développer à l'étranger. « Nous avons déjà suffisamment de travail à la maison », ajoute-t-il.

### L'IMPORTANCE DES AGENCES

Bo Harald ne croit pas à une commercialisation de la seule offre en ligne hors de ses bases. La présence d'agences reste appréciée des internautes, qui souhaitent aussi effectuer aux guichets certaines transactions. Les jeunes start-up croient que leur modèle virtuel profiterait de l'avènement d'un marché unique européen. Mais malgré l'unification européenne, les banques doivent toujours obtenir une licence dans chaque pays. La banque directe irlandaise First-e a perdu une précieuse année à obtenir diverses autorisations. La « nationalité » européenne reste tout de même enviable par rapport à l'américaine: aux Etats-Unis, les cyberbanques sont en effet pénalisées par les réticences des Américains à remplacer leurs chèques (ils en signent 69 milliards par an!) par des transactions informatiques.

Pas de volonté de conquête mondiale pour Bo Harald, donc. Manque d'ambition? Prudence, plutôt. Et, ces jours-ci, l'avenir appartient plus aux réalistes qu'aux prophètes illuminés.

William Echikson



★ Les pages « Entreprises » sont réalisées par les rédactions du « Monde interactif » et de « Business Week/e.biz ».

★ Traduit de l'anglais par Chantal Dussuel

# Une vitrine planétaire pour le commerce équitable

**En arrivant sur la Toile, ce mode de consommation touche un public plus large, au risque d'y perdre son âme**

DEPUIS quelques mois, des sites de commerce d'un nouveau genre fleurissent sur la Toile française. Ici, pas question de business plan ni de cotation au Nasdaq. Juste l'intention d'utiliser Internet pour contribuer, un tant soit peu, à rééquilibrer les échanges économiques entre le Nord et le Sud.

« Nous sommes persuadés que le commerce équitable est une solution moderne et efficace pour répondre au déséquilibre du commerce mondial et à ses conséquences, et qu'Internet est le support idéal pour favoriser et développer celui-ci en mettant en relation directe producteurs et consommateurs », explique-t-on chez Ethnik.org, une association avignonnaise qui vend sur son site des produits (table basse, plume, boîte à tabac...) fabriqués par des artisans camerounais. Créée il y a un peu plus d'un an, l'association respecte à la lettre les principes du commerce équitable. Elle préfinance la production à hauteur de 50 % du prix d'achat, qui est fixé par les artisans eux-mêmes. 40 % du prix de revient est attribué au producteur, et les bénéfices sont réinvestis dans la production et la formation des artisans. Car bien avant d'ouvrir sa boutique en ligne, en décembre 2000, l'association a dispensé aux artisans camerounais des cours d'ébénisterie et les a initiés aux rudiments d'Internet pour leur permettre de participer à la présentation de leur travail sur le site. « Notre objectif final est qu'ils puissent eux-mêmes gérer leur boutique en ligne », explique Danièle Papet, la présidente d'Ethnik.org.

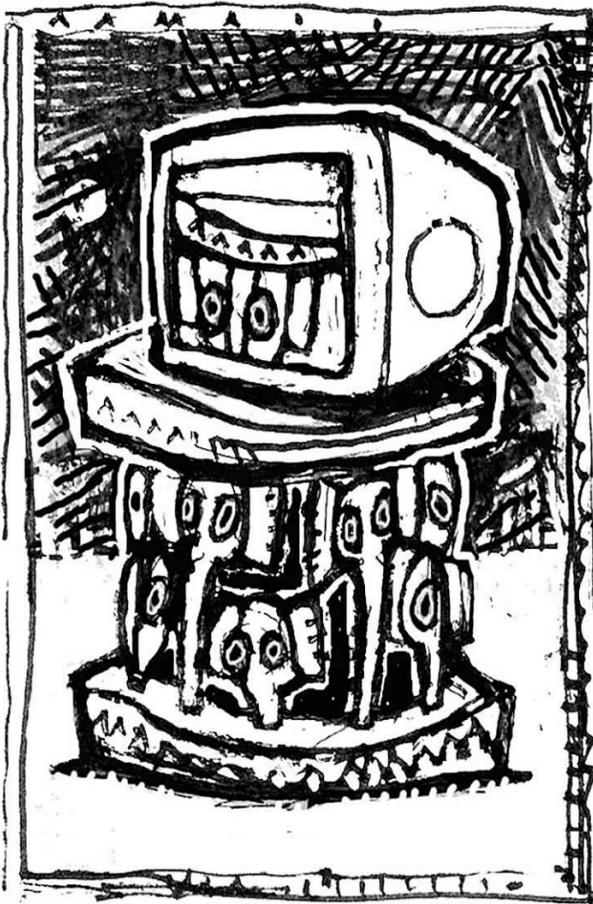
« On voit trop souvent le développement se faire par des apports du Nord vers le Sud. Nous, on veut privilégier un développement Sud-Sud », poursuit Danièle Papet, qui a vécu treize ans à la Réunion, où elle exerçait la fonction de déléguée pour l'Océan Indien de l'association Terre des hommes.

Grâce au Réseau, l'association entend élaborer des passerelles qui permettent aux coopératives d'artisans africains non seulement d'accéder à une plate-forme de vente sur le Web, mais aussi de mettre en relation leurs compétences et de partager leur savoir sans passer par l'Occident.

## LE COÛT DES AUTRES

Reste que depuis l'ouverture de la cyberboutique, seulement une centaine des 600 articles produits ont trouvé preneur. La faute à un prix prohibitif? 962 francs les deux tabourets gigognes, 283 francs le plumier... « Le prix peut paraître élevé pour le public internaute, mais il reste inférieur à ceux que l'on trouve dans les boutiques de commerce équitable, estime la présidente d'Ethnik.org. Il correspond à l'exigence que nous plaçons dans le travail des artisans pour débarrasser le commerce équitable de son caractère charitable. »

Thomas Skaghammer, le responsable de la Plate-Forme pour le commerce équitable (PFCE), qui regroupe une dizaine de structures de commerce équitable en France et vient d'inaugurer son site Web, a une autre explication. « Les conditions ne sont pas encore réunies en France pour que le commerce équitable en ligne explose. Aujourd'hui, les sites restent un support pour de la vente en boutique, car les gens préfèrent voir et toucher les articles avant de les acheter. » Et de conclure : « Un site exclusivement équitable, rentable aujourd'hui, je n'y crois pas. » D'autant plus que l'achat « équitable » peine à entrer dans les mœurs consuméristes de la France. Selon un rapport de la Fair Trade Federation, seulement 4 % des Français (contre 48 % des Hollandais) s'y se-



MICHAEL IOFFE / STUDIO MOBILE

raient déjà adonnés. Internet peut-il donner le goût aux Français de consommer autrement? « C'est possible. Nous n'en sommes qu'au tout début du commerce équitable en ligne, répond avec prudence Thomas Skaghammer. Ce qui est sûr, c'est que par leur appartenance à des catégories socioprofessionnelles assez élevées, les internautes sont plus enclins à passer à l'acte. »

Un sondage de l'institut Ipsos, qui révèle que 38 % des Français voient dans le commerce équitable l'avènement d'un nouveau mode de comportement des consommateurs, peut d'ailleurs donner espoir à ceux qui font le pari de l'« équitable » sur Internet. En même temps, il y a fort à parier qu'un tel chiffre ne restera pas longtemps sans aiguiser quelques appétits commerciaux. Depuis quelques mois, certaines entreprises surfent déjà sur la vague du commerce équitable. Ainsi le site Humaninside.com se présente-t-il comme le « centre de la consommation responsable » et l'incarnation d'une « autre vision du monde ». « 60 % des produits que nous vendons proviennent du commerce équitable », annonce-t-on du côté de la société. 20 %, rétorque le responsable de la PFCE, qui regrette que « de plus en plus d'entreprises communiquent sur le fait qu'elles font du commerce « équitable » alors qu'elles ne font

tout au plus que du commerce « éthique ». Or la nuance n'est pas seulement linguistique : si l'adjectif « éthique » impose seulement le respect des normes sociales internationales (comme l'interdiction de faire travailler des enfants), le qualificatif « équitable » implique davantage, notamment de développer des projets sociaux d'accompagnement. « Le commerce équitable est devenu un outil marketing pour un nombre croissant d'entreprises », résume Thomas Skaghammer.

Une stratégie qu'a bien comprise Abdellah Aboularjan, le fondateur de Medinashop.com, qui vend exclusivement en ligne des produits issus de l'artisanat marocain « dans un esprit de commerce équitable », en touchant au passage une marge d'au moins 50 % sur les produits vendus ! Mais le jeune patron de défendre son modèle d'« entreprise citoyenne » : « Les artisans se tournent davantage vers nous que vers les ONG, car contrairement à ces dernières, nous disposons de l'infrastructure de promotion et de distribution qui leur permettra de vendre à coup sûr. Or c'est bien cela l'essentiel. » Autant dire qu'en pariant sur le Web, le commerce équitable pourrait bien trouver un second souffle, mais risque aussi d'y laisser des plumes.

Stéphane Mandard

# La presse devient un jeu d'enfant

CELA DEVAIT ARRIVER : les enfants se mettent à lire leurs journaux préférés en ligne. Le précurseur en la matière, *Le Journal des enfants* (www.le.jde.fr), s'est lancé dans l'aventure dès 1995, même si son site est actuellement muet : « On travaille sur une nouvelle version, plus interactive, qui apparaîtra à la rentrée prochaine. On veut que nos lecteurs puissent réagir en direct, et instaurer avec eux un réel système de discussion », explique Béatrice d'Irube, sa rédactrice en chef. L'idée de la mise en ligne a été reprise il y a quelques semaines par les trois quotidiens du groupe Play Bac Presse : *Le Petit Quotidien* (www.le-petitquotidien.com), *Mon Quotidien* (www.monquotidien.com) et *L'Actu* (www.lactu.com).

Ces journaux pour enfants sont à l'origine des parutions en format papier au coût modique (de 2F à 5F le numéro) disponibles par abonnement. Le plus souvent, les instituteurs se font le relais de cette presse particulière, qui a pour objectif de « permettre très tôt la familiarisation avec la lecture quotidienne d'un journal. En dix minutes de lecture, l'essentiel de l'info est parcouru », précise Ilan Leclerc, rédacteur en chef adjoint et responsable des éditions électroniques de Play Bac Presse. « La majorité de nos 70 000 abonnés se situe dans les écoles... Mais qui sait, le Web aidera peut-être les particuliers à s'abonner ! », lance la rédactrice en chef du *Journal des enfants*. Béatrice d'Irube est cependant loin de considérer le site Internet comme un vulgaire outil marketing car, « sur le Net, les rédacteurs doivent adopter un langage plus simple, pour que le sens de l'information passe rapidement. Il

s'agit d'un outil complémentaire de la version papier ».

Les éditions Play Bac Presse explorent les possibilités offertes par le support Internet (fond sonore, animations Flash) pour attirer les enfants les plus jeunes vers leurs sites. Pour les plus grands, Ilan Leclerc envisage de créer « un espace de chat », *L'Actu* étant celle des trois parutions qui trouve le moins facilement son public (24 000 lecteurs contre 60 000 pour chacun des deux autres). « Les ados de plus de 14 ans ne se reconnaissent pas dans une classe d'âge précise. Les plus matures se tournent vers Libé ou Le Monde, et les professeurs de lycée méconnaissent souvent l'existence de notre quotidien. Il faut donc que nous nous adaptions. » S'adapter, oui, mais sans pour autant se limiter à « traiter uniquement l'information qui intéresserait l'enfant. Car l'enfant est avant tout un adulte en devenir. Pour le former, il faut lui expliquer le monde des adultes tel qu'il est vraiment », répond avec conviction Béatrice d'Irube.

Cette dernière estime qu'il « est important d'expliquer très tôt aux enfants les relations de pouvoir, les fléaux comme le sida, la course à l'argent... », qui sont autant de clés pour comprendre notre société. Et parce qu'il en aura la charge demain, l'enfant est libre de choisir le support sur lequel il puisera l'information qui l'amènera à être un citoyen averti, pour le jour où « il sera plus grand ».

Candice Moors

interactif.lemonde.fr/  
webcitoyen

## Une quinzaine pour convaincre

Du 27 avril au 13 mai 2001, la Plate-Forme pour le commerce équitable (PFCE) organise la première Quinzaine du commerce équitable. Elle débutera par le lancement de commerce-solidaire.com, site qui entend devenir la galerie marchande virtuelle des principaux acteurs de l'« équitable » (Solidarmonde, Artisanat Sel, Andines, Aspal...). A la fois associatif et commercial, le site réunira des produits du Sud ainsi que des articles réalisés en France par des associations à vocation sociale. La Quinzaine sera aussi l'occasion de faire mieux connaître aux Français une forme de commerce qui emploie 800 000 travailleurs, fait vivre 5 millions de personnes dans une cinquantaine de pays, génère 2,5 milliards de francs par an (0,1 % du commerce mondial) et répond à des principes précis : travailler avec les producteurs les plus défavorisés, les rémunérer et entretenir des relations durables, de façon à assurer leur développement économique et social et le respect des droits fondamentaux des personnes et de l'environnement. ■ www.commerce-solidaire.com

## Chronique

# Pour le droit d'auteur

« ABOLITION de la propriété intellectuelle », « La propriété intellectuelle, c'est le vol », ... on assiste ici ou là depuis quelque temps à la multiplication de déclarations à forte connotation proudhonienne sur la question de la propriété industrielle, littéraire ou artistique.

Qui s'en plaindra ? Finis les arguments fallacieux, les beaux yeux d'Axel Red ou la moustache débonnaire de Jean Ferrat, le débat prend aujourd'hui une dimension nouvelle : celle qui traverse et prolonge les rêves « d'émancipation par la connaissance » d'un Jefferson ou d'un Condorcet. Chacun, à sa manière et dans le contexte historique qui est le sien (révolution américaine et française), a pesé pour faire avancer l'idée que l'accès au savoir était un des outils privilégiés de l'émancipation humaine. La dimension nouvelle est ce qui inscrit le débat dans une dimension philosophique (au sens noble du terme) et pas seulement dans le pathos développé par les éditeurs. Ce débat se cristallise autour de ce qui pourrait bien se révéler un véritable enjeu de civilisation : comment garantir un accès universel à la connaissance et à la culture, à l'heure où les informations circulent à la vitesse de la lumière et où le

savoir aiguisé les appétits de quelques habiles marchands ?

Pour séduisante que soit l'analogie avec le fameux titre du livre de Proudhon (*Qu'est-ce que la propriété ?*), il convient de rester prudent en ne cédant pas trop rapidement à la facilité d'un bon mot ou à la tentation, dans la précipitation, d'un discours étroitement manichéen.

La propriété, entendue au sens traditionnel, vise à garantir la jouissance exclusive d'un bien par une personne ou par un groupe et à en priver tous les autres. Chacun comprend bien, même si bien peu songent encore aujourd'hui à le revendiquer, pourquoi ce type de propriété peut être assimilé à du vol. Il en va d'une tout autre manière dans le domaine de la propriété intellectuelle : l'ensemble de la législation en matière de droits d'auteur vise moins à priver qu'à garantir précisément un juste équilibre entre, d'une part, le droit des auteurs à jouir pendant une période donnée du fruit de leur travail et, d'autre part, le droit pour le public d'avoir accès à la connaissance et à la culture.

C'est ce principe et cet équilibre même qui sont aujourd'hui mis en cause par ceux qui souhaitent se passer du droit des auteurs et du pu-

blic pour rabattre la problématique de la propriété intellectuelle sur celle, plus classique en même temps que plus facilement marchandisable, de la propriété privée.

Ainsi, du côté des « abolitionnistes », on retrouvera certes de généreux partisans de l'accès universel au savoir. Mais on trouvera aussi le RIIA, cette fameuse association regroupant les géants de l'industrie du disque qui, après s'être livrée à une chasse impitoyable aux prétendus pirates, ne revendique aujourd'hui rien de moins que de pouvoir échapper au droit d'auteur. On trouvera peut-être ces éditeurs de bases de données et ces grands groupes de presse américains qui refusent de rémunérer les journalistes indépendants lorsqu'ils réutilisent leurs articles sur de nouveaux supports, au point que ceux-ci ont décidé de porter l'affaire devant la Cour suprême des Etats-Unis.

Non, décidément, la solution n'est pas du côté de l'abolition, mais bien plutôt de celui du retour – adapté aux nouvelles conditions socio-techniques – à cet équilibre subtil garantissant à la fois le droit des auteurs et celui du public...

Olivier Blondeau

## PUBLICITÉ

Les articles extraits de BUSINESS WEEK traduits et reproduits dans ce numéro sont la propriété de The McGraw-Hill Companies, Inc. ©2001. Tous droits réservés. Articles translated and reprinted in this issue from BUSINESS WEEK are copyrighted 2001 by The McGraw-Hill Companies, Inc. All rights reserved.

interactif.lemonde.fr